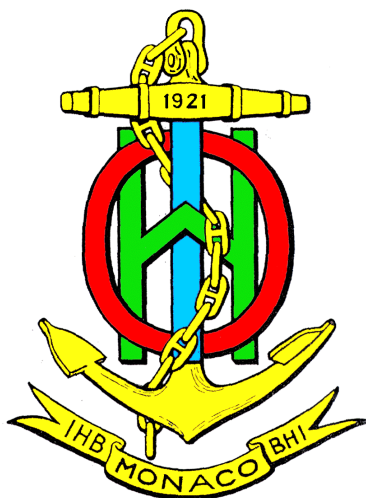


ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE



2e

**CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE
INTERNATIONALE
EXTRAORDINAIRE**

19 – 23 Mars

2000

MONACO

**COMPTE RENDU DES
SEANCES**

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

LISTE DES ETATS MEMBRES (Mars 2000)

* ALGERIE	NIGERIA
* ALLEMAGNE	* NORVEGE
* ARGENTINE	* NOUVELLE-ZELANDE
* AUSTRALIE	* SULTANAT D'OMAN
BAHREIN	* PAKISTAN
* BELGIQUE	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE
* BRESIL	* PAYS-BAS
* CANADA	* PEROU
* CHILI	* PHILIPPINES
* CHINE	* POLOGNE
* CHYPRE	* PORTUGAL
* COLOMBIE	REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
* CROATIE	* REPUBLIQUE DE COREE
* CUBA	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
* DANEMARK	CONGO
EGYPTE	REPUBLIQUE DOMINICAINE
EMIRATS ARABES UNIS	* REPUBLIQUE POPULAIRE
* EQUATEUR	DEMOCRATIQUE DE COREE
* ESPAGNE	* REPUBLIQUE SUD-AFRICAINE
* ESTONIE	* ROYAUME-UNI DE GRANDE
* ETATS-UNIS D'AMERIQUE	BRETAGNE ET D'IRLANDE DU
FIDJI	NORD
* FINLANDE	* RUSSIE, FEDERATION DE
* FRANCE	* SINGAPOUR
* GRECE	SRI LANKA
GUATEMALA	* SUEDE
* INDE	SURINAME
* INDONESIA	THAILANDE
IRAN	TONGA
* ISLANDE	TRINITE-ET-TOBAGO
* ITALIE	* TUNISIE
* JAPON	* TURQUIE
* MALAISIE	UKRAINE
* MAROC	* URUGUAY
* MONACO	* VENEZUELA
* MOZAMBIQUE	YOUgoslavie

* Représentés à la 2e Conférence hydrographique internationale extraordinaire.

**2e Conférence hydrographique internationale extraordinaire
Voir liste des participants, pages 5 à 14**

T A B L E D E S M A T I E R E S

	Page
RENSEIGNEMENTS GENERAUX	
Description générale.....	1
Liste des Participants	5
Ordre du jour	15
Calendrier	16
Postes officiels de la Conférence.....	18
DISCOURS D'OUVERTURE	
Président du Comité de direction	19
S.A.S. le Prince Albert	21
PROPOSITIONS	
Propositions présentées à la Conférence	23
DECISIONS	
Décisions de la Conférence	97
COMPTES RENDUS ANALYTIQUES	
1e Séance plénière	103
2e Séance plénière	112
3e Séance plénière.....	123
4e Séance plénière.....	133
5e Séance plénière	143
APPENDICE	
Documents de la Conférence	
- WP. 1	153
- WP. 2	163
- WP. 3	170
Liste des exposants	177

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

DESCRIPTION GENERALE DE LA 2e CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE EXTRAORDINAIRE

La seconde Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE) s'est tenue du 19 au 24 mars 2000 au Centre de Congrès-Auditorium de Monaco (CCAM).

Elle a été organisée entre deux Conférences hydrographiques internationales ordinaires (la dernière en 1997 et la prochaine en 2002) d'où son caractère "extraordinaire". La 1ère CHIE avait été organisée en 1929 pour résoudre les problèmes techniques rencontrés par une organisation relativement jeune, avant la Conférence ordinaire qui devait suivre. A cette occasion, le prince LOUIS II de Monaco posa la première pierre des nouveaux locaux affectés au Bureau hydrographique international. Au cours de cette deuxième Conférence extraordinaire, ces mêmes locaux (quittés en 1996 par le BHI, pour emménager dans des locaux plus modernes) étaient en cours de démolition pour céder la place à un hôtel quatre étoiles.

La 2e CHIE était chargée d'approuver le nouveau Plan stratégique (PS) de l'OHI ainsi que le programme de travail associé. Diverses autres questions de nature stratégique, importantes pour l'OHI, y ont également été discutées.

L'amiral Mohd RASIP BIN HASSAN (Malaisie) en était le président et le capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA (Chili), le vice-président.

Cent cinquante délégués et 15 observateurs officiels venus de 54 pays ont participé à la CHIE à laquelle assistaient également des délégués des Nations Unies, de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), de l'Académie maritime internationale (AMI), ainsi que de l'Association internationale de signalisation maritime (AISM).

Les séances de travail se sont déroulées du 20 au 23 mars et des réunions spécifiques concernant certaines commissions et groupes de travail de l'OHI avaient été organisées le 24 mars. Une exposition regroupant 26 sociétés du secteur privé produisant des logiciels et des équipements de collecte des données hydrographiques et océanographiques, de gestion des données, de production de SIG, de cartographie assistée par ordinateur et de production d'ENC était également organisée, du dimanche 19 au mercredi 22 mars 2000.

La Conférence a été ouverte par SAS le prince ALBERT dans la matinée du 20 mars. Dans son discours d'ouverture, le président du Comité de direction du BHI, le contre-amiral ANGRISANO, a mis l'accent sur l'importance du Plan stratégique ainsi que sur la nécessaire attention que les gouvernements et les principales organisations internationales devaient accorder à l'hydrographie. Il a également fait état de la collaboration avec le gouvernement de Monaco, notamment dans le cadre des travaux exécutés par les Nations Unies. Il a, en particulier, remercié le prince Albert d'avoir personnellement contribué à l'effort réalisé en faveur de l'hydrographie, lors de ses visites d'Etat officielles.

SAS le prince ALBERT a répondu qu'il a apprécié les aimables remarques sur le rôle joué par Monaco en faveur des intérêts de l'hydrographie et a donné l'assurance que la Principauté ferait tout son possible pour, ainsi que l'a toujours souhaité le prince souverain SAS RAINIER III, suivre la voie tracée par le grand précurseur que fût le prince ALBERT 1er.

La Conférence avait été précédée des réunions collatérales suivantes : réunion WEND, 16 et 17 mars, présidée par le Dr. EHLERS (directeur du Service hydrographique allemand), réunion interface OHI/secteur privé, co-présidée par le Dr EHLERS et le contre-amiral GUY, le samedi 18 mars et réunion informelle visant à déterminer la position des Etats membres de l'OHI eu égard au nouveau Chapitre V de la Convention SOLAS.

La Conférence a examiné 11 propositions au total parmi lesquelles l'adoption des nouveaux Plan stratégique et Programme de travail de l'OHI. Les principaux points du Plan stratégique sont les suivants :

- Le passage à l'ère du numérique (fourniture de services numériques, y compris la production, la distribution et la mise à jour);
- La réalisation d'une couverture hydrographique adéquate globale;
- La réponse à l'environnement extérieur (c'est-à-dire aux développements intervenant en matière de politique gouvernementale, de technologie, de distribution, etc);
- L'obtention du financement adéquat pour la fourniture des services requis;
- La mise en place d'organisations nationales efficaces dotées de l'équipement et du personnel spécialisé appropriés;
- La fourniture de services autres que ceux pour la navigation (pour les scientifiques, les administrateurs et autres institutions concernées par les questions maritimes).

Parmi les décisions de la Conférence, il convient de noter l'approbation

1. D'un programme de travail pour 2000-2004 ainsi que du cycle de planification de celui-ci jusqu'à la Conférence de 2002.
2. De l'organisation de Conférences h.i. extraordinaires entre deux Conférences ordinaires, ce qui porterait la périodicité des Conférences à 2 ½ années.
3. De la poursuite des études sur les changements structurels de l'Organisation.
4. Du maintien pendant deux années du poste supplémentaire d'adjoint technique chargé de la gestion des données de cartographie marine.
5. Des dispositions du BHI relatives au Centre de documentation électronique.
6. De l'étude, par le groupe de travail chargé de la planification stratégique, de certains sujets spécifiques identifiés par la Conférence.

Une proposition de l'Espagne demandant d'adopter l'espagnol comme troisième langue officielle de l'OHI a été discutée sans être votée, le groupe de travail sur la planification stratégique étant chargé d'élaborer une politique linguistique plus large. En ce qui concerne l'utilisation de l'espagnol au sein de l'Organisation, il convient de mentionner qu'elle est déjà en grande partie effective grâce aux efforts du personnel du BHI ainsi qu'à la coopération des pays hispanophones lesquels constituent un groupe représentant 16% des Etats membres de l'OHI, pourcentage qui s'accroîtra encore lorsque le Mexique et les pays d'Amérique centrale deviendront membres de l'Organisation.

Le bâtiment hydrographique russe "SIBYRIAKOV" qui mouillait dans le port et pouvait être visité a apporté sa contribution au programme des festivités en organisant, à son bord, une brillante réception.

Parmi les autres évènements mondains, il convient de mentionner les réceptions organisées par les exposants, par le BHI, par le SH du RU ainsi que par le Ministre d'Etat de Monaco, SE M. Patrick LECLERCQ à l'Hôtel de Paris.

Maintenant que le Plan stratégique et le programme de travail ont été approuvés, le BHI, les Etats membres de l'OHI et les Commissions hydrographiques régionales doivent les mettre en oeuvre officiellement. Les efforts devront, en particulier, porter sur :

- L'amélioration de la coopération entre Etats membres et avec les organisations internationales;
- Le renforcement des capacités (coopération avec les Etats devant encore développer leurs Services hydrographiques);
- Le soutien et la coordination de l'élaboration de normes appropriées;
- L'amélioration des relations publiques afin de sensibiliser le public à l'importance de l'hydrographie;
- La poursuite du développement de l'OHI grâce à l'adhésion de nouveaux Etats membres et à l'amélioration des services du BHI.

Le Comité de direction souhaite remercier SAS le prince souverain RAINIER III, SAS le prince ALBERT ainsi que le Gouvernement monégasque pour le soutien apporté à cet événement particulier. Il remercie également l'ensemble des délégués nationaux et internationaux pour leur contribution aux discussions ainsi que le personnel du BHI qui s'est montré particulièrement efficace durant la Conférence. Tous ont joué un rôle capital pour faire de cette deuxième Conférence extraordinaire une réussite.

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

DELEGATES FROM MEMBER GOVERNMENTS
DELEGUES DES GOUVERNEMENTS MEMBRES

(CONF.EX2/G/05)

ALGERIA/ALGERIE

Representative/Chef de délégation

Lt. Colonel Mohamed Allel TLILI, Head of the Hydrographic Service

ARGENTINA/ARGENTINE

Representative/Chef de délégation

Captain D. Eduardo Amadeo RODRIGUEZ, Head of the Naval Hydrographic Service

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Lt.Cdr. Jorge César LAPENTA, Head, Hydrographic Division

AUSTRALIA/AUSTRALIE

Representative/Chef de délégation

Captain Geoff GERAGHTY, Hydrographer, Royal Australian Navy

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Cdr. Robert WARD, Head of Policy Department
Mr. Ken POGSON, Lawyer

BELGIUM/BELGIQUE

Representative/Chef de délégation

Ing. François DE COCK, Assistant to the Director, Head of the Antwerp Office

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Ing. Arnold FREMOUT, Hydrographer Coastal Office, Ostend

BRAZIL/BRESIL

Representative/Chef de délégation

Vice Admiral Ivan PEREIRA AREAS, Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Roberto Figueira CARVALHO, Head, Hydrographic Department

CANADA

Representative/Chef de délégation

Mr. Anthony O'CONNOR, Dominion Hydrographer

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Michael CASEY, Director Marine Cartography
Mr. Michel POULIN, Director Planning, Marketing & Applied Research
Mr. Jean-Yves POUDRIER (Quebec), Directeur, Hydrographie, Région Laurentienne

Mr. Richard MacDOUGALL (Dartmouth), Director, CHS Atlantic
Mr. George SCHLAGINTWEIT, Client Liaison, CHS/NDI
Mrs Daniele DION, Legal Counsel

CHILE/CHILI

Representative/Chef de délégation

Captain Rafael MACKAY, Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Commander Jorge PEREIRA

Captain Hugo GORZIGLIA (Vice-président de la Conférence)

CHINA/CHINE

Representative/Chef de délégation

Capt. LIU GONGCHEN, Director General of MSA

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. WANG LIANGYU, Engineer

Miss LIANG CONGCONG, Translator

Mr. YANG YINBEN, Senior Captain

Mr. HAN FANCHOU, Engineer

Mr. Kwok-Chu NG (HONG KONG), Hydrographer

Mr. Kin-Ping KUI (HONG KONG), Deputy Hydrographer/Charting

Mr. Kuong Wa KUOK (MACAO PORT AUTHORITY) Hydrographer of Macao,
Department Chief

COLOMBIA/COLOMBIE

Representative/Chef de délégation

Rear Admiral Jaime JARAMILLO GOMEZ, Director General, Maritime Affairs

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Lt. Cdr. Juan Manuel SOLTAU OSPINA, Head of Hydrographic Section, CIOH

CROATIA/CROATIE

Representative/Chef de délégation

Dr. Zvonko GRŽETIC, Director Hydrographic Institut

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Radovan SOLARIC, Deputy Director

Mr. Željko BRADARIC, Head of Nautical Department

Mr. Mladen SRDELIC, Head of Information Systems Department

CUBA

Representative/Chef de délégation

Cdr. Jesús MONTES DE OCA LOPEZ, Deputy Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mayor Rolando FEITO SAROUY, Director, GEOCUBA

CYPRUS/CHYPRE

Representative/Chef de délégation

Mr. Christos ZENONOS

DEMOCRATIC PEOPLE'S REP. OF KOREA/REP. POP. DEMOCRATIQUE DE COREE

Representative/Chef de délégation

VAdm. CHOE JUN GIL, Director, Hydrographic Department

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain CHOI GUN SOP, Vice-Director of the Hydrographic Department

Cdr. KIM GON YONG, Senior Officer of the Hydrographic Department

DENMARK/DANEMARK

Representatives/Chefs de délégation

Mr. Peter JAKOBSEN, Director General (KMS)

VAdm. Knud E.J. BORCK, Director General (DHO)

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Commander Erling HANSEN, Head of Surveying Section

Mr. Ole BERG, Director of Hydrographic Office (Charting)

Mrs. Hanne BERG, Head of Hydrographic Department

ECUADOR/EQUATEUR

Representatives/Chefs de délégation

Cdr. Fausto LOPEZ VILLEGAS, Director, Instituto Oceanografico de la Armada

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Comdr. Ruben MAZON, Chief, Hydrographic Department

ESTONIA/ESTONIE

Representative/Chef de délégation

Dr. Vaido KRAAV, Head of Lighthouse and Hydrographic Service, Deputy Director General of Estonian National Maritime Board

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Raivo PORTSMUTH, Deputy Head of Lighthouse and Hydrographic Service

Mr. Kaido KARU, Head of Hydrographic Service

Mr. Tõnis SIILANARUSK, Head of Cartography Division

FINLAND/FINLANDE

Representative/Chef de délégation

Mr. Kimmo MANNOLA, Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Juha KORHONEN, Assistant Hydrographer

Mr. Ismo LAITAKARI, ENC Production Manager

Mr. Jaako HALONEN, Head of Chart Division

Miss Tiina TUURNALA, Project Manager

FRANCE

Representative/Chef de délégation

Ing. général François MILARD, Directeur, Service Hydrographique et Océanographique de la Marine

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

ICA André BERTRAND, Chef du Bureau Etudes Générales de la direction du SHOM

GERMANY/ALLEMAGNE

Representative/Chef de délégation

Dr. Peter EHLERS, President

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Horst HECHT, Director, Department of Nautical Hydrography
Cdr. Horst KRAMER, Chief Geographic and Hydrographic Officer

GREECE/GRECE

Representative/Chef de délégation

RAdm. Alexandros MARATOS, Hydrographer of the Navy

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Anastasios SKLAVIDIS, Deputy Director

ICELAND/ISLANDE

Representative/Chef de délégation

Mr. Hilmar HELGASON, Assistant Hydrographer

INDIA/INDE

Representative/Chef de délégation

RAdm. K.R. SRINIVASAN, Chief Hydrographer to the Government of India

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Dr. S.P. SHARMA,

INDONESIA/INDONESIE

Representative/Chef de délégation

First Admiral M. MAKMUR SULAEMAN, Chief Hydrographer

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain T.H. SOESETYO, C.O. Units and Survey Ship

ITALY/ITALIE

Representative/Chef de délégation

Captain Corrado FIORI, Director Hydrographic Institute of the Navy

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Commander Paolo GIANNETTI, General Planning Staff Hydrographic Section
Lt. Cdr. Rosario LA PIRA, Head of Electronic Chart Division
Mrs. Paola PRESCIUTTINI, Interpreter, Public Relations

JAPAN/JAPON

Representative/Chef de délégation

Dr. Yoshio KUBO, Director General (Chief Hydrographer)

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Dr. Kunio YASHIMA, Director, Coastal Surveys and Cartography Division
Mr. Mizuhiro KURODA, Director, Specialized Agencies' Adm. Division, Ministry of Foreign Affairs

MALAYSIA/MALAISIE

Representative/Chef de délégation

First Admiral MOHD RASIP BIN HASSAN, Director General (Président de la Conférence)

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Yacob BIN ISMAIL, Director Hydrography

MONACO

Representative/Chef de délégation

Mlle Véronique CAMPANA of the Directorate of Maritime Affairs

MOROCCO/MAROC

Representative/Chef de délégation

Mr. Youssef TBER, Chef du Service Hydrographique de la Marine Royale

MOZAMBIQUE

Representative/Chef de délégation

Mr. Estêvão JAMES, Head of Hydrographic Department

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Ilidio GOENHA, Deputy Director

NETHERLANDS/PAYS-BAS

Representative/Chef de délégation

Captain Leo KOOL, Hydrographer, Royal Netherlands Navy

NEW ZEALAND/NOUVELLE-ZELANDE

Representative/Chef de délégation

Mr. John SPITTAL, Chief Topographer/Hydrographer

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Dave MOLE, Manager (Compliance)

NORWAY/NORVEGE

Representative/Chef de délégation

Mr. Frode KLEPSVIK, Hydrographer

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Arne HAUSKEN

SULTANATE OF OMAN/SULTANAT D'OMAN

Representative/Chef de délégation

Lt. Cdr. Abdullah Said AL-RUJAIBI

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Lt. Cdr. Mansoor Bin Mohammad AL-KHARUSI

PAKISTAN

Representative/Chef de délégation

Cdr. Muhammad RIAZ, Hydrographer, Pakistan Navy

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Lt. Cdr. Muhammad ASHRAF, Deputy Hydrographer

PERU

Representative/Chef de délégation

RAdm. Héctor SOLDI Soldi, Director de Hidrografia y Navegacion

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Lt. Cdr. Aquiles CARCOVICH CARCOVICH, Head of the Technical Office

Lt. Cdr. Julio BEHR, Technical Assistant

PHILIPPINES

Representative/Chef de délégation

Lt. Rosalino DELOS REYES

POLAND/POLOGNE

Representative/Chef de délégation

Captain Władysław KIERZKOWSKI, Hydrographer

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Commander Andrzej KOWALSKI, Head of Nautical Information Section

PORTUGAL

Representative/Chef de délégation

VAdm. José Torres SOBRAL, General Director of the Hydrographic Institute

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Commander Augusto Mourão EZEQUIEL

Lt. Cdr. Fernando Maia PIMENTEL

Lt. José Fialho LOURENÇO

REPUBLIC OF KOREA/REPUBLIQUE DE COREE

Representative/Chef de délégation

Mr. Jong-kyong HONG, Premier Secrétaire auprès de l'Ambassade de Corée en France

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Yong-cheol KIM, Head ENC Section

Mr. Sang-hyun SUH, Team Head (Ocean Information & Communication Team KRISO)

REPUBLIC OF SOUTH AFRICA/REPUBLIQUE SUD AFRICAINE

Representative/Chef de délégation

Captain Derek LAW, Hydrographer, S.A. Navy

RUSSIAN FEDERATION/RUSSIE, FEDERATION DE

Representative/Chef de délégation

Admiral Anatoly KOMARITSYN, Chief, HDNO

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Boris FRIDMAN, Chief Cartographic Division

Captain Vadim SOBOLEV, Chief of the International Division of HDNO

Captain Sergei ALEXEEV, Chief of Hydrographic Research Institute

Captain S. SCHERBACK

Mr. Nicolai ORLOV

SINGAPORE/SINGAPOUR

Representative/Chef de délégation

Captain Wilson N.F. CHUA, Chief Hydrographer

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Parry OEI, Deputy Hydrographer

SPAIN/ESPAGNE

Representative/Chef de délégation

Captain Juan Miguel NODAR CRIADO, Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Cdr. Manuel PARDO DE DONLEBÚN, Vice-Director

SWEDEN/SUEDE

Representative/Chef de délégation

Mr. Åke MAGNUSSON, Hydrographer

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Göran NORDSTRÖM, Deputy Hydrographer

Mr. Peter SUNDBERG, Head, Nautical Production

TUNISIA/TUNISIE

Representative/Chef de délégation

Captain Abdellaziz JARRAR, Head of Hydrographic and Oceanographic Service

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Lt. Cdr. Ahmed GHIS

TURKEY/TURQUIE

Representative/Chef de délégation

Captain Nazim ÇUBUKÇU, Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Ali KAPLAN, Head of the Technical Group

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

Representative/Chef de délégation

RAdm. John P. CLARKE, Hydrographer of the Navy and Chief Executive

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. V. JENKINS, Deputy Chief Executive/Director of Production (DCE/DP)

Mr. Bob MOSS, Director of Marketing

Captain Dan CONLEY, Director of Defence Division

Mr. Bill BURGESS, Finance Director

Mr. David McPHERSON, Director, PRIMAR Programme

Dr. Chris DRINKWATER, Technical Adviser

Dr. Peter COX, Deputy Director/Charts and Publications

Mr. William SALMON, Head of External Relations

Mr. Alan SHAW, Head of Hydrographic Data Centre

Mrs. Anne KEARLE, External Relations

Mr. Mike BOYD, Bilateral Arrangements Manager

Mr. David WARE, Product Manager

Mr. Ian HUSBAND, Business Development

Mr. Nigel SUTTON, External Relations

Ms Jill FINLOW, Head of Foreign Charting

UNITED STATES OF AMERICA/ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Representative/Chef de délégation

Captain David MACFARLAND, Director, Office of Coast Survey

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Douglas BROWN, Deputy Director, Office of Coast Survey

Mr. Erich FREY

RADM. Christian ANDREASEN, Chief Hydrographer, NIMA

Ms Denise WEBSTER, Attorney

Mr. Roy SOLURI, Deputy Chief, Marine Navigation Department

Ms Deborah WYNES, Director, Office of UN System Administration

Rear Admiral Kenneth BARBOR, Commander, Naval Meteorology and Oceanography Command

Mr. Paul COOPER, Director, Cooperative Surveys Division,
Naval Oceanographic Office
Mr. Kenneth COOPER, Deputy Technical Director, Naval Meteorology and
Oceanography Command

URUGUAY

Representative/Chef de délégation

Captain Hugo ROLDOS DE LA SOVERA, Head of Service

VENEZUELA

Representative/Chef de délégation

Captain Carlos BANEGAS FONSECA, Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Cdr. César Enrique MARTINEZ SALAZAR, Head of Hydrography Division

OBSERVERS FROM 4 PENDING MEMBER GOVERNMENTS
OBSERVATEURS DE 4 GOUVERNEMENTS DONT LES FORMALITEES
D'ADHESION SONT EN COURS

BANGLADESH

Commander Syed BADRUDDUZA, BN, Director of Hydrography
Commodore Moquit AZMA, Assistant Chief of Naval Staff (Operations)

MEXICO

Commander Cruz Alfredo GUARDADO GUTIERREZ, Director de Hidrografia

ROMANIA/ROUMANIE

Captain Ioan IVANASCIUC, Head of Romanian Hydrographic Directorate
Mr. Catalin POCNETZ, Hydrographer

SLOVENIA/SLOVENIE

Mr. Adam GRUENFELD, State Secretary
Mr. Igor KARNICNIK, Hydrographer

**OBSERVERS FROM 3 INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
*OBSERVATEURS DE 3 ORGANISATIONS INTERNATIONALES***

UNITED NATIONS DIVISION FOR OCEAN AFFAIRS AND THE LAW OF THE SEA/*DIVISION DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER DES NATIONS-UNIES (UNDOALOS)*

Mr. Alexei A. ZINCHENKO
Ms Ludmila ZINCHENKO

INTERGOVERNMENTAL OCEANOGRAPHIC COMMISSION/*COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE (IOC/COI)*

Dr. Dmitri TRAVIN

INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION – INTERNATIONAL MARITIME ACADEMY (IMO-IMA)//*ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE - ACADEMIE MARITIME INTERNATIONALE (OMI-AMI)*

RAdm (Retd.) Francesco SPANIO
Dr. Pietro MARIN

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF LIGHTHOUSE AND AIDS TO NAVIGATION AUTHORITIES (IALA)/*ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SIGNALISATION MARITIME (AISM)*

RAdm. (Retd.) LECLAIR

PAST IHB PRESIDENT/*DIRECTOR/ANCIEN PRESIDENT/DIRECTEUR DU BHI*

Rear Admiral (Retd.) Sir David HASLAM
Vice Admiral (Retd.) Alfredo CIVETTA
Mr. Adam J. KERR

**ORDRE DU JOUR
DE LA DEUXIEME CONFERENCE
HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE EXTRAORDINAIRE**

(CONF.EX2/G/01/Rev.2)

- 1. CONFIRMATION DE L'ELECTION DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENT DE LA CONFERENCE
NOMINATION DES RAPPORTEURS**
 - 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 3. EXAMEN DU RAPPORT SUCCINCT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PLANIFICATION STRATEGIQUE (Document de travail No. 1)**
 - 4. EXAMEN DES PROPOSITIONS**
 - 4.1 Approbation du Plan stratégique de l'OHI (**PROPOSITION 1**)
 - 4.2 Approbation du programme de travail et des priorités de l'OHI (**PROPOSITION 2**)
 - 4.3 Approbation des recommandations du SPWG sur le cycle de planification (**PROPOSITION 3**)
 - 4.4 Approbation des modifications proposées en ce qui concerne les qualifications des directeurs (**PROPOSITION 4**)
 - 4.5 Approbation de la poursuite d'études sur les changements structurels à l'Organisation (**PROPOSITION 5**)
 - 4.6 Approbation du maintien du poste supplémentaire d'adjoint technique [Décision No. 5 de la XV^e Conférence HI] (**PROPOSITION 6**)
 - 4.7 Approbation d'une plus grande fréquence des Conférences [Décision No. 7 de la XV^e Conférence HI] (**PROPOSITION 7/Rev.1**)
 - 4.8 Approbation des dispositions existantes concernant le Centre de documentation électronique du BHI [Décision No. 8 de la XV^e Conférence HI] (**PROPOSITION 8**).
 - 5. EXAMEN D'AUTRES QUESTIONS STRATEGIQUES**
 - 5.1 Adoption de l'espagnol comme troisième langue officielle de l'OHI (**PROPOSITION 9**)
 - 5.2 Interprétation de l'article XX de la Convention relative à l'OHI (**PROPOSITION 10**)
 - 6. EXAMEN D'AUTRES QUESTIONS**
 - 6.1 Développement du système WEND et rôle futur des RENCS [Rapport] (**Document de travail No. 2**)
 - 6.2 Exposé de la situation financière de l'Organisation [Rapport] (**Document de travail No. 3**) et (**PROPOSITION 11**)
 - 7. CLÔTURE DE LA CONFERENCE**
 - 7.1 Remise du prix de l'ACI
 - 7.2 Places attribuées aux délégués à la Conférence de 2002
-

CALENDRIER

Jeudi 16	Vendredi 17	Samedi 18
<p><u>0900-1230</u></p> <p><u>1400-1730</u></p> <p>Réunion WEND (BHI – Salle de conférences)</p>	<p><u>0900-1230</u></p> <p><u>1400-1730</u></p> <p>Réunion WEND (BHI – Salle de conférences)</p>	<p><u>0900 – 1730</u></p> <p>REUNION INTERFACE OHI – SECTEUR PRIVE (CCAM)</p>

Dimanche 19	Lundi 20	Mardi 21	Mercredi 22	Jeudi 23	Vendredi 24
<p>0900-1800</p> <p>Enregistrement (CCAM)</p> <p><u>1000</u> – Ouverture de l'exposition¹</p>	<p>0830-0945</p> <p>Première Séance</p> <p><u>Points de l'Ordre du Jour</u></p> <p>1: Confirmation de l'élection du président et du vice-président de la Conférence</p> <p>2: Adoption de l'ordre du jour</p> <p>3: Rapport du SPWG - Doc.Trav..1</p> <p><u>1000 – 1045</u></p> <p>Cérémonie d'ouverture</p> <p>0945 – Arrivée des invités officiels</p> <p>1000 – Arrivée de SAS le Prince Albert</p> <p>1010 – Discours de bienvenue (Président du CD)</p> <p>1020 – Discours d'ouverture (SAS le Prince Albert)</p> <p><u>1100-1215</u></p> <p>Reprise de la Première Séance Plénière</p> <p><u>1230</u> – Photo officielle (Casino de Monte Carlo, côté mer)</p>	<p>0830-1230</p> <p>3e Séance plénière</p> <p><u>Points de l'Ordre du jour</u></p> <p>4.1: PRO 1 </p> <p>4.2: PRO 2 </p> <p>4.3: PRO 3 suite</p> <p>4.5: PRO 5 </p> <p>4.7: PRO 7 rev.1 </p> <p>5.1: PRO 9</p> <p>4.4: PRO 4</p>	<p>0830-1230</p> <p>4e Séance plénière</p> <p><u>Points de l'Ordre du jour</u></p> <p>4.6: PRO 6</p> <p>4.8: PRO 8</p> <p>5.2: PRO 10</p>	<p>0830-1220</p> <p>5e Séance plénière</p> <p><u>Points de l'Ordre du jour</u></p> <p>Points restant à examiner</p> <p>6.1: Rapport WEND (Doc. Trav. 2)</p> <p>6.2: Rapport financier (Doc. Trav. 3) et PRO 11</p> <p>7.1: Remise des prix de l'ACI (Japon, Chili, Pérou)</p> <p>7.2: Places attribuées aux délégués à la XVIe CHI de 2002</p> <p>Séance de clôture</p> <p><u>1230</u></p> <p>Réception du Gouvernement monégasque (Salle Empire, Hôtel de Paris)</p>	<p>0830-1000</p> <p>REUNION SPWG (Salle des cartes 1 – BHI)</p> <p><u>1030-1230</u></p> <p>REUNION CARTES INT DE LA ZONE C1 (Salle des cartes 2 – BHI)</p> <p><u>0900-1230</u></p> <p>REUNION CSC (Salle de Conférences – BHI)</p>
PAUSE DEJEUNER					
<p><u>1400-1730</u></p> <p>REUNION : REVISION DU CHAPITRE V DE LA CONVENTION SOLAS (CCAM)</p> <p><u>1800</u></p> <p>Réception des exposants (CCAM)</p>	<p>1400-1730</p> <p>2e Séance plénière</p> <p><u>Points de l'ordre du Jour</u></p> <p>4.1: PRO 1</p> <p>4.2: PRO 2</p> <p>4.3: PRO 3</p> <p>4.5: PRO 5</p> <p>4.7: PRO 7 rev.1</p> <p><u>1830</u></p> <p>Réception du BHI (BHI)</p> <p>Sur invitation seulement</p>	<p>1400-1730</p> <p>ATELIER DU RU SUR L'EXPLOITATION DES RENC (CCAM)</p> <p><u>1830</u></p> <p>Réception du RU (BHI)</p> <p>Sur invitation seulement</p>	<p>1400-1730</p> <p>REUNION NAVAREA VIII (Salle des cartes 1 – BHI)</p> <p>REUNION DU GT DE LA MER NOIRE (Salle des cartes 2 – BHI)</p> <p><u>1800</u></p> <p>Clôture de l'exposition</p> <p><u>1800</u></p> <p>Réception de la Russie à bord du SIBIRIYAKOV</p> <p>Sur invitation seulement</p>	<p><u>1600</u></p> <p>Conférence de presse (CCAM)</p>	<p>1400-1700</p> <p>Poursuite de la REUNION CSC (si nécessaire) (Salle de Conférences – BHI)</p>

¹ Note: L'exposition commerciale sera ouverte toute la journée du 19 au 22 mars.

**POSTES OFFICIELS DE LA 2e CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE
INTERNATIONALE EXTRAORDINAIRE**

**PRESIDENT DE LA
CONFERENCE**

Amiral MOHD RASIP BIN HASSAN
(Malaisie)

**VICE-PRESIDENT DE LA
CONFERENCE**

Capitaine Hugo GORZIGLIA (Chili)

DISCOURS D'OUVERTURE

DISCOURS D'OUVERTURE
DE LA 2e CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE EXTRAORDINAIRE

1. Président du Comité de direction du BHI
Contre-amiral Giuseppe ANGRISANO

2. Son Altesse Sérénissime, le Prince ALBERT

DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION DU BHI
Contre-amiral Giuseppe ANGRISANO

Monseigneur,
Excellences,
Distingués délégués et Observateurs,
Mesdames et Messieurs,

Au nom de l'Assemblée toute entière ici réunie et en mon nom personnel, je tiens à exprimer notre profonde gratitude à Son Altesse Sérénissime, le Prince Héréditaire, pour l'honneur qu'Il nous fait en acceptant d'ouvrir officiellement la seconde Conférence hydrographique internationale extraordinaire.

Depuis la dernière Conférence ordinaire, tenue dans ce même Auditorium, en avril 1997, le nombre d'Etats membres de l'OHI est passé à 68 avec l'adhésion de cinq nouveaux Etats (la Colombie, le Maroc, le Mozambique, la Tunisie et l'Ukraine), et nous saisissons aujourd'hui cette occasion pour leur souhaiter la Bienvenue. Par ailleurs, les formalités d'adhésion en cours pour sept autres pays devraient bientôt aboutir. L'OHI est donc aujourd'hui une organisation dynamique.

Cette croissance évoque, pour nous, le grand intérêt que, Votre père, SAS le Prince Rainier III n'a cessé de témoigner à l'OHI. L'année dernière, SAS le Prince Souverain a célébré son jubilé : cinquante années de règne au cours desquelles l'OHI a vu l'adhésion de cinquante nouveaux Etats membres. Nous Vous demandons très respectueusement de bien vouloir transmettre à Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco l'expression de notre gratitude accompagnée de nos meilleurs vœux de santé et de prospérité. Comme témoignage de notre gratitude, à la fin de mon discours de bienvenue, j'aurai l'honneur de remettre, par Votre intermédiaire, à SAS le Prince, une boîte en argent sur laquelle est gravée une carte géographique précisant la situation des EM de l'OHI, en 1999.

Les résultats très positifs qui ont été obtenus sont également le fruit des efforts des Services hydrographiques des Etats membres de l'OHI, du Comité de direction et du personnel du BHI. Je souhaiterais, à cette occasion, remercier tous les Directeurs des Services hydrographiques des Gouvernements membres, mes deux collègues (le contre-amiral GUY et le commodore LEECH - Directeurs), les anciens directeurs ainsi que l'ensemble du personnel du BHI pour la tâche qui a été accomplie dans toutes les activités techniques et, notamment, pour la préparation de cette Conférence.

Il s'agit de la deuxième Conférence extraordinaire organisée depuis la création de l'OHI. La première s'est tenue à Monaco, en avril 1929, afin d'examiner un certain nombre de questions techniques auxquelles l'Organisation, encore relativement jeune, était confrontée.

La présente Conférence a été souhaitée par les EM de l'OHI afin d'approuver, de manière formelle, le Plan Stratégique des années à venir. Ce Plan Stratégique a été discuté et préparé par le groupe de travail sur la planification stratégique, parallèlement au programme de travail de l'OHI. Ce plan est à présent arrivé à maturité et doit être examiné en vue de son approbation finale et de sa mise en œuvre par l'ensemble de la communauté de l'OHI. Je saisis cette occasion pour remercier les membres du groupe de travail qui ont travaillé, sans relâche, au cours de ces deux dernières années.

Les questions et buts stratégiques définis dans le cadre de ce plan sont ambitieux et cependant tous réalisables, à condition, toutefois, que nous parvenions à convaincre les gouvernements et les organisations internationales concernés de l'importance fondamentale de l'hydrographie et l'océanographie descriptive en tant que facteurs primordiaux pour l'efficacité et la sécurité de la navigation ainsi que la protection et la gestion du milieu marin.

Les gouvernements et les organisations internationales devraient également prendre conscience du fait que l'OHI peut assurer une coopération efficace dans divers domaines techniques, à travers la formation, le transfert de technologies et la formulation de projets régionaux de développement.

Cette Conférence est également l'occasion, pour l'OHI, de rendre hommage à l'intérêt scientifique qui anima le Prince Albert Ier, notamment dans l'acquisition de données sous forme globale et systématique, en renforçant l'accent mis sur les applications scientifiques des systèmes d'information géographique.

A cet effet, la présence de SAS le Prince Héritaire revêt une signification particulière. Comme nous le savons, Monaco est devenu membre des Nations Unies en mai 1993 et la Délégation de Monaco aux NU, sous la conduite de Votre Altesse a été très active pour la promotion d'importantes résolutions des NU. C'est avec le concours de la délégation de Monaco auprès des NU que l'OHI a pu obtenir l'approbation, par la 53e Assemblée (1998) d'une résolution par laquelle les Etats étaient invités à coopérer dans l'exécution de levés hydrographiques et dans la fourniture de services nautiques ainsi que dans la coordination de leurs activités, afin de rendre les informations hydrographiques et nautiques disponibles à l'échelle mondiale.

Vous avez par ailleurs accepté, Monseigneur, de servir les intérêts de l'hydrographie, auprès de certains gouvernements d'Etats dans lesquels Vous Vous êtes récemment rendus, et de souligner les possibilités de coopération existantes au sein de l'OHI. Nous avons été très sensibles à l'intérêt personnel que Vous nous avez démontré et nous souhaitons aujourd'hui Vous remercier pour Votre importante contribution à la promotion d'une science susceptible d'améliorer l'économie et de créer des emplois dans de nombreux pays en voie de développement.

Nous espérons Monseigneur, que Votre Altesse pourra continuer, dans le futur, à oeuvrer en tant qu'Ambassadeur exceptionnel de l'OHI.

J'ai, à présent, Monseigneur, le très grand plaisir de Vous demander de bien vouloir ouvrir cette deuxième Conférence hydrographique internationale extraordinaire.

DISCOURS D'OUVERTURE DE S.A.S. LE PRINCE ALBERT

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs.

Je vous remercie des paroles très aimables pour la Principauté, pour SAS le Prince Souverain, mon Père, et pour moi-même, que vous venez de prononcer et je ne manquerai pas de transmettre au Prince Souverain les vœux et le présent que l'OHI a eu la délicatesse de Lui adresser.

Je suis heureux de saluer, à mon tour, les représentants des cinq nouveaux États membres de l'OHI que vous avez cités et auxquels je souhaite, également, la bienvenue à Monaco, comme à tous nos hôtes ici présents.

Vous avez exposé, Monsieur le Président, les buts du plan stratégique de l'Organisation qui va être soumis à l'examen et à l'approbation finale de la présente Conférence extraordinaire.

Je tiens à vous assurer que je partage votre sentiment sur l'importance fondamentale pour la communauté internationale de ces objectifs ainsi que sur leur conformité avec l'intérêt scientifique qui animait le Prince Albert 1er dans ses œuvres consacrées à l'océanographie.

Vous avez bien voulu, Monsieur le Président, évoquer, également, le prix que vous attachez à la coopération apportée par la Principauté, notamment dans le cadre des travaux de l'Assemblée de l'ONU auxquels j'ai participé à la tête de la délégation monégasque.

Croyez bien que je suis très sensible à votre appréciation du rôle ainsi joué par Monaco en faveur des intérêts de l'hydrographie et que notre pays s'efforcera de poursuivre cette politique qui prolonge, comme l'a toujours souhaité le Prince Souverain, mon Père, l'action du grand précurseur que fut le Prince Albert 1er.

C'est maintenant avec un grand plaisir que je déclare ouverte cette deuxième Conférence hydrographique internationale extraordinaire en formant des vœux pour la meilleure réussite de ses travaux.

PROPOSITIONS PRESENTEES A LA CONFERENCE

**LISTE DES PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE
(CONF.EX2/G/03/Rev.1/Add.2)**

APPROBATION DES RECOMMANDATIONS FAITES PAR LE SPWG

PROPOSITION	Page
<p>PROPOSITION 1 – APPROBATION DU NOUVEAU PLAN STRATEGIQUE DE L’OHI (CONF.EX2/PRO.1)</p> <p>Plan stratégique de l’OHI</p> <p>Documents d’information (non inclus dans le "Livre rouge")</p> <ul style="list-style-type: none"> - Série de rapports provisoires du SPWG. (CONF.EX2/INFO.1) (Voir LC du BHI 4/98, 44/98, 28/99) - Résumé des réponses au questionnaire sur les questions stratégiques y compris l’analyse SWOT. (CONF.EX2/INFO.2) (Voir LC du BHI 4/98) - Rapport 2.1 du groupe d’étude (ST) du SPWG – Organisation, activités, compétence et structure de l’OHI. (CONF.EX2/INFO.3) 	25
<p>PROPOSITION 2 – APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL INTER-SESSION 2000-2004 (CONF.EX2/PRO.2)</p> <p>Documents d’information (Non inclus dans le "Livre rouge")</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme de travail de l’OHI pour 2000. (CONF.EX2/INFO.5) - Documents de travail du SPWG sur les applications SIG en matière de données et de services hydrographiques. (CONF.EX2/INFO.4) 	34
<p>PROPOSITION 3 – APPROBATION DU REPORT D’UNE DECISION RELATIVE AU CYCLE DE PLANIFICATION JUSQU’A LA CONFERENCE DE 2002 (CONF.EX2/PRO.3)</p>	58
<p>PROPOSITION 4 – APPROBATION DES CHANGEMENTS PROPOSES AUX CRITERES D’ELIGIBILITE DES DIRECTEURS DU BHI (CONF.EX2/PRO.4)</p> <p>Documents d’information (Non inclus dans le "Livre rouge")</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport 2.5 du ST du SPWG - Rôles des directeurs du BHI et Critères de sélection. (CONF.EX2/INFO.6) 	61
<p>PROPOSITION 5 – APPROBATION DE LA POURSUITE D’ETUDES SUR LES CHANGEMENTS STRUCTURELS</p> <p>Documents d’information (Non inclus dans le "Livre rouge")</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement récents aux travaux et au budget du BHI. (CONF.EX2/INFO.7). Extrait de la LC 25/99 du BHI - Rapport 2.3/4 du ST du SPWG. Analyse du financement – ressources et compétences du BHI (CONF.EX2/INFO.8) 	66

PROPOSITIONS	Page
<p>PROPOSITION 6 – APPROBATION DU MAINTIEN DU POSTE SUPPLEMENTAIRE D’ADJOINT TECHNIQUE AU BHI (CONF.EX2/PRO.6)</p> <p>Documents d’information (Non inclus dans le "Livre rouge")</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport 2.3/4 du ST du SPWG. Analyse du financement – ressources et compétences du BHI. (CONF.EX2/INFO.8) - Décision No. 5 de la XV^e Conférence HI. (CONF.EX2/INFO.9) - Description de poste des adjoints techniques de l’OHI. (CONF.EX2/INFO.10) 	72
<p>PROPOSITION 7 – APPROBATION D’UNE PLUS GRANDE FREQUENCE DES CONFERENCES HI (CONF.EX2/PRO.7/Rev.1)</p> <p>Documents d’information (Non inclus dans le "Livre rouge")</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décision No. 7 de la XV^e Conférence HI. (CONF.EX2/INFO.11) 	76
<p>PROPOSITION 8 – APPROBATION DES DISPOSITIONS DU BHI RELATIVES A L’ETABLISSEMENT D’UN CENTRE DE DOCUMENTATION ELECTRONIQUE AU BHI (CONF.EX2/PRO.8)</p> <p>Documents d’information (Non inclus dans le "Livre rouge")</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décision No. 8 de la XV^e Conférence HI. (CONF.EX2/INFO.12) 	82
<p>PROPOSITION 9 - APPROBATION DE L’ESPAGNOL COMME TROISIEME LANGUE OFFICIELLE DE L’OHI (CONF.EX2/PRO.9)</p> <p>Documents d’information (Non inclus dans le "Livre rouge")</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude des implications de l’adoption de l’espagnol comme langue officielle (non inclus dans le "Livre rouge") (CONF.EX2/INFO 13). (Voir Lettre circulaire du BHI 24/1999) - Décision No.14 de la XV^e Conférence HI. (CONF.EX2/INFO.14) 	84
<p>PROPOSITION 10 - INTERPRETATION DE L’ARTICLE XX DE LA CONVENTION RELATIVE A L’OHI (CONF.EX2/PRO.10)</p> <p>Documents d’information (Non inclus dans le "Livre rouge")</p> <p>Rapport de M. K. POGSON, membre du Comité consultatif juridique de l’OHI. (CONF.EX2/INFO.15)</p>	92
<p>PROPOSITION 11 - FONDS DE ROULEMENT DE L’OHI ET FONDS DE RETRAITE INTERNE (CONF.EX2/PRO.11)</p>	93

PRO 1 - PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI

Présentée par: Groupe de travail sur la planification stratégique

Références:

- Rapports provisoires du SPWG. (CONF.EX2/INFO.1) (Voir LC du BHI 4/98, 44/98, 28/99)
- Résumé des réponses au questionnaire sur les questions stratégiques y compris l'analyse SWOT. (CONF.EX2/INFO.2) (Voir LC du BHI 4/98)
- Rapport 2.1 du ST du SPWG – Organisation, activités, compétences et structure de l'OHI. (CONF.EX2/INFO.3)

PROPOSITION

Il est demandé à la Conférence d'approuver le projet de plan stratégique de l'OHI.

COMMENTAIRES DU BUREAU

L'établissement d'un plan stratégique de l'OHI a été proposé lors de la XIV^e Conférence. Le Comité de direction, chargé d'en assumer la préparation, a présenté ces travaux à la XV^e Conférence qui a décidé que d'autres développements étaient nécessaires. La Conférence a établi un groupe de travail sur la planification stratégique chargé d'élaborer un plan stratégique et d'en informer les Etats membres dans un délai de deux ans.

Comme indiqué dans le rapport succinct du SPWG, les travaux de ce dernier ont commencé par la distribution d'un questionnaire à l'ensemble des Etats membres, afin de recueillir leurs points de vue sur les questions stratégiques auxquelles ils étaient confrontés ainsi que leurs opinions sur les travaux futurs du SPWG. Les réponses apportées à ce questionnaire ont constitué un important point de départ du processus de planification stratégique, et un résumé des réponses est fourni en tant que document d'information de la Conférence Ex2 / Info. 2.

Le SPWG a identifié six principales questions stratégiques qui se posent aux Etats membres, et a par la suite défini quatre buts stratégiques pour l'OHI, en ce qui concerne les dix prochaines années. Ceux-ci sont exposés en détail dans le projet de plan stratégique.

Les premières études du SPWG ont permis d'identifier deux nouveaux points stratégiques :

i. La nécessité pour l'OHI de pouvoir mettre davantage en évidence l'importance de l'hydrographie en matière de sécurité maritime.

Les délégués étaient d'avis que le rôle et les responsabilités des Services hydrographiques nationaux n'étaient pas toujours bien compris par les gouvernements et les utilisateurs, et que c'était là l'une des principales raisons des difficultés rencontrées dans les domaines suivants :

- (a) Obtention d'aide pour les nouveaux développements hydrographiques,
- (b) Fourniture d'assistance aux Services hydrographiques des pays en voie de développement ainsi qu'aux pays ne disposant pas de Service hydrographique et,
- (c) Renforcement des capacités

Les délégués ont également suggéré que certaines préoccupations récentes concernant, d'une part, les relations entre les SH et les organisations non gouvernementales, et d'autre part les relations entre l'OHI et d'autres organismes internationaux, résultaient en partie d'une absence de compréhension de l'importance de l'hydrographie et des responsabilités des SH.

Les délégués ont convenu que l'OHI était responsable de l'amélioration de la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie et qu'elle devait "s'exprimer d'une seule voix". Les délégués ont également convenu que le BHI devait être cette "voix" et que le Bureau devait entreprendre des actions de relations publiques professionnelles en ce sens.

Les **Relations publiques** ont donc été ajoutées au nouveau programme de travail.

ii. La nécessité, pour le BHI, qui sert les intérêts de l'OHI, d'être davantage responsable et d'améliorer sa capacité à servir l'Organisation grâce à l'adoption de mesures concrètes.

Les délégués ont estimé qu'il convenait d'examiner le rapport coût-efficacité de l'OHI, et que, si nécessaire, des propositions de changement structurel devraient être examinées. A l'avenir, cet aspect de l'Organisation devra être davantage pris en considération.

Le **développement interne** a donc été ajouté au nouveau programme de travail.

Les questions et buts stratégiques ont servi à élaborer les projets de plan stratégique et de programme de travail. Ceux-ci ont été soumis aux Etats membres, aux fins de commentaires, dans la LC 44/98.

Dans les réponses qu'ils ont apporté à cette LC, les Etats membres n'ont proposé aucun changement majeur. Au cours de l'année 1999, le SPWG a peaufiné le projet de plan stratégique.

Présentation du nouveau plan stratégique

Le SPWG présente donc à la 2e Conférence extraordinaire, aux fins d'examen et d'approbation, le projet de plan stratégique joint en annexe au présent rapport.

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

PLAN STRATEGIQUE

mars 2000

Note: Ce document n'a pas encore été approuvé par les Etats membres de l'OHI

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

PLAN STRATEGIQUE

Contexte

L'Organisation hydrographique internationale est une organisation intergouvernementale dont les membres sont les gouvernements d'Etats maritimes. Créée en 1921, l'Organisation constitue un forum en vue de l'amélioration des services relatifs à la navigation maritime grâce à la discussion et à la résolution, au niveau international, des questions touchant à l'hydrographie. Elle aide les gouvernements membres à assurer ces services au meilleur coût par le biais de leurs Services hydrographiques nationaux. L'OHI est régie par une convention internationale ratifiée par 67 Etats membres (1999).

Définition

L'hydrographie se définit comme suit :

"Branche des sciences appliquées traitant du mesurage et de la description des éléments physiques de la partie navigable de la surface terrestre et des zones côtières adjacentes, avec référence particulière à leur utilisation pour la navigation".

Les services hydrographiques qu'assurent les Etats membres de l'OHI sont caractérisés par deux aspects principaux : l'acquisition d'informations et la fourniture de services d'information. Ceux-ci servent deux principaux groupes d'utilisateurs : les navigateurs et les utilisateurs de Systèmes d'informations géographiques (SIG).

Analyse raisonnée

Les Services hydrographiques nationaux assurent des services visant à contribuer à une navigation maritime efficace et sans risques et fournissent des données hydrographiques essentielles à l'utilisation durable du milieu marin. Le service principal est constitué par la fourniture d'informations nautiques, y compris les cartes marines, les avis aux navigateurs, les instructions nautiques, les données destinées aux systèmes de navigation intégrés et divers autres produits et services. La fourniture de cartes précises et à jour présente de significatifs avantages économiques et commerciaux et facilite le commerce ainsi que les autres activités maritimes. Elle contribue également à prévenir les accidents susceptibles d'entraîner des pertes en vie humaine et en biens ainsi que la pollution du milieu marin.

La navigation tout comme l'administration et les sciences maritimes étant des activités internationales il est nécessaire de pouvoir coordonner les travaux des agences nationales et normaliser les services ainsi que les produits en vue d'assurer partout dans le monde un service efficace. C'est là l'analyse raisonnée de l'OHI.

Mission

L'OHI a pour mission d'assurer la fourniture opportune et adéquate d'informations hydrographiques aux fins de la navigation maritime partout dans le monde ainsi qu'à d'autres fins en coordonnant les travaux des Services hydrographiques nationaux.

Objectifs

Les objectifs de l'OHI sont précisés dans l'article II de la Convention. L'Organisation a pour but d'assurer:

- a) La coordination des activités des Services hydrographiques nationaux.
- b) La plus grande uniformité possible dans les cartes et les documents nautiques.
- c) L'adoption de méthodes sûres et efficaces pour l'exécution et l'exploitation des levés hydrographiques.
- d) Le progrès des sciences relatives à l'hydrographie et des techniques utilisées pour les levés océanographiques.

Bénéficiaires

Le principal bénéficiaire des travaux de l'OHI est le navigateur, qui est ainsi assuré d'un service cohérent, normalisé et bien coordonné pour une navigation sûre et rentable.

Toutefois, les Etats membres eux-mêmes tirent profit de leur participation à l'OHI étant donné qu'un service maritime efficace partout dans le monde, améliore la sécurité de la navigation et réduit les risques d'accidents ainsi que de dommages causés à l'environnement. En outre, la mise au point de normes, de procédures et de produits réalisée en coopération évite toute inutile duplication des efforts nationaux. L'OHI fournit également aux Etats membres assistance et conseils techniques afin de les aider à améliorer les services proposés par leurs Services hydrographiques nationaux.

Les Etats membres bénéficient, en outre, des travaux de l'OHI en matière de développement de l'application des données hydrographiques à d'autres tâches nationales. Il existe une demande croissante en données hydrographiques à des fins autres que la navigation, en particulier pour la pêche, l'industrie offshore, la protection des côtes, la construction de ports, et la recherche scientifique marine. Les applications regroupent les décisions sur les limites maritimes nationales, la gestion des zones côtières, la modélisation des zones marines, l'étude des habitats, l'évaluation de l'état du milieu marin, et l'exercice des droits nationaux dans les zones maritimes.

Les avantages retirés des travaux hydrographiques sont reconnus par diverses conventions internationales, notamment dans la Convention sur la sauvegarde de la vie humaine en mer [CONVENTION SOLAS], la Convention des Nations unies sur le droit de la mer [UNCLOS], et la Convention des Nations unies sur l'environnement et développement [CNUED].

Questions stratégiques

Les principales questions stratégiques que doivent actuellement affronter l'OHI et les Services hydrographiques des Etats membres sont les suivantes :

Le passage à l'ère du numérique

- Réussir le passage à la fourniture de services numériques incluant la production, la distribution et la mise à jour.

La réalisation d'une couverture globale adéquate en matière de données hydrographiques

- S'assurer que des données hydrographiques de bonne qualité sont disponibles partout où elles sont requises dans le monde.

La réponse à l'environnement extérieur

- Fournir en temps voulu la réponse appropriée aux développements intervenus dans les politiques gouvernementales, la technologie, la distribution, etc.

L'obtention d'un financement adéquat

- S'assurer que des fonds suffisants sont disponibles en vue de la fourniture des services requis.

Le renforcement des capacités

- mettre en place des organisations nationales efficaces, avec les effectifs en personnel et l'équipement appropriés

La fourniture de services autres que ceux concernant la navigation

- S'assurer que les données hydrographiques nationales sont disponibles pour les applications SIG afin de répondre aux besoins des scientifiques, des administrateurs ainsi que des autres organismes concernés par les questions maritimes, et que l'on puisse pleinement et aisément accéder à ces données.

Buts de l'OHI

Les buts de l'OHI traduisent les objectifs de l'Organisation ainsi que la nécessité d'aborder les questions stratégiques qui se posent aux membres. Les buts actuels sont les suivants :

1. Aider les Etats membres à s'acquitter de leurs rôles présents et prévoir les demandes futures de la manière la plus efficace possible, particulièrement comme suit :
 - En servant de forum et de point focal pour toutes les questions concernant les meilleures pratiques en matière d'hydrographie et de gestion.
 - En favorisant les échanges et la coopération entre SH.
 - En encourageant de nouveaux développements pour les Services hydrographiques.
 - En élaborant et en diffusant des normes minimums.
 - En encourageant la coopération régionale.
2. Assurer une couverture globale de services hydrographiques efficaces :
 - En évaluant l'adéquation de la couverture actuelle, en accordant la priorité aux zones critiques et en encourageant les travaux visant à améliorer la situation,
 - En encourageant la création de nouveaux SH, ainsi que l'accroissement des capacités de tous les SH,
 - En augmentant le nombre d'Etats membres de l'OHI.
3. Faire prendre conscience, à l'échelle globale, de l'importance de l'hydrographie :
 - En s'assurant que les rôles et les responsabilités des SH nationaux sont correctement perçus.
 - En faisant connaître les avantages découlant des travaux réalisés par les SH nationaux.
 - En soutenant les initiatives de financement, en particulier pour les pays en développement.
4. Maintenir une organisation interne efficace et active via le développement et la gestion appropriés de l'Organisation.

Programmes

Pour atteindre les buts actuels, l'OHI dispose de cinq programmes principaux :

1. Coopération entre les Etats membres et avec les Organisations internationales

Ce programme répond aux prescriptions des buts 1 et 2 via des activités coordonnées au niveau régional ou mondial avec :

- La création et la gestion des commissions hydrographiques régionales, ainsi que des autres organes subsidiaires pertinents de l'OHI.
- La représentation des intérêts de l'OHI auprès des organisations internationales pertinentes.
- L'intensification de la coopération entre les Services hydrographiques des Etats membres.

2. Renforcement des capacités

Ce programme concerne principalement les prescriptions du but No. 2, soit via le développement de capacités hydrographiques dans les pays où cela est nécessaire, soit via l'assistance dans certains domaines spécifiques dans le cas de nations possédant déjà une capacité hydrographique bien établie, avec :

- Des évaluations à titre consultatif pour l'identification des besoins et des insuffisances.
- La promotion et la coordination de la coopération technique ainsi que de la formation assurée par les nations développées.
- La promotion et la coordination du financement ainsi que des autres types d'assistance assurés par les agences internationales dispensatrices d'aide.
- La prise de conscience politique des besoins en matière de services hydrographiques et d'avantages en découlant.
- L'incitation à créer de nouveaux Services hydrographiques.

3. Coordination et soutien en matière de techniques et de normes

Ce programme répond aux prescriptions du but No. 1 par le biais des activités suivantes :

- Servir de forum et de point focal pour l'échange d'informations sur toutes les questions touchant aux technologies actuelles et émergentes ainsi qu'aux techniques opérationnelles pertinentes et à leur application à l'hydrographie;
- Encourager les nouveaux développements en vue de la fourniture de services hydrographiques, tout particulièrement en matière de services numériques;
- Elaborer des normes appropriées, via les organes techniques subsidiaires;
- Diffuser toute information se rapportant à ce qui précède dans les langues de travail de l'Organisation.

Ces activités sont généralement classées en sept spécialités : services d'informations hydrographiques et cartographie, levés hydrographiques, navigation, formation, applications et services SIG, gestion des publications, et services de traduction.

4. Relations publiques et soutien apporté à la gestion générale

Ce programme répond aux prescriptions des buts Nos. 1 et 3 via :

- La sensibilisation à l'importance de l'hydrographie tout en s'assurant que les besoins et les responsabilités des Services hydrographiques sont correctement perçus (relations publiques) ;
- L'assurance de la disponibilité d'informations concernant les activités de l'Organisation et ses membres ;

- L'échange d'informations sur l' "évaluation des performances" concernant les méthodes et ressources utilisées pour la réalisation des objectifs, afin d'aider les Etats membres à obtenir les meilleurs résultats possibles [voir note] ;
- L'échange d'informations sur les développements pertinents intervenus dans le secteur non gouvernemental ;
- L'échange d'information sur le développement et les applications des services hydrographiques à l'appui de la science, de la gestion des zones côtières, etc., éventuellement dans le cadre d'une infrastructure nationale de données spatiales.

Note : L'évaluation des performances est définie comme un processus continu et systématique d'évaluation des produits, des services et des procédures de travail d'organisations faisant autorité en matière d'amélioration organisationnelle.

5. Questions propres à l'Organisation

Ce programme concerne les prescriptions du but No. 4, et couvre les services internes de l'OHI, classés sous 5 rubriques principales :

- Développement interne de l'Organisation, dont la planification stratégique, les modifications structurelles, la révision de la Convention, etc.
- Administration du Bureau, dont la gestion financière, la gestion du personnel, les services d'entretien des locaux, les services de secrétariat, les services d'impression, la technologie de l'information, les déplacements, etc.
- Conférences HI ordinaires et extraordinaires, et autres réunions ; Relations avec le gouvernement hôte; Gestion des adhésions à l'OHI.

L'on trouvera davantage d'informations sur ces cinq programmes dans le document intitulé "Programme de travail de l'OHI, 2000 – 2004 ".

Annexe : Diagramme schématique.

PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI – DIAGRAMME SCHEMATIQUE

Objectifs de l'OHI				
a. Coordonner les travaux des SH nationaux				c. Méthodes de levés efficaces
	↓			d. Développement des sciences
b. Uniformité des cartes				
Questions stratégiques				
1. Passage à l'ère du numérique				4. Financement adéquat
2. Couverture globale en données				5. Renforcement des capacités
3. gestion de l'environnement externe				6. Services autres que ceux relatifs à la navigation
	↓			
Buts				
	1 Aider les Etats membres ↓	2 Couverture Globale ↓	3 Relations Publiques ↓	4 Organisation efficace ↓
Activités				
	1.1 Servir de point focal 1.2 Favoriser l'échange et la coopération 1.3 Encourager les nouveaux développements 1.4 Elaborer et diffuser des normes 1.5 S'informer sur le secteur privé, le monde universitaire et les associations	2.1 Evaluer l'adéquation de la couverture actuelle 2.2 Développer les SH 2.3 Encourager l'adhésion à l'OHI	3.1 Sensibiliser à l'importance de l'hydrographie 3.2 Expliquer les besoins et les responsabilités des SH 3.3 Faire connaître la nécessité des travaux de l'OHI et les bénéfices pouvant en être retirés 3.4. Assurer un soutien en vue des financements	
Structures / Compétences				
Etats membres	X	X	X	
SH	X	X	X	
CHR	X	X	X	
CHI	X	X		X
BHI	X	X	X	X
Autres organes de l'OHI	X	X	X	X
Programmes				
1. Coopération Internationale	X	X	-	-
2. Renforcement des capacités	-	X	-	-
3. Techniques et normes	X	-	-	-
4. R.P. et gestion	X	-	X	-
5. Questions internes	-	-	-	X

PRO 2 - PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI POUR LA PERIODE 2000 – 2004

Présentée par: Groupe de travail sur la planification stratégique

Références:

- Programme de travail de l'OHI pour 2000. (CONF.EX2/INFO.5)
- Documents de travail du SPWG sur les applications SIG en matière de données et de services hydrographiques. (CONF.EX2/INFO.4)

PROPOSITION

Il est demandé à la Conférence d'approuver le programme de travail intersession.

COMMENTAIRES DU BUREAU

Le groupe de travail sur la planification stratégique a préparé le programme de travail intersession joint en annexe, en complément du plan stratégique de l'OHI.

Discussion

L'adoption d'un programme de travail avec la définition de priorités est une étape nécessaire pour atteindre les objectifs stratégiques de l'Organisation. Le programme intersession ou quinquennal permet à l'utilisateur de comprendre le plan de travail à plus long terme de l'Organisation, ainsi que d'appréhender les priorités dans une perspective plus lointaine. Ce programme sert également de guide pour la préparation du budget quinquennal.

Le programme de travail intersession guidera le BHI et les Commissions de l'OHI pour la rédaction de leurs propres programmes de travail annuels.

L'adoption de ce programme permettra d'introduire le concept de gestion de programme auprès de l'Organisation.

Préparation

Le programme de travail intersession a été préparé par le SPWG en 1998, et soumis aux Etats membres pour commentaires sous couvert de la LC 44/1998. Aucun changement majeur n'ayant été proposé par les Etats membres, le programme a simplement été peaufiné en 1999.

Incidences budgétaires

Ce programme de travail est réalisable dans le cadre des limites budgétaires actuelles. Il est sans incidence sur le budget.

Aspects novateurs du Programme

Ce programme de travail est, par bien des aspects, un résumé formel des activités exécutées au cours de ces dernières années.

Néanmoins, ce programme introduit les deux nouveaux aspects suivants dans les travaux de l'OHI :

- i. Activités liées à des questions de gestion, par opposition aux questions techniques. Celles-ci figurent dans le Programme 4 et incluent des sujets comme l'information du public et l'évaluation des performances. Des conseils seront fournis, sur demande, en matière d'établissement d'une politique nationale.
- ii. Activités associées au développement interne. Celles-ci figurent dans le Programme 5.

Ce programme traite également de certaines nouvelles questions importantes auxquelles sont confrontés les Etats membres, à savoir :

- iii. Activités liées aux applications SIG des données hydrographiques [Elément 3.4] [Voir également documents d'information à ce sujet].
- iv. Examen de la nécessité d'élaborer des directives en matière de services pour la navigation fluviale [Eléments 3.1 & 3.2].

Priorités et objectifs-clés

Un autre nouvel aspect du programme de travail est qu'une priorité est attribuée à chaque tâche. Une liste des objectifs-clés est également fournie.

Les Etats membres noteront que le SPWG estime que la réalisation des objectifs clés nécessitera un rythme d'activités plus soutenu, par rapport aux décennies précédentes. Ceci peut s'effectuer dans le cadre des limites budgétaires, par le biais de changements en matière d'activités et d'affectation des ressources.

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI POUR LA PERIODE 2000 – 2004 *

mars 2000

[Ce plan quinquennal est mis à jour chaque année.]

Note: Ce document n'a pas encore été approuvé par les Etats membres du BHI

**PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI
2000 - 2004**

Programme 1

Coopération entre les Etats membres et avec les Organisations internationales

<p>[HP] = Haute priorité [MP] = Moyenne priorité [FP] = Faible priorité</p>
--

Elément 1. 1 - Coopération entre les Etats membres

Cet élément a pour objectif la poursuite du développement de services de navigation internationaux comme suit :

Tâches continues

- Tâche 1. 1. 1.** Travaux des commissions hydrographiques régionales, en particulier les accords portant sur les programmes de cartes internationales, et l'augmentation du nombre de cartes INT publiées **[HP]**.
- Tâche 1. 1. 2.** Encourager la participation des Etats membres aux organes subsidiaires de l'OHI **[HP]**.
- Tâche 1. 1. 3** Encourager une coopération bilatérale reposant sur les accords entre les SHN, qui permettent des échanges équilibrés, que ce soit en terme de produits, de services ou de droits d'auteur **[MP]**.

Tâches prévues pour 2000

- Tâche 1. 1. 4.** Etudier la possibilité d'établir des commissions hydrographiques régionales là où il n'en existe pas, en particulier dans les zones NAVAREA VIII, NAVAREA IX, et la région INT C1 **[HP]**.

Elément 1. 2 - Coopération avec les Organisations internationales

Cet élément a pour objectif la poursuite de la collaboration avec d'autres organisations internationales dont l'OMI, la COI, l'AIMS, l'ACI, l'ISO et la FIG, en oeuvrant tout particulièrement, par l'intermédiaire :

- Du sous-comité de la sécurité de la navigation de l'OMI, du groupe d'harmonisation OHI/OMI sur les ECDIS, ainsi que de divers autres organes de l'OMI.
- Du programme GEBCO ainsi que des programmes de la COI pour la cartographie océanique.
- Des initiatives conjointes AISM/AIP en ce qui concerne le développement des infrastructures de navigation.

Tâches continues

Tâche 1. 2. 1 Interagir constamment avec d'autres organisations internationales pour la réalisation des objectifs de l'OHI en vue d'apporter une réponse aux questions stratégiques auxquelles est confrontée l'OHI [HP].

Tâches prévues

Tâche 1. 2. 2 Formaliser les relations avec la COI, l'ACI et l'AIMS en signant des protocoles d'accord [MP] .

Tâche 1. 2. 3 Appuyer l'inclusion dans le chapitre V de la Convention SOLAS révisé, d'une règle concernant la responsabilité gouvernementale eu égard à la fourniture de services hydrographiques [HP]

Élément 1. 3 - Coopération avec les Etats non membres

Tâche 1. 3. 1 Etablir et développer des relations avec des Etats non membres, notamment par le biais des CHR [HP].

Liste des objectifs-clés [KT]

- KT 1.1 Entreprenre la formation d'une CHR pour la zone NAVAREA VIII, en vue d'en organiser la première réunion avant 2000.
- KT 1.2 Entreprenre la formation d'une CHR pour la zone NAVAREA IX, en vue d'en organiser la première réunion avant 2001.
- KT 1.3 Entreprenre la formation d'une CHR pour la région INT C1, en vue d'en organiser la première réunion avant 2000.
- KT 1.4 Faire publier par les coordonnateurs régionaux des cartes INT, des plans de production des cartes INT avant 2000.
- KT 1.5 Revoir le protocole d'accord avec la COI avant 2000.
- KT 1.6 Mettre en place un protocole d'accord avec l'AIMS avant 2000.

Programme 2

Renforcement des capacités

Elément 2. 1 - Coopération technique

Tâches continues

- Tâche 2.1.1** Evaluer en continu l'état des levés hydrographiques, de la cartographie marine ainsi que des informations nautiques des nations et des régions où l'hydrographie est en cours de développement et, fournir des directives pour le développement des capacités hydrographiques locales. Ceci implique des visites aux Etats membres et non membres, notamment au Moyen- Orient, en Europe de l'Est, en Amérique centrale ainsi qu'en Afrique, afin d'identifier les besoins, d'encourager le progrès et de discuter des possibilités en matière d'assistance technique et financière ainsi que de formation [HP].
- Tâche 2.1.2** Encourager la fourniture coordonnée d'une assistance technique et financière aux projets de développement hydrographique en établissant d'étroites relations avec les agences nationales et les organisations internationales pertinentes susceptibles d'apporter un financement ou toute autre aide [HP].
- Tâche 2.1.3** Encourager et suivre l'établissement d'accords bilatéraux ou multilatéraux entre les pays ayant des Services hydrographiques ou des organismes de levés hydrographiques bien établis, et ceux souhaitant établir ou élargir leurs capacités hydrographiques [MP].
- Tâche 2. 1. 4** Coordonner les projets de coopération techniques via le groupe de travail du Comité FIG/OHI de Coordination de l'Assistance technique et de la Coopération [CCAT] [MP].
- Tâche 2. 1. 5** Tenir à jour la base de données de l'OHI relative aux projets d'assistance technique. [MP]
- Tâche 2. 1. 6** Coopérer avec la division de la coopération technique de l'OMI sur les questions de coopération technique [MP].
- Tâche 2. 1. 7** Encourager le développement des capacités en vue d'une production d'ENC mondiale. [HP]
- Tâche 3. 2. 11** Réviser, développer et tenir à jour la publication S-55. [FP]

Tâches prévues pour 2000

- Tâche 2. 1. 8** Projet 7 MEDA (avec la CE et l'AMI de Trieste) [HP]
- Tâche 2. 1. 9** Projet relatif aux services pour la sécurité de la navigation sur le Lac Victoria (avec l'OMI et l'AISM) [MP]
- Tâche 2. 1. 10** Conférence sur la coopération régionale en hydrographie, sur les aides à la navigation et la sécurité de la navigation en Afrique occidentale et centrale (avec l'OMI, l'AISM, l'AIP etc.) [HP]

Tâche 2. 1. 11 Première réunion officielle des CHR pour la partie orientale de la zone NAVAREA IX (avec le ROPME) [MP]

Tâche 2. 1. 12 Coopération technique pour le développement de l'hydrographie et des aides à la navigation en mer Noire (avec la CE et les pays concernés) [MP]

Tâche 2. 1. 13 Groupe d'étude pour le développement des capacités hydrographiques dans la zone des Caraïbes [MP]

Tâche 2. 1. 14 Calendrier des visites de coopération technique dans les pays et organisations ci-après :

Amérique centrale/ du Sud et Caraïbes - Guatemala, Honduras et République dominicaine. [MP]

Europe -Russie, pays de la Baltique et de la mer Noire [MP]

Asie - Chine, Myanmar, Vietnam, République démocratique populaire de Corée. [MP]

Organisations - Banque mondiale, PNUD [MP].

Elément 2. 2 - Adhésions

Tâches continues

Tâche 2. 2. 1 Encourager l'adhésion de nouveaux Etats membres, en particulier des Etats ayant envoyé des observateurs à la XV^e Conférence, en se concentrant notamment sur l'Afrique, l'Amérique centrale, l'Europe de l'Est et le Moyen-Orient [MP] .

Tâche 2. 2. 2 Prendre des mesures afin d'éviter la suspension d'Etats membres et de restaurer les droits des Etats membres suspendus [MP].

Elément 2. 3 - Assistance financière

Tâches continues

Tâche 2. 3. 1 Poursuivre les efforts visant à identifier les agences dispensatrices d'aide pouvant être, potentiellement, source de fonds et rechercher de manière active leur assistance, dans le but de faire progresser les prescriptions identifiées sous l'élément 2.1. Cela impliquera des contacts avec diverses organisations internationales et régionales comme les Nations Unies, la Banque mondiale, la Commission européenne, et les Etats membres favorables à ces projets bilatéraux [MP].

Tâche 2. 3. 2 Améliorer les compétences techniques au sein de l'Organisation en rédigeant des propositions relatives à des projets d'aide [recueillir des informations sur les besoins en vue de la rédaction de projets d'aide afin d'aider les Etats membres en voie de développement à obtenir un financement, et à tenir à jour une liste des consultants spécialisés dans ce domaine] [MP]

Elément 2. 4 - Coopération régionale

Tâches continues

Tâche 2. 4. 1 Mettre au point des projets bilatéraux et multilatéraux entre Services hydrographiques [MP]

Liste des objectifs clés [KT]

- KT 2.1 Amener à 70 le nombre des Etats membres avant 2002
- KT 2.2 Achever avant fin 2000 la base de données du CCAT en y incluant des procédures en matière d'assistance technique.

Note: ainsi que l'a recommandé le SPWG, il est prévu que l'exécution des activités de ce programme s'effectuera avec un rythme d'activités plus soutenu que celui observé au cours des années précédentes.

Programme 3

Soutien apporté aux techniques et aux normes

Les principaux travaux de ce programme seront répartis dans sept catégories : Cartographie et Services d'information hydrographique, Levés hydrographiques, Formation, Données destinées aux applications SIG, Gestion des publications et Services de traduction.

Elément 3. 1 - Cartographie et Services d'information hydrographique

Les tâches principales en la matière sont les suivantes :

Tâches continues

Tâche 3. 1. 1 Poursuite des travaux effectués en coopération en ce qui concerne le développement des services ECDIS et, en particulier :

3.1.1.1 Amélioration et extension continue des spécifications et des normes par la CHRIS et ses groupes de travail, et liaison avec la CSC ainsi que l'ISO, en insistant sur les éléments suivants:

GT sur les normes techniques, etc. [TSMAD]	}	
Nouvelle édition de la S-57 [Ed 3.1]	}	[HP]
GT sur la mise à jour des ENC	}	

GT sur la tenue à jour des couleurs et des signes conventionnels	}	
GT sur les objets d'information maritime	}	
GT sur la qualité des données	}	
GT sur la standardisation des publications nautiques	}	[MP]
GT sur l'évaluation des technologies	}	
Nouvelle édition de la S-52	}	

3.1.1.2 Soutien et encouragement apportés à la production et à la distribution des ensembles de données ENC par le Comité WEND, le RENC de l'Europe du Nord et toute nouvelle entité, comme, par exemple, le concept SHARED en Asie du Sud-Est et en Australasie, ainsi que les initiatives dans la zone des Caraïbes [HP].

3.1.1.3 Participation aux aspects "réglementation" des ECDIS via le HGE OMI/OHI, notamment pour les questions concernant les ECDIS, les RCDS et les ECS. [HP].

3.1.1.4 Intensification des contacts avec les organisations internationales représentant l'industrie privée (organisations qui la chapeautent) afin de réduire les conflits potentiels et de maximiser la qualité et la disponibilité en matière de produits nautiques numériques adéquats, en les invitant à participer aux forums appropriés de l'OHI. [HP].

3.1.1.5 Participation aux essais ainsi qu'aux aspects relatifs à l'homologation des ECDIS via le TC80 de la CEI [HP].

Tâche 3. 1. 2 Poursuite de la participation à l'élaboration de normes pour la cartographie et l'information géographique en association avec des groupes tels que le DGIWG, l'ACI et l'ISO, afin de s'assurer que les intérêts des membres de l'OHI sont pris en compte dans la formulation des normes. Les travaux des groupes suivants présentent un intérêt particulier :

TC 80 de la CEI [ECDIS] [HP]
 Groupe de travail 5 du TC 211 de l'ISO [HP]
 Projet TENT-T de l'Union européenne [MP]

Tâche 3. 1. 3 Poursuite du développement du portefeuille de cartes internationales (papier) grâce aux travaux de la Commission de standardisation des Cartes, aux Commissions hydrographiques régionales et aux coordinateurs des zones de cartographie INT (voir également programme 1) et particulièrement :

3.1.3.1 Mise au point d'une nouvelle symbologie eu égard à l'organisation du trafic maritime, y compris les voies de circulation archipélagiques, les services de trafic maritime, les zones environnementalement vulnérables, etc. [MP]

3.1.3.2 Mise au point de formats standard pour les Avis aux navigateurs, et, par la suite, pour les Instructions nautiques ainsi que pour les autres publications nautiques. [MP].

3.1.3.3 Résolution des problèmes touchant à l'extension du plan de découpage des cartes INT afin d'y inclure les cartes à grandes échelles [MP]

3.1.3.4 Etablissement d'une politique sur l'intégration des produits analogiques / produits numériques et sur la transition entre les deux [MP]

3.1.3.5 Consultation avec les Etats membres sur la nécessité d'établir des normes spécifiques pour la cartographie dans les fleuves et les voies de navigation intérieures navigables (voir également 3.2.10) [MP].

Tâche 3. 1. 4 Fournir des conseils et une assistance technique aux Etats membres à la demande, notamment des conseils sur les systèmes et les processus cartographiques, ainsi que des conseils sur la construction de plans de cartographie nationaux [MP].

Tâche 3. 1. 5 Fournir des conseils sur le contenu des cours de cartographie et de gestion des données spatiales [MP].

Tâche 3. 1. 6 Fournir des conseils et une assistance technique aux utilisateurs de normes de l'OHI, qu'il s'agisse d'Etats membres ou du secteur privé [MP]

Tâche 3. 1. 7 Réviser, développer et tenir à jour les publications suivantes :

S-52, S-57 [HP]
 M-4, M-11, S-23, [MP]
 S-59 [FP]

Tâche 3. 1. 8 Produire des graphiques pour les versions numériques des publications M-4, M-11 [HP]

Elément 3. 2 - Levés hydrographiques

Les tâches principales en la matière sont les suivantes :

Tâches continues

- Tâche 3. 2. 1** Poursuivre, par le biais du groupe de travail sur la S-44, la mise au point de spécifications et de normes pour l'exécution des levés hydrographiques et des activités connexes comme les observations de marées, via les groupes de travail existants [MP].
- Tâche 3. 2. 2** Guider et informer les Etats membres en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies disponibles comme celles des sonars multifaisceaux en insistant particulièrement sur les aspects complexes tels que le traitement et la visualisation des données [MP].
- Tâche 3. 2. 3** Guider et informer les Etats membres eu égard à l'émergence de technologies susceptibles d'améliorer le rapport coût-efficacité en matière d'acquisition de données en se référant tout particulièrement aux techniques de télédétection [MP].
- Tâche 3. 2. 4** Guider et informer les Etats membres eu égard aux développements intervenus en matière de géodésie et d'affinement des systèmes de référence [FP].
- Tâche 3. 2. 5** Par le biais du groupe de travail sur les marées, guider et informer les Etats membres eu égard aux développements intervenus en matière d'observation des marées, en particulier sur les programmes de recherche spatiaux et concernant les composantes de la marée [Topex Poseidon, ERS, GFO, Jason, etc.] [MP].
- Tâche 3. 2. 6** Répondre aux demandes de conseils des organisations internationales et des Etats membres concernés sur les aspects hydrographiques de la Convention des NU sur le Droit de la mer [MP].
- Tâche 3. 2. 7** Réviser, développer et tenir à jour les publications suivantes : S-32, S-60 [HP]
S-44, S-50,
S-51 [FP]

Tâches prévues pour l'an 2001 et au-delà

- Tâche 3. 2. 8** Préparer en vue de son approbation par les Etats membres, un projet de compilation d'un manuel de l'OHI sur les levés hydrographiques [MP].
- Tâche 3. 2. 9** Préparer une version Web du Dictionnaire hydrographique de l'OHI [Projet DHYDRO] [HP].
- Tâche 3. 2. 10** Préparer un profil S-57 en vue d'un format d'échange standard pour les données hydrographiques [MP].
- Tâche 3. 2. 11** Consulter les Etats membres sur la nécessité d'établir des normes pour l'hydrographie dans les fleuves et dans les voies de navigation intérieures navigables, afin de traiter de sujets spécifiques comme les niveaux hydrométriques, les techniques de levés, la représentation des côtes, les changements de voies etc., et préparer des recommandations pour la XVIe Conférence (voir également 3.1.3.5) [MP].
- Tâche 3. 2. 12** Examiner, par le biais du Comité sur les marées, la nécessité de maintenir la Banque de données sur les composantes de marée de l'OHI [FP].

Elément 3. 3 - Formation et enseignement

Les principales tâches en la matière sont les suivantes :

Tâches continues

- Tâche 3.3.1** Poursuivre l'amélioration du niveau de compétence international en hydrographie et assurer la fourniture de conseils à la communauté hydrographique internationale eu égard à la formation en hydrographie via le Comité consultatif international conjoint FIG-OHI sur les normes de compétences pour les hydrographes [MP].
- Tâche 3.3.2** Poursuivre les travaux effectués en coopération avec la FIG en vue de la mise au point de normes de compétence pour les hydrographes, de l'homologation des cours ainsi que de l'examen et de la tenue à jour des Normes afin de tenir compte de l'émergence de nouvelles technologies et de nouvelles méthodes [HP].
- Tâche 3.3.3** Encourager l'établissement partout dans le monde de cours d'hydrographie, de cartographie ainsi que de gestion des données spatiales, et fournir des conseils quant à leur soumission en vue d'une homologation par le Comité consultatif international, afin d'accroître le nombre de cours internationaux conformes aux normes convenues [HP].
- Tâche 3.3.4** Assister les Etats membres dans leurs rapports avec le monde universitaire, afin de tirer le meilleur parti des capacités disponibles dans les universités et dans les autres établissements d'enseignement, en matière de formation [FP].

Tâches prévues pour l'an 2001 et au-delà

- Tâche 3.3.5** Terminer, d'ici l'an 2001 la préparation des éléments suivants des normes de compétence pour les hydrographes : (organisations concernées : BHI et Comité consultatif FIG/OHI) [HP]
- Formation nautique requise pour les cours d'hydrographie.
 - Directives en vue d'une expérience nautique pratique, comme condition préalable au cours.
 - Niveaux de connaissance pour les matières fondamentales.
 - Unités facultatives
- Tâche 3.3.6** Entreprendre une coopération avec des organisations internationales comme l'ACI et l'AMI de Trieste pour l'élaboration de normes de compétence pour les cartographes [MP].
- Tâche 3.3.7** Entreprendre des actions avec des agences internationales de financement en vue de la promotion de la formation en hydrographie dans les pays en voie de développement [MP].
- Tâche 3.3.8** Examiner la nécessité de cours spécialisés de cartographie et d'hydrographie pour les voies de navigation intérieures [FP].
- Tâche 3.3.9** Réviser, préparer et tenir à jour les publications suivantes :
- M-5, M-6 [nouvelle publication] et S-47 [HP].

Elément 3.4 - Données pour les applications SIG et autres

Les tâches principales en la matière sont les suivantes :

Tâches continues

Tâche 3. 4. 1 Aider les Etats membres à optimiser et à étendre l'utilisation de leurs ensembles de données hydrographiques à des fins autres que la navigation via :

- 3.4.1.1 Le contrôle des développements intervenant dans le monde, en particulier de ceux associés à la gestion des données de la zone côtière ainsi qu'au développement des infrastructures régionales et nationales en matière de données spatiales **[HP]**.
- 3.4.1.2 Echanger des informations concernant les pratiques en cours, les services et produits courants, les moyens de distribution, les tarifs, les profils des clients, les études de marchés, etc.
- 3.4.1.3 Développer des produits génériques et des spécifications de services **[HP]**.
- 3.4.1.4 Encourager l'organisation d'ateliers, de conférences et de formations sur les questions susmentionnées **[MP]**.
- 3.4.1.5 S'engager dans le processus consistant à développer l'interprétation du Droit de la mer par le biais du groupe ABLOS . **[MP]**

Tâche 3. 4. 2 Poursuivre la participation à l'élaboration de normes en matière d'informations cartographiques et géographiques, et à l'alignement des normes de l'OHI avec des normes plus générales pour les données spatiales, via :

- le Groupe de travail 5 du TC 211 de l'ISO **[HP]**
- le Projet TENT-T de l'Union européenne **[MP]**
- l'Infrastructure globale en matière de données spatiales **[MP]**
- la Commission de l'ACI sur les normes en matière de données spatiales **[MP]**

Tâche 3. 4. 3 Poursuivre la contribution au développement de la cartographie des océans et des eaux peu profondes partout dans le monde comme suit :

- 3.4.3.1 En encourageant les Etats membres à fournir des données pour la cartographie océanique **[MP]**.
- 3.4.3.2 En poursuivant le développement du Centre de données numériques de Boulder, Colorado **[MP]**.
- 3.4.3.3 En réaffirmant le rôle des Services hydrographiques volontaires (SHV) en matière de collecte et de gestion des données bathymétriques numériques pour les projets GEBCO et de cartographie océanique **[HP]**.
- 3.4.3.4 En participant à la définition et au développement des projets et des produits GEBCO **[HP]**.
- 3.4.3.5 En participant à la carte bathymétrique internationale régionale parrainée par la COI **[FP]**
- 3.4.3.6 En contrôlant l'appellation des formes du relief sous-marin dans les eaux internationales **[FP]**
- 3.4.3.7 En assurant un service d'informations pour les questions océanographiques **[FP]**

Tâche 3. 4. 4 Réviser, préparer et tenir à jour les publications suivantes : B-2, B-4, B-6, B-7, et B-8 **[MP]**

Elément 3. 5 - Renseignements sur la sécurité maritime

Les tâches principales seront les suivantes :

Tâches continues

- Tâche 3. 5. 1** Les travaux de la Commission de l'OHI pour la diffusion des avertissements radio de navigation, en particulier en ce qui concerne la mise en oeuvre imminente du SMDSM [FP].
- Tâche 3. 5. 2** Coopération avec l'OMI en vue d'améliorer les normes globales pour la diffusion de RSM [FP].

Tâches prévues pour l'an 2001 et au-delà

- Tâche 3. 5. 2** Réviser, développer et tenir à jour les publications suivantes : M-12 [MP]
S-53 [FP]

Elément 3. 6 - Edition et gestion des publications

Les principales tâches en la matière seront :

Tâches continues

- Tâche 3. 6. 1** Organiser la production et la distribution des publications de l'OHI en 3 langues, sous forme numérique et imprimée [HP].
- Tâche 3. 6. 2** Fournir d'autres informations aux Etats membres sous couvert de lettres circulaires [HP]
- Tâche 3. 6. 3** Gérer et entretenir les installations d'impression sur place et faire exécuter certains travaux d'impression sous contrat à l'appui des activités de cet élément [HP]
- Tâche 3. 6. 4** Assurer un service de vente de publications aux utilisateurs intéressés [MP].
- Tâche 3. 6. 5** Maintenir au BHI une bibliothèque comportant une collection/compendium approprié de journaux et d'ouvrages techniques aux fins de référence et de recherche [MP/FP].
- Tâche 3. 6. 6** Etudier la faisabilité de la création d'une bibliothèque hydrographique numérique et les avantages en découlant [FP].

Tâches prévues pour 2000

- Tâche 3. 6. 6** Gérer la transition du programme de publications du BHI vers un service numérique. [HP].
- Tâche 3. 6. 7** Tenir à jour la publication P-4 [FP]

Elément 3. 7 - Services de traduction

Les principales tâches en la matière seront :

Tâches continues

- Tâche 3. 7. 1** Assurer des services de traduction dans les langues officielles ainsi que dans les langues de travail de l'Organisation, pour les publications, les lettres circulaires et les autres documents du Bureau [HP].
- Tâche 3. 7. 2** Assurer des services d'interprétation le cas échéant [MP].

Liste des objectifs-clés [KT]

- KT 3.1 Achever les aspects "réglementation" des ENC/RNC avant 2000.
- KT 3.2 Coordonner et publier des plans régionaux de production d'ENC (Europe en 1999, puis Amérique du Nord, Asie du Sud-Est et Caraïbes en 2000, et enfin Pacifique Sud-Ouest et Amérique du Sud en 2001).
- KT 3.3 S'assurer du respect des dates prévues en ce qui concerne le programme de travail de la CSC.
- KT 3.4 Préparer un accord de coopération avec le DGIWG et le TC 2111 de l'ISO en 2000.
- KT 3.5 Préparer un rapport sur le manuel de l'OHI sur les levés hydrographiques en 2000
- KT 3.6 Achever les "Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine" et les soumettre aux Etats membres avant 2001.
- KT 3.7 Achever la révision des directives pour la GEBCO, avant 1999.
- KT 3.8 Publier les nouvelles éditions des publications listées avant les dates suivantes :
 - M-4 format numérique A,F,E avant la mi - 2000
 - M-5 A,F,E avant fin 2000
 - M-6 A,F,E, avant mars 2000
 - M-11 Sections J, M, C1 et C2 avant la mi - 2000 [mise à jour des autres sections]
 - M-12 A,F,E avant la mi - 2000
 - S-23 fin 2001
 - S-59 format numérique avant la mi - 2000
 - B-2 format numérique avant fin 2000
 - B-4 format numérique avant la mi - 2000
 - B-6 A/F et A/E, numérique, avant fin 1999
 - B-8 numérique, fin 1999
 - S-57 Edition 3.1 avant fin 1999

Programme 4

Soutien apporté aux relations publiques et à la gestion générale

Les principales tâches en la matière sont les suivantes :

Elément 4. 1 - Information du public

Cet élément a pour objectif de sensibiliser à l'importance de l'hydrographie, et de s'assurer que la nécessité qu'il y a à disposer d'un Service hydrographique ainsi que les responsabilités de ce dernier sont correctement comprises, particulièrement au niveau gouvernemental par les moyens suivants :

Tâches continues

- Tâche 4. 1. 1** Créer, à l'intention du public un ensemble de documents concernant le matériel déjà utilisé par les Etats membres [MP].
- Tâche 4. 1. 2** Communiquer des informations aux responsables en matière de prise de décision, sur demande, ainsi qu'à l'occasion de visites aux Etats membres et non membres [HP].
- Tâche 4. 1. 3** Communiquer, à chaque occasion, des documents à ce sujet lors des séminaires et des conférences appropriés [MP].
- Tâche 4. 1. 4** Diffuser des communiqués de presse pendant toutes les principales réunions de l'OHI [MP].
- Tâche 4. 1. 5** Mettre à disposition un site Web informatif et tenu à jour [HP].
- Tâche 4. 1. 6** Publier des documents d'information appropriés, y compris des publications de l'OHI, à l'intention des Etats membres :
M-2 [Politiques maritimes nationales et Services hydrographiques], P-7 [HP].
P-1, P-3, P-5, P-6, M-1, et M-3 [MP].

Tâches prévues pour 2000

- Tâche 4. 1. 6** Mettre en place une stratégie de relations publiques ainsi qu'un plan de mise en oeuvre, faisant appel à des compétences techniques extérieures si nécessaires [HP].

Tâches prévues pour l'an 2001 et au-delà

- Tâche 4. 1. 8** Etablir un compendium des cas juridiques associés à la cartographie marine et aux accidents maritimes [FP].
- Tâche 4. 1. 9** Rédiger un document d'information/une rubrique Web destinés à promouvoir l'hydrographie en tant que carrière intéressante reconnue par les établissements d'enseignement [FP]

Elément 4. 2 - Information sur la gestion

L'objectif de cet élément est d'aider les Etats membres à maintenir un niveau de soutien budgétaire approprié et de s'efforcer de mettre en place une meilleure utilisation des ressources ainsi qu'une meilleure fourniture de services au moyen des tâches de l'élément 4.1 ci-dessus, et via :

Tâche continues

- Tâche 4. 2. 1** Guider et informer les Etats membres sur les questions actuelles de gestion ainsi que sur les nouvelles initiatives d'optimisation de l'utilisation des ressources comme, par exemple, celles touchant à la restructuration, aux nouvelles formations, à la sous-traitance, au partenariat avec le secteur privé, à la privatisation, etc. [MP].
- Tâche 4. 2. 2** Guider et informer les Etats membres sur les informations comparatives appropriées relatives aux responsabilités et aux ressources employées, afin d'assurer un service "d'évaluation des performances" permettant d'identifier la "meilleure pratique" [HP].
- Tâche 4. 2. 3** Guider et informer les Etats membres eu égard aux relations avec le monde universitaire et le secteur privé, afin de tirer profit, de la meilleure manière possible, des capacités en matière de recherche et de développement disponibles dans ces secteurs [MP].
- Tâche 4. 2. 4** Guider et informer les Etats membres sur les développements intervenant en matière de gestion de la qualité, et encourager les accréditations en la matière, afin de renforcer la position des Services hydrographiques en tant que fournisseurs de services de qualité [MP].

Tâches prévues pour l'an 2000

- Tâche 4. 2. 5** Achever les recherches sur le service d'"évaluation des performances" qui devrait être effectif en 2001 [HP]. [Voir note ci-dessous]

Note: L'évaluation des performances est définie comme un processus continu et systématique d'évaluation des produits, des services et des procédures de travail d'organisations faisant autorité en matière d'amélioration organisationnelle.

- Tâche 4. 2. 6** Entreprendre des recherches sur l'accréditation de la gestion de la qualité [MP] .

Liste des objectifs clés [KT]

- KT 4.1 Proposer aux Etats membres un projet stratégique en matière de relations publiques d'ici 2000, et publier un plan de mise en oeuvre convenu avant 2001.
- KT 4.2 Faire procéder les Etats membres à un examen annuel des documents d'information du public à jour qu'ils fournissent au BHI.
- KT 4.3 Examiner chaque mois la qualité, la pertinence, la précision, et le caractère exhaustif de l'information communiquée sur le site Web.
- KT 4.4 Adresser une lettre circulaire aux Etats membres pour rechercher des informations relatives aux responsabilités et aux ressources avant la mi-1999.
- KT 4.5 Répondre aux questions des Etats membres dans un délai de deux mois.
- KT 4.6 Préparer et mettre en oeuvre les directives et procédures relatives au site Web de l'OHI avant 2000.
- KT 4.7 Publier la M-2 "Les politiques maritimes nationales et les Services hydrographiques", avant 2000.

Programme 5

Questions internes

Les principales tâches de ce programme seront les suivantes :

Elément 5. 1 - Développement interne de l'OHI

Cet élément vise à gérer le développement approprié de l'OHI, afin de s'assurer que l'Organisation est en mesure d'effectuer, de manière efficace, les tâches définies par les Etats membres.

Tâches continues

- Tâche 5. 1. 1** Effectuer une mise à jour annuelle du programme de travail intersession de l'OHI [MP].
- Tâche 5. 1. 2** Examiner les possibilités d'échange de personnel entre les SH et le BHI. [Décision 3, XVe Conférence HI] [FP].
- Tâche 5. 1. 3** Améliorer les communications au sein de l'Organisation, notamment en encourageant l'utilisation de moyens numériques [par ex. Courrier électronique, publications numériques, etc.] [MP].

Tâches prévues pour l'an 2000

- Tâche 5. 1. 4** Préparer une Conférence extraordinaire en 2000, en vue de l'approbation du plan stratégique [HP].
- Tâche 5. 1. 5** Etudier des propositions et faire un compte rendu à la XVIe Conférence HI en vue d'une restructuration plus poussée de l'Organisation afin que celle-ci soit mieux en mesure de répondre aux besoins des Etats membres ainsi qu'aux objectifs fixés dans le plan stratégique, et pour améliorer le rapport coût-efficacité. Il convient d'examiner, à cet effet, les points suivants:
- | | | | |
|-------|---|---|------|
| i. | Amélioration des procédures de travail de l'Organisation; | } | |
| ii. | Accroissement de la participation des Etats membres aux travaux de l'OHI; | } | |
| iii. | Renforcement des travaux des Commissions hydrographiques régionales; | } | |
| iv. | Participation du secteur privé aux activités de l'OHI; | } | |
| v. | Autres changements concernant les compétences techniques et les ressources du BHI ; | } | [HP] |
| vi. | Réduction du coût des services linguistiques dans les activités de l'Organisation; | } | |
| vii. | Réorientation des travaux des Conférences HI; | } | |
| viii. | Remplacement du Comité de direction par un secrétaire général ; | } | |
| ix. | Nouveau libellé de la Convention relative à l'OHI. | } | |
- Tâche 5. 1. 6** Entreprendre une étude sur les procédures d'élection contenues dans les documents de base de l'OHI afin d'en éliminer les incohérences, et subséquemment, réviser ces documents. [Décision 61, XVe Conférence HI] [MP].
- Tâche 5. 1. 7** Proposer la révision des mandats des divers organes subsidiaires de l'OHI [FP].

Tâche 5.1.8 Encourager les Etats membres à prendre une décision en ce qui concerne la ratification des amendements à la Convention proposés en 1987 et 1997. [MP]

Elément 5.2 - Administration de l'OHI

Cet élément répond aux besoins en matière d'administration du secrétariat de l'OHI via divers postes;

Tâches continues

Tâche 5.2.1 Gestion financière de l'OHI

- 5.2.1.1 Planification financière, budgétisation, gestion financière }
Gestion des contributions des Etats membres, et contrôle du }
respect des règlements dans les délais }
- 5.2.1.3 Gestion de l'investissement des fonds de l'OHI } [Systématique]
- 5.2.1.4 Tenue des comptes, comptabilité et rapports financiers }
- 5.2.1.5 Boutique du BHI et questions diverses }

Tâche 5.2.2 Gestion du personnel du BHI

- 5.2.2.1 Gestion du personnel }
- 5.2.2.2 Evolution du personnel } [Systématique]
- 5.2.2.3 Gestion des fonds de retraite, d'assurance médicale, etc. }

Tâche 5.2.3 Administration du secrétariat du BHI

- 5.2.3.1 Service d'enregistrement et de réception }
- 5.2.3.2 Postes, téléphones, douanes, etc. } [Systématique]
- 5.2.3.3 Réservations d'hôtels et autres services à l'intention des }
représentants des EM à Monaco. }

Tâche 5.2.4 Administration des déplacements du personnel du BHI

- 5.2.4.1 Organisation des déplacements du personnel du BHI [Systématique]

Tâches prévues pour 2000

Tâche 5.2.5 Projets concernant les questions relatives à la gestion financière

Entreprendre les projets touchant aux questions relatives à la gestion financière proposés par le Comité de direction, la Commission des finances et le vérificateur aux comptes.

- 5.2.5.1 Préparer le premier budget et rapport annuel à l'aide des techniques de comptabilité analytique [MP]
- 5.2.5.2 Changer les principes comptable d'une "comptabilité de trésorerie" à une comptabilité "d'engagement" [HP]
- 5.2.5.3 Prévoir l'introduction du budget à croissance zéro pour la période 2003 -2007 [MP]
- 5.2.5.4 Compléter les propositions en vue d'encourager le paiement rapide des contributions [MP]
- 5.2.5.5 Revoir la structure et l'application des contributions des Etats membres en vue de réduire la pression financière des petites nations [MP]
- 5.2.5.6 Se préparer à l'introduction de l'Euro [FP]

Tâche 5.2.6 Projets concernant les questions de personnel

Entreprendre les projets touchant aux questions de personnel, proposés par le Comité de direction, la Commission des finances et le vérificateur aux comptes.

- 5.2.6.1 Etude de nouvelles structures salariales [HP].
- 5.2.6.2 Etude portant sur d'autres dispositions concernant le financement de la couverture sociale [HP].
- 5.2.6.3 Etude des procédures d'évaluation du personnel [MP]
- 5.2.6.4 Production d'un projet de statut du personnel (à distinguer du Règlement du personnel) [FP]

Elément 5.3 - Biens du Bureau et technologie de l'information

Tâches continues

Tâche 5.3.1 Administration des biens du BHI

- 5.3.1.1 Entretien et réparations du bâtiment }
- 5.3.1.2 Salubrité et sécurité } [Systématique]
- 5.3.1.3 Equipement et ameublement du Bureau }
- 5.3.1.4 Acquisitions du BHI } [Systématique]
- 5.3.1.5 Réceptions, Conférences et réunions intersessions au BHI }

Tâche 5.3.2 Technologie de l'information au BHI

- 5.3.2.1 Gérer le site Web de l'OHI [Systématique]
- 5.3.2.2 Gérer la maintenance et l'amélioration des installations informatiques, conformément au plan directeur informatique [En fonction du plan]
- 5.3.3.3 Gérer le réseau local du BHI [Systématique]
- 5.3.3.4 Assurer la formation informatique du personnel du BHI [Systématique]

Elément 5.4 - Questions relatives au gouvernement hôte

Tâche 5.4.1 Application de l'Accord de siège [Systématique]

Tâche 5.4.2 Maintien de bonnes relations ainsi que de contacts personnels à tous les niveaux avec le gouvernement monégasque (visites, briefings etc.) [HP]

Elément 5.5 Gestion des adhésions à l'OHI

Tâche 5.5.1 Gestion des différents aspects des demandes d'adhésion et d'accession à la Convention (Systématique).

Elément 5.6 - Conférences de l'OHI

Tâche 5.6.1 Organiser la XVIe Conférence HI et l'exposition [Systématique]

Liste des objectifs-clés [KT]

- KT 5.1 Soumettre aux Etats membres, aux fins d'approbation en 2000, le plan stratégique de l'OHI aux Etats membres.
- KT 5.2 Soumettre des propositions aux Etats membres, aux fins d'approbation avant 2002, en vue d'une restructuration plus poussée.
- KT 5.3 Soumettre aux Etats membres les résultats d'une étude sur les procédures d'élection avant fin 2000.
- KT 5.4 Gérer, dans les limites convenues, le budget du BHI approuvé par chaque Conférence. Présenter un rapport sur l'année financière écoulée à la Commission des finances avant le 1er avril, et aux Etats membres avant le 30 juin.

Propositions Page 54

- KT 5.5 Exécuter des études et en soumettre les résultats aux Etats membres avant les dates limites indiquées :
- | | |
|--|----------------|
| Autre système de couverture sociale | avant fin 2000 |
| Nouvelles structures salariales du personnel | avant fin 2000 |
| Evolution du personnel, évaluation et structures salariales; | avant fin 2001 |
- KT 5.6 Mise en oeuvre du plan cadre IT convenu.
- KT 5.7 Mise au point d'un plan de salubrité et de sécurité pour les installations du BHI avant 2000.
- KT 5.9 Répondre dans les six mois aux demandes des nations souhaitant devenir Etats membres.
- KT5.10 Préparation d'un document servant de base à des discussions concernant des plans d'encouragement au règlement des contributions annuelles des Etats membres et soumission de celui-ci à la Commission des finances avant fin 2000.
- KT 5.11 Revoir la structure et l'application des contributions des Etats membres en vue de réduire la pression financière des petites nations, avant fin 2001.

**PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI
DIAGRAMME SCHEMATIQUE**

Programmes				
1 Coopération internationale ↓	2 Renforcement des capacités ↓	3 Techniques et Normes ↓	4 RP et gestion ↓	5 Questions intérieures ↓
Eléments du programme				
1.1 Coopération internationale 6. Organisations internationales 7. Etats non membres	2.1 Assistance technique 2.2 Nouvelles adhésions 2.3 Assistance financière 2.4 Information à l'intention des gouvernements 2.5 Coopération Régionale	3.1 Cartographie & Services d'information 3.2 Levés hydrographiques 3.3 Formation et enseignement 3.4 Applications SIG 3.5 Navigation 3.6 Edition & Publications 3.7 Traduction	4.1 Information du public 4.2 Gestion de l'Information	5.1 Développement interne 5.2 Administration de l'OHI 5.3 Biens et technologies de l'information 5.4 Gouvernement hôte 5.5 Gestion des adhésions Administration 5.6 Conférences quinquennales
Objectifs clés				
Permanents 2000 2001	Permanents 2000 2001 2002	Permanents 2000 2001 2002	Permanents 2000 2001	Permanents 2000 2001 2002

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI

AFFECTATION DES RESSOURCES

Les tableaux ci-joints résument l'affectation des ressources du BHI, en fonction du temps du personnel employé et des fonds utilisés.

En outre, les contributions non monétaires des Etats membres aux travaux de l'OHI, comme par exemple leur participation aux travaux d'organes subsidiaires, peuvent être évaluées d'après les sections 2.3 et 2.4 du Rapport annuel de l'OHI pour 1999.

Pièce jointe :

1. Tableau d'affectation des ressources

Notes:

1. Ce tableau a été préparé d'après les plus récentes informations disponibles en 1998. A compter de 2000, il sera possible de produire des informations plus précises, à l'aide des données du logiciel de comptabilité analytique acquis en 1999.
2. Références croisées avec les postes et les lignes du Budget

(1) BHI F/G = II a, e, h, i, j, q, III, V

(2) Publications = II m, n, o, p, IV

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI
RESUME DE L'AFFECTATION DES RESSOURCES

Tableau 1: Personnel - semaine

	Programme 1	Programme 2	Programme 3	Programme 4	Programme 5	TOTAL	%
Directeurs	23	34	33	23	28	141	<i>14</i>
AT	16	15	118	15	71	235	<i>24</i>
Cat. B/C	9	9	350	68	177	613	<i>62</i>
TOTAL	48	58	501	106	276	989	<i>100</i>
%	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>50</i>	<i>11</i>	<i>28</i>	<i>100</i>	

Tableau 2: Francs français ('000s)

	Programme 1	Programme 2	Programme 3	Programme 4	Programme 5	TOTAL	%
Pers: Dir	437	645	626	437	531	2676	<i>19</i>
AT	216	202	1588	202	955	3163	<i>23</i>
Cat. B/C	73	73	2850	554	1441	4991	<i>36</i>
Consultants			25	75	25	125	<i>1</i>
Ens. du pers.	726	920	5089	1268	2952	10955	79
IBHI F/G (1)			52		703	755	<i>5</i>
Post/ Tél.(cd)					499	499	<i>3</i>
Déplac. (fgk)	180	330	292			802	<i>6</i>
Publications (2)			461	35		496	<i>3</i>
P.R. (1)				85		85	<i>1</i>
Conf. H.I.					400	400	<i>3</i>
TOTAL	906	1250	5894	1388	4554	13992	<i>100</i>
%	<i>6</i>	<i>9</i>	<i>42</i>	<i>10</i>	<i>33</i>	<i>100</i>	

PRO 3 - CYCLE DE PLANIFICATION STRATEGIQUE

Présentée par: Groupe de travail sur la planification stratégique

PROPOSITION

Il est demandé à la Conférence d'approuver les recommandations du SPWG en ce qui concerne le cycle de planification.

COMMENTAIRES DU BUREAU

Dans le cadre de son mandat, il a été demandé au groupe de travail sur la planification stratégique de mettre au point un cycle de planification pour l'Organisation.

Discussion

L'OHI devrait avoir une méthode de révision et de mise à jour systématique du plan stratégique et du programme de travail. Le plan stratégique devrait être mis à jour au moins toutes les cinq années, et le programme de travail quinquennal devrait être actualisé et étendu chaque année.

Deux cycles de planification permettant d'atteindre cet objectif sont joints en annexe à ce Rapport. Ceux-ci ont été préparés par le groupe de travail sur la planification stratégique dans le cadre de ces travaux.

Le cycle de planification des travaux devrait être coordonné avec le cycle de préparation du budget, et, dans la mesure du possible, ceci a été réalisé. L'efficacité du cycle budgétaire est actuellement examinée par le Comité restreint de la Commission des finances.

Les commissions du BHI et de l'OHI devraient préparer leurs propres programmes de travail annuels, conjointement avec ces cycles.

Il semble souhaitable d'introduire une référence au cycle de planification dans le Règlement général et les Résolutions techniques de l'OHI, et un projet de libellé a donc été ajouté à ce document.

Le SPWG estime qu'il devrait participer activement à la révision périodique du plan stratégique. Il pense également que les principales Commissions de l'OHI devraient jouer un rôle dans l'élaboration annuelle du programme de travail quinquennal.

Recommandation visant à reporter une prise de décision relative au cycle de planification

Le SPWG estime que le processus proposé est relativement complexe. Il serait souhaitable de finaliser le cycle de planification après avoir acquis une certaine expérience eu égard à l'utilisation du plan stratégique et du programme de travail ainsi que du cycle de planification lui-même. Certains ajustements pourront être nécessaires.

Le SPWG recommande que l'approbation du cycle de planification soit reportée jusqu'à la Conférence de 2002.

Annexes: A - Cycle de planification
B - Changements proposés au Règlement général et aux Résolutions techniques en ce qui concerne le cycle de planification.

CYCLE DE PLANIFICATION PROPOSE DE L'OHI

1. Cycle de planification pour le plan stratégique

- Y-12 (avril) Invitation, par le BHI, des EM et des Commissions de l'OHI à présenter des propositions visant à mettre à jour le plan stratégique.
Réunion du SPWG pour commencer la révision du plan stratégique.
- Y-08 (août) Communication, par le BHI, de propositions relatives aux questions stratégiques, à l'ensemble des EM.
- Y-05 (nov.) Fourniture par les EM de commentaires au BHI, en rapport avec les propositions.
Réunion du SPWG pour réviser le plan stratégique.
- Y (avril) Discussion, amendement et décision concernant le plan stratégique, lors d'une session plénière de la CHI.
- Y+02 (juin) Communication, par le BHI, de plans stratégiques actualisés, aux EM.
- Y+48 (avril) Invitation des EM par le BHI....., et le cycle se répète.
ou (Y-12)

- Notes:** 1) Les règles de procédure N° 14 et N° 15 des CHI sont appliquées.
2) "Y" désigne l'année de la session ordinaire de la CHI, et les nombres correspondent aux mois avant (-) ou après (+).

2. Cycle de planification pour le programme de travail quinquennal

Le programme de travail quinquennal sera actualisé sur une base annuelle, en ajoutant chaque fois la 5e année, en fonction du cycle.

- Y (janv) Le programme de travail annuel correspondant entre en vigueur.
- Y+04 (avril) Le BHI et le SPWG évaluent les réalisations du programme de travail de l'année écoulée, font un rapport aux EM, proposent des changements (lorsque cela est nécessaire) pour les années 2 à 4, dans les limites du budget approuvé. Par ailleurs, à la même période, le BHI doit soumettre aux EM le projet de programme de travail pour la nouvelle 5e année accompagné de ses implications financières.
- Y+06 (juin) Les EM fournissent des commentaires au BHI.
- Y+08 (août) Le BHI soumet aux EM le programme de travail quinquennal actualisé et le Budget en vue de leur approbation.
- Y+10 (oct) Les EM approuvent le programme de travail quinquennal actualisé et son budget
- Y+12 (janv) Le programme annuel correspondant entre en vigueur et le cycle se répète.

Note: "Y" désigne janvier de chaque année et les nombres les mois après (+) janvier.

**CHANGEMENTS PROPOSES AU REGLEMENT GENERAL DE L'OHI
EN CE QUI CONCERNE LE CYCLE DE PLANIFICATION**

Changement proposé à l'article 8 du Règlement général de l'OHI

Insérer le nouveau sous-alinéa [c]

- [c] La Conférence examine le plan stratégique de l'Organisation et approuve le programme de travail intersession pour le quinquennat suivant. *[voir également article 23[c]]*

Changement proposé à l'article 24 du Règlement général

Insérer le nouveau sous-alinéa [b]

- [b] Le Comité de direction est guidé par le plan stratégique de l'OHI ainsi que par le programme de travail quinquennal glissant.

Nouvelle Résolution administrative proposée

Insérer la nouvelle Résolution dans le Chapitre T, Section 5 des Résolutions de l'OHI

Section 5 - Planification stratégique

T 5.1 Cycle de planification

L'Organisation prépare deux plans pour guider ses travaux.

Le plan stratégique couvrira une période indéfinie et sera révisé lors de chaque Conférence.

Le programme de travail quinquennal glissant prévoit des activités sur cinq ans et fait l'objet d'une révision annuelle.

Programmes de planification

Insérer ici les cycles de planification approuvés par la Conférence.

Changements proposés à l'article 12 des Règles de procédure pour les Conférences HI

Insérer le nouveau sous-alinéa suivant :

- (i) Le plan stratégique de l'Organisation et le programme de travail intersession.
-

PRO 4 - APPROBATION DES CHANGEMENTS PROPOSES AUX CRITERES D'ELIGIBILITE DES DIRECTEURS DU BHI

Présentée: Groupe de travail sur la planification stratégique

Références:

- Rapport 2.5 du ST du SPWG - Rôles des directeurs du BHI et critères de sélection (CONF.EX2/INFO.6)

PROPOSITION

Il est proposé de modifier les critères d'éligibilité pour la nomination des directeurs du BHI. Il est demandé à la Conférence d'approuver le nouveau libellé révisé des articles concernés du Règlement général joint en Annexe B.

COMMENTAIRES DU BUREAU

Les critères d'éligibilité des directeurs du BHI qui ont fait l'objet de discussions lors des XIVe et XVe Conférences HI sont à présent portés à l'attention de la 2e Conférence extraordinaire.

Lors de ses délibérations sur les changements structurels, le SPWG a discuté de la nécessité d'actualiser les critères d'éligibilité des candidats souhaitant être élus au sein du Comité de direction. Les Etats membres ont été informés de cette question par la LC 44/1998, paragraphes 18 à 26. Les suggestions qui y figurent ont, dans l'ensemble, été favorablement accueillies, à l'exception d'un commentaire défavorable.

Le SPWG estime qu'il est nécessaire d'amender le Règlement général qui précise quelles sont les exigences en matière de qualifications des candidats souhaitant être élus au sein du Comité de direction. Ces exigences sont exposées dans le Règlement général de l'OHI (Articles 27, et 36 à 45).

Les directeurs jouent un rôle essentiel dans la direction de l'Organisation, et dans la pleine réalisation de ses objectifs. Le SPWG estime que les règles existantes en matière d'éligibilité sont trop restrictives et qu'elles entraînent l'exclusion de nombreux candidats tout à fait qualifiés, ce qui ne va pas dans le sens de l'intérêt stratégique de l'Organisation.

Résumé des discussions du SPWG

Lors de sa deuxième réunion, le SPWG a examiné un document traitant du rôle et des qualifications des directeurs du BHI. Ce document abordait en particulier les questions du rôle des directeurs, des qualifications requises des candidats à l'élection ainsi que des procédures d'élection.

Le SPWG a convenu de la nécessité de définir le **Rôle des directeurs** avant l'examen des qualifications, et a approuvé sa description (Annexe A).

En ce qui concerne les **qualifications des directeurs**, le SPWG a convenu que l'actuel article 39 du Règlement général était trop restrictif. Les membres sont en faveur d'un meilleur équilibre entre compétences techniques et compétences administratives. Ils proposent le nouveau libellé suivant conçu pour attirer un large éventail de candidats qualifiés:

" Les candidats sélectionnés seront considérés par l'Etat membre qui les présente comme possédant l'expérience et les compétences techniques adéquates pour servir les objectifs et les initiatives de l'OHI lesquels seront précisés en détail sur le formulaire de présentation".

Propositions Page 62

Le SPWG souhaite souligner le fait que ce libellé donne simplement des indications sur la nomination des candidats. La décision concernant la sélection des candidats intervient pendant l'élection.

Parmi les membres du SPWG, une minorité est d'avis que le libellé proposé est trop libéral et donne la possibilité de procéder à des nominations politiques susceptibles de réduire l'efficacité de l'Organisation.

Le SPWG a convenu que le **formulaire de présentation** contenu dans le règlement actuel devrait être révisé en vue de le rendre moins strict, et de permettre aux candidats non seulement de faire état de leur expérience et de leurs compétences antérieures mais encore de faire connaître leur point de vue sur les orientations stratégiques ainsi que sur les travaux futurs de l'Organisation.

Le SPWG a discuté du bien fondé de l'élimination des **restrictions liées à l'âge** imposées aux candidats, mais a décidé de recommander aux Etats membres de ne pas modifier la règle actuelle.

Le SPWG a convenu que, si le nouveau libellé concernant les qualifications des directeurs était accepté, aucun **mécanisme d'éligibilité** ne serait requis. Il a été noté que, si nécessaire, la Conférence pouvait créer un Comité d'éligibilité.

Lors de l'examen des **procédures d'élection**, le SPWG a discuté la proposition selon laquelle, si les critères de sélection étaient moins stricts, il serait important de concevoir une procédure d'élection assurant le choix d'une équipe équilibrée. Il a été décidé de recommander aux Etats membres que soit conservé l'actuel système à quatre scrutins.

Le SPWG ne s'est pas prononcé en faveur de l'introduction d'une disposition autorisant le vote par procuration pour les Etats membres qui ne peuvent pas être présents lors de l'élection. Il a été admis que les candidats pouvaient être autorisés à se retirer à tout moment du processus d'élection.

Le document de travail correspondant du SPWG est le mandat 2.5 du Rapport du groupe d'étude du SPWG en date du 16.6.98 [révisé le 15.9.98]. Ce document qui fournit l'analyse détaillée d'un sujet très complexe est communiqué à la Conférence en tant que document d'information [Conf. Ex2 / Info 6]

Résultat des consultations avec les Etats membres

La discussion du SPWG est résumée dans les paragraphes 18 à 26 de la LC 44/1998, et il a été demandé aux Etats membres de faire des commentaires sur les changements proposés. Aucun changement majeur n'a été proposé par les Etats membres dans leurs réponses à cette LC lesquelles, dans l'ensemble, ont été favorables aux modifications proposées.

Recommandation du SPWG

Après avoir soigneusement examiné cette question de manière très détaillée, le SPWG recommande vivement à la Conférence d'approuver les changements proposés.

Il est suggéré, à cet effet d'apporter des modifications au Règlement général ainsi qu'aux Résolutions administratives. Les changements proposés sont joints en Annexe B.

Une approbation en 2000 permettra aux nouvelles règles d'être appliquées aux élections de 2002.

- Annexes:**
- A. Rôles et fonctions des membres du Comité de direction du BHI.
 - B. Changements proposés au Règlement général.

RESUME DES FONCTIONS ET ROLES DES DIRECTEURS DU BHI

- i. Le rôle principal des directeurs doit être de mettre en oeuvre le plan stratégique et le programme de travail de l'Organisation.
- ii. Les directeurs ne devraient pas simplement suivre les plans, mais également formuler activement pour l'OHI une évolution de la politique stratégique, ainsi que des plans glissants (sur une base annuelle) qu'ils mettront en oeuvre de manière énergique.
- iii. Les directeurs sont responsables de la fourniture de conseils techniques judicieux aux Etats membres, en partie via le mécanisme des Commissions hydrographiques régionales, et des conseils fournis aux organisations associées comme, par exemple, l'OMI.
- iv. Les directeurs doivent conseiller les gouvernements nationaux eu égard à la formulation et à l'exécution de la politique nationale en ce qui concerne les questions hydrographiques (voir l'article 20 du Règlement général). Ceci est notamment le cas des nations qui cherchent à établir leurs propres autorités hydrographiques. L'assistance peut inclure :
 - La mise à disposition d'information (centre de documentation, services de publication, etc.)
 - La fourniture de conseils, sur demande.
 - La recommandation d'actions à mener par les gouvernements nationaux.
- v. Les directeurs ont un rôle représentatif, et ceci implique qu'ils soient actifs dans le domaine des relations publiques, afin de faire prendre conscience aux gouvernements, aux organisations associées et au public de l'importance des activités hydrographiques (voir article X de la Convention).
- vi. Les directeurs sont responsables de la gestion et de l'administration du BHI ainsi que de son personnel (voir l'article 23(a) du Règlement général).
- vii. Les directeurs sont responsables de la gestion interne et de la viabilité financière de l'OHI (voir l'article 8 du Règlement financier).
- viii. La répartition des tâches entre les directeurs reflète, en principe, les programmes de l'OHI :
 - [i] Direction, représentation et administration stratégiques;
 - [ii] Renforcement des capacités et assistance technique;
 - [iii] Elaboration de normes [les centres d'intérêt sont actuellement les ECDIS/SIG];
- ix. Les directeurs ont des responsabilités régionales en relation avec les Commissions hydrographiques régionales. Traditionnellement les trois zones concernées sont les Amériques, l'Europe et l'Afrique, ainsi que l'Asie. Toutefois, ces responsabilités régionales qui sont précisément définies peuvent changer afin de tenir compte de l'origine et des compétences linguistiques des directeurs.
- x. Les directeurs devraient avoir une bonne connaissance de l'anglais, et la connaissance d'autres langues de travail de l'Organisation est souhaitable.
- xi. Les directeurs doivent être en bonne condition physique, notamment compte tenu des fréquents déplacements professionnels.

Annexe à l'appel de candidatures

Le SPWG recommande que les informations susmentionnées soient envoyées aux gouvernements en tant qu'annexe à la lettre circulaire d'appel de candidatures à l'élection, conformément à l'article 38 du Règlement général.

REVISION PROPOSEE AU REGLEMENT GENERAL

Article 39

Supprimer l'article actuel et le remplacer par :

“Les candidats sélectionnés seront considérés par l'Etat membre qui les présente comme possédant l'expérience et les compétences techniques adéquates pour servir les objectifs et les initiatives de l'OHI, lesquels seront précisés en détail sur le formulaire de présentation”.

Article 40

Supprimer les alinéas 1 à 9, et les remplacer par :

“Toute proposition de candidature sera accompagnée d'une note détaillée précisant les qualifications du candidat au poste concerné. Les renseignements spécifiques suivants seront fournis :

Généralités

1. Nom
2. Nationalité
3. Date de naissance
4. Titres et décorations

Etudes

5. Formation (dates, qualifications de spécialisation ou qualifications spéciales)
6. Langues (parlées et lues)

Service

7. Tous services et expériences pertinents seront indiqués en détail.

Réalisations professionnelles

8. Publications.
9. Travaux de recherche et récompenses obtenues

Renseignements complémentaires

10. Cette section permet aux candidats et aux gouvernements qui les présentent de préciser leurs qualifications et leur expérience ainsi que leur point de vue quant aux directions stratégiques et aux futurs travaux de l'OHI.

Article 41

Dans l'alinéa (a) supprimer "Les noms des candidats avec leurs états de service" et remplacer par "les nominations"

Dans l'alinéa (b) supprimer "les listes des noms proposés et les remet à chaque délégation accompagnée des états de service" et remplacer par "les nominations et les remet à chaque délégation".

Article 43

Ajouter un nouvel alinéa "[c] Tout candidat aura la faculté de se retirer avant chaque scrutin".

Article 44

Ajouter un nouvel alinéa “[d] Tout candidat aura la faculté de se retirer avant le scrutin.”

**PRO 5 - APPROBATION DE LA POURSUITE D'ETUDES SUR LES
CHANGEMENTS STRUCTURELS**

Présentée par: Groupe de travail sur la planification stratégique

Références:

- Changements récents aux travaux et au budget du BHI. (CONF.EX2/INFO.7). Extrait de la LC 25/99 du BHI
- Rapport 2.3/4 du ST du SPWG – Analyse du financement en ce qui concerne les ressources et compétences du BHI (CONF.EX2/INFO.8)

PROPOSITION

Il est demandé à la Conférence extraordinaire d'approuver la poursuite des études du SPWG en ce qui concerne les changements structurels

COMMENTAIRES DU BUREAU

Le mandat du SPWG contient deux éléments essentiels. Le premier nécessite un examen des orientations stratégiques ainsi que des buts et priorités de l'Organisation. Le second nécessite un examen de sa structure et de son efficacité.

Le premier élément pose la question suivante " Faisons-nous ce qui convient ?". Le deuxième élément pose la question " Le faisons-nous de la bonne manière ?".

En 1998 et 1999, le SPWG a concentré son attention sur le premier élément. En dépit des nombreux travaux déjà effectués pour le second élément, beaucoup reste à faire.

Conformément aux points 5 et 6 du mandat du SPWG, le présent rapport traite du second élément.

Travaux exécutés à ce jour

En 1998 et 1999, le SPWG et le Comité de direction ont mené à bien deux études sur la structure et les méthodes de travail de l'OHI. Des exemplaires sont fournis à la Conférence en tant que documents d'information Conf.Ex2/ Info.3 et Conf.Ex2/Info.9.

A la suite de ces études, divers changements initiaux portant sur les structures et les services ont été proposés sous couvert de la LC 25/99. Ces changements visaient à réaffecter les activités et les ressources au sein du BHI afin de favoriser la réalisation des objectifs définis dans le projet de plan stratégique. Les changements proposés ont été favorablement accueillis par les Etats membres. Un exemplaire de la LC 25/99 est communiqué en tant que document d'information de la Conférence Conf.Ex2/Info.8.

Les principaux aspects de ces changements sont les suivants :

- i. Introduction de technologies de communications modernes afin d'améliorer l'accessibilité et l'utilité des publications et des communications générales, et de réduire les coûts.
- ii. Réduction des activités associées aux cartes papier, afin de consacrer davantage de temps aux activités concernant la cartographie numérique.
- iii. Remplacement de trois postes de catégorie B par approximativement 1,5 poste de catégorie A, ou par des intervenants externes, ce qui libérera 50% du temps du personnel de catégorie A au BHI.

- iv. Accroissement de l'affectation de fonds à la formation en ce qui concerne les nouvelles activités et technologies.

D'autres études et recommandations importantes du SPWG en rapport avec les changements structurels sont présentées à la Conférence dans les propositions suivantes :

- i. Proposition 4, Critères d'éligibilité pour les membres du Comité de direction, concerne la nécessité d'attirer de nouvelles compétences et expériences en matière de gestion au sein du Comité de direction ;
- ii. Proposition 2, Programme de travail intersession, introduit le concept d'une « gestion de programme », avec des buts et des évaluations de performance bien précis.
- iii. Proposition 7, Fréquence des Conférences HI, concerne la nécessité de parvenir à un rythme d'activités plus soutenu, et d'améliorer la consultation et la coordination.
- iv. Proposition 6, Maintien du poste supplémentaire en catégorie A, concerne la nécessité d'accroître le nombre d'adjoints techniques au BHI.

La discussion de la Proposition 5 sur les changements structurels donne la possibilité aux Etats membres d'apporter des révisions et des commentaires aux changements déjà effectués suite à l'approbation de la LC 25/99.

Travaux à terminer avant 2002

Le SPWG doit encore effectuer de nombreux travaux en ce qui concerne les changements structurels. Le principal objectif de ces travaux sera d'identifier des réformes réalisables qui permettront de parvenir à une plus grande efficacité tout en maîtrisant les coûts. Les points suivants figurent parmi les principaux points qui devront être traités dans les futures études du SPWG :

- i. Amélioration des méthodes de travail de l'Organisation ;
- ii. Accroissement de la participation des Etats membres aux activités de l'OHI ;
- iii. Renforcement des travaux des Commissions hydrographiques régionales ;
- iv. Participation du secteur privé aux activités de l'OHI ;
- v. Changements supplémentaires apportés aux compétences et aux ressources du BHI ;
- vi. Réduction du coût des services linguistiques de l'Organisation ;
- vii. Réorientation des travaux des Conférences HI ;
- viii. Remplacement du Comité de direction par un Conseil et un secrétaire général ;
- ix. Nouveau libellé de la Convention relative à l'OHI ;

Le SPWG a l'intention de présenter des propositions sur l'ensemble de ces points. Chaque point fait l'objet d'une brève discussion dans les paragraphes qui suivent.

Amélioration des méthodes de travail de l'Organisation

Une dimension importante de l'efficacité est la capacité de prendre rapidement de nouvelles initiatives. Ceci est particulièrement vrai dans un environnement où chaque année les changements interviennent à un rythme toujours plus soutenu et où le volume de travail est toujours plus important.

Les personnes qui connaissent le fonctionnement interne de l'OHI savent que les activités de l'Organisation sont régies par un système très complexe de règles et de décisions contenues dans le Règlement général et dans les Résolutions techniques. Les coûts inhérents à ces processus ont un effet néfaste sur l'efficacité et la rentabilité de l'Organisation, car les processus en question sont très longs. [Nous sommes spécialiste des longues discussions, nous le sommes moins pour la mise en œuvre de solutions pratiques]

Propositions Page 68

L'OHI doit être plus opérationnelle.

Afin de pouvoir réduire les coûts inhérents à ces processus, il sera indispensable de réviser et de réduire le volume de règles et d'instructions dans le cadre desquelles l'Organisation opère, et d'introduire une délégation de l'autorité plus rationnelle.

Accroissement de la participation des Etats membres aux activités de l'OHI

Les travaux de l'OHI sont exécutés par le biais des activités de ses Commissions et groupes de travail.

Les Etats membres apportent des compétences techniques au sein des Commissions et groupes de travail. Les compétences fournies par les Etats membres sont de très haute qualité et peuvent être complétées, le cas échéant, par des experts du secteur privé. Par exemple, plusieurs représentants du secteur privé participent aux réunions de la CHRIS et de ses groupes de travail.

Toutefois, parallèlement à l'accroissement du volume de travail et du rythme des changements, le Comité a estimé qu'il était difficile d'effectuer ces travaux avec la célérité souhaitée, et les Etats membres ont estimé qu'il était de plus en plus difficile d'affecter le temps précieux de leurs faibles effectifs en personnel spécialisé aux activités de l'OHI. Les charges de travail nationales subissant actuellement une augmentation considérable, les Commissions doivent se réunir plus souvent.

Le SPWG tentera de trouver des solutions à ce problème. Par exemple, l'utilisation de la téléconférence offre de nombreuses possibilités, de même que des initiatives comme l' "Open ECDIS Forum ". Le « détachement virtuel », pour de courtes périodes, de personnel qui travaillera sur des projets spécifiques pourrait également contribuer à pallier cette difficulté.

Renforcement du rôle des Commissions hydrographiques régionales

Les Commissions hydrographiques régionales ne sont pas, à l'origine, des Commissions techniques. Leurs principales préoccupations sont la coopération, la coordination et le renforcement des capacités au niveau régional.

Toutefois, certaines CHR ont créé des groupes de travail techniques qui ont effectué des travaux très utiles. Par exemple, les groupes de travail de la CHMN ont apporté une précieuse contribution à la progression des initiatives « de pointe » de l'OHI, fournissant ainsi un bon exemple de ce qui peut être réalisé. Ces travaux pourraient éventuellement être élargis de manière à ce que les groupes de travail [par exemple le TSMAD] délèguent certaines tâches aux CHR. A mesure que les RENC s'élargissent, leurs compétences pourraient également être utilisées.

L'on sait que l'OMI et la COI ont trouvé avantageux d'établir des bureaux régionaux hors d'Europe. Chaque organisation possède un bureau en Asie et en Amérique latine. A l'avenir, l'OHI pourrait trouver avantageux de se tourner vers ce type d'évolution.

Le SPWG tentera de trouver les moyens de renforcer le rôle des CHR.

Participation d'Organisations non gouvernementales aux activités de l'OHI.

Le SPWG pense que les Organisations non gouvernementales [ONG] ont beaucoup à apporter aux travaux de l'OHI, notamment en ce qui concerne l'élaboration de normes pour des activités et services complexes, ainsi que pour la fourniture de services. Bien que la contribution des ONG soit déjà significative, elle pourrait être encore renforcée au bénéfice de tous ceux concernés.

Le SPWG définit les ONG comme incluant le milieu universitaire, les associations du secteur privé ainsi que d'autres entreprises qui travaillent dans les domaines présentant un intérêt pour les Etats membre de l'OHI.

Du point de vue de l'élaboration des normes, la participation des ONG a été particulièrement importante, ces temps derniers, notamment lors de la préparation de la S-52 et de la S-57, pour le développement de modèles de fourniture de nouveaux services, et l'utilisation de nouveaux systèmes de collecte des données. Il est évident qu'on ne peut pas élaborer de normes valables de l'OHI sans établir de relations avec les producteurs de systèmes de bases de données et de collecte des données, ainsi qu'avec les fournisseurs de services de pointe. Ces relations sont également importantes car elles permettent de répondre aux prescriptions en matière de réglementation.

Les ONG souhaiteraient contribuer davantage à l'élaboration et à l'amélioration permanente des normes de l'OHI, et ce potentiel doit être exploité. Par exemple, l'« Open ECDIS Forum » est une initiative des ONG. Il convient de noter que l'OMI et la COI font très largement appel aux ONG, dans de nombreux aspects de leurs travaux.

En ce qui concerne la fourniture de services, au cours de ces dernières années, les agences gouvernementales de par le monde, y compris les SH, ont trouvé avantageux d'établir des relations et un partenariat avec les ONG. Dans de nombreux aspects de leurs activités, par exemple pour la production d'ENC, les services SIG, etc. , il serait très difficile aux plus petits Etats de progresser sans partenariat avec les ONG. L'interaction avec les ONG constituera un aspect important des modèles d'action au 21e siècle, et il est crucial que les membres de l'OHI comprennent quels en sont les avantages et les inconvénients.

Cet aspect de l'interaction avec les ONG est une question qui incombe aux gouvernements nationaux. Toutefois, conformément à ses objectifs, et grâce à la mise en commun des compétences, l'OHI pourra aider les Etats membres dans leurs relations avec les ONG.

Dans ses futurs travaux, le SPWG envisage de rechercher de nouvelles initiatives en vue d'accroître la participation des ONG aux activités de l'OHI, et de faire des recommandations aux Etats membres, en temps utile.

Le SPWG note que le Comité WEND propose d'organiser un atelier "interface OHI/ONG " immédiatement après la réunion WEND de mars 2000, afin d'examiner les éventuelles initiatives susceptibles d'être encore développées.

Changements intervenant dans les compétences et ressources du BHI

Les changements proposés dans la LC 25/99 constituent un ajustement majeur dans l'équilibre des activités, des compétences et des ressources du BHI. L'allocation de fonds pour l'utilisation de compétences externes, qui est encore à l'état de projet, constitue une importante nouvelle orientation. Au cours des sept dernières années, un investissement majeur a également été réalisé en vue d'améliorer la technologie de l'information au BHI.

Le Comité de direction s'efforcera, en permanence d'améliorer le rapport coût/performance des activités du BHI.

Réduction du coût des services linguistiques

Etant donné que la maîtrise de la croissance budgétaire figure parmi les nouveaux buts stratégiques, et parce que les langues n'ont pas une haute priorité en ce qui concerne l'affectation des ressources techniques de l'OHI, il serait peut-être opportun d'envisager la possibilité de réduire les coûts des services

linguistiques. On pourrait y parvenir, par exemple, en n'utilisant les langues officielles que pour la correspondance officielle et en réservant l'anglais aux questions et aux publications techniques. Les coûts afférents aux services linguistiques sont des coûts d'opportunité.

Le Comité de direction a noté la nécessité de mettre au point une politique de l'OHI sur l'utilisation des langues, et le SPWG examinera cette question.

Réorientation des travaux des Conférences HI

Cette question est traitée dans la Proposition 7 « Fréquence des Conférences HI ». La seconde partie de ce document propose qu'un certain nombre de changements importants soit apporté en ce qui concerne les travaux et la conduite des Conférences HI.

Le SPWG poursuivra l'examen de cette question.

Remplacement du Comité de direction par un Conseil et un secrétaire général

Les Etats membres ont indiqué que l'une des principales faiblesses de l'Organisation résidait dans sa « structure de gestion dépassée ». Ce point a été soulevé dans de nombreuses réponses au questionnaire sur la planification stratégique.

Le SPWG a discuté de cette question délicate à plusieurs reprises et estime qu'une étude est nécessaire en ce qui concerne le remplacement du Comité de direction par une structure de gestion plus moderne.

Par exemple, les Etats membres pourraient élire, pour une période définie, un Conseil non exécutif de dix membres, environ. Ce conseil choisirait et nommerait un secrétaire général pour une période définie. Le secrétaire général nommerait ensuite les responsables du programme [approximativement au niveau des AT], également pour une période définie.

On pense qu'un tel changement dans la structure de gestion permettrait de réaliser des gains importants en terme de rapport coût/performance et de responsabilité, ainsi que de réduire les coûts fixes tout en accroissant la flexibilité.

La mise en œuvre de cette structure nécessitera de modifier la Convention relative à l'OHI, et constituera un projet de longue haleine. Le SPWG estime toutefois que l'Organisation doit s'attaquer à cette question difficile et effectuera les recherches nécessaires en vue d'une présentation à la XVIe Conférence HI.

Nouveau libellé de la Convention relative à l'OHI

La Convention relative à l'OHI est un document très détaillé et relativement ancien. Le SPWG pense que certains des éléments qui y figurent ne servent plus aujourd'hui les intérêts de l'Organisation. Par exemple, les points concernant le Comité de direction et la fréquence des Conférences HI donnent à présent lieu à certaines difficultés.

Bien que les procédures de modification de la Convention soient extrêmement complexes, le SPWG a l'intention de tenter de rédiger un nouveau libellé de la Convention afin que celle-ci soit plus adaptée aux circonstances actuelles. Ce projet aura les deux avantages suivants :

- i. Il permettra de produire un libellé moins normatif à soumettre aux Etats membres;
- ii. Il contribuera à déterminer si un changement est utile.

Si le projet semble présenter d'importants avantages, il sera soumis aux Etats membres pour commentaires.

Conclusion

Le SPWG pense que les points soulevés dans ce document sont importants et envisage de présenter des recommandations à la XVIe Conférence de 2002.

Action demandée à la Conférence extraordinaire

Il est demandé à la Conférence extraordinaire d'approuver la poursuite d'études concernant les changements structurels.

**PRO – 6 APPROBATION DU MAINTIEN DU POSTE SUPPLEMENTAIRE
D’ADJOINT TECHNIQUE AU BHI**

Présentée par: Groupe de travail sur la planification stratégique

Références:

- Rapport 2.3/4 du ST du SPWG - Analyse du financement en ce qui concerne les ressources et les compétences du BHI. (CONF.EX2/INFO.8)
- Décision No. 5 de la 15e Conférence HI. (CONF.EX2/INFO.9)
- Descriptions du poste d’adjoint technique au BHI. (CONF.EX2/INFO.10)

PROPOSITION

Maintenir le poste d'AT (Gestion des données) pendant deux années encore jusqu'en septembre 2002. La nécessité d'une prolongation au-delà de cette date devra être examinée en janvier 2002.

COMMENTAIRES DU BUREAU

La XVe Conférence, par Décision No. 5, a approuvé la création d'un poste d'adjoint technique supplémentaire. Le maintien de ce poste est soumis à une recommandation du Groupe de travail sur la planification stratégique. La Décision de la Conférence est reproduite dans le Document d'information CONF.EX2/INFO10.

Objectif du nouveau poste

La création du nouveau poste découle de trois propositions présentées à la XVe Conférence, à savoir les propositions 9, 25 et 39. Ces propositions se trouvent dans le CR de la XVe Conférence, Appendice, pp. 53-57, 111-115, 160-161. Le compte rendu de la discussion se trouve dans le CR, Volume 1, pp. 79 à 82.

La proposition 9 a souligné la nécessité de traiter la charge de travail toujours plus considérable dans la salle des cartes du BHI. Au cours des dernières années on a eu à faire face aux travaux sur les normes, en particulier celles ayant trait à la cartographie numérique et aux applications SIG en matière de données hydrographiques. Cette proposition a également mentionné la nécessité d'appuyer l'automatisation du Bureau.

La proposition 39 a mis en évidence la nécessité d'assurer au BHI de meilleures compétences techniques ainsi que davantage de moyens dans le domaine des systèmes d'information et de gestion des données. Elle prévoit des tâches telles que le développement des normes relatives aux données, y compris des aspects tels que le stockage, la manipulation et l'échange ainsi que la fourniture de conseils sur les applications SIG, la valeur ajoutée et le développement des bases de données.

La proposition 25 a souligné la nécessité d'un surcroît de travail dans les domaines d' UNCLOS et du CCAT.

Il importe également de rappeler que le nombre de membres du personnel du BHI n'a pas augmenté depuis de nombreuses années malgré l'accroissement important du nombre d'Etats membres et une augmentation importante du volume et de la complexité du travail en liaison avec l'introduction de la technologie moderne pour la navigation les levés et la gestion des données.

Développements récents

Depuis la Conférence, le nouveau plan stratégique de l'OHI a fait apparaître trois points stratégiques qui accentuent encore le besoin de créer ce poste. Ce sont :

- i. Le passage à l'ère numérique
- ii. L'adaptation à l'environnement extérieur
- iii. La fourniture de services autres que ceux pour la navigation.

En ce qui concerne le point ii, l'importance et la rapidité des développements en matière de besoins des utilisateurs et de règlements, d'initiatives du secteur privé et au sein d'autres organismes internationaux, tels que l'ISO et le GSDI ne devraient pas être sous-estimées.

Tout récemment, la Finlande a présenté une proposition à la Commission hydrographique de la mer Baltique suggérant que l'OHI s'occupe plus énergiquement des normes et d'autres questions relatives aux données.

Le nouveau Comité de direction s'est également rendu compte que beaucoup de travail s'était accumulé au Bureau en matière de normes sur les données numériques et de questions relatives à la cartographie numérique. Maintenant seulement, grâce à l'arrivée du nouvel AT, plusieurs sujets importants vont être traités. Le niveau et la priorité du travail accumulé pourront être appréciés par l'examen du nouveau programme de travail de l'OHI, éléments 3.1 et 3.4.

Charge de travail des directeurs et des adjoints techniques du BHI

Dans l'étude sur le besoin de maintenir le nouveau poste, il est nécessaire de comprendre la charge totale de travail des directeurs et des adjoints techniques.

A l'heure actuelle, le personnel du BHI est réparti en quatre groupes, à savoir :

Groupe 1	Renforcement des capacités, etc.	1,5 x Dir	1,75 x Cat. A	4 x Cat. B
Groupe 2	Cartographie numérique, etc.	1 x Dir.	2 x Cat. A	2 x Cat. B
Groupe 3	Affaires internes	0,5 x Dir	1,25 x Cat. A	2 x Cat. B
Groupe 4	Secrétariat		3 x Cat. B	

La charge de travail attribuée à ces tâches est indiquée dans les feuilles de calcul électronique fournies au SPWG.

Ces feuilles sont reproduites dans l'Annexe A. Elles font apparaître une surcharge de travail pour les directeurs et les AT (y compris le nouvel AT) d'environ quatre semaines de travail par personne et par an, ce chiffre étant considéré comme minimum.

La charge de travail des directeurs et des AT peut être évaluée en examinant la toute dernière version du plan de travail de l'OHI, 2000-2004. Les éléments 3.1 et 3.4 du programme de travail décrivent la charge de travail dans la salle des cartes. Ces éléments se trouvent dans le programme de travail accompagnant la PROPOSITION 2.

Des exemplaires des descriptions des postes actuels des AT sont distribués en tant que Document d'information pour la Conférence CONF.EX2/INFO.11. Leur utilité pour définir la charge de travail inhérente à chaque fonction est néanmoins assez limitée.

Le Comité de direction a très sérieusement examiné le Programme de travail de l'OHI en vue d'éliminer tout travail qui n'est pas indispensable. Rien de significatif n'a pu être relevé par le Comité, tout en gardant

présent à l'esprit que la capacité de travail d'un AT représente 15% de celle disponible au BHI pour remplir les objectifs de l'OHI. La suppression du poste du nouvel AT imposerait à l'OHI de renoncer à certains objectifs importants du programme.

Restructuration associée du BHI

Comme indiqué dans la lettre circulaire 25/1999, le Comité de direction a proposé un certain nombre de modifications aux travaux du BHI conformément aux orientations indiquées dans le Plan stratégique.

La lettre circulaire a souligné l'importance du nouveau poste d'AT ainsi que la nécessité d'accroître le montant des efforts de la Catégorie A en tant que pourcentage des efforts déployés par tout le personnel au sein du BHI. Ceci a été un important objectif du Comité de direction qui estime que l'aboutissement du programme est en grande partie dû aux directeurs et aux adjoints techniques, tout en reconnaissant l'important appui fourni par le personnel de la Catégorie B, ce qui reflète l'expérience récente de nombreux services hydrographiques où le nombre total de membres du personnel a diminué, tandis que la proportion d'employés hautement qualifiés a augmenté.

Tout en reconnaissant l'importance de cette nouvelle donne, le Comité de direction a proposé un ajustement des ressources, sans incidence sur le budget. Il propose d'éliminer trois postes de catégorie B en vue d'assurer la même disponibilité de fonds pour le nouveau poste d'AT et pour acquérir des compétences extérieures au niveau de la catégorie A.

Suite à ces changements, il aurait été possible, dans des circonstances normales, de réduire le budget dans la proportion du salaire du nouvel AT. Malheureusement, cela n'a pas été possible étant donné qu'il a été nécessaire d'injecter une somme importante pour le "renflouement" du fonds de retraite interne. Le Comité de direction a la conviction que l'initiative de restructuration décrite ci-dessus permettra au SPWG de recommander le maintien du nouveau poste d'AT pour le moment. Cette nécessité devra être réexaminée au fur et à mesure de la progression de la restructuration.

Conclusion

Le fait de supprimer le nouveau poste d'adjoint technique (Gestion des données) réduirait sérieusement la capacité du BHI de faire face, de façon satisfaisante, à un certain nombre de tâches hautement prioritaires et à une importante charge de travail, ce qui ne serait pas dans l'intérêt stratégique des Etats Membres.

Le Comité de direction a déjà proposé une légère restructuration du BHI en vue de compenser le coût du nouveau poste d'AT, de sorte qu'il puisse être conservé sans coût supplémentaire pour les Etats membres, ce qui constitue une base raisonnable pour l'exécution des programmes de l'OHI dans l'avenir.

Une nouvelle restructuration pourrait être possible à plus long terme. Jusque-là, le travail de l'OHI en souffrira si le nouveau poste n'est pas renouvelé. Entretemps, le nouveau poste pourra être maintenu sur une base d'emploi de courte durée renouvelable.

Annexes : A. Feuilles de calcul électronique indiquant la répartition des ressources.

**FEUILLES DE REPARTITION DES RESSOURCES
[INDICATEURS DE LA CHARGE DE TRAVAIL]**

	Programme 1		Programme 2					Programme 3				
	EI. 1	EI. 2	EI. 1	EI. 2	EI. 3	EI. 4	EI.5	EI. 1	EI. 2	EI. 3	EI. 4	EI. 5
Prés.	4	5	8	4	2					3	2	
Dir 1	4	4	5	2	1			18			5	
Dir 2	4	2	5	2	1	4			1			
Tous les Dir.	12	11	18	8	4	4	0	18	1	3	7	0
AT (P)		4	8						2	10		
AT (C1)	2	2				1		24		2	7	
AT (C2)	2							12			32	
AT (H)	2	4	6						13			2
AT (F)												
Tous les AT	6	10	14	0	0	1	0	36	15	12	39	2

	Programme 4				Programme 5						Total	Normal	Surcharge
	EI. 1	EI. 2	EI. 3	EI. 4	EI. 1	EI. 2	EI. 3	EI. 4	EI. 5	EI.6			
Prés.	2		1		4	7		3	2	*	47	43	4
Dir 1			3	2	2	1				*	47	43	4
Dir 2	7	6	1	1	9					*	47	43	4
Tous les Dir.	9	6	5	3	15	8	0	3	2		141	129	12
AT (P)	7				4	2				*	47	43	4
AT (C1)	2		1		1	1				*	47	43	4
AT (C2)	1									*	47	43	4
AT (H)	4				2		14			*	47	43	4
AT (F)					4	34		6	3	*	47	43	4
Tous les AT	14	0	1	0	11	37	14	6	3		235	215	20

Note: **Les unités indiquées dans ces tables sont des semaines de travail.**

PRO – 7/Rev.1 APPROBATION D'UNE PLUS GRANDE FREQUENCE DES CONFERENCES

Présentée par: Groupe de travail sur la planification stratégique

Références:

- Décision No. 7 de la 15e Conférence HI. (CONF.EX2/INFO.11)

PROPOSITION

Il est demandé à la Conférence d'approuver les recommandations du SPWG.

COMMENTAIRES DU BUREAU

Les propositions 11 et 21 présentées à la XVe Conférence semblaient indiquer qu'il était souhaitable d'augmenter la fréquence des Conférences HI en vue d'accroître le rendement de l'OHI.

Le SPWG était chargé d'étudier la question et de présenter une recommandation à la Conférence.

Ces propositions sont contenues dans le compte rendu de la XVe Conférence, Appendice, pp. 63-68 et pp. 100-105.

La discussion de ces propositions figure dans le compte rendu de la Conférence, Volume 1, pp. 76-78.

Arguments en faveur de la tenue de conférences plus fréquentes

Les propositions présentées à la XVe Conférence indiquaient qu'à une époque de changement rapide, la traditionnelle Conférence quinquennale ne permettait pas à l'OHI d'être suffisamment active dans l'adoption d'activités et d'orientations nouvelles dans l'intérêt de ses membres et l'empêchait de réagir suffisamment vite aux initiatives extérieures ce qui était susceptible de porter préjudice à ses membres.

Les coûts pour les membres en réagissant trop lentement ont été considérables, en particulier eu égard aux défis présentés par des intérêts commerciaux et à la non-satisfaction des besoins des clients.

Des conférences plus fréquentes fourniraient une réelle occasion aux directeurs des services hydrographiques nationaux de discuter d'importantes questions stratégiques et de gestion de haut niveau, de contrôler la progression du programme de travail de l'OHI, d'autoriser des changements et de conseiller et aider le Comité de direction plus souvent qu'il est possible à l'heure actuelle, ce qui améliorerait l'efficacité de l'OHI et son intérêt pour les Etats membres.

Bien que les principaux Comités techniques se réunissent fréquemment, les représentants ne sont généralement pas des directeurs de services hydrographiques nationaux.

Des conférences plus fréquentes pourraient présenter un autre avantage, à savoir que les Etats membres auraient une meilleure compréhension des questions auxquelles est confrontée l'Organisation. De nombreux Etats membres, et en particulier ceux qui sont situés en dehors de la région de l'Atlantique nord, éprouvent des difficultés à se contacter. Le mandat de nombreux directeurs de services hydrographiques nationaux n'excède pas 5 ans.

Les conférences donnent l'occasion appréciable de discussions informelles "en tête-à-tête" en dehors de la salle de conférence.

Les conférences attirent généralement une plus forte participation d'Etats membres que les questions qui font l'objet d'une décision au moyen de lettres circulaires.

Les Etats membres ont noté que l'Assemblée de l'OMI se réunit tous les deux ans, tout comme l'Assemblée de la COI, ce qui pourrait être pris comme repère pour le bon déroulement des programmes internationaux de coopération.

Eu égard aux coûts, il pourrait s'avérer d'un meilleur rapport coût/efficacité d'organiser des conférences plus fréquentes. Le seul coût n'est pas le vrai problème.

Arguments contre la tenue de conférences plus fréquentes:

Il a été noté que de nombreuses propositions présentées aux Conférences HI étaient de nature administrative plutôt que technique, ce qui indique que le travail de l'OHI pourrait en fait ne pas être entravé par le cycle de conférences quinquennales.

En particulier, la décision d'établir un plan stratégique et un programme de travail annuel, ainsi qu'un cycle d'étude de ces documents, permettra aux Etats membres, par l'intermédiaire de leurs représentants au sein du SPWG, de faire en sorte que l'OHI soit plus sensible dans le futur à leurs besoins et à des facteurs externes. [Il n'est toutefois pas certain que le SPWG soit maintenu après la XVIe CHI].

Il a été démontré que l'éventail actuel de comités répond de façon suffisante aux changements de l'environnement extérieur. La fréquence des réunions des comités techniques garantit que les Etats membres et le BHI sont en étroite liaison en ce qui concerne les questions techniques. La fréquence des réunions techniques peut être augmentée si nécessaire.

La fréquence des réunions techniques de haut niveau telles que le WEND et le SPWG, devrait assurer une consultation fréquente sur davantage de questions stratégiques. Les Commissions hydrographiques régionales, qui devraient se tenir tous les deux ans, offrent une excellente occasion pour les hydrographes de discuter de questions courantes de stratégie et de gestion de haut niveau ainsi que de questions techniques.

La voie de la lettre circulaire pour prendre des décisions laisse aux Etats membres du temps pour les recherches et les consultations, ce qui n'est pas le cas pour les conférences où des propositions peuvent être présentées à la dernière minute. L'avantage de bénéficier d'un plus long laps de temps convient parfaitement dans le cas des décisions portant sur les finances.

Bien que les services de traduction soient assurés pendant la conférence, leurs possibilités limitées font que de nombreux délégués ont des difficultés à comprendre et à participer aux débats.

Une plus grande fréquence des conférences sera plus coûteuse. Il est suggéré, en principe, qu'une Conférence de dix jours pourrait devenir deux conférences de cinq jours. Dans la pratique, toutefois, on perdra quelques économies d'échelle et, en conséquence, deux conférences de courte durée coûteront davantage qu'une longue conférence. Une prévision initiale a été faite, suivant laquelle une plus grande fréquence des conférences se traduirait par des coûts annuels supplémentaires pour l'Organisation d'un montant approximatif d'environ 200.000 francs par an, soit 2% des revenus provenant des contributions. [Comme indiqué à la page 1, le rapport coût/performance est une mesure plus importante qu'un simple coût. Le bénéfice retiré d'une plus grande fréquence compensera très largement tout coût supplémentaire].

La charge de travail pour l'organisation de deux conférences serait supérieure à celle de l'organisation d'une seule, et cela aurait un impact sur le travail courant du BHI, étant donné que l'organisation du travail pour la conférence et l'après conférence constitue une lourde charge. [L'idée de faire exécuter une partie de ce travail à l'extérieur sera étudiée.]

Cela entraînerait des frais supplémentaires de déplacement et d'hébergement pour les Etats membres, ce qui pourrait constituer un obstacle pour les plus petites nations et les plus lointaines. Toutefois la réaction à la convocation d'une conférence extraordinaire en l'an 2000 semble indiquer que cela ne constitue pas un problème majeur.

Si des restrictions financières affectent la participation des Etats membres, des conférences plus fréquentes risquent de ne pas être véritablement représentatives.

Intervalle entre conférences

L'examen des commentaires joints aux propositions pour la XV^e Conférence et de la discussion à la plénière de la Conférence indique que l'intervalle entre les conférences devrait être de 2 ans et demi. Cet intervalle répondrait aux objectifs des propositions, tout en maintenant les coûts à un niveau bas.

Programme et durée des conférences

Le SPWG estime indispensable de changer la manière dont les futures conférences seront gérées.

La durée des conférences ne devrait pas excéder une semaine.

Les propositions devraient être soigneusement sélectionnées et pourraient émaner des Comités techniques, des Commissions hydrographiques régionales ainsi que des Etats membres. La discussion devrait se borner à des questions de stratégie et de gestion de haut niveau.

Les questions mineures et administratives qui ont pris beaucoup de temps aux dernières conférences devraient être réglées par lettre circulaire.

Les commissions des conférences, à l'exception de celle des Finances, devraient être supprimées et la Conférence devrait se réunir en séance plénière pour traiter des questions de gestion de haut niveau.

La structure des débats aux prochaines conférences devrait être modifiée. Au lieu d'examiner les rapports des Commissions, la Conférence devrait recevoir cinq programmes de travail de l'OHI, par exemple le développement de normes, le renforcement des capacités etc. Après l'examen de l'évolution des travaux dans le passé, la Conférence devrait s'occuper des questions ainsi que des propositions de changements. La Conférence devrait ensuite décider des activités futures, et en fin de compte, elle devrait approuver le budget.

Si les rapports des importants Comités de l'OHI, tels que celui du WEND et des Finances sont requis, ils devraient être approuvés par ces comités avant la Conférence, ce qui évitera la pratique actuelle de discuter tous les rapports deux fois, une fois en commission et une fois en plénière.

En ce qui concerne les finances, le projet de budget devrait être diffusé et les commentaires reçus bien avant la Conférence [de la même manière que des propositions sont préparées] pour éviter la grande confusion lors des débats sur les finances dans le passé. Les propositions portant sur le budget devraient être établies dans le contexte des cinq programmes de travail, par exemple le renforcement des capacités ou le développement des normes plutôt que de l'ancienne présentation basée sur les activités, par exemple "Déplacements ou Papeterie".

S'il s'avère nécessaire de réunir des comités pendant la conférence, ils devraient être organisés en parallèle et les travaux devraient s'effectuer en anglais seulement.

Il y aurait lieu de revoir la nécessité d'organiser une cérémonie d'ouverture solennelle et les services coûteux tels que les comptes rendus analytiques. La révision de ces services pourrait entraîner une

réduction considérable des frais engagés pour les Conférences et aboutir à une diminution globale des coûts.

Pour se conformer à la sémantique contemporaine en usage dans les organisations internationales, la Conférence devrait désormais être désignée sous l'appellation d'Assemblée générale.

Un aperçu du programme de conférences plus fréquentes est donné dans l'Annexe A.

Conjointement aux conférences de 1992 et 1997, le BHI a organisé une exposition commerciale ainsi qu'un symposium. Ces deux manifestations ont reçu un bon accueil de la part des Etats membres. Dans le nouveau code de la conférence, si on le désire, une exposition et un symposium pourraient être organisés la semaine suivante, en tant qu'événement séparé. La Convention relative à l'OHI requiert que certaines questions soient traitées à intervalles de cinq années uniquement [par ex. l'élection des directeurs, l'approbation du budget, etc..]. Il faudra donc que le SPWG peaufine ces idées et soumette une proposition finale aux Etats membres aux fins d'approbation par lettre circulaire, avant fin 2000.

Incidences sur le budget de conférences plus fréquentes

Le Comité de direction a annoncé par lettre circulaire 25/99 son intention de restructurer les activités du BHI, en vue de les aligner sur les exigences du Plan stratégique et de permettre une nouvelle orientation des ressources vers des questions de haute priorité. Dans le cadre de cette restructuration, le Comité de direction, notant la nécessité d'un rythme d'activités plus soutenu, a versé 200.000 FF supplémentaires tous les ans au Fonds pour la Conférence, ceci dans le cadre de la restructuration des activités du BHI "sans incidence sur le budget". L'approbation de la réduction des coûteux services des Conférences devrait permettre de maintenir à un niveau minimum les coûts supplémentaires.

Le Comité de direction considère que les coûts des conférences supplémentaires peuvent être absorbés dans le cadre du budget quinquennal existant, approuvé par les Etats membres.

Aspects constitutionnels

L'Article VI [1] de la Convention relative à l'OHI fournit un mécanisme par lequel il est possible de tenir des conférences supplémentaires, si on le désire. La tenue de conférences plus fréquentes ne nécessitera pas de modification immédiate de la Convention, bien qu'à long terme une modification soit souhaitable.

Alternative

Des progrès considérables ont été réalisés au cours des dernières années en matière d'équipements de vidéo-conférences, ce qui pourrait constituer une alternative à l'organisation de conférences plus fréquentes.

Si l'on pouvait relier entre eux les sites des Commissions hydrographiques régionales, cela pourrait être efficace.

Néanmoins les problèmes logistiques de liaison de 67 Etats membres répartis entre 24 fuseaux horaires semblent énormes. Les coûts et les avantages nécessiteraient de plus amples investigations, mais ceci pourrait constituer une solution valable dans les dix ans à venir.

Conclusion

Les arguments en faveur de l'organisation de conférences plus fréquentes sont qu'à une époque de changements rapides la conférence traditionnelle quinquennale ne permet pas à l'OHI d'être suffisamment active dans l'adoption de nouvelles activités et orientations au profit de ses Etats membres et de leurs clients. Il est également indispensable que les hydrographes nationaux aient l'occasion de se rencontrer plus souvent pour discuter de questions portant sur la stratégie et la gestion de haut niveau. Ainsi l'efficacité de l'OHI serait renforcée.

Les arguments contre une fréquence accrue des conférences sont que le nouveau cycle de planification stratégique devrait l'emporter sur toutes autres insuffisances perçues dans l'efficacité de l'OHI. Le système des comités règle les problèmes techniques et les questions urgentes de façon satisfaisante entre les conférences quinquennales. La participation à des conférences plus fréquentes pourrait s'avérer plus coûteuse pour les Etats membres disposant de budgets limités pour les déplacements et cela pourrait avoir une incidence contraire sur le budget de l'OHI.

Il y aurait lieu de changer la structure de la conférence pour se concentrer sur des questions stratégiques et de gestion de haut niveau. Le système traditionnel des commissions devrait être abandonné, excepté pour les finances. La durée de la Conférence devrait être réduite à une semaine.

Recommandation

Il est recommandé que la Conférence approuve:

- i. la proposition visant à tenir une CHI extraordinaire entre deux Conférences ordinaires;
- ii. la proposition visant à réduire la durée des prochaines Conférences HI à une semaine;
- iii. la proposition visant à modifier la manière d'organiser la Conférence pour suivre les principes exposés dans le présent document ;
- iv. la proposition visant à ce que le SPWG mette au point des dispositions détaillées pour les futures conférences et soumette une proposition pour approbation par lettre circulaire, avant décembre 2000.

Action requise de la Conférence

Il est demandé à la Conférence d'approuver les recommandations du SPWG.

Annexe A: Programme proposé pour une Conférence "courte".

PROGRAMME PROPOSE POUR UNE CONFERENCE “COURTE”**Semaine 1. Conférence.**

Jour 1:	Lundi matin: après-midi:	Arrivée des délégués Cérémonies d’ouverture
Jour 2:	Mardi matin: après-midi:	Examen des réalisations depuis la Conférence précédente Etude des propositions.
Jour 3:	Mercredi matin: après-midi:	Discussion des questions stratégiques Examen du Plan stratégique.
Jour 4:	Jeudi matin: après-midi:	Examen et approbation du Programme de travail quinquennal Examen des questions financières et des questions concernant le personnel.
Jour 5:	Vendredi matin: après-midi:	Examen et approbation du budget quinquennal Election des directeurs
Jour 6:	Samedi matin: après-midi:	Questions en suspens Cérémonies de clôture

**PRO 8 - APPROBATION DES DISPOSITIONS EXISTANTES CONCERNANT LE
CENTRE DE DOCUMENTATION ELECTRONIQUE DU BHI**

Présentée par: Groupe de travail sur la Planification stratégique

Références:

- Décision No. 8. (CONF.EX2/INFO.12)

PROPOSITION

Il est demandé à la Conférence d'approuver la recommandation.

COMMENTAIRES DU BUREAU

A la XV^e Conférence, le Chili a proposé d'établir un Centre de documentation électronique au BHI en vue de traiter les cartes marines et les publications nautiques sous forme numérique. La proposition envisageait que celui-ci constituerait un centre de référence des méta-données où l'on trouverait tout ce qui est nécessaire en matière de produits et de services des Etats membres. [Voir Compte rendu de la XV^e Conférence, Appendice, pp. 75-79].

Au cours de la discussion de cette question, il est apparu que le BHI avait déjà accompli un travail considérable sur la création d'un site Web. Les méta-données sur les produits de navigation pourront être incluses dans ce site. Des informations sélectionnées en provenance de la base de données du BHI relatives aux cartes marines des Etats membres, lesquelles constituent une série de méta-données, pourraient être disponibles par transfert numérique sur demande. Le site Web de l'OHI pourrait contenir des liens avec les sites Web nationaux au fur et à mesure de leur création.

Par décision No. 8 de la Conférence, le SPWG a été chargé d'étudier cette proposition et de présenter une recommandation.

Développements intervenus depuis la XV^e Conférence

Comme indiqué dans les lettres circulaires 25/1999 et 62/1999, le BHI a initié des propositions pour le développement du site Web de l'OHI et pour le passage de la collection de cartes papier à une collection numérique. Ces propositions envisagent que les méta-données des cartes soient disponibles sur le site Web de l'OHI, jusqu'à ce que les Etats membres aient créé un tel service sur leurs propres sites Web. A ce moment-là les méta-données fournies sur le site Web du BHI seront remplacées avec une référence au site Web national.

Il est clair que de nombreux Etats membres de l'OHI ont créé, ou sont en train de créer, leur propre site Web, qui jouera un rôle important dans le réseau mondial d'informations hydrographiques. En décembre 1999, il y avait 24 sites Web pour les Etats membres de l'OHI. Ce développement aura une très grande influence sur la mise en œuvre de la Proposition 14.

Nécessité d'un Centre de documentation électronique

Le Comité de direction estime que les propositions du BHI en vue du développement d'un site Web de l'OHI et de la fourniture de méta-données par ce site fournira une réponse appropriée à la Proposition 14 dans la mesure où elle couvre le besoin d'accès aux méta-données. En fait, la proposition est déjà en cours d'application.

Recommandation

Il est recommandé de poursuivre la mise en œuvre du Centre de documentation électronique au BHI, profitant de la technologie disponible qui va être introduite par le BHI et les Etats membres.

PRO 9 - ADOPTION DE L'ESPAGNOL COMME TROISIEME LANGUE OFFICIELLE DE L'OHI

Présentée par: Argentine, Australie, Brésil, Cuba, Chili, Colombie, Equateur, Grèce, Italie, Mozambique, Pérou, Espagne et RU.

Références:

- Etude des implications associées à l'adoption de l'espagnol en tant que langue officielle (non incluse dans le Livre rouge) (CONF.EX2/INFO 13). (Voir Lettre circulaire du BHI 24/1999)
- Décision No. 14 de la 15e Conférence HI. (CONF.EX2/INFO 14)
- LC du BHI 24/1999 du 26 mai 1999.

PROPOSITION

Il est proposé d'amender l'article XII de la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale pour lire:

"Les langues officielles de l'organisation sont l'anglais, le français et l'espagnol."

COMMENTAIRES DE L'ESPAGNE

L'espagnol est la langue maternelle de près de 400 millions de personnes et, malgré la dispersion géographique des pays hispanophones, il conserve une remarquable homogénéité ainsi qu'une remarquable uniformité. L'utilisation de l'espagnol s'est notablement accru au cours des dernières années, faisant de cette langue l'une des langues les plus utilisées au niveau international, et acceptée en tant que langue officielle dans de nombreuses organisations internationales.

L'espagnol est également la langue officielle de nombreux Etats membres de l'OHI; son adoption comme l'une des langues officielles favoriserait également le progrès des sciences relatives à l'hydrographie et l'océanographie, ainsi qu'il est énoncé à l'alinéa (d) de l'article II de la Convention relative à l'OHI.

A l'occasion de la XIVe Conférence hydrographique internationale, le Chili avait présenté la proposition No. 13 concernant l'amendement de l'article XII de la Convention relative à l'OHI en vue de faire de l'espagnol l'une des langues officielles, au même titre que l'anglais et le français.

Quoique rejetée, la proposition n'en a pas moins recueilli un demi-succès en ce sens que la Conférence (Décision No. 7) avait décidé l'accroissement du nombre des publications trilingues, la rédaction des lettres circulaires dans les trois langues et l'amendement des résolutions administratives T.1.4 et T.1.5.

Pendant la XVe Conférence hydrographique internationale, l'Espagne avait, sur la base des considérations exposées par le Chili lors de la Conférence précédente, présenté la proposition No. 45, relative également à l'amendement de l'article XII de la Convention.

Comme suite à cette dernière proposition et afin d'étudier les implications relatives à l'adoption de l'espagnol comme troisième langue officielle, la Conférence avait convenu (Décision No.14) de charger le Comité de direction du BHI des tâches suivantes :

- identifier les options ainsi que les avantages et les coûts associés à l'adoption de l'espagnol comme troisième langue officielle de l'OHI.

- évaluer les priorités en vue d'une adoption potentielle et faire des recommandations sur la meilleure manière, pour l'OHI, de réduire au minimum les coûts associés.

Les conclusions de cette étude ont été communiquées à tous les Etats membres de l'OHI sous couvert de la LC 24/1999, mentionnée en référence et sont reproduites ci-dessous :

- L'espagnol est utilisé de manière efficace en tant que langue de travail à l'OHI.
- Les coûts associés à l'adoption de l'espagnol en tant que langue officielle ne seraient pas élevés et pourraient être inclus, sans difficulté, dans les futures propositions de budget.
- Il ne semble exister aucune raison particulière d'affecter une priorité à cette adoption. Il s'agit plutôt d'une décision quant au principe.

Il ne semble, par conséquent, y avoir aucune implication négative en ce qui concerne l'adoption de l'espagnol comme troisième langue officielle de l'OHI.

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

ARGENTINE

J'ai l'honneur de soutenir, au nom de la République d'Argentine, la proposition adressée par l'Espagne, en date du 2 août 1999 et visant à faire modifier l'article XII de la Convention par la 2e Conférence hydrographique internationale extraordinaire, pour lire :

Les langues officielles de l'Organisation sont l'anglais, le français et l'espagnol.

BRESIL

Nous soutenons la proposition espagnole présentée à la 2e Conférence hydrographique internationale extraordinaire et visant à inclure l'espagnol comme langue officielle de l'OHI.

COLOMBIE

Confirme officiellement l'appui de la Colombie à la proposition adressée par l'Institut hydrographique de la Marine espagnole qui demande à la deuxième Conférence hydrographique internationale extraordinaire d'approuver l'Article XII de la Convention, pour faire adopter l'espagnol comme langue officielle de l'Organisation.

Notre décision repose sur les conclusions résultant de l'étude effectuée par le Comité de direction du BHI et contenue dans la Lettre circulaire No. 24 en date du 26 mai 1999.

CUBA

En réponse à la Lettre circulaire de la Conférence No. 4, nous réitérons notre appui à la PRO 1 " ADOPTION DE L'ESPAGNOL COMME TROISIEME LANGUE OFFICIELLE DE L'OHI" présentée par l'Espagne.

L'espagnol est la langue officielle d'un grand nombre d'Etats membres de l'OHI, ayant un rôle important dans les activités de l'Organisation. Il s'agit aussi de la langue parlée par d'autres pays, tels que le Panama et le Mexique, qui jouent un rôle significatif en matière de navigation internationale.

Il ne fait aucun doute que l'approbation de cette proposition constituera une incitation supplémentaire pour les pays hispanophones, n'ayant pas encore adhéré à l'OHI, à devenir membres de cette

organisation. Elle aidera les pays qui sont déjà membres à participer plus efficacement aux activités de l'Organisation et à tirer davantage profit des échanges internationaux.

FINLANDE

En réponse à la LC 4/1999 de la 2e CHIE nous portons à votre connaissance que la Finlande est contre la PRO 1. Les principales raisons sont brièvement exposées ci-dessous :

- La tendance générale devrait être de réduire les coûts administratifs de l'OHI et du BHI. L'adoption de langues officielles supplémentaires va à l'encontre de ce principe.
- Si l'on accepte la langue espagnole, l'OHI pourrait alors se trouver obligée d'accepter également d'autres langues.

La Finlande comprend la nécessité d'utiliser l'espagnol comme langue non officielle parmi les Etats membres hispanophones. Mais la Finlande est d'avis que ceci (c'est-à-dire la traduction de documents) devrait être effectué sur une base de volontariat, par ex. par un service hydrographique volontaire.

ISLANDE

L'Islande ne soutient pas l'adoption de l'espagnol comme troisième langue officielle de l'OHI.

INDONESIE

Nous ne voyons, en principe, aucune objection à l'adoption de l'espagnol comme troisième langue officielle de l'OHI, comme l'ont proposée l'Espagne et 13 autres Etats membres, dans la mesure où cela ne pèse pas sur les propositions de budget pour le futur.

ITALIE

L'Italie soutient l'adoption de l'espagnol comme langue officielle de l'OHI.

En conséquence, l'Italie est d'accord avec le Service hydrographique espagnol pour modifier l'Article XII de la Convention pour lire :

"Les langues officielles de l'Organisation sont l'anglais, le français et l'espagnol"

MOZAMBIQUE

Le Mozambique soutient la proposition présentée par l'Espagne, à savoir l'utilisation de l'espagnol en tant que langue officielle de l'Organisation.

PAYS-BAS

En ce qui concerne la proposition "Adoption de l'espagnol comme langue officielle de l'OHI", nous portons à votre connaissance que le Service hydrographique néerlandais n'a pas d'objection à cette proposition, étant donné qu'il a été démontré que la proposition aurait une influence très positive sur les relations de l'OHI avec beaucoup d'Etats membres (potentiels).

NORVEGE

Le Service hydrographique norvégien peut, avec une grande réserve, appuyer la PRO 1 de l'Espagne, c'est-à-dire la modification de l'Article XII de la Convention de l'OHI.

Les conclusions du BHI dans la LC 24/99 pourraient bien être justes. Il y a lieu, toutefois, de ne pas perdre de vue les quelques faits suivants :

- L'utilisation de l'espagnol comme langue de travail à l'OHI a été possible parce qu'il y a actuellement un AT de langue espagnole. Mais ce ne sera pas toujours le cas. A combien se chiffreront de nouvelles dispositions ?
- Les contributions des Etats membres hispanophones ont permis de maîtriser les dépenses.
- Si la PRO 1 est acceptée par les Etats membres, est-ce que les EM hispanophones seront prêts à apporter leur soutien aussi dans le futur quand la langue espagnole sera sur un pied d'égalité avec l'anglais et le français ?
- Le BHI soutient que le surcroît du coût lié à l'adoption de l'espagnol en tant que langue officielle apparaîtrait comme relativement faible et qu'il sera possible de faire face aux dépenses sans perturber les programmes existants, ce qui pourrait s'avérer juste à condition que les EM hispanophones s'engagent à continuer à aider le BHI dans le futur.
- L'idée d'un fonds pour la traduction est intéressante et devrait être développée.
- La plupart des Comités de direction devraient s'engager à conserver la stricte maîtrise de la situation économique.
- Une dernière remarque : le BHI est-il conscient de tout autre groupe de langues susceptible de prétendre aux mêmes droits, c'est-à-dire être une langue officielle de l'OHI ?

RUSSIE

Nous n'avons pas d'objection à l'adoption de l'espagnol comme troisième langue officielle de l'OHI.

THAÏLANDE

En ce qui concerne la LC 4 de la 2e CHIE en date du 30 septembre 1999 relative à la proposition de l'Espagne visant à adopter l'espagnol comme troisième langue officielle de l'OHI, nous considérons qu'une telle adoption accroîtra inutilement les coûts pour l'OHI, étant donné que l'anglais et le français sont toutes deux des langues internationales utilisées et comprises par de nombreux pays dans le monde. Toutefois nous n'avons pas d'objection à la proposition espagnole.

TURQUIE

La proposition de l'Espagne visant à adopter l'espagnol comme troisième langue officielle de l'OHI n'est pas considérée comme un sujet d'intérêt stratégique du point de vue général du DNHO et la 2e CHIE étant une conférence extraordinaire pour la planification stratégique, mieux vaudrait ne pas discuter cette proposition au cours de la 2e CHIE.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni soutiendra avec plaisir cette proposition. Nous souhaiterions suggérer deux légers amendements à la note explicative, aux cinquième et sixième paragraphes des commentaires, pour les compléter :

- On devrait faire référence à la proposition 40 et non à la Proposition 45. Comme vous le savez, la proposition 40 visait à modifier l'Article XII. Lorsque, après l'avoir examinée, la proposition 40 a été rejetée, la proposition alternative d'effectuer l'étude (proposition 45) a été présentée et acceptée en tant que Décision 14.
- Insérer la troisième clause de la Décision 14 : "de communiquer les résultats de cette étude à tous les Etats membres par lettre circulaire avant décembre 1999".

URUGUAY

Soutient entièrement la proposition espagnole.

USA (NIMA)

Commentaires des USA sur la PRO 1 de la deuxième Conférence HI extraordinaire – ADOPTION DE L'ESPAGNOL COMME LANGUE OFFICIELLE DE L'OHI (Amendement de l'Article XII de la Convention relative à l'OHI)

Les Etats-Unis d'Amérique reconnaissent l'importance et soutiennent, en principe, l'adoption de l'espagnol en tant que langue officielle de l'Organisation hydrographique internationale. Néanmoins les Etats-Unis ne peuvent soutenir cette proposition sur la base du rapport limité de la lettre circulaire 24/1999.

La LC 24/1999 " Etude des implications associées à l'adoption de l'espagnol en tant que langue officielle de l'Organisation hydrographique internationale" ne constitue pas une base suffisante pour prendre cette importante décision. Tout en étant conscients des avantages importants inhérents à l'utilisation de l'espagnol, les USA sont également préoccupés par la surcharge de travail au Bureau HI, par les risques de compromis pour la mise en œuvre et par les coûts potentiels pour les Etats membres. Comme il est indiqué dans le rapport, la correspondance en espagnol au Bureau HI a considérablement augmenté depuis la décision d'utiliser l'espagnol comme langue de travail, décision prise au cours de la Conférence HI de 1992. L'adoption de l'espagnol en tant que langue officielle entraîne un surcroît important de travail pour l'Organisation comme il a été indiqué aux Etats membres à la Conférence HI de 1997 (Compte-rendu de la Conférence – Volume 2, pages 61 et 64 (65)).

Pour les seules Conférence HI, les Comptes rendus des séances des Conférences HI, les Rapports des Conférences HI, le Livre Rouge, les annexes à toutes les Lettres circulaires des Conférences HI et tous les autres documents des Conférences HI devraient être traduits et imprimés en espagnol. Les estimations pour la Conférence HI étaient explicites quant à la charge de travail qu'entraînerait ce changement en ce qui concerne l'impression et la traduction. La LC 24/1999 indique simplement que 2 ou 3 employés supplémentaires seraient nécessaires pendant "une courte période" soit un accroissement des coûts estimés à 40 000 Francs français pouvant être absorbés. Les USA suggèrent qu'à partir de la Conférence HI de 2002, le Bureau HI "procède à un essai pilote" de cette supposition en compensant les coûts comme proposé, tout en produisant tous les documents en espagnol et en suivant de près les coûts y relatifs. Les résultats devraient ensuite être mis à la disposition des Etats membres pour étude avant d'envisager l'adoption de l'espagnol comme langue officielle.

La LC 24/1999 fait état que la production de la Revue HI en espagnol dépasse les possibilités actuelles du Bureau HI en matière d'effectif. Le rapport donne le montant de 80 000 FF pour les coûts annuels de traduction, à l'extérieur, de la Revue HI, ou 25 000 FF si les articles de la Revue HI sont intégrés dans le Bulletin HI avec un nombre réduit d'articles. Les USA douteraient de l'efficacité du projet de traduction à l'extérieur. Le fait de recourir aux services d'un retraité du Bureau HI pour effectuer des traductions du français vers l'anglais, comme il est indiqué dans le rapport, revient à faire appel à quelqu'un qui connaît très bien la terminologie hydrographique, c'est-à-dire un retraité du BHI. La

plupart des traducteurs ne connaissent pas la terminologie hydrographique. C'est pourquoi, il convient d'avoir une équipe de traducteurs en permanence au Bureau HI. On pourrait engager un traducteur en provenance de services hydrographiques hispanophones pour résoudre ce problème et opérer par courrier électronique, mais cela pourrait entraîner des difficultés de coordination des changements qui interviennent continuellement au fur et à mesure que ces publications sont traitées au Bureau. Le fait de maintenir l'uniformité des publications en trois langues constituera une importante tâche pour le Bureau.

Le rapport ne faisait pas mention d'un employé supplémentaire en dehors de la secrétaire traductrice espagnole actuellement en poste au Bureau HI. Avec un traducteur seulement, au cours des périodes de vacances et de congés de maladie, il semblerait qu'il y ait un risque pour le Bureau de ne pouvoir remplir le mandat d'utiliser l'espagnol comme langue officielle. En outre, les documents de la Conférence HI de 1997 suggéraient le renfort d'un éditeur adjoint (espagnol) en raison de la lourde charge de correction d'épreuves en liaison avec le nombre plus élevé de documents en espagnol. Actuellement, l'adjoint technique (Assistance technique, formation, gestion des publications) (description de poste figurant dans le SPWG 4, WP CONF. Doc. 5.2 en date du 5 octobre 1999) fait office de correcteur d'épreuves pour les documents en espagnol. Vu l'étendue d'autres tâches, les USA ne pensent pas que cet AT puisse venir à bout de cette nouvelle tâche, pas plus qu'il semble que ce soit faire bon usage d'un poste d'AT, lequel devrait normalement seulement lire ces documents pour s'assurer qu'ils sont corrects du point de vue technique.

Les USA ne pensent pas que le rapport de la LC 24/1999 constitue une base suffisante pour la décision proposée. Ce rapport n'indique pas suffisamment bien les coûts y relatifs, n'identifie pas les adaptations nécessaires en matière de personnel. D'autre part, les besoins concernant les ressources nécessaires à l'adoption de la proposition n'ont pas été abordés dans leur ensemble. Tout en étant favorables à l'adoption de l'espagnol, les USA sont opposés à la modification de la Convention relative à l'OHI pour le moment. Les USA souhaiteraient que l'OHI procède par étapes progressives vers l'adoption au moyen d'un "essai pilote" visant à identifier et quantifier ce qui serait nécessaire pour l'adoption d'une autre langue officielle. Il est donc proposé d'effectuer une période d'essai pilote couvrant tous les aspects de l'adoption de l'espagnol pendant les deux années allant de la Deuxième Conférence HI Extraordinaire à la XVIe Conférence HI. Un compte rendu sur l'expérience et les coûts tout au long de la période juste avant la Conférence pourra alors être soumis au cours de la Conférence HI aux Etats membres pour examen, ce qui constituerait une estimation fiable de la part du Bureau des ressources nécessaires à l'adoption de l'espagnol comme langue officielle de l'OHI.

COMMENTAIRES DU BUREAU

Situation actuelle

Actuellement, l'utilisation de l'espagnol à l'OHI/BHI relève des résolutions de l'OHI T 1.4 et T 1.5. Le texte de ces deux résolutions a été approuvé par Décision 7 de la XIVe Conférence HI.

Le BHI applique sous réserve ces résolutions, et, apparemment, les Etats membres hispanophones ont été satisfaits des services fournis.

Le BHI est tenu à continuer à fournir des informations en langue espagnole conformément à ces résolutions. Cependant le Comité de direction considère qu'il ne serait pas nécessaire d'officialiser davantage cette obligation, ce qui engendrerait une procédure longue et difficile pour modifier la Convention relative à l'OHI, et, si cette procédure est finalement adoptée, elle pourrait créer une contrainte susceptible d'affecter le fonctionnement futur de l'Organisation.

Considérations futures

Le Comité de direction considère que l'adoption d'une autre langue officielle est une question stratégique pour l'Organisation. Le CD pense qu'aucune décision ne devrait être prise à ce sujet avant

que l'Organisation n'ait mis en œuvre une politique sur l'utilisation des langues. Le CD note que le SPWG compte cette question au nombre de celles qu'il se propose d'étudier au cours de la période 2000 – 2002.

Le document de discussion diffusé par LC 24/1999 concernait seulement le coût supplémentaire de l'adoption de l'espagnol en tant que langue officielle. L'adoption de nouvelles langues officielles implique un certain nombre d'autres aspects qui devraient être inclus dans l'élaboration d'une politique linguistique pour l'Organisation. Certains d'entre eux sont mentionnés brièvement dans les paragraphes suivants :

Définition des objectifs. Il y aurait lieu de définir les objectifs de l'Organisation en matière d'adoption de langues officielles et de travail.

Méthodes de travail. Les méthodes de travail de l'Organisation et les besoins qui en découlent en matière de langues de travail et officielles méritent d'être examinés.

Communication. La facilité de communication doit être une question très importante dans une organisation internationale et c'est précisément la motivation dominante à la base de la proposition. Néanmoins, comme le souligne le document de discussion, une communication satisfaisante est déjà assurée par l'utilisation des langues de travail.

Équité. De bonnes communications pourraient exiger que l'OHI adopte plusieurs langues largement utilisées en tant que langues officielles ou langues de travail, par exemple l'arabe, le chinois, le portugais, le russe et l'espagnol. Cela se traduirait naturellement par d'importants coûts supplémentaires. L'adoption d'une troisième langue officielle pourrait créer un précédent susceptible d'être suivi par d'autres groupes d'Etats membres sous prétexte d'équité. Eu égard à l'équité, il convient de noter qu'à l'heure actuelle les pays hispanophones représentent approximativement 17% de la totalité des Etats membres de l'OHI, les pays anglophones approximativement 15% tandis que les pays francophones représentent approximativement 7%.

Priorité. Les langues doivent-elles avoir une priorité dans l'affectation des ressources ? L'OHI n'a pas identifié les langues ou les communications comme des questions stratégiques prioritaires. Conformément aux buts stratégiques de l'OHI, il serait préférable de consacrer des ressources à des tâches de haute priorité, par exemple l'élaboration des normes ou le renforcement des capacités de base, plutôt qu'à des langues supplémentaires.

Coût d'opportunité. Le coût des langues utilisées constitue un coût d'opportunité. Le coût d'opportunité actuel en ressources du personnel du BHI est d'environ 15% des salaires autres que ceux des directeurs et il y a des coûts d'opportunité supplémentaires pour les Etats membres en ce qui concerne les traductions. Le coût d'opportunité est important et n'a pas été examiné dans le document de discussion.

Faisabilité. Dans le document de discussion il était envisagé que d'importants travaux de traduction soient effectués par des Etats membres. Il convient de s'assurer que ces arrangements seront valables sur le long terme. Si le nombre de langues augmente, il risque d'y avoir des divergences involontaires entre les publications et les normes en raison de légères variations dans des traductions complexes.

Limitations des traductions. En vue de maîtriser les coûts réels de traduction, il y a actuellement un consensus suivant lequel certaines publications très complexes [par ex. S-57 et certains appendices de la S-52] ne devraient pas être traduits, mais ce consensus pourrait ne pas perdurer. Peut-être qu'une réaffirmation de ce principe est nécessaire.

Budget "à croissance zéro". La réduction des coûts de fonctionnement de l'OHI peut devenir une question stratégique étant donné l'intérêt porté au concept d'un budget à "croissance zéro". Des langues supplémentaires pourraient faire obstacle au passage à cette forme de budget.

Réduction du coût des services linguistiques. Si le maintien de la croissance budgétaire constitue un objectif stratégique ou si les langues ne sont pas prioritaires pour l'affectation des ressources, il pourrait être utile d'envisager la possibilité de réduire les coûts des services linguistiques, ce qui pourrait être réalisé, par exemple, en utilisant les langues officielles seulement pour la correspondance officielle et l'anglais comme langue unique pour les questions et les publications techniques.

Recommandation du BHI. Le BHI recommande de ne pas procéder à un vote sur la proposition espagnole avant que le SPWG ait présenté son rapport sur la politique à suivre en matière de langue.

PRO 10 - INTERPRETATION DE L'ARTICLE XX DE LA CONVENTION RELATIVE A L'OHI

Présentée par: BHI

Références:

- Rapport d'un membre du CCJ de l'OHI en date du 17 mai 1999. (CONF.EX2/INFO.15)
- Article 123 d'UNCLOS

PROPOSITION

Amender l'Article 1 du Règlement général de l'OHI pour lire :

Article 1 : L'Organisation, dont l'adhésion est ouverte à tout Etat ayant des intérêts maritimes, a un caractère consultatif. Elle n'a aucune autorité sur les Services hydrographiques des gouvernements parties à la Convention.

COMMENTAIRES DU BUREAU

La première partie de l'Article XX de la Convention relative à l'OHI est la suivante :

Après qu'elle sera entrée en vigueur, la présente Convention sera ouverte à l'adhésion du gouvernement de tout Etat maritime qui en fera la demande au gouvernement de la Principauté de Monaco en précisant le tonnage de ses flottes et dont l'admission aura été approuvée par les deux tiers des gouvernements membres.

Considérations:

L'interprétation de l'adjectif **maritime** peut inciter certains lecteurs à penser que l'adhésion à la Convention relative à l'OHI contient un facteur limitatif. Toutefois, les indications communiquées par le Comité consultatif juridique de l'OHI indiquent très clairement que :

1. A la lumière des textes pertinents de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer (UNCLOS) ainsi que d'autres textes appropriés, la signification de l'expression "Etat maritime" peut donner lieu à diverses interprétations.
2. Les règles énoncées à l'Article 123 de la Convention UNCLOS (voir rapport cité en référence) sont applicables dans les relations entre les Etats sans littoral et l'OHI et sont donc bien prises en compte dans l'interprétation de l'Article XX de la Convention relative à l'OHI, dans le contexte actuel.
3. En même temps que le contexte de tout traité (dans le cas présent, la Convention relative à l'OHI), tout accord ultérieur entre les parties eu égard à l'interprétation du traité du point de vue de l'application de ses dispositions devra être pris en compte.

Le BHI pense que la situation géographique d'un Etat ne doit pas empêcher celui-ci d'adhérer à l'OHI. Tout Etat qui souhaite devenir membre devrait être libre de juger par lui-même de l'opportunité et de l'intérêt que présente une adhésion à l'Organisation.

PRO 11 - FONDS DE ROULEMENT DE L'OHI ET FONDS DE RETRAITE INTERNE

Présentée par : Etats-Unis d'Amérique
Soutenue par : Grèce, Allemagne, Nouvelle-Zélande

Références:

- Publication de l'OHI P-6 - Compte-rendu de la XV^e Conférence hydrographique internationale
- Publication de l'OHI M-1- Documents de base de l'Organisation hydrographique internationale (OHI), Règlement financier.

PROPOSITION

Il est proposé de modifier la disposition de l'article 18 du règlement financier de l'OHI précisant que le montant du fonds de roulement de l'Organisation doit correspondre à la moitié, au moins, du total des contributions annuelles des gouvernements membres afin de ramener ce montant à 8% et d'affecter les sommes ainsi économisées au fonds de retraite interne.

Modifications proposées pour l'article 18 du Règlement financier de l'OHI (M-1)

ARTICLE 18

Pour assurer la stabilité financière du Bureau et lui éviter des difficultés de trésorerie, le Bureau dispose d'un fonds de roulement dont le montant correspond, au début de chaque année à 8% du total annuel du budget des dépenses de l'Organisation.

NOTE EXPLICATIVE

Les Etats-Unis ont soulevé ce problème pour la première fois lors de la XV^e Conférence hydrographique internationale (voir déclaration de Mme WYNES à la page 233 du Volume 1 du Compte rendu des séances de la XV^e Conférence H.I.). Les Etats-Unis notent que le Comité de direction a engagé d'importantes dépenses pour soutenir le plan de retraite interne du Bureau et que la valeur de la part des Etats membres a été augmentée afin de porter le fonds de roulement à la moitié, au moins, du total des contributions annuelles des gouvernements membres, comme requis par le Règlement financier de l'OHI.

Avec la souscription de plans de retraite privés dans le cadre desquels s'effectuent les cotisations pour le personnel du Bureau hydrographique international, la nécessité de disposer de fonds en vue d'une éventuelle dissolution de l'Organisation s'en trouve nettement diminuée. Comme indiqué dans les documents relatifs au budget proposé pour l'an 2000, seuls trois membres du personnel du Bureau hydrographique international demeureront dans le plan de retraite interne du Bureau après 2003. A mesure que l'Organisation passe au système de retraite personnalisé, la nécessité de disposer de fonds dans l'éventualité d'une dissolution de l'Organisation s'en trouve diminuée.

La JIU (Joint Inspection Unit), organisme spécialisé indépendant qui assure la surveillance de la gestion pour les organisations internationales faisant partie du système des Nations Unies, suggère un montant correspondant à 1/12^e du budget annuel pour le fond de roulement. Les Etats-Unis pensent que ce niveau serait également approprié pour l'OHI et qu'il contribuerait à maîtriser l'accroissement continu de la valeur de la part demandé aux Etats membres.

COMMENTAIRES DU BUREAU

Fonds de roulement

Le BHI suggère que la Conférence n'approuve pas cette proposition avant d'avoir obtenu les recommandations d'un groupe d'experts financiers. La Conférence pourrait souhaiter créer un tel groupe.

Le point de vue du BHI concernant le niveau du Fonds de roulement est énoncé dans le document de travail No. 3 (CONF.EX2/WP.3), page 2, alinéa 3 [*Le niveau approprié ...*]. Pour les raisons indiquées dans ce document de travail, le Comité de direction serait très embarrassé si la Proposition 11 était adoptée sans véritables recherches.

Le niveau actuel du Fonds de roulement a été décidé en 1962 en vue de refléter le profil de la marge brute d'autofinancement de l'OHI. Cette dernière n'a pas changé de manière significative. Le profil apparaît dans le graphique de l'Annexe B du document de travail. L'abaissement du niveau du Fonds de roulement serait acceptable si **tous** les Etats membres pouvaient régler leurs contributions rapidement en début d'année, ce qui n'est pas le cas actuellement en raison des différentes dispositions relatives à la gestion et aux budgets nationaux.

De l'avis du Comité de direction, la politique de la JIU (Joint Inspection Unit) concernant les agences des NU pourrait ne pas être appropriée dans le cas de l'OHI, en raison d'importantes différences entre les NU et l'OHI.

Fonds de retraite

La proposition contient des indications erronées sur le Fonds de retraite.

Dans le bilan récapitulatif figurant dans l'Annexe A du document de travail, il est fait état de la situation concernant le passif et l'actif du Fonds de retraite, en éliminant effectivement le passif du Fonds de retraite de toute discussion future sur le Fonds de roulement, lequel sert uniquement au fonctionnement.

Le montant des fonds nécessaires à la couverture des obligations du Fonds de retraite est celui qui est indiqué dans le bilan récapitulatif et on ne prévoit pas qu'il soit réduit dans le futur proche, vu l'âge des membres qui en dépendent. Il y a actuellement 12 membres dans le Fonds [5 actifs, 7 retraités]. En 2003, il est prévu qu'il comptera encore 12 membres [3 actifs, 9 retraités]. Les obligations du Fonds envers un membre ne cessent pas automatiquement à son départ à la retraite, étant donné que la plupart des retraités optent en faveur de la pension. La valeur des obligations est basée sur une étude actuarielle externe.

La situation actuelle des obligations du Fonds de retraite interne est entièrement indépendante des plans de retraite personnalisés.

Valeur de la part

Comme il est indiqué dans le document de travail (CONF.EX2/WP.3), page 2, alinéa 5 [*Le montant de ...*], le budget de fonctionnement de l'OHI pour l'an 2000 comprend une somme destinée au règlement des pensions. Il devrait être possible de ne plus prévoir ce supplément de pension en 2003.

Proposition amendée

Comme prévu dans l'article 46 des Règles de procédure pour les Conférences hydrographiques internationales, le BHI souhaite présenter un amendement à la proposition.

L'amendement proposé est le suivant :

« Il est proposé que la prescription du Règlement financier de l'OHI, article 18, de maintenir le Fonds de roulement de l'Organisation à 50 % au moins du total des contributions annuelles des Gouvernements membres soit revue par un groupe d'experts financiers en vue de déterminer le niveau approprié du Fonds de roulement ».

DECISIONS DE LA CONFERENCE

**DECISIONS DE LA 2e CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE
INTERNATIONALE EXTRAORDINAIRE**

TABLE DES MATIERES

DECISION No.	PROPOSITION CORRESP.	DESCRIPTION	Page
No. 1	--	RAPPORT SUCCINCT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PLANIFICATION STRATEGIQUE (SPWG)	99
No. 2	PRO 1	PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI	99
No. 3	PRO 2	PRIORITES ET PROGRAMME DE TRAVAIL INTERSESSION POUR LA PERIODE 2000-2004	99
No. 4	PRO 3	CYCLE DE PLANIFICATION DE L'OHI	99
No. 5	PRO 7	CONFERENCES EXTRAORDINAIRES INTERSES- SION	99
No. 6	PRO 7	DUREE DES FUTURES CONFERENCES HI	99
No. 7	PRO 5 & 9	APPROBATION DE LA POURSUITE D'ETUDES SUR LES CHANGEMENTS STRUCTURELS DE L'ORGANISATION	99
No. 8	PRO 6	APPROBATION DU MAINTIEN DU POSTE SUPPLEMENTAIRE D'ADJOINT TECHNIQUE	100
No. 9	PRO 8	APPROBATION DES DISPOSITIONS DU BHI RELATIVES A L'ETABLISSEMENT D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION ELECTRONIQUE AU BHI	100
No. 10	--	RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME WEND ET SUR LE ROLE FUTUR DES RENC	100
No. 11	PRO 11	FONDS DE ROULEMENT DE L'OHI	100

DECISIONS DE LA CONFERENCE

DECISION No. 1 - RAPPORT SUCCINCT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PLANIFICATION STRATEGIQUE (SPWG)

La Conférence a décidé de prendre note du rapport succinct du SPWG (CONF. EX2/WP.1) et d'examiner les propositions du SPWG contenues dans les documents de la Conférence.

DECISION No. 2 - PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI (PRO 1)

La Conférence a décidé d'adopter le plan stratégique de l'OHI contenu dans le document (CONF.EX2/PRO.1).

DECISION No. 3 - PRIORITES ET PROGRAMME DE TRAVAIL INTER-SESSION POUR LA PERIODE 2000-2004 (PRO 2)

La Conférence a décidé d'adopter le programme de travail de l'OHI contenu dans le document (CONF.EX2/PRO.2). *Le rang de priorité de certaines actions a été modifié comme convenu.*

DECISION No. 4 - CYCLE DE PLANIFICATION DE L'OHI (PRO 3)

La Conférence a décidé de reporter l'approbation du cycle de planification de l'OHI contenu dans le document (CONF.EX2/PRO.3) à la Conférence HI de 2002.

DECISION No. 5 - CONFERENCES EXTRAORDINAIRES INTERSESSION (PRO 7)

La Conférence a décidé d'organiser une Conférence hydrographique internationale extraordinaire entre deux Conférences ordinaires.

DECISION No. 6 - DUREE DES FUTURES CONFERENCES HI (PRO 7)

La Conférence a décidé :

- a) de ramener à une semaine la durée des futures conférences HI;
- b) que le SPWG prenne des dispositions détaillées pour les futures conférences ; le BHI soumettra donc une proposition d'approbation par lettre circulaire avant décembre 2000.

DECISION N° 7 - APPROBATION DE LA POURSUITE D'ETUDES SUR LES CHANGEMENTS STRUCTURELS DE L'ORGANISATION (PRO 5 et 9)

La Conférence a décidé d'autoriser le SPWG à poursuivre ses études sur les changements structurels, ainsi qu'il avait été proposé, étant entendu qu'il examinera tous les aspects de la restructuration y compris l'étude d'une politique linguistique pour l'Organisation, en tenant compte des réserves exprimées pendant la Conférence ainsi que de la nécessité d'atteindre les objectifs du plan stratégique et du programme de travail.

DECISION N° 8 - APPROBATION DU MAINTIEN DU POSTE SUPPLEMENTAIRE D'ADJOINT TECHNIQUE (PRO 6)

La Conférence a décidé de maintenir le poste d'adjoint technique (gestion des données) pour deux années supplémentaires, jusqu'en septembre 2002. La nécessité de maintenir ce poste au-delà de cette date sera examinée en janvier 2002.

DECISION N° 9 - APPROBATION DES DISPOSITIONS DU BHI RELATIVES A L'ETABLISSEMENT D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION ELECTRONIQUE AU BHI (PRO 8)

La Conférence a décidé de poursuivre la mise en œuvre du Centre de documentation électronique au BHI, en tirant parti des technologies disponibles actuellement introduites par le BHI et par les Etats membres.

DECISION N° 10 - RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME WEND ET SUR LE ROLE FUTUR DES RENC [RAPPORT] (CONF.EX2/WP.2)

La Conférence a décidé que les actions recommandées dans le document de travail (CONF. EX2/WP.2) devront être soumises au vote des Etats membres par le biais d'une lettre circulaire du BHI. Le président du Comité WEND devra travailler en coopération avec le BHI afin de formuler les actions qui doivent figurer dans la lettre circulaire.

DECISION N° 11 - FONDS DE ROULEMENT DE L'OHI (PRO 11)

La Conférence a décidé qu'un groupe d'experts financiers étudiera le niveau approprié du fonds de roulement et qu'il traitera également de toutes les autres préoccupations exprimées lors de la conférence, y compris l'impact des répercussions de l'introduction de l'Euro.

L'étude du groupe d'experts devra être achevée d'ici six mois et son rapport sera ensuite adressé aux Etats membres par lettre circulaire.

SEANCES PLENIERES

**SEANCES PLENIERES DE LA 2e CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE
INTERNATIONALE EXTRAORDINAIRE**

TABLE DES MATIERES

Point de l'ordre du jour	Page
1e SEANCE PLENIERE	
Confirmation de l'élection du Président et du Vice-Président de la Conférence	103
Nomination des rapporteurs	103
Approbation de l'ordre du jour	104
Examen du rapport succinct du groupe de travail sur la planification stratégique	104
Examen des propositions	104
Approbation du Plan stratégique de l'OHI, PRO 1	104
Approbation du programme de travail et des priorités de l'OHI, PRO 2	110
2e SEANCE PLENIERE	
Examen des propositions (suite)	113
Approbation du programme de travail de l'OHI et des priorités, PRO 2 (suite)	113
Approbation des recommandations du SPWG de l'OHI concernant le cycle de planification, PRO 3	118
Approbation d'une plus grande fréquence des Conférences, PRO 7/Rev.1	119
3e SEANCE PLENIERE	
Examen des propositions	123
Approbation de la poursuite d'études sur les changements structurels de l'Organisation, PRO 5	123
Examen d'autres questions stratégiques	125
Approbation de l'espagnol comme troisième langue officielle de l'OHI, PRO 9	125
4e SEANCE PLENIERE	
Examen des propositions (suite)	133
Approbation des changements proposés aux critères d'éligibilité des directeurs du BHI, PRO 4	133
Approbation du maintien du poste supplémentaire d'adjoint technique au BHI [15e Conférence HI, Décision No. 5], PRO 6	137
Approbation des dispositions du BHI relatives à l'établissement d'un centre de documentation électronique au BHI [15e Conférence HI, Décision No. 8], PRO 8	137

Point de l'ordre du jour	Page
4e SEANCE PLENIERE (suite)	
Examen d'autres questions stratégiques (suite)	138
Interprétation de l'Article XX de la Convention relative à l'OHI, PRO 10	138
Examen d'autres questions	140
Développement du système WEND et rôle futur des RENC [Rapport], WP.2	140
5e SEANCE PLENIERE	
Examen d'autres questions (suite)	143
Exposé de la situation financière de l'Organisation [Rapport], WP.3; Fonds de roulement de l'OHI et Fonds de retraite interne, Nouvelle PRO 11	143
Clôture de la Conférence	148
Présentation des prix de l'ACI	148
Places attribuées aux délégués à la Conférence HI de 2002	149
Intervention de l'Observateur des Nations Unies	149
Remise de présents au BHI	149
Observations finales	150

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

CONF.EX2/P/SR.1

PREMIERE SEANCE PLENIERE

20 mars 2000

0830 - 1230

Rapporteur : M. Nigel SUTTON (Royaume-Uni)

SOMMAIRE

- Confirmation de l'élection du Président et du Vice-Président de la Conférence (Point 1 de l'ordre du jour)
- Nomination des rapporteurs (Point 1 de l'ordre du jour)
- Approbation de l'ordre du jour (Point 2 de l'ordre du jour)
- Examen du rapport succinct du groupe de travail sur la planification stratégique (Point 3 de l'ordre du jour)
- Examen des propositions (Point 4 de l'ordre du jour)
- Approbation du Plan stratégique de l'OHI (Point 4.1 de l'ordre du jour)
- Approbation du programme de travail et des priorités de l'OHI (Point 4.2 de l'ordre du jour)

CONFIRMATION DE L'ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA CONFERENCE (Point 1 de l'ordre du jour provisoire)

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION annonce que les noms de l'amiral Mohd Rasip Bin Hassan (Malaisie) et du capitaine de vaisseau Hugo Gorziglia (Chili) ont été avancés en vue de l'élection aux fonctions, respectivement, de président et de vice-président de la Conférence extraordinaire. Le capitaine de vaisseau Yacob Ismail (RMN, Malaisie) sera donc le chef de la délégation malaisienne.

L'amiral Mohd Rasip Bin Hassan (Malaisie) et le capitaine de vaisseau Hugo Gorziglia (Chili) sont élus, respectivement, président et vice-président, par acclamation.

NOMINATION DES RAPPORTEURS

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION précise que MM. Richard MacDougall (Canada), Nigel Sutton (Royaume-Uni), Mme Anne Kearle (Royaume-Uni) et M. Paul Cooper (Etats-Unis d'Amérique) se sont proposés pour occuper les fonctions de rapporteurs.

L'amiral Mohd Rasip Bin Hassan occupe le fauteuil présidentiel.

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 2 de l'ordre du jour provisoire)
(CONF.EX2/G/01/Rev.2)**

L'ordre du jour est approuvé.

EXAMEN DU RAPPORT SUCCINCT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PLANIFICATION STRATEGIQUE (SPWG) (Point 3 de l'ordre du jour) (CONF.EX2/WP.1)

Le commodore LEECH (directeur, BHI) présente le rapport succinct en sa qualité de président du SPWG en précisant que ce rapport contient le mandat du SPWG ainsi que les réactions de ce dernier. Le rapport traite également des critères d'éligibilité des candidats souhaitant être élu au Comité de direction, de la nécessité d'un adjoint technique supplémentaire au BHI, de Conférences H.I. plus fréquentes ainsi que d'un Centre de documentation électronique au BHI. Le SPWG recommande à la Conférence extraordinaire de bien vouloir prendre note du rapport succinct et d'approuver les propositions du SPWG contenues dans les documents de la Conférence.

Le capitaine de vaisseau MACKAY (Chili) et le contre-amiral SRINIVASAN (Inde) proposent que la Conférence extraordinaire "examine" plutôt que n'"approuve" les propositions du SPWG contenues dans les documents de la Conférence.

Il en est ainsi décidé. La Conférence extraordinaire décide de prendre note du rapport succinct du SPWG et d'examiner les propositions du SPWG contenues dans les documents de la Conférence.

EXAMEN DES PROPOSITIONS (Point 4 de l'ordre du jour)

**APPROBATION DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI (PROPOSITION 1)
(CONF.EX2/G/03/Rev.1, CONF.EX2/INFO.1, 2 et 3)
(Point 4.1 de l'ordre du jour)**

Le commodore LEECH (directeur, BHI) présente la proposition No. 1 et précise que le SPWG demande à la Conférence extraordinaire d'approuver le projet de Plan stratégique de l'OHI et de bien vouloir confirmer que les questions stratégiques ont été identifiées comme il convenait. Deux nouveaux thèmes stratégiques ont émergé de l'étude initiale du SPWG, à savoir la nécessité, pour l'OHI, d'augmenter la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie afin de contribuer à assurer la sécurité maritime et le besoin, pour le BHI, qui sert les intérêts de l'OHI, d'être davantage responsable et d'améliorer sa capacité à servir l'OHI, grâce à l'adoption de mesures concrètes.

Le capitaine de vaisseau GERAGHTY (Australie) précise que, si l'Australie soutient en général la proposition No. 1, elle ne le fait qu'avec d'importantes préoccupations, la principale étant que ni le Plan stratégique, ni les rapports du SPWG ne fournissent d'analyse claire ni de description de ce que l'OHI envisage d'être dans 5 ou 10 ans. Il n'y a aucune vision du futur. Sans celle-ci et sans description du rôle que l'OHI sera amenée à jouer, tout plan se trouve limité en ce qui concerne la stratégie et la planification. La vision du futur doit être la force motrice fondamentale de toutes les stratégies, les plans et les actions de l'Organisation. Il est impossible de dire ce qui n'est pas satisfaisant dans les dispositions actuelles si l'Organisation n'a pas décidé de ce qu'elle souhaite pour l'avenir. L'absence de vision affecte évidemment les programmes et les objectifs que s'est fixé l'Organisation et, tout aussi important, la manière dont elle a l'intention de les réaliser.

La proposition No. 1 étant directement et inéluctablement associée aux propositions 2, 3, 5 et 7, elle ne peut pas être examinée séparément. C'est pourquoi, il serait nécessaire d'autoriser la Conférence extraordinaire à examiner toutes les propositions, l'une après l'autre, avant de passer au vote sur l'une quelconque d'entre elles.

Le Plan stratégique de l'OHI (Proposition No. 1) a donné lieu à un certain nombre d'autres propositions. Dans la proposition No. 2, de nombreux détails du Plan stratégique et de son programme de travail semblent n'être que l'officialisation d'activités précédemment établies ou prévues, plutôt que les conséquences d'une analyse stratégique et de la poursuite d'une vision. La proposition 5 souligne la nécessité de réformes supplémentaires et regroupe divers modèles prédéterminés qui, pour la plupart d'entre eux, entraîneraient des changements structurels et constitutionnels significatifs. Cependant, sans vision, il n'existe aucune base sur laquelle s'appuyer afin de décider pourquoi des changements structurels sont nécessaires ou simplement s'ils sont nécessaires: ils n'ont pas été justifiés dans les documents mis à disposition pour la Conférence extraordinaire et il aurait été opportun de réfléchir à l'avenir potentiel avant de s'embarquer dans un programme particulièrement coûteux de réformes structurelles et constitutionnelles. Les propositions 5 et 7 annoncent des changements constitutionnels significatifs, y compris de nouveaux rôles pour le Comité de direction et la création d'un petit Conseil composé des Etats membres lequel serait autorisé à approuver les propositions pour le compte de ces derniers. Dans son principe général, cela préoccupe beaucoup l'Australie qui craint qu'une telle structure éloigne les Etats membres des processus de prise de décision de l'Organisation. L'Australie considère que l'OHI doit, autant que possible, maintenir la participation active des Etats membres, et que sa tradition de longue date consistant à accorder à tous les Etats membres le même nombre de voix doit être conservée.

La proposition No. 3 propose un cycle de révision grâce auquel tous les Etats membres pourraient, dans le futur, contribuer au Plan stratégique ainsi qu'au programme de travail et les élargir. Cependant, le SPWG recommande, en fait, de reporter à plus tard la partie essentielle du processus de planification. L'Australie ne peut pas consentir à cela : s'il doit y avoir un plan et un programme de travail, ceux-ci doivent être "vivants" et faire l'objet d'un mécanisme de révision continu dès le début.

L'Australie ne souhaite pas que les travaux et les efforts du SPWG soient abandonnés. Elle est d'avis que ces travaux peuvent être considérés comme un début plutôt que comme une proposition de solution finale. L'Australie souhaite donc que la Conférence extraordinaire adopte le Plan stratégique de l'OHI même si celui-ci est loin d'être parfait, mais considère comme indispensable de disposer d'une vision ainsi que d'un processus d'examen impliquant directement tous les Etats membres. L'Australie propose que, sous réserve de discussions ultérieures ainsi que de toute amélioration apportée par la Conférence extraordinaire, le Plan stratégique, le programme de travail et le cycle de planification soient mis en place dès que possible. Le cycle de planification ne doit certainement pas être retardé, comme le suggère la proposition No. 3.

Pour que le Plan stratégique soit efficace, les Etats membres doivent savoir ce que l'Organisation souhaite devenir. A l'heure actuelle, ce maillon essentiel fait défaut. Il faut en discuter et en débattre afin de faire en sorte qu'il trouve sa place au début du Plan stratégique.

M. SPITTAL (Nouvelle-Zélande) approuve le représentant de l'Australie et confirme que le Plan stratégique constitue un point de départ qui devrait permettre à l'Organisation de résoudre les problèmes pouvant survenir au cours des 5-10 prochaines années. Chacune des propositions doit être discutée séparément, et le Plan stratégique devrait bénéficier, le plus tôt possible, d'un processus de révision.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Inde) indique que le Plan stratégique comporte des implications financières et structurelles pour les Organisations hydrographiques et précise qu'il n'existe aucune disposition importante significative pour combler le fossé entre les organisations développées et celles qui ne le sont pas.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) indique que la structure de la proposition No. 1 a été établie avec l'assistance d'un consultant du Royaume-Uni. Il convient toutefois, avec les représentants de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, que le Plan stratégique devrait être constamment réexaminé. Le nouveau Plan stratégique constitue une première étape satisfaisante.

Le Dr. EHLERS (Allemagne) accepte le Plan stratégique comme point de départ tout en reconnaissant que les représentants de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ont soulevé certaines questions fondamentales. Il fait observer que le SPWG était chargé de décider de ce qui pouvait être réalisé dans des délais raisonnables. L'idée d'avoir une vision de l'avenir est une bonne idée, mais l'OHI est une organisation intergouvernementale avec un statut consultatif et elle peut seulement tenter de prodiguer les meilleurs conseils possibles à des Etats membres dont les cultures, les stratégies politiques et les structures administratives sont différentes.

CEREMONIE D'OUVERTURE (Voir les discours d'ouverture en pages 19-21)

Son Altesse Sérénissime le prince Albert de Monaco est accompagné jusqu'à l'Auditorium et prend place sur le podium.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION prononce le discours de bienvenue.

Son Altesse Sérénissime le prince Albert prononce le discours d'ouverture de la deuxième Conférence hydrographique internationale extraordinaire.

Son Altesse Sérénissime est raccompagné jusqu'à la sortie.

EXAMEN DES PROPOSITIONS (Point 4 de l'ordre du jour, suite)

APPROBATION DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI (PROPOSITION 1) (CONF. EX2/G/03/Rev. 1, CONF. EX2/INFO. 1, 2 et 3) (Point 4.1 de l'ordre du jour, suite)

Le PRESIDENT invite les délégués à commenter le Plan stratégique en commençant par la page 3 du document CONF. EX2/G/03/Rev. 1.

Le Dr. EHLERS (Allemagne), faisant référence à la définition de l'hydrographie (page 4) note que d'autres parties du Plan stratégique précisent clairement que les Services hydrographiques regroupent également d'autres services que ceux de navigation. Il serait peut-être donc approprié d'examiner si, à plus long terme, cette définition très restrictive de l'hydrographie limitée à la seule navigation, est appropriée ou si l'hydrographie doit être considérée au sens beaucoup plus large d'une description des mers pouvant être utilisée à diverses fins et, en particulier, pour les systèmes SIG. Dans divers pays, les Services hydrographiques pourraient constituer des points centraux en ce qui concerne les services SIG maritimes. Cela pourrait peut-être être pris en compte lors de la discussion des stratégies futures.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) suggère que, au lieu de tenter d'arriver immédiatement à une nouvelle définition, l'observation particulièrement pertinente de l'Allemagne pourrait être examinée lors du processus de révision.

Le capitaine de vaisseau GERAGHTY (Australie) fait observer que ce qui est requis est, en général, une vision du futur de l'Organisation. Pour ce qui est de sa mission, l'OHI doit faciliter la fourniture de l'information hydrographique adéquate en temps voulu et non pas fournir cette dernière. La « Mission », telle qu'elle est précisée à la page 4 du document se rapporte davantage aux responsabilités de chaque Etat membre ainsi que de leurs Services hydrographiques.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) fait remarquer que remplacer « assurer » par « faciliter » ne constituerait qu'une correction mineure ne modifiant pas réellement l'intention.

Le PRESIDENT dit qu'il croit comprendre que la proposition australienne est acceptable.

Le commodore LEECH (directeur BHI) observe que la modification souligne simplement le caractère consultatif de l'Organisation. Il s'agit d'examiner le Plan stratégique, de suggérer des modifications mineures, de les approuver et de les publier. Le processus de révision pourrait alors commencer afin de disposer de documents améliorés pour la Conférence de 2002.

M. SPITTAL (Nouvelle-Zélande), faisant référence à la section « Bénéficiaires » (page 5), indique qu'il convient, dans tous les cas, d'être clair quant aux bénéficiaires. Le premier bénéficiaire est le gouvernement et le second le navigateur, auquel profite la politique gouvernementale. Une plus grande reconnaissance devrait donc être accordée aux bénéficiaires retirés du processus par les gouvernements.

Le commodore LEECH (directeur BHI) pense que, le document devant connaître une diffusion considérable, il est important que les gouvernements et les navigateurs soient, tous deux, clairement mentionnés.

En ce qui concerne l'observation de la Nouvelle-Zélande, il suggère d'amender le début du troisième paragraphe de la section pour lire « Les gouvernements des Etats membres bénéficient, en outre ... ».

M. SPITTAL (Nouvelle-Zélande) précise qu'il souhaite simplement exprimer l'idée selon laquelle le gouvernement est le principal bénéficiaire et le navigateur le second bénéficiaire. L'OHI doit tenir compte des besoins très variés de chacun.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Inde) remarque que la section sur les "objectifs" aux pages 4 et 5 concerne uniquement l'hydrographie et, dans une certaine mesure, l'océanographie descriptive. Etant donné que les objectifs ne se limitent pas à cela, il propose l'ajout d'un alinéa (e) ou une légère modification de l'alinéa (d) afin d'inclure certaines autres questions relatives aux zones côtières.

Le capitaine de vaisseau LAW (Afrique du Sud) indique qu'il approuve toutes les questions stratégiques figurant à la page 5, mais qu'il est très conscient du fossé qui continue de se creuser entre les Services hydrographiques et les moyens disponibles en Afrique australe, et ceux de l'hémisphère Nord. Telles qu'elles sont listées, les questions ne reflètent pas l'importante préoccupation ressentie face à ce fossé, et qu'il considère comme étant une véritable question stratégique.

M. OEI (Singapour), faisant référence à la deuxième question stratégique, demande si le fait d'assurer la « bonne qualité » des données hydrographiques implique une normalisation.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION répond que cela est le cas, même si la normalisation des données n'a pas encore été achevée. Par ailleurs, les levés hydrographiques ont été normalisés par le biais de la nouvelle édition de la publication « Normes pour les levés hydrographiques ».

Le commodore LEECH (directeur, BHI), faisant référence à la remarque de l'Inde, précise que la liste des objectifs a simplement été extraite de la Convention. Bien qu'il ne soit pas approprié d'amender cette liste, il suggère d'inclure un alinéa ou une phrase dans la prochaine révision pour que le point (d) sous « objectifs » soit compris comme incluant la question plus large des zones côtières dans un contexte moderne.

En ce qui concerne la remarque de Singapour, il évoque la grande similarité qui existe entre la deuxième question stratégique, sur la réalisation d'une couverture globale adéquate en matière de données hydrographiques, et la cinquième question stratégique sur le renforcement des capacités. Cette similarité provient du fait qu'une couverture hydrographique adéquate est également concernée par la question de l'entrée de données dans les bases de données, quelle que soit la méthode adoptée. La normalisation constitue toutefois une importante partie du processus.

Le fossé mentionné par l'Afrique du Sud se réfère au renforcement des capacités, qui est un point secondaire dans la liste de priorités fournie. L'OHI doit s'efforcer de s'occuper des besoins des Etats non membres, ce qui pose naturellement un dilemme eu égard à la gestion des fonds des Etats membres. Ce point mérite certainement une discussion plus approfondie.

Le Dr EHLERS (Allemagne) signale une correction éditoriale sous le point « bénéficiaires » à la page 5, et indique que la référence à la dernière ligne doit mentionner la Conférence (et non pas la Convention) des Nations Unies sur l'environnement et le développement. A l'antépénultième ligne, le mot « Convention » doit donc être remplacé par « instruments ».

Il en est ainsi convenu.

Le contre-amiral GUY (directeur, BHI), faisant référence au commentaire de l'Afrique du Sud, note que la deuxième question stratégique listée (réalisation d'une couverture globale adéquate en matière de données hydrographiques) a été étendue au But 2 (page 6), en spécifiant la nécessité d'accorder la priorité aux zones critiques et en encourageant la réalisation de travaux visant à améliorer la situation. Ceci sera amélioré, dans le futur.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique), réaffirmant son point de vue selon lequel les questions stratégiques ont été placées par ordre de priorité pendant les sessions du SPWG, indique que les buts listés à la page 6 ne reflètent pas cet ordre. Le point de vue des USA est que le troisième but listé devrait être placé en premier, le premier en second et le second en troisième.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) fait remarquer que le SPWG inclut des hydrographes expérimentés qui doivent avoir une bonne compréhension des questions et des buts, étant donné que les buts découlent des questions stratégiques. Si les délégués pensent que des points importants ont été omis, le SPWG essaiera d'y remédier lors de ses prochaines réunions.

Le capitaine de vaisseau GERAGHTY (Australie), faisant référence aux autres Etats ne bénéficiant pas de la même technologie que l'Australie, comme l'a indiqué l'Afrique du Sud, précise qu'il pense que cette question ne peut pas être traitée sous « technologie » dans les « questions stratégiques », « réponse à l'environnement extérieur ». Dans le cadre des questions stratégiques, il est nécessaire de tirer parti de la technologie eu égard à la communication avec les Etats membres ainsi qu'au développement de l'interface secteur privé/OHI.

M. SPITALL (Nouvelle-Zélande) exprime des doutes quant à la capacité réelle de l'OHI à établir le profil des Services hydrographiques. Il estime que cette responsabilité incombe principalement aux directeurs des Services hydrographiques nationaux. Le programme 4 semble retirer cette responsabilité aux responsables nationaux.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) répond que telle n'est pas l'intention. La nouvelle publication intitulée « Les politiques maritimes nationales et les Services hydrographiques » qui concerne le rôle du Service hydrographique national dans les affaires de la nation est destinée à aider les hydrographes dans leurs contacts avec les ministres et autres officiels gouvernementaux à démontrer la valeur de leurs travaux dans les domaines de l'économie, de la sécurité et de la science. Le programme 4 vise donc simplement à communiquer des informations utiles pour présenter une argumentation à un niveau gouvernemental.

Le capitaine de vaisseau GERAGHTY (Australie) est d'avis que, pour le moment, rien ne justifie une révision de la Convention.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Inde) pense que la révision de la Convention ne devrait pas constituer un but spécifique de l'OHI, et que la Convention devrait être amendée uniquement pour des questions spécifiques, et seulement lorsque cela est requis.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) indique que l'OHI accepterait volontiers de reporter la révision de la Convention. Toutefois, le programme de travail comporte un certain nombre de points liés aux changements structurels et un document qui pourrait devoir être réexaminé est la Convention, et toute proposition à ce sujet serait reportée à la prochaine Conférence. Dans l'intervalle, toutes ces questions pourraient être traitées dans le cadre de la Proposition No. 5 sur les « changements structurels ».

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION déconseille de procéder à une révision de la Convention, compte tenu du temps que cela demande. Dans sa forme actuelle, celle-ci est toujours appropriée à la planification continue d'une stratégie future.

M. SPITALL (Nouvelle-Zélande) remarque que toute perspective de révision affecterait la composition des délégations pour la prochaine Conférence. Il faudrait donc prévenir les Etats membres de cette éventualité, bien à l'avance.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) précise que, selon lui, cette procédure devrait simplement consister à examiner les changements structurels, et que la Convention serait uniquement modifiée si cela est nécessaire pour améliorer l'efficacité. La mention de la révision de la Convention pourrait donc être supprimée à la page 7 du Plan stratégique, sous « Questions propres à l'Organisation ».

Le capitaine de vaisseau GERAGHTY (Australie) remarque que les changements structurels ne constituent pas un objectif du SPWG mais une conséquence des changements qui selon lui devraient intervenir.

Le PRESIDENT suggère que la proposition soit adoptée dans son libellé actuel et qu'il soit demandé au SPWG de fournir une version révisée pour la Conférence de 2002.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) souhaite savoir si le Plan stratégique est jugé décevant ou s'il répond aux attentes.

Le capitaine de vaisseau JARRAR (Tunisie) indique que ce plan n'entraîne aucune déception et qu'il constitue un point de départ nécessaire. Toute stratégie doit prendre en compte les quatre questions suivantes : « où en sommes-nous, que voulons-nous faire, comment y parvenir, et y réussissons-nous ? ». En ce qui concerne la première question, il existe effectivement d'importantes différences entre les pays des côtes septentrionales et méridionales de la Méditerranée du point de vue des structures hydrographiques, à la fois nouvelles et non encore établies. Là encore, ce plan n'est pas décevant puisqu'un point de départ était nécessaire.

Le commodore LEECH (directeur, BHI), remerciant le représentant de la Tunisie, indique que le SPWG a effectivement examiné les questions soulevées.

Le PRESIDENT, observant que le point de vue de la majorité semble être favorable à l'approbation du Plan stratégique, demande de voter sur la proposition visant à approuver le plan dans sa version actuelle, à condition qu'il soit demandé au SPWG de fournir une version révisée avec toutes les données de la discussion actuelle à la prochaine Conférence de 2002.

Le Plan stratégique de l'OHI a été approuvé, dans sa version actuelle, avec 46 voix pour et 0 contre, sans abstention.

**APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET DES PRIORITES DE L'OHI (PRO 2)
(CONF.EX2/INFO.4)
(Point 4.2 de l'ordre du jour)**

Le commodore LEECH (directeur, BHI), présentant la proposition, précise qu'il existe un certain nombre de nouvelles activités dans le programme de travail. Compte tenu du fossé qui existe entre les pays développés et ceux en voie de développement, l'aide financière constitue un nouvel élément important, en plus des applications SIG. De nombreuses nations n'ont pas pu intégrer l'hydrographie dans les bases de données géospatiales nationales en raison des normes utilisées et les travaux de l'OHI ont également dû porter sur des utilisations autres que celles de navigation.

En ce qui concerne l'information du public, on considère généralement que la publicité est payante et que l'échange d'informations sur la meilleure manière d'influencer les affaires est nécessaire. Par ailleurs, pour la première fois, l'Organisation a identifié les importantes questions de gestion interne et de développement interne comme étant des activités significatives. On a tenté de rédiger le programme de travail de manière à ce que celui-ci constitue un guide pour les groupes de travail et les comités, tout comme pour le Bureau, dans leurs travaux.

M. BROWN (Etats-Unis d'Amérique), faisant référence à l'utilité d'inclure des SIG dans le Programme de travail, précise que son pays a présenté un article pour le groupe de travail soulignant l'utilité des données des Services hydrographiques dans de nombreuses disciplines, en raison de l'utilisation des SIG comme technologie adaptée à la société d'information. Les données hydrographiques sont très utiles en ce qui concerne les données de base pour la cartographie côtière, les études d'atténuation de la pollution, ainsi que d'autres disciplines propres à la société moderne. Elles permettent non seulement d'améliorer la capacité d'accroître les revenus de l'Organisation, mais également d'affirmer le rôle de l'Organisation aux yeux des gouvernements et de l'opinion publique. Tous les Etats membres devraient tenir compte de l'importance des SIG dans le cadre du programme de travail.

M. SOLURI (Etats-Unis d'Amérique) indique qu'il souhaiterait ajouter l'Organisation météorologique mondiale (OMM) à la liste des organisations internationales communiquée dans l'élément 1.2.

Le PRESIDENT demande que des commentaires soient formulés sur la liste des objectifs clés, à la page 13.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) remarque que les six points constituent des objectifs à atteindre, et que les comités et le Bureau seraient responsables de les mener à bien.

Le contre-amiral GUY (directeur, BHI) remarque que cette liste ne peut pas être exhaustive ni définitive étant donné qu'un certain nombre d'objectifs clés émanent du rapport WEND.

M. SPITALL (Nouvelle-Zélande), faisant référence au programme 2, Renforcement des capacités, à la page 16, précise que si l'OHI faisait davantage appel à des compétences externes, un réel problème risquerait de se poser dans le futur avec la fuite des compétences du secteur privé.

M. BROWN (Etats-Unis d'Amérique), faisant référence à la page 14, indique que l'élément 1.2 devrait également inclure la Commission électrotechnique internationale en raison de l'étroite coopération et de l'importance de cette Organisation dans le processus d'approbation des normes de l'OHI. Il conviendrait de le lister sous la tâche 1.2.2.

Le capitaine de vaisseau GERAGHTY (Australie), faisant référence à la note de la page 17 demande si le rythme d'activités plus soutenu dont il est question aurait un impact sur le budget du BHI.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) précise qu'il y aura vraisemblablement un remaniement des fonds du Bureau au moment du départ à la retraite anticipé de trois membres du personnel de Catégorie B, et que des économies seront réalisées ailleurs. Ces économies permettraient d'améliorer la technologie de l'information au sein du Bureau, d'organiser des Conférences supplémentaires au cas où les Etats membres le souhaiteraient, d'affecter des fonds supplémentaires pour les consultants, de faire appel à des compétences externes afin de recueillir des conseils experts sur des projets particuliers, etc. Un budget plus important ne sera donc pas nécessaire.

Mme WYNES (Etats-Unis d'Amérique) demande qu'une clarification soit apportée à propos des mesures envisagées afin d'éviter la suspension d'Etats membres, à laquelle il est fait référence dans la tâche 2.2.2.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION indique que, dans le but d'éviter des suspensions, l'OHI a finalisé un premier projet de plan d'encouragement des Etats membres couvrant des points tel que le paiement d'arriérés par versements échelonnés.

Le capitaine de corvette SOLTAU (Colombie), faisant référence à la tâche 2.1.14, suggère l'inclusion du Panama dans le programme des visites en Amérique centrale. Un processus de travaux conjoints réalisés, avec le Panama, dans le cadre de la Commission du Pacifique Sud-Est, vise à établir un Service hydrographique dans ce pays.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION indique que le Bureau a contribué à encourager la participation du Panama à diverses conférences régionales ainsi qu'à la création, en février 1998, des Autorités maritimes panaméennes. Le Panama a fait part de sa volonté d'être étroitement assisté par divers Etats membres, en mentionnant même la Colombie, sans toutefois inviter celle-ci à fournir une assistance. Le Panama participera à la prochaine conférence de la Commission hydrographique de la mer des Caraïbes et du golfe du Mexique qui aura lieu à la Jamaïque.

M. OEI (Singapour) indique qu'on examine actuellement la priorité accordée à la tâche 2.2.1, en tenant compte du fait que l'accroissement du nombre d'Etats membres est un objectif clé. Plus important, l'une des questions stratégiques consiste à réaliser une couverture globale adéquate en matière de données hydrographiques.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) indique que la moyenne priorité (MP) accordée à la tâche 2.2.1 sera transformée en une haute priorité (HP).

En ce qui concerne l'assistance financière dont il est question dans l'élément 2.3, il précise que l'obtention de fonds pour d'importants projets d'aide aux pays en voie de développement est un point extrêmement important. En règle générale, toutefois, l'hydrographie ne reçoit qu'une faible attention de la part d'organisations internationales comme la Banque mondiale, même si cette situation s'améliore progressivement. La Banque de développement asiatique s'intéresse également aux Services hydrographiques, dans le cadre d'un projet d'infrastructure de transport national. Toutefois, en général, l'OHI est exclue de ces développements et, nécessite, par conséquent davantage de compétences voire même un plan. Un comité ou un groupe de travail pourrait également être nécessaire afin d'améliorer cette situation.

Le contre-amiral GUY (directeur, BHI) indique que l'OHI, l'OMI, l'AIMS et l'AIP travaillent ensemble et qu'elles contacteraient les organisations de financement en leur précisant, au cas où celles-ci souhaiteraient des rapports sur les projets régionaux, que l'OHI leur fournirait volontiers des conseils experts. L'OHI est prête à rendre visite aux organisations de financement à l'appui de demandes nationales en vue du financement de projets particuliers.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION précise que, d'un autre côté, l'OHI ne peut pas intervenir si ces demandes ne sont pas faites par les Etats membres. On tente à présent de développer des projets régionaux ou sous-régionaux, ce qui a été bien accueilli par les agences de financement. Plutôt que de limiter les activités à l'hydrographie et à la cartographie marine, on tente de promouvoir les aides à la navigation, la communication à la mer, la diffusion de renseignements sur la sécurité maritime, ainsi que l'hydrographie, la cartographie et le développement de la radio navigation. Des travaux seront également entrepris sur un projet de modèle pour la mer Noire. En conclusion, des suggestions seront les bienvenues, en vue d'améliorer les contacts avec les agences de financement et, notamment, avec la Banque mondiale.

Le Dr EHLERS (Allemagne) précise qu'il serait utile de former un groupe avec des membres des organisations maritimes internationales mentionnées, des organisations donatrices ainsi que des représentants des Etats membres, non seulement des Services hydrographiques, mais également des organisations d'aide nationales. Il pourrait être demandé au SPWG de formuler une proposition sur ce point.

Cérémonie de remise du drapeau

La délégation du Maroc a officiellement remis son drapeau et a fait part de la satisfaction du Royaume du Maroc qui devient le 68e membre de l'Organisation hydrographique internationale.

CONF.EX2/P/SR.2

DEUXIEME SEANCE PLENIERE

20 mars 2000

1400 – 1730

Rapporteur : M. Richard MacDOUGALL (Canada)

SOMMAIRE

- Examen des propositions (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)
 - Approbation du programme de travail de l'OHI et des priorités (PRO 2 suite) (Point 4.2 de l'ordre du jour)
 - Approbation des recommandations du SPWG de l'OHI concernant le cycle de planification (PRO 3) (Point 4.3 de l'ordre du jour)
 - Approbation d'une plus grande fréquence des Conférences (PRO 7/Rev.1) (Point 4.7 de l'ordre du jour)
-

EXAMEN DES PROPOSITIONS

(Point 4 de l'ordre du jour) (suite)

APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI ET DES PRIORITES

(CONF.EX2/G/03/Rev.1, CONF.EX2/INFO.4)

(Point 4.2 de l'ordre du jour)

Soutien apporté aux Techniques et aux Normes

Le commodore LEECH (directeur, BHI) invite les présidents des divers Comités et Commissions impliqués dans les tâches listées dans le programme de travail à présenter leurs commentaires.

Le Dr. COX (Royaume-Uni), s'exprimant en sa qualité de Président de la CSC, indique que les tâches, telles qu'elles sont exposées, sont compatibles avec le programme de travail de la Commission.

M. SOLURI (Etats-Unis d'Amérique), s'exprimant en sa qualité de Président de la CDARN de l'OHI, demande si l'on ne pourrait pas inclure une référence aux services WEND dans la tâche 3.1.1.1, ces services n'étant pas disponibles actuellement dans de nombreuses régions du monde.

Le Commodore LEECH (directeur, BHI) attire l'attention sur la tâche 3.5.1, qui couvre les travaux de la CDARN de l'OHI.

Le Dr. EHLERS (Allemagne), s'exprimant en sa qualité de Président du Comité de la WEND, note que l'élément 3.1 contient un grand nombre de tâches hautement prioritaires (HP), lesquelles reflètent les souhaits des Etats membres en identifiant la transition vers un environnement numérique comme l'une des plus importantes questions stratégiques.

Le capitaine de vaisseau CHUA (Singapour) indique qu'il y aurait lieu d'attribuer une haute priorité à la tâche 3.1.3.1, qui comprend l'élaboration d'une nouvelle symbolologie pour les voies de circulation archipélagiques.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) fait remarquer que les questions de nomenclature comptent parmi celles qui pèsent lourdement sur les ressources de l'Organisation et c'est la raison pour laquelle il ne leur est pas toujours accordé une haute priorité, comme on peut le voir sous l'élément 3.4.

Le Dr. COX (Royaume-Uni), précisant que la tâche 3.1.3.2 se rapporte à l'établissement de formats standard pour les Avis aux navigateurs, les Instructions nautiques et d'autres publications nautiques, suggère que la tâche 3.1.3 devrait également mentionner le Comité de standardisation des publications nautiques.

Le capitaine de frégate WARD (Australie) s'interroge sur la proposition faisant l'objet de la tâche 3.1.3.2 suivant laquelle des formats standard devraient être établis seulement "par la suite" pour les Instructions nautiques et d'autres publications nautiques.

Le contre-amiral GUY (directeur, BHI) suggère que la situation pourrait être réglée en supprimant les mots "par la suite" .

Le commodore LEECH (directeur, BHI) attire l'attention sur les implications de la tâche 3.2.11. Si les Etats membres considèrent qu'il s'agit d'une importante tâche pour le futur, le SPWG devrait préparer davantage de propositions détaillées en vue de leur soumission à la prochaine Conférence.

Le VICE-PRESIDENT, s'exprimant en sa qualité de Président du Comité consultatif international conjoint FIG/IHO sur les normes de compétence pour les hydrographes, attire l'attention sur la tâche 3.3.6, qui met l'accent sur la nécessité d'établir des normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine. Il s'agit d'une tâche qui nécessite véritablement l'appui des Etats membres; c'est pourquoi il les invite à proposer des initiatives pour permettre de poursuivre la tâche au niveau international..

M. SPITTAL (Nouvelle-Zélande) indique que les activités de formation proposée sous l'élément 3.3 reflètent les compétences actuelles mais que, dans le futur proche, il pourrait s'avérer nécessaire d'avoir une nouvelle catégorie d'hydrographe doté de compétences supplémentaires pour négocier et rédiger des contrats à caractère juridique, des normes et des spécifications. Il propose donc de modifier la tâche 3.3.3. pour lire:

"Encourager l'établissement partout dans le monde de cours d'hydrographie, de cartographie, de gestion des données spatiales, d'établissement et d'administration de contrats, de gestion de projet et de développement de politiques d'intérêt général, et fournir des conseils quant à leur soumission en vue d'une homologation par le Comité consultatif international, afin d'accroître le nombre de cours internationaux conformes aux normes convenues".

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION déclare que ce commentaire a été bien reçu mais devrait être soumis par écrit. En fait, ces sujets ont déjà été insérés dans les cours fournis à l'AMI de Trieste.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) indique qu'il serait préférable que l'amendement proposé soit soumis au SPWG pour plus ample discussion.

Se référant à l'élément 3.4 - Données pour les applications SIG et autres, il précise que, bien que certains Etats membres, comme les Etats-Unis d'Amérique, soient fortement impliqués dans les applications SIG à des fins autres que la navigation, de nombreux ne le sont pas et c'est la raison pour laquelle il lui a été attribué une faible priorité dans la liste des questions stratégiques. Le SPWG estime, toutefois, qu'il s'agit d'une importante question pour le futur.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Inde) indique que la tâche 3.4.1.5 devrait avoir une haute priorité.

M. HECHT (Allemagne) suggère de supprimer le mot "volontaires" de la tâche 3.4.3.3, étant donné la tendance récente à supprimer les SHV, même si le travail de recueil et gestion des données bathymétriques numériques se poursuit.

Le contre-amiral GUY (directeur, BHI) précise que, bien que la responsabilité des SHV dans ce domaine ait maintenant été transmises aux SH, il y a une demande de la part de la GEBCO de réactiver les SHV et on espère que le concept SHV se poursuivra. Avec cet éclaircissement, il ne voit pas d'objection à la suppression du mot "volontaires".

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) propose un nouveau libellé pour la tâche 3.4.3.6, à savoir : "en coopérant avec la COI et les Nations Unies au contrôle de l'appellation des formes du relief sous-marin dans les "eaux internationales" de façon à refléter la situation actuelle.

En réponse à une demande de clarification de l'amiral KOMARITSYN (Fédération de Russie) sur la tâche 3.4.3.1, le contre-amiral GUY (directeur, BHI) suggère que le mot "internationale" soit inséré après "cartographie océanique".

Le commodore LEECH (directeur, BHI) attire l'attention sur la faible priorité accordée à certaines des tâches figurant sous l'élément 3.4 et explique que, dans un contexte d'optimisation des ressources, des choix difficiles doivent être opérés et que les activités ayant une faible priorité ont vraisemblablement peu de chances d'être exécutées.

Le contre-amiral GUY (directeur, BHI) indique que, en ce qui concerne la tâche 3.4.3.5, bien qu'il y ait un accord officiel avec la COI sur le programme de la GEBCO et sur la préparation des données de la GEBCO, il n'y a pas d'accord officiel avec la COI concernant la participation aux cartes bathymétriques. Le Comité directeur de la GEBCO est favorable à la régularisation de cette situation, considérant que la Carte bathymétrique internationale régionale est complémentaires de la GEBCO. Au cas où une initiative serait prise pour formaliser cette relation avec la COI, il devrait être donné à cette tâche une plus haute priorité.

L'amiral KOMARITSYN (Fédération de Russie) déclare qu'il y aurait lieu d'accorder aux tâches 3.5.1 et 3.5.2 une haute priorité étant donné leur importance pour la communauté maritime internationale.

M. SOLURI (Etats-Unis d'Amérique) appuie cette proposition compte tenu du fait que de vastes zones océaniques ne sont protégées par aucun type de service d'avertissements de navigation. En ce qui concerne la tâche 3.5.2, une coopération devrait s'instaurer avec l'OMM ainsi qu'avec l'OMI.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) indique que, bien que cette proposition puisse être actuellement aménagée, il ne faudrait pas perdre de vue la question de la duplication des travaux avec d'autres organisations, par exemple l'OMI, etc., dans le cadre de l'affectation des ressources.

M. SOLURI (Etats-Unis d'Amérique) précise que le travail en question est effectué par le CDARN, et non par l'OMI, étant donné que la diffusion d'avertissements de navigation incombe à l'OHI.

Le capitaine de vaisseau SOBOLEV (Fédération de Russie) réitère la demande d'attribuer aux activités liées aux avertissements de navigation une haute priorité avec la conviction qu'elles incombent essentiellement à l'OHI dans le cadre de son mandat.

L'ingénieur général MILARD (France) soutient cette proposition, tout en soulignant la nécessité pour les SH d'être directement impliqués dans les questions relatives aux avertissements de navigation.

Le capitaine de vaisseau LAW (République d'Afrique du Sud) pose la question des limites des zones des avertissements de navigation de l'OHI, lesquelles, pour des raisons de simplification, devraient être harmonisées avec les zones de cartographie.

M. SOLURI (Etats-Unis d'Amérique) reconnaît que les NAVAREAs ne correspondent pas au plan de découpage. Il rappelle que les frontières NAVAREAs ont été établies en 1977 bien avant la création du plan de découpage des cartes internationales. Il note, par ailleurs, qu'en 1993, après de nombreuses difficultés et d'importants efforts, l'OMM a procédé à l'harmonisation de ses zones météorologiques pour que celles-ci correspondent aux frontières NAVAREAs. A l'issue de discussions informelles tenues avec l'OMM, il doute que cette dernière soit favorable à une redéfinition des frontières NAVAREAs/METAREA.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) indique que si on devait donner une haute priorité aux tâches 3.5.1. et 3.5.2, il conviendrait peut-être à cet égard de mentionner la formation.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) propose que les mots "3 langues" figurant sous la tâche 3.6.1 soient remplacés par "dans les langues adoptées".

En réponse à une question du contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) concernant l'objectif clé (KT) 3.3, qui ne concerne qu'une seule Commission de l'OHI, le commodore LEECH (directeur, BHI) précise que la CSC est la seule commission ayant produit un programme de travail.

Le capitaine de vaisseau SOBOLEV (Fédération de Russie) indique qu'à la lumière des précédents commentaires, il pourrait s'avérer nécessaire d'ajouter à la KT 3.4 "ainsi qu'avec la COI". .

Le commodore LEECH (directeur, BHI) indique que cette question a été abordée dans la liste des objectifs clés dans le programme No. 1.

Le Dr. EHLERS (Allemagne), se référant à la KT 3.2, indique que les dates prévues devraient être changées: la référence à 1999 devraient être supprimée et il serait plus réaliste de remplacer 2000 par 2001 et 2001 par 2002.

Programme No. 4: Soutien apporté aux relations publiques et à la gestion générale

Le commodore LEECH (directeur, BHI) fait observer qu'avec le programme No. 4, l'OHI, qui s'était considérée jusque là comme une organisation à caractère technique, prenait une orientation nouvelle. Il devrait être clairement établi que le but n'est pas d'empiéter de quelque manière que ce soit sur la responsabilité des SH nationaux mais simplement d'identifier des services dans lesquels l'Organisation pourrait apporter son aide aux Etats membres dans leurs propres travaux. Il faudra du temps pour la mise en œuvre de nombreuses tâches ; on a déjà commencé en ce qui concerne la stratégie des relations publiques, mais pas encore en ce qui concerne les tâches mentionnées sous l'éléments 4.2. Il serait heureux de recevoir tous commentaires sur l'utilité du programme proposé.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) propose que les mots « communiquer à chaque occasion » figurant sous la tâche 4.1.3 soient remplacés par « communiquer ».

L'amiral KOMARITSYN (Fédération de Russie) déclare que son pays considère le programme comme très utile.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Inde) suggère, en référence à l'élément 4.2, que l'une des tâches du projet pour l'an 2000 pourrait être que l'OHI adopte une résolution exhortant tous les Etats membres à accorder l'attention nécessaire et un soutien budgétaire aux services hydrographiques, sur le modèle de la résolution appropriée de l'Assemblée générale des Nations Unies de 1988.

Le PRESIDENT DU COMMITTEE DE DIRECTION indique que l'importance, du point de vue prioritaire, de l'hydrographie sera discutée au cours d'une prochaine réunion avec les Nations Unies sur la mise en œuvre de l'UNCLOS et que les Etats membres seront informés des résultats de la réunion.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) dit qu'il est trop tard pour soumettre la proposition de l'Inde à la présente Conférence mais qu'elle sera présentée au SPWG en vue de la rédaction d'une résolution destinée à la prochaine Conférence.

Programme No. 5 : Questions internes

Le capitaine de frégate WARD (Australie) demande des éclaircissements sur les « incohérences » dans les procédures de vote dont il est question dans la tâche 5.1.6.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) explique qu'il a été jugé nécessaire d'envisager la simplification des nombreuses règles et règlements concernant le vote au sein de différents organes, comme le SPWG a été chargé de le faire en 1997. Un projet proposant trois types de procédure de vote

suivant que le vote porte sur la Convention, les Règlements ou simplement sur la pratique est en cours de finalisation. Une lettre circulaire sera envoyée aux Etats membres avant la prochaine Conférence.

Le capitaine de frégate WARD (Australie) indique que sa délégation n'est pas contente des procédures de vote actuelles telles qu'elles sont prévues dans la Convention ; il y avait sûrement de bonnes raisons pour les avoir instituées.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Inde) dit que, tout en n'ayant pas d'objection à l'étude des procédures de vote, celles-ci, que l'on retrouve dans toutes les Conventions internationales, s'appuient sur des principes solides. Des vérifications et un certain équilibre sont nécessaires ; il est clair que la même procédure ne peut s'appliquer à un Groupe de travail et à une séance plénière.

Le Dr. EHLERS (Allemagne) fait remarquer que la tâche 5.1.4 devrait être supprimée.

En réponse à un point soulevé par le capitaine de vaisseau MACKAY (Chili), le commodore LEECH (directeur, BHI) convient que les tâches 5.1.1 et 5.1.5 ne peuvent être définitivement approuvées jusqu'à ce qu'une décision n'ait été prise concernant la proposition No. 5. En conséquence, il suggère que celles-ci reçoivent une approbation de principe, à condition qu'elles puissent être modifiées ultérieurement.

Le capitaine de vaisseau MACKAY (Chili) précise qu'il souhaite faire les deux commentaires suivants sur ce programme:

- 1) Le Chili recommande d'accorder une plus haute priorité à la tâche 5.5.1: "Effectuer une mise à jour annuelle du programme de travail intersession de l'OHI (MP)".
- 2) Compte tenu des points à examiner dans le cadre de la tâche 5.1.5 et, notamment, des changements structurels No. i) à ix) qui seront discutés dans la proposition 5, le Chili fait la recommandation suivante :
 - reporter l'approbation de ce point jusqu'à ce que le résultat des dispositions de la proposition 5 soit connu.*
 - insérer ces points dans la tâche 5.1.5 du programme 5.

Mme WYNES (Etats-Unis d'Amérique) suppose que la tâche 5.2.5.3 se réfère à un budget à croissance zéro et pense qu'il serait utile de présenter deux propositions de budget : un budget à croissance nominale zéro et un budget à croissance réelle zéro. D'autre part, la tâche mérite une haute priorité. En outre, elle espère que les incitations en vue d'un paiement rapide des contributions dans la tâche 5.2.5.4 seront des incitations, non pas des sanctions pour paiement en retard.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) confirme que des incitations positives sont en cours de considération et suggère que la question du budget puisse être abordée sous le point 6.2 de l'ordre du jour, qui consiste en un exposé sur la situation financière de l'Organisation.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Inde) propose d'inclure une étude dans les tâches prévues pour l'an 2000 sur la réduction des dépenses de l'OHI en délocalisant le siège et en organisant des conférences en divers lieux.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION invite les Etats membres à envisager la possibilité d'accueillir des Conférences extraordinaires, en assumant la responsabilité de certains des coûts.

En réponse à une question du capitaine de vaisseau CHUA (Singapour), le commodore LEECH (directeur, BHI) déclare que, dans de nombreux projets en cours, il est difficile d'indiquer un calendrier précis correspondant aux haute, moyenne et faible priorités. Ce que l'on pourrait dire c'est que les projets à haute ou moyenne priorité seront certainement entrepris, ce qui ne sera vraisemblablement pas le cas pour des projets à faible priorité.

En ce qui concerne la responsabilité, il fait observer qu'en raison de l'interdisciplinarité et des responsabilités croisées, il est impossible d'attribuer à un directeur, l'entière responsabilité d'un programme particulier. Toutefois un effort est fait pour qu'un des directeurs et des adjoints techniques soient affectés à chaque programme.

Le Dr SHARMA (Inde) propose de remplacer, dans l'élément 5.6 du programme figurant dans l'Annexe A, les mots « Conférences quinquennales » par « Conférences ordinaires ».

M. SOLURI (Etats-Unis d'Amérique) propose de remplacer dans l'élément 3.5 du programme figurant dans l'Annexe A le mot « Navigation » par « Informations sur la sécurité maritime ».

Le commodore LEECH (directeur, BHI) indique que les estimations figurant dans l'Annexe B sont basées sur une analyse effectuée en 1998. Le document d'information 17 contient une analyse des dépenses de 1999, lesquelles ont été établies en utilisant le nouveau logiciel comptable analytique.

La proposition No. 2, dans sa version amendée, est approuvée avec 48 voix pour, 0 contre, sans abstention.

APPROBATION DES RECOMMANDATIONS DU SPWG DE L'OHI EN CE QUI CONCERNE LE CYCLE DE PLANIFICATION (PROPOSITION 3) (CONF.EX2/G/03/REV.1) (Point 4.3 de l'ordre du jour)

Le PRESIDENT invite la Conférence à examiner la proposition No. 3, en attirant l'attention sur la recommandation du SPWG visant à reporter l'approbation du cycle de planification à la Conférence de 2002.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) souligne que, lors de l'élaboration du cycle de planification proposé, le groupe de travail a pris en compte un intervalle de cinq ans entre les Conférences, ce qui pourrait être modifié, comme conséquence de la proposition No. 7. Le GT en a également conclu qu'il serait souhaitable de tester le cycle proposé avant son adoption finale.

Le capitaine MACKAY (Chili) indique qu'il est favorable à tous les changements proposés dans l'Annexe B à la proposition No. 3, à l'exception de l'amendement de l'article 24 du Règlement général. Il est d'avis qu'il serait préférable d'amender l'article 15 pour lire : « Conformément aux dispositions de l'article VIII de la Convention, le Bureau exerce les activités scientifiques et techniques nécessaires à la réalisation des objectifs de l'Organisation conformément au plan stratégique et au programme de travail quinquennal glissant de l'OHI ». Si cet amendement était approuvé, il ne serait pas nécessaire de modifier l'article 24.

Le capitaine de frégate WARD (Australie) indique que, comme sa délégation l'a précédemment fait remarquer, l'Australie estime qu'il est très important de mettre immédiatement en œuvre le cycle de planification. On a grandement besoin d'un mécanisme qui permettrait à tous les membres d'inclure, individuellement, leurs données dans le processus de révision, et le cycle de planification proposé leur permettrait d'y parvenir. Il propose donc que le cycle de planification soit appliqué immédiatement, tel qu'il figure dans l'Annexe A à la proposition No. 3, même s'il n'est pas possible d'amender en temps voulu le Règlement général.

Le Dr. EHLERS (Allemagne) approuve pleinement le principe d'un cycle de planification quinquennal mais estime qu'il faut davantage de temps pour examiner comment doit s'effectuer sa mise en œuvre en fonction du programme de travail. Il approuve par conséquent la recommandation visant à ce que la décision prise pendant cette conférence ne porte que sur les années à venir. Son raisonnement est qu'un programme de travail quinquennal glissant suppose qu'une décision soit prise chaque année en vue de mettre à jour les activités et le budget des cinq années suivantes. Par conséquent, les décisions prises pendant une conférence particulière pourront devoir être révisées à la conférence suivante. Selon lui, il y a là une incohérence qui mérite d'être examinée avant toute décision finale. Par ailleurs, il n'est pas sûr qu'il soit approprié de fournir dans l'article 15 des directives au Bureau en ce qui concerne le plan stratégique et le programme de travail, étant donné que celui-ci se réfère uniquement aux activités scientifiques et techniques du Bureau. Selon lui, le plan stratégique et le programme de travail devraient servir de guide aux activités du Bureau.

M. SPITTAL (Nouvelle-Zélande) réaffirme la position de sa délégation selon laquelle le cycle de planification devrait être mis en œuvre dès que possible, même de manière limitée, afin de tenir compte des points de vue exprimés par l'intervenant précédent.

Le capitaine de vaisseau SOBOLEV (Fédération de Russie) et le capitaine de corvette PIMENTEL (Portugal) approuvent le représentant de l'Allemagne.

La recommandation visant à reporter l'approbation du cycle de planification à la Conférence de 2002 a été approuvée avec 44 voix pour et 5 contre, sans abstention.

Le PRESIDENT indique que dans cet intervalle, le SPWG examinera les points de vue exprimés par tous les intervenants, et que le cycle de planification sera concrètement mis à l'essai.

APPROBATION D'UNE PLUS GRANDE FREQUENCE DES CONFERENCES (DECISION N. 7 DE LA 15e CONFERENCE HI) (PROPOSITION No. 7/Rev.1) (CONF.EX2/G/03/Rev. 1) (Point 4.7 de l'ordre du jour)

Le commodore LEECH (directeur BHI), présente la proposition 7/Rev.1 et souligne que celle-ci concerne à la fois la fréquence des Conférences et leur structure, ce dernier point étant traité aux pages 51 et 52 du document CONF.EX2/G/03/Rev.1, avec un exemple du programme proposé pour une conférence courte en Annexe A. Les arguments favorables, tout comme ceux défavorables à la tenue de Conférences plus fréquentes ont clairement été exposés, et ont permis d'aboutir à la conclusion selon laquelle une plus grande fréquence serait bénéfique.

Le PRESIDENT attire l'attention sur les quatre recommandations du SPWG à la fin de la page 54 du document.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique), approuvé par le capitaine SOBOLEV (Fédération de Russie), indique que tout en ne s'opposant pas à leur restructuration, sa délégation n'approuve pas la proposition visant à organiser des Conférences plus fréquentes, car les arguments favorables ne sont pas suffisamment consistants. Il s'inquiète également du fait qu'une plus grande fréquence des conférences entraînerait des coûts annuels supplémentaires pour l'Organisation qui seraient équivalents à 2% des contributions.

Le capitaine de vaisseau GERAGHTY (Australie), approuvé par le contre-amiral SRINIVASAN (Inde), s'oppose également à la proposition visant à accroître la fréquence des conférences. Il pense qu'il est prématuré et inutile de modifier l'intervalle entre les conférences. La proposition visant à ramener la durée des futures Conférences à une semaine est louable ; toutefois, pour de nombreux Etats membres les frais afférents au voyage représentent la principale dépense. La rationalisation du programme pourrait être envisagée et, avec l'amélioration de la technologie, les Etats membres pourraient être mieux informés par le BHI. Les travaux pourraient être suivis à un

niveau inférieur, et si une Conférence extraordinaire était jugée nécessaire, il serait toujours possible de l'organiser.

Le contre-amiral CLARKE (Royaume-Uni) approuve les propositions visant à organiser des Conférences HI toutes les années et demie et à ramener leur durée à une semaine ; les dispositions existantes ne permettent pas de suivre le rythme actuel et probablement le rythme futur des changements de technologie.

Le Dr EHLERS (Allemagne) approuve la déclaration du représentant du Royaume-Uni et précise que s'il est possible de résoudre certains problèmes par téléphone, par télécopie ou par courrier électronique, les Etats membres ne pourront suivre le rythme des changements qu'en se réunissant plus fréquemment. Les Conférences extraordinaires devraient traiter des questions stratégiques importantes, être aussi courtes que possible et se tenir en même temps que d'autres réunions de l'OHI. Il n'y a aucune raison pour laquelle les Conférences extraordinaires ne se tiennent pas dans des pays, à l'extérieur de Monaco.

Le capitaine de corvette SOLTAU OSPINA (Colombie) approuvant les propositions du SPWG, considère que les Conférences ordinaires devraient à l'avenir avoir lieu tous les trois ans.

Le vice-amiral SOBRAL (Portugal), le capitaine de vaisseau MACKAY (Chili), le capitaine de corvette LA PIRA (Italie), le capitaine de frégate MARTINEZ SALAZAR (Venezuela) et M. LIU GONGCHEN (Chine) approuvent les déclarations des représentants du Royaume-Uni et de l'Allemagne.

M. O'CONNOR (Canada), approuvant également les déclarations des représentants du Royaume-Uni et de l'Allemagne indique que son pays réglera la question des coûts en envoyant moins de délégués.

Le capitaine de vaisseau LAW (Afrique du Sud) approuve les propositions du SPWG parce que, bien que son pays soit confronté à des pressions extrêmes en ce qui concerne le budget affecté aux déplacements, les hydrographes d'Afrique du Sud se sentent très isolés et apprécient d'entrer en contact avec d'autres membres de la communauté hydrographique.

Le capitaine de vaisseau CHUA (Singapour), approuvé par le Dr. KUBO (Japon) et l'amiral MAKMUR SULAEMAN (Indonésie), partage également les points de vue exprimés par les représentants du Royaume-Uni et de l'Allemagne, approuvant la suggestion visant à ce que les Conférences soient tenues ailleurs qu'à Monaco, et à réduire les coûts en organisant plusieurs réunions successives.

Le capitaine de vaisseau SOBOLEV (Fédération de Russie) réaffirmant son opposition à la proposition visant à accroître la fréquence des Conférences, indique qu'il sait bien que la technologie change rapidement et demande, au cas où demain ce rythme de changement serait deux fois supérieur à celui d'aujourd'hui, si des Conférences seraient organisées chaque année. Dans tous les cas, la plupart des problèmes auxquels est confrontée la communauté hydrographique sont discutés au sein des commissions.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) indique qu'il convient de se rappeler que l'Organisation avait placé l'accent sur les Commissions hydrographiques régionales dans le cadre desquelles de très importantes questions sont traitées, parce que les Etats membres jugeaient trop longs les intervalles entre les Conférences.

Le contre-amiral MARATOS (Grèce), approuvant les commentaires susmentionnés, précise que la question du financement a été longuement discutée par le SPWG.

Le commodore LEECH (directeur, BHI), en sa qualité de président du SPWG, attire l'attention sur le texte de la proposition selon laquelle le Comité de direction considère que les coûts des Conférences supplémentaires pourraient être couverts par le budget quinquennal existant approuvé par les Etats membres.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Inde) précise que les coûts afférents au déplacement constituent une dépense importante pour de nombreux Etats membres. Les vidéoconférences seraient moins onéreuses à la fois pour l'Organisation et pour les Etats membres, et si les Commissions hydrographiques régionales étaient plus efficaces, les Conférences HI auraient moins de problèmes à régler.

L'ingénieur général MILARD (France), approuvant la proposition du SPWG indique que les processus de communication et de prise de décision devrait être amélioré en accordant aux Comités techniques et aux Commissions régionales une plus grande importance, tout en continuant de prendre des décisions à un niveau plus stratégique eu égard aux problèmes soulevés.

Le capitaine de frégate MONTES DE OCA LOPEZ (Cuba) indique que, bien que sa délégation comprenne tout à fait les raisons pour lesquelles il conviendrait d'organiser des conférences plus fréquentes, il n'est pas favorable à cette proposition en raison des coûts impliqués. Les sommes en jeu devraient plutôt être utilisées pour des investissements dans des domaines techniques pour lesquels de nombreux Etats n'ont pas toujours les fonds nécessaires. Les procédures de communication entre les Conférences devraient également être améliorées.

Le capitaine de vaisseau GERAGHTY (Australie) indique que, s'il est souvent possible de résoudre en réunion des problèmes qui ne pourraient pas être résolus par des moyens comme le courrier électronique, par exemple, il n'est absolument pas certain que des Conférences plus fréquentes permettraient une meilleure communication entre les Etats membres. Si les Conférences devaient avoir lieu tous les deux ans et demi, il se pourrait que d'ici cinq ou sept ans et demi, il n'y ait plus suffisamment de questions à débattre et que les ordres du jour soient établis uniquement pour la forme. Plutôt que de rendre obligatoire la tenue des Conférences tous les deux ans et demi, il pense qu'il suffit de les organiser tous les cinq ans, tout en conservant la possibilité de réunir une Conférence extraordinaire, laquelle constitue une solution entièrement satisfaisante pour régler les problèmes ad hoc.

M. BROWN (Etats-Unis d'Amérique) note l'importance des Commissions hydrographiques régionales dans les processus d'établissement de politique et de prise de décision de l'Organisation, et se souvient que les Commissions hydrographiques régionales ont été créées dans le seul but de constituer une tribune pour l'examen de questions importantes entre les Conférences ordinaires.

Le contre-amiral CLARKE (Royaume-Uni) indique que, bien que les Commissions hydrographiques régionales accomplissent une importante tâche et soient capables de développer des idées ainsi que de discuter de méthodologies, la communauté hydrographique participe à des activités globales qui doivent être traitées globalement, sous les auspices de l'OHI. Les Conférences extraordinaires proposées pourraient être organisées ailleurs qu'à Monaco en même temps que d'autres réunions, ce qui permettrait de réunir davantage d'Etats membres.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) attire l'attention sur la référence faite dans la proposition en vue de changer la structure des débats lors des futures conférences. Au lieu d'examiner les rapports des Commissions, la Conférence recevrait un rapport sur l'avancement des cinq programmes de travail de l'OHI, et après avoir examiné les travaux accomplis, elle traiterait des questions stratégiques et des propositions en vue de changements. La Conférence devrait ensuite décider des travaux futurs, et enfin approuver le budget.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique), faisant référence au programme de la Conférence courte qui figure dans l'Annexe A de la proposition, indique que les sujets de

discussion proposés pour jeudi et vendredi après-midi devraient être inversés afin de s'assurer que le plus grand nombre de délégués possible soit présent pour l'élection des directeurs.

Le PRESIDENT invite la Conférence à voter sur les propositions visant à organiser une conférence HI extraordinaire entre deux Conférences ordinaires, à ramener la durée des futures Conférences HI à une semaine, à modifier la conduite de la Conférence, conformément aux principes décrits dans le document et sur la proposition visant à ce que le SPWG peaufine le détail des dispositions relatives aux futures Conférences et soumettre, par lettre circulaire, une proposition, pour approbation, avant décembre 2000. Ce vote s'effectue à la majorité simple.

Le capitaine de vaisseau RODRIGUEZ (Argentine) propose de procéder à un vote sur la première proposition et de procéder à un autre vote sur les trois autres propositions.

Il en est ainsi convenu.

Le capitaine de vaisseau GERAGHTY (Australie) indique que toute Conférence organisée sur une base régulière ne peut être qu'une Conférence ordinaire, et que l'article VI.1 de la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale précise bien que les Conférences ordinaires ne peuvent se dérouler que toutes les cinq années. Les Conférences extraordinaires ne peuvent être organisées que pour discuter de questions extraordinaires. Il semble qu'il ait été recommandé à la Conférence d'approuver une proposition visant à maintenir le statu quo.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) indique que la proposition a été libellée de cette manière en raison des restrictions imposées par la Convention. Le SPWG a estimé que si la tenue de Conférences extraordinaires entre les Conférences ordinaires n'était pas anticonstitutionnelle selon la Convention, le fait de les appeler différemment nécessiterait d'amender la Convention.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Inde) indique qu'il est clairement précisé dans la Convention que les Conférences extraordinaires doivent constituer l'exception. La proposition visant à procéder à un examen régulier des activités à l'occasion des Conférences extraordinaires va à l'encontre de l'esprit de la Convention.

Le capitaine de frégate WARD (Australie) indique que le point de vue de sa délégation est que la proposition en question pourrait ne pas être constitutionnelle. L'Australie demande que des conseils soient recherchés à ce propos.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) indique que le SPWG souhaite que la proposition soit mise au vote ; et précise que les Etats membres qui pensent que cela est anticonstitutionnel peuvent voter contre.

Un vote est effectué à main levée sur la proposition visant à organiser une Conférence hydrographique internationale extraordinaire entre deux conférences ordinaires.

La proposition est approuvée avec 38 voix pour et 11 contre.

Un second vote est effectué à main levée sur la proposition visant à ramener la durée des futures Conférences HI à une semaine, sur la proposition visant à modifier la conduite de la Conférence conformément aux principes décrits dans le document, sur la proposition selon laquelle le SPWG devrait peaufiner le détail des dispositions relatives aux futures Conférences, et soumettre par lettre circulaire une proposition, pour approbation, avant décembre 2000.

Les propositions ont été approuvées avec 43 voix pour et 0 contre.

Rapporteur : M. Paul COOPER (USA)**SOMMAIRE**

- Examen des propositions (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)
- Approbation de la poursuite d'études sur les changements structurels de l'Organisation (PRO 5) (Point 4.5 de l'ordre du jour)
- Examen d'autres questions stratégiques
- Approbation de l'espagnol comme troisième langue officielle de l'OHI (PRO 9) (Point 5.1 de l'ordre du jour)

EXAMEN DES PROPOSITIONS (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)**APPROBATION DE LA POURSUITE D'ETUDES SUR LES CHANGEMENTS STRUCTURELS DE L'ORGANISATION (PROPOSITION 5)
(CONF. EX2/G/03/Rev.1, CONF. EX2/INFO. 7 et 8)
(Point 4.5 de l'ordre du jour)**

Le commodore LEECH (directeur, BHI) indique que l'approbation des Etats membres est recherchée quant à la poursuite par le SPWG des études, encore en cours, sur les changements structurels. Leurs commentaires, eu égard à l'orientation à donner aux changements structurels identifiés à ce jour, en réponse au point 5 du mandat du SPWG, sont également recherchés.

Le capitaine de vaisseau MACKAY (Chili), précise que le Chili est, généralement, favorable à la poursuite des études du SPWG sur les changements structurels pour la période 2000 - 2002 mais émet toutefois des réserves quant aux propositions visant à remplacer le Comité de direction par un secrétaire général et à modifier la Convention. L'incapacité d'atteindre les objectifs de l'Organisation et les faiblesses en matière d'efficacité constatées dans les actions de l'OHI/BHI résultent de l'absence de priorités précises et de mandats clairs (et, en ce sens, les Etats membres eux-mêmes pourraient être considérés comme fautifs) plutôt qu'à des faiblesses de la Convention et de la structure de gestion.

Ce qui est maintenant requis est de redynamiser l'Organisation sur la base de ses nouveaux Plan stratégique et programme de travail et d'optimiser toutes les possibilités afin que l'accomplissement des tâches attribuées devienne effectif. Il n'y a aucune urgence à amender la Convention. C'est seulement une fois que le Plan stratégique et le programme de travail auront été mis à l'essai que l'on pourra examiner la nécessité de changements fondamentaux.

Le capitaine de vaisseau GERAGHTY (Australie) précise que son pays soutient généralement la proposition visant à envisager davantage de changements, mais émet également d'importantes réserves quant à la justification de certaines idées proposées pour examen. La recherche et la proposition de changements structurels semblent être des activités indépendantes plutôt que des activités liées à la réalisation des objectifs du Plan stratégique. Il met en garde contre le fait d'étudier et de proposer de tels changements avant la mise en œuvre ou la validation du programme de travail et

du Plan stratégique. Il faut tout d'abord déterminer si des changements tels que la modification de la Convention, le remplacement du Comité de direction par un secrétaire général et le recentrage des travaux de la CHI sont justifiés. Il n'existe aucune évidence de la nécessité de modifier la Convention ou ses documents annexes, ni du fait que le mécanisme de fonctionnement de l'OHI soit trop réglementé. L'Organisation fonctionne raisonnablement bien, et ne doit pas sacrifier ses principes d'équité pour améliorer l'efficacité de sa gestion. Les principes démocratiques contenus dans les règlements doivent être préservés.

Il applaudit aux récents efforts visant à élargir les activités afin d'inclure les pays en voie de développement et, plus généralement, l'hémisphère austral. Avec l'adoption d'un Conseil et d'un Secrétariat il serait encore plus difficile pour les Etats membres de l'hémisphère austral ainsi que des pays en développement de jouer un rôle influent au sein de l'OHI. Le modèle actuel assure la responsabilité envers tous les Etats membres ainsi qu'un rapport direct entre eux et l'administration et l'Organisation. L'appartenance à un Conseil favoriserait inévitablement les Etats membres disposant de ressources financières et n'ayant que de courts déplacements à effectuer.

Le capitaine de corvette SOLTAU OSPINA (Colombie) exprime son soutien à la poursuite des études concernant les changements structurels, étant entendu qu'elles contribueront au fonctionnement dynamique de l'Organisation dans son ensemble, et à la condition expresse que la proposition ne signifie pas le report de l'adoption des diverses autres propositions concernant les études devant être entreprises au cours de la période 2000 - 2002.

Le capitaine de vaisseau RODRIGUEZ (Argentine) soutient la proposition mais, approuve en même temps, le commentaire de l'Australie selon lequel les activités listées sous « Amélioration des méthodes de travail de l'Organisation » ne doivent pas être mises en œuvre au détriment de la participation de certains Etats membres. Là encore, la question de qui identifie les priorités ou les questions urgentes, et de ce dont il s'agit exactement requiert un examen minutieux.

Il note une certaine inconséquence entre le sujet d'études intitulé «Participation du secteur privé aux activités de l'OHI» du paragraphe «Travaux à terminer avant 2002» et la référence faite dans le document de travail par le SPWG à la «participation des ONG aux activités de l'OHI». Les ONG sont généralement des organisations à but non lucratif. Si l'objectif est d'établir des relations plus étroites avec le secteur privé, cette coopération doit être bénéfique pour tous les Etats membres et non pas pour quelques uns seulement.

Il poursuit avec l'idée exprimée dans le chapitre «Réduction des coûts des services linguistiques», en reconnaissant que la politique en matière de services linguistiques doit être réexaminée. Il demeure toutefois préoccupé par le fait que le libellé du chapitre porte un jugement prématuré sur une question qui doit encore être discutée.

Le Dr. EHLERS (Allemagne) précise que la réalisation d'études sur les changements structurels n'est que l'une des tâches nécessaires que le SPWG doit mener à bien au cours des deux années à venir. Quelques malentendus ont surgi : il n'est pas demandé à la Conférence de décider si la Convention doit être modifiée ou si le Comité de direction doit être remplacé par un secrétaire général, mais simplement de décider si le SPWG doit poursuivre les études pertinentes. En ce qui concerne les changements importants, la première question à se poser est de savoir si ces derniers peuvent être effectués dans le cadre des règlements et des structures existantes. Le SPWG a donc commencé, à juste titre, par examiner d'abord l'essentiel, en repoussant à plus tard l'examen des questions d'ordre juridique. Agir autrement pourrait conduire à la paralysie et s'abstenir de discuter les questions essentielles pour de simples raisons d'ordre juridique serait contre productif. Certains changements peuvent s'avérer inutiles, mais il convient, au moins, d'en discuter. L'Allemagne n'est pas convaincue, par exemple, que la structure organisationnelle de l'OHI/BHI est la plus appropriée. Ne pas autoriser le SPWG à mener à bien les études proposées équivaut à bloquer toute possibilité de changement.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) se dit satisfait que l'on s'oriente vers une restructuration. L'Australie et l'Allemagne ont soulevé des questions particulièrement pertinentes. Comme l'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique demeurent ouverts à des discussions continues, mais cela implique également d'examiner les raisons qui sont à l'origine de certaines questions. Ainsi, il n'est pas favorable à une restructuration non motivée du Comité de direction ni à une révision non fondée de la Convention relative à l'OHI.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Inde) soutient la proposition de la poursuite des études, mais souhaite qu'à cette occasion l'accent soit mis sur la manière dont le programme de travail et le Plan stratégique peuvent être mis en œuvre dans la structure organisationnelle existante, sans modification de la Convention.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) précise que les commentaires des Etats membres permettent d'orienter les débats. Bonne note a été prise du fait que les Etats membres, tout en étant généralement favorables à la poursuite des études du SPWG sur les changements structurels, souhaitent que personne ne perde son droit de vote au cours du processus et que la représentativité de tous les Etats membres devait être maintenue.

Le PRESIDENT dit qu'il considère qu'il n'y a aucune objection à ce que le SPWG poursuive ses études sur les changements structurels ainsi qu'il a été proposé étant entendu que ce groupe examinera tous les aspects de la restructuration en tenant présentes à l'esprit les réserves exprimées au cours de la séance ainsi que la nécessité de réaliser les objectifs du Plan stratégique et du programme de travail. On pourrait envisager la possibilité de créer un petit groupe de liaison composé des donateurs, des Etats membres et, même, de certaines organisations internationales pour examiner le soutien financier en matière de renforcement des capacités.

La proposition No. 5 est approuvée à l'unanimité.

Le commodore LEECH (directeur, BHI) promet à la Conférence que le SPWG ne perdra pas de vue les commentaires formulés par les Etats membres au cours de la séance. Le représentant de chacune des Commissions hydrographiques régionales faisant partie du SPWG, il demande à ces dernières d'inscrire la question des changements structurels du BHI à leur ordre du jour afin que leurs points de vues puissent être présentés comme il convient au sein du SPWG.

EXAMEN D'AUTRES QUESTIONS STRATEGIQUES (Point 5 de l'ordre du jour)

APPROBATION DE L'ESPAGNOL COMME TROISIEME LANGUE OFFICIELLE DE L'OHI (PROPOSITION 9) (CONF.EX2/G/03/Rev.1), CONF.EX2/INFO.13 et 14) (Point 5.1 de l'ordre du jour)

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION précise que, à l'heure actuelle, l'utilisation de la langue espagnole par l'OHI/BHI est régie par les résolutions de l'OHI T 1.4 et T 1.5, approuvées par la décision n° 7 de la XIVe CONFERENCE HI. Le BHI qui a pleinement mis en œuvre ces résolutions assure maintenant des services en espagnol à l'intention de 11 Etats membres constituant au sein de l'Organisation le plus important groupe d'Etats possédant une langue commune. Le nombre de ces Etats membres est, d'autre part, susceptible de s'accroître encore. Le BHI s'est engagé à continuer d'assurer ce service linguistique. La proposition est raisonnable mais donne lieu à certaines préoccupations relatives aux coûts occasionnés par son acceptation éventuelle. Il demande donc aux pays hispanophones de faire des suggestions permettant de s'assurer que la proposition n'ait aucune incidence sur le budget .

Le capitaine de vaisseau NODAR CRIADO (Espagne) précise que l'espagnol est la langue maternelle de quelque 400 millions de personnes, son utilisation s'est beaucoup accrue au cours des

dernières années et elle a été adoptée comme langue officielle dans de nombreuses organisations internationales. C'est également la langue officielle d'un grand nombre d'Etats membres de l'OHI. Son adoption officielle par l'OHI contribuerait donc à l'accomplissement des objectifs de l'Organisation, inscrits dans l'article II (d) de la Convention.

Après avoir rappelé l'historique de la proposition (voir document CONF.EX2/INFO.13) il évoque les conclusions de l'étude du Comité de direction effectuée suite à la proposition de l'Espagne présentée lors de la XV^e Conférence, à savoir que l'espagnol est déjà utilisé efficacement comme langue de travail au sein de l'OHI, que les coûts afférents à l'adoption de l'espagnol comme langue officielle sont peu élevés et qu'ils peuvent être couverts sans difficultés par les futures propositions de budget. Ces conclusions ont amené l'Espagne à soumettre maintenant la proposition à la Conférence, en ajoutant que l'espagnol est la langue officielle de 11 Etats membres de l'OHI, constituant le plus grand groupe d'Etats membres possédant une langue commune, et que l'adoption de cette langue pourrait favoriser l'introduction des normes et des règlements de l'OHI dans tous les Services hydrographiques de ces Etats membres, laquelle est l'un des objectifs du Plan stratégique.

Le capitaine de vaisseau MACKAY (Chili) approuve entièrement la proposition, tout particulièrement puisque le BHI lui-même reconnaît que l'adoption de l'espagnol n'entraînerait pas de surcoûts significatifs. Il est par ailleurs très important que tous les outils hydrographiques soient mis directement au service de ceux qui les utilisent et en ont réellement besoin. La langue espagnole est très utilisée dans le monde, même dans des pays comme les Etats-Unis d'Amérique dont ce n'est pas la langue officielle. Il est très important de faciliter la communication entre les Etats membres et d'éviter d'accentuer les inégalités entre Etats pour ce qui est des services fournis.

En réponse à la demande de propositions visant à réduire les coûts afférents à l'introduction de l'espagnol il précise que les pays hispanophones pourraient continuer à effectuer des traductions, comme ils l'ont fait dans le passé.

Le contre-amiral SOLDI (Pérou) s'affirme solidaire des points de vue exprimés par les représentants espagnols et chiliens eu égard à l'adoption de l'espagnol comme troisième langue officielle de l'Organisation. A ce propos, il fait remarquer qu'en Amérique latine, par comparaison avec l'Europe et l'Asie, la connaissance de l'anglais est le fait d'une élite, et que l'utilisation de l'espagnol demeure nécessaire si l'on souhaite toucher les véritables utilisateurs de l'information hydrographique. Le seul argument sérieux contre la proposition No. 9 pourrait être le coût, mais il a été démontré qu'il n'y aurait pas d'impact financier important. En outre, les pays latino-américains sont disposés à contribuer à la traduction des documents techniques les plus importants. Son propre pays, par exemple, a récemment achevé la traduction de la publication technique S-57, laquelle est maintenant à la disposition de tous les pays qui en font la demande.

Le capitaine de corvette SOLTAU OSPINA (Colombie) soutient pleinement les arguments avancés par les intervenants précédents et remercie le Pérou pour la traduction de la publication technique. La Colombie est disposée à collaborer en matière de traduction afin de contenir les coûts.

L'ingénieur général MILARD (France) considère comme nécessaire d'utiliser plus d'une langue au sein de l'OHI, ne serait ce, par exemple, que pour éviter les ambiguïtés inhérentes à l'utilisation de la langue anglaise laquelle varie considérablement d'un pays à un autre. Il note à ce propos que le français est de moins en moins utilisé, essentiellement pour des raisons pratiques d'ordre financier qu'il peut parfaitement comprendre. Toutefois, même si les coûts afférents à l'adoption de l'espagnol en tant que langue officielle peuvent être maintenus au minimum, il n'en représentent pas moins un réel accroissement. Dans ce contexte il semble contradictoire de demander au Bureau de réduire les coûts en général tout en exigeant, en même temps, un plus grand effort de traduction. Néanmoins il est certainement souhaitable de tenter de faciliter les contacts avec les Etats membres hispanophones et il loue les propositions formulées par le Bureau à cet égard. Selon lui, il serait prématuré de procéder actuellement à un vote et il demande instamment au groupe de travail de poursuivre son étude de la question.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) précise que son pays considère que l'étude effectuée par le Bureau (CONF.EX2/INFO.13) ne constitue pas une base adéquate permettant de prendre une décision aussi importante, décision qui risque, vraisemblablement, d'établir un précédent. Selon lui, les coûts afférents à l'adoption de la proposition pourraient bien être significatifs, et, à cet égard, il attire l'attention sur l'assertion contenue dans l'étude selon laquelle toute activité linguistique représente un certain coût. Il soutient la recommandation du BHI visant à reporter tout vote sur la proposition jusqu'à ce que le SPWG ait présenté un rapport sur la politique en matière de langues.

M. MAGNUSSON (Suède) dit que son pays reconnaît l'importance de l'espagnol et comprend que les Etats membres hispanophones souhaitent utiliser leur propre langue. La Suède connaît le même problème. Il a toutefois été souvent dit que l'anglais est la langue des marins alors que le français est la langue des sciences. L'OHI, dont les langues officielles sont l'anglais et le français, tente à l'heure actuelle de réduire les dépenses. Il est difficile de croire que l'introduction de l'espagnol comme troisième langue officielle n'aurait qu'un impact financier mineur. Une tentative d'utilisation plus large de l'espagnol a déjà été faite, un adjoint technique étant déjà en fonction au Bureau et une traductrice espagnole ayant été recrutée à cette fin. Aller plus loin serait, à son avis, inacceptable pour les Etats membres non hispanophones. Selon lui, la meilleure solution serait que les pays hispanophones financent les services d'un traducteur, mesure qui pourrait être adoptée pour d'autres groupes linguistiques à l'avenir. En conclusion, il regrette de ne pas pouvoir, pour des raisons de coûts, soutenir la proposition espagnole.

Le capitaine de frégate MONTES DE OCA LOPEZ (Cuba), soutient la proposition visant à faire de l'espagnol l'une des langues officielles de l'OHI et fait remarquer que l'un des objectifs du programme No. 2 est de renforcer la coopération technique avec les pays des Caraïbes dont certains sont hispanophones et ont un besoin urgent de recevoir, en espagnol, les informations techniques relatives aux questions hydrographiques. Si certains coûts supplémentaires sont impliqués, il est d'avis que les pays dont l'économie est parmi les plus fortes participent davantage, dans l'intérêt d'une collaboration plus large avec le monde hispanophone. Comme par le passé, Cuba est disposé à contribuer à la traduction de documents.

Le capitaine de vaisseau BANEGAS FONSECA (Venezuela) pense que les conditions sont maintenant réunies en vue de l'adoption de l'espagnol comme l'une des langues officielles de l'Organisation. A cet égard il informe les participants que la huitième réunion du Comité hydrographique du «Pan-American Institute of Hydrography» a récemment adopté une résolution soutenant la proposition actuellement examinée par la Conférence. Il est préoccupé de noter que des raisons d'ordre budgétaire sont invoquées pour s'opposer à la proposition alors que son acceptation constituerait un progrès. Son pays est disposé à coopérer de toutes les manières possibles afin de réduire au minimum les coûts afférents à la traduction des documents vers l'espagnol et à leur publication. Il fait observer que l'utilisation de l'espagnol comme langue officielle est une solution, et non pas un problème étant donné que l'on disposerait ainsi d'un moyen supplémentaire permettant d'informer un plus grand nombre de nations des importantes réalisations de l'OHI.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Inde) comprend les arguments avancés par les pays hispanophones à l'appui de leur cas, mais se demande si l'introduction de l'espagnol comme langue officielle constitue réellement une priorité, compte tenu des demandes relatives à d'autres langues largement répandues comme le hindi, le chinois et l'arabe. Il craint, en fait, qu'une telle mesure ne crée un précédent et n'est pas certain que les coûts supplémentaires concernés puissent être couverts par le budget actuel. Il n'est pas, non plus, convaincu du fait que la majorité des Etats membres doive partager la charge d'une mesure dont un groupe seulement tirera avantage. Selon lui, les pays hispanophones devraient soit traduire les documents eux-mêmes soit, dans le cadre du fonctionnement de l'OHI, financer les services d'un traducteur.

Le Dr. EHLERS (Allemagne) soutient la proposition et comprend pleinement les pays hispanophones qui souhaitent pouvoir utiliser leur langue nationale. Les Allemands eux aussi ont parfois des difficultés avec les langues pendant que d'autres débattent des problèmes. En 1992, la délégation allemande a vigoureusement soutenu la proposition visant à renforcer l'utilisation de l'espagnol au sein de l'OHI, compte tenu tout particulièrement du fait qu'une solution hautement pragmatique avait été proposée, solution qui a, depuis, apporté la preuve de son intérêt. Toutefois une solution plus fondamentale est maintenant proposée et toute décision prise à son égard aura une grande influence, à l'avenir, lorsque d'autres propositions similaires seront vraisemblablement faites. En conséquence, il apparaît comme essentiel de réaliser une étude complète de toutes les implications concernées et, en particulier, des coûts supplémentaires. Cela est une question importante pour son pays qui prône un budget à croissance zéro. Il convient également de tenir compte du fait que l'utilisation d'un plus grand nombre de langues compliquera forcément la tâche de l'OHI. Vraisemblablement des malentendus supplémentaires surviendront et les délais s'allongeront en ce qui concerne la production de documents. Une compétition pourrait même avoir lieu en vue de l'utilisation d'un plus grand nombre de langues lors des réunions alors qu'il aurait pu être possible de convenir d'utiliser une langue seulement.

Avant de prendre une décision l'OHI devrait adopter une politique linguistique. Il soutient donc la recommandation du Bureau de reporter le vote jusqu'à ce que le groupe de travail ait produit une recommandation en vue de sa soumission à la prochaine Conférence ordinaire. Il espère qu'entre-temps les avancées de la technologie de l'information permettront l'avènement de la traduction assistée par ordinateur.

M. OEI (Singapour) dit qu'il comprend les difficultés des pays hispanophones, tout en réalisant que les coûts constituent également une préoccupation. Toutefois, les Etats membres latino-américains offrant de contribuer aux travaux de traduction, il soutient la proposition laquelle, pense-t-il, aiderait à renforcer encore les liens avec les pays hispanophones.

Le contre-amiral SOLDI (Pérou), note que l'objection principale à la proposition semble liée aux coûts et fait remarquer que, comme le représentant de l'Allemagne l'a indiqué, l'utilisation des technologies modernes de communication devrait, dans le futur, réduire les coûts de l'échange des données. Il demande, en outre, au SPWG de produire une évaluation détaillée des coûts supplémentaires afférents à l'adoption de l'espagnol comme langue officielle, car, s'ils ne sont pas trop élevés, les pays hispanophones pourraient peut être les assumer en assurant des services de traduction.

A propos de l'assertion selon laquelle l'anglais est la langue des marins, il informe la Conférence que l'OMI vient d'adopter l'espagnol comme langue de travail pour tous les groupes techniques. Il fait également observer que son propre pays et le Chili, deux pays en voie de développement dont les ressources sont limitées, ont mis des cartes électroniques sur le marché mondial, prouvant ainsi qu'ils étaient capables d'appliquer les décisions de l'OHI.

Le capitaine de vaisseau LIU GONGCHEN (Chine) indique que l'espagnol étant parlé par de nombreux Etats membres de l'OHI, il semble nécessaire de l'adopter comme langue officielle. A cet égard il rappelle que plus de trois langues officielles sont utilisées dans beaucoup d'autres organisations internationales dont l'OMI. Il considère donc que, si les finances de l'Organisation l'autorisent, d'autres langues doivent être adoptées. Etant donné que le SPWG étudie l'ensemble de la question il pense qu'aucune décision finale ne devrait être prise avant la présentation de son rapport et approuve la recommandation du Bureau visant au report du vote jusqu'à ce qu'une politique linguistique ait été établie.

M. GOENHA (Mozambique) soutient la proposition qui renforcerait la participation des pays hispanophones aux activités de l'OHI. Les bénéfices résultant de l'adoption de la proposition seraient supérieurs aux coûts afférents à sa mise en œuvre.

Le Dr. YASHIMA (Japon) soutient pleinement la recommandation du Bureau. Il peut accepter la proposition d'adoption de l'espagnol comme l'une des langues officielles à condition que cela n'affecte pas le budget de l'OHI ou les contributions des Etats membres. Entre-temps, le groupe de travail devrait continuer son étude de la question et aucune décision ne devrait être prise avant qu'il n'ait soumis son rapport.

M. POUDRIER (Canada) fait observer que son propre pays utilise à la fois le français et l'anglais et qu'il comprend pleinement que des services soient assurés dans les langues parlées par la population, malgré les coûts encourus. Il est préoccupé de constater que l'on ne dispose pas de critères permettant d'évaluer la proposition actuelle ou toute proposition future allant dans le même sens. Le Canada soutient l'adoption de l'espagnol comme troisième langue officielle de l'Organisation.

Le capitaine de vaisseau SOBOLEV (Fédération de Russie) se montre surpris par les préoccupations sur les coûts exprimées au cours du débat actuel, compte tenu du fait que les décisions prises lors de la précédente session auraient des implications financières et politiques très importantes, pour l'OHI. L'Espagnol étant une langue officielle dans de nombreuses organisations internationales, la Fédération de Russie soutient la proposition.

M. KLEPSVIK (Norvège) précise que tout en étant très favorable à la proposition espagnole, il pense pour les mêmes raisons que celles exprimées par le représentant de l'Allemagne, qu'il vaut mieux retarder la décision finale, jusqu'à ce qu'une politique linguistique ait été définie. Il soutient donc la recommandation du Bureau.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) suggère que le groupe de travail examine la possibilité d'utiliser une langue officielle et de faire assurer le financement des autres par un fonds volontaire d'affectation spéciale créé à cet effet.

Le capitaine de vaisseau NODAR CRIADO (Espagne) rappelle aux participants que l'espagnol est déjà une langue de travail de l'Organisation et que la volonté des pays hispanophones de collaborer à la traduction de documents devrait réduire les coûts afférents à son adoption en tant que langue officielle. Il insiste sur le fait que les efforts visant à réduire les coûts au sein de l'OHI doivent porter sur les dépenses superflues et non pas sur les tâches essentielles visant à améliorer les communications avec de nombreux Etats membres.

Le capitaine de vaisseau MACKAY (Chili) rappelle que l'un des objectifs-clés de l'OHI est d'encourager la création de nouveaux services et de nouvelles capacités hydrographiques. A cet égard il fait remarquer que plusieurs autres pays latino-américains pourraient être amenés à adhérer à l'Organisation si l'espagnol était adopté comme langue officielle portant ainsi à 20% environ la proportion d'Etats membres hispanophones.

Le capitaine de vaisseau ROLDOS DE LA SOVERA (Uruguay) soutient la proposition espagnole avec enthousiasme et propose à ce sujet la collaboration de son pays avec l'OHI. Il est de la plus haute importance de fournir la documentation en espagnol afin d'assurer la plus grande diffusion possible de l'hydrographie à tous les niveaux. Enfin, il attire l'attention sur l'étendue des lignes de côtes des pays hispanophones d'Amérique latine et d'Europe.

Le capitaine de vaisseau JARRAR (Tunisie) soutient la proposition espagnole et ne craint pas la multiplication des langues qu'il considère comme un facteur de coopération et de compréhension mutuelle.

Le Dr. GRZETIC (Croatie) dit que le débat actuel ne peut pas se limiter à des questions de coûts car il concerne également la navigation et diverses questions d'ordre politique. Selon lui, l'influence des travaux de l'OHI doit s'amplifier et il pense que l'utilisation de l'espagnol comme langue officielle constituerait un énorme atout.

Le lieutenant de vaisseau DELOS REYES (Philippines) précise que tout en étant prêt à soutenir la proposition espagnole, il est d'avis qu'il faut en envisager les implications financières ainsi que l'impact possible sur les travaux de l'OHI, comme l'a suggéré le représentant de l'Allemagne.

Le capitaine de vaisseau RODRIGUEZ (Argentine) réitère le soutien de son pays à cette proposition, et fait remarquer que l'utilisation de l'espagnol comme langue officielle peut également être utile à des pays qui, bien que n'ayant pas l'espagnol comme langue nationale la trouve néanmoins plus proche de la leur que l'anglais ou le français. Il est heureux de noter que de nombreux pays latino-américains ont proposé de faire un effort pour réduire le coût de l'adoption de l'espagnol comme l'une des langues officielles et que des pays qui ont des difficultés à accepter la proposition se sont néanmoins montrés solidaires. Il souhaite revenir sur un point soulevé par le représentant de l'Allemagne sur un autre sujet à savoir que des approches et des attitudes nouvelles s'imposent dans une période de mutation. En conséquence, il pense qu'il n'y a pas de raison de redouter les conséquences du développement de l'OHI par l'adoption d'une troisième langue officielle.

Le capitaine de frégate RIAZ (Pakistan) appuie la recommandation du Bureau suivant laquelle le vote devrait être différé dans l'attente du rapport du SPWG concernant la politique à suivre en matière linguistique.

Le capitaine de corvette AL-RUJAIBI (Oman) indique que, comme il est prévu de proposer par la suite l'arabe comme langue officielle, il ne s'oppose pas à la proposition espagnole.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit qu'il ne fait aucun doute que l'espagnol est bien une importante langue dans le monde : les chiffres parlent d'eux-mêmes. Personnellement, il est convaincu que si l'OHI adopte l'espagnol comme troisième langue officielle, elle pourra persuader d'autres pays hispanophones de devenir membres. Si l'espagnol est adopté comme langue officielle, les Etats membres hispanophones auront le droit de demander la traduction en espagnol de tous les documents, publications et communications. Avec les moyens actuellement disponibles, cela ne sera pas possible, et l'on voit difficilement comment une petite organisation disposant de ressources financières limitées pourra assumer une telle charge de traduction, en particulier à une époque où les dépenses sont réduites dans la mesure du possible en vue de s'orienter vers un budget à croissance zéro, sans un appui substantiel de la part des pays hispanophones eux-mêmes. Il est essentiel pour l'Organisation de comprendre la nature et l'importance des engagements que représente la décision d'adopter l'espagnol comme troisième langue officielle.

Le capitaine de vaisseau NODAR CRIADO (Espagne) n'est pas en mesure de proposer une solution qui apaiserait ces craintes, mais il pourrait s'engager au nom de l'Espagne à collaborer dans la mesure du possible à la traduction de toutes les communications et documents. Si l'adoption de l'espagnol devait entraîner une augmentation des coûts, peut-être que des dépenses superflues dans d'autres domaines pourraient être réduites.

Le Dr. EHLERS (Allemagne) indique que l'adoption de l'espagnol comme troisième langue officielle par l'OHI est une question très délicate et très sérieuse qui a été discutée à l'occasion de plusieurs Conférences. Les pays hispanophones veulent savoir ce qui va se passer. La grande majorité des Etats membres est favorable à l'adoption de l'espagnol, mais un certain nombre d'intervenants ont demandé si le moment était bien choisi. Il se demande si l'on pourrait arriver à un compromis, à savoir que la Conférence confirme l'opinion suivant laquelle l'espagnol devrait devenir une des langues officielles de l'OHI et demande au SPWG d'élaborer une politique en matière de langues, ce qui permettrait à la Conférence de se prononcer sur une modification officielle de la Convention à la prochaine Conférence. Si un tel compromis n'est pas acceptable, l'Allemagne préfère soumettre la question à un vote officiel.

Le PRESIDENT estime que c'est un euphémisme de dire que la question est controversée ; les Etats membres remettent la décision depuis longtemps. A son avis, le SPWG devrait entreprendre

une étude complète et élaborer une politique linguistique générale en vue de l'adoption finale d'une décision à la prochaine Conférence.

Le contre-amiral GUY (directeur, BHI) indique qu'aucun Etat membre n'est insensible aux points de vue des pays hispanophones et que le compromis proposé par le représentant de l'Allemagne est parfaitement en harmonie avec ce que pense le Comité de direction. A la lumière de la déclaration faite par le représentant du Sultanat d'Oman il existe une autre possibilité à savoir que d'autres langues seront présentées aux fins d'adoption comme langues officielles de l'OHI ; jusqu'à la tenue de la prochaine Conférence, l'Organisation devra trouver un moyen pratique pour régler la question des langues.

Le contre-amiral MARATOS (Grèce) dit que c'est la première fois que les délégués entendent la proposition de compromis présentée par le représentant de l'Allemagne ; il préfère reprendre l'étude de la question à la prochaine séance.

Le capitaine de vaisseau NODAR CRIADO (Espagne) n'est pas d'avis de renvoyer la discussion de cette question à la prochaine séance. Il dit qu'il faut procéder à un vote sur la proposition espagnole, telle qu'elle a été soumise sans y apporter de modifications.

Le PRESIDENT indique que la question est très importante du point de vue stratégique et qu'il y aurait lieu de procéder à un vote par appel nominal sur la recommandation de l'OHI en attendant que le SPWG ait présenté son rapport sur la politique à suivre en matière linguistique. On procédera alors à un second tour de scrutin sur la proposition espagnole elle-même si la délégation espagnole le souhaite.

Le capitaine de vaisseau NODAR CRIADO (Espagne) indique que même si le premier vote est favorable à la recommandation du BHI, il devrait y en avoir un second sur la proposition espagnole, telle qu'elle est rédigée.

Le Dr. EHLERS (Allemagne) ne partage pas ce point de vue. Il indique que si la Conférence décide de ne pas se prononcer sur la question, cette décision ne pourrait pas être révoquée et un second vote ne pourrait pas avoir lieu.

Il est procédé à un vote par appel sur la recommandation du BHI suivant laquelle on ne devrait pas voter sur la proposition espagnole jusqu'à ce que le SPWG ait présenté son rapport sur la politique à suivre en matière linguistique.

Sont favorables : République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Suède, Turquie, Allemagne, Australie, Belgique, Chine, Chypre, Danemark, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Inde, Indonésie, Islande, Italie, Japon, Malaisie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Sultanat d'Oman, Pakistan, Pays-Bas, Philippines et Pologne.

Sont contre : République d'Afrique du Sud, Fédération de Russie, Singapour, Uruguay, Venezuela, Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Cuba, Equateur, Espagne, Mozambique et Pérou.

S'abstiennent : Royaume-Uni, Tunisie, Algérie, Maroc et Portugal.

Nombre total de voix : 49

La recommandation du BHI de ne pas procéder au vote sur la proposition espagnole jusqu'à ce que le SPWG ait présenté son rapport sur la politique à suivre en matière linguistique est adoptée par 28 voix, 16 contre et 5 abstentions.

Le PRESIDENT, notant que la recommandation du BHI suivant laquelle il ne faut pas procéder au vote sur la proposition espagnole jusqu'à ce que le SPWG ait présenté son rapport sur la politique à suivre en matière linguistique vient d'être adoptée, demande si l'Espagne réclame toujours un vote. Il ajoute que peut-être, un libellé de compromis, proposé par l'Allemagne pourrait suffire.

Le Dr. EHLERS (Allemagne), soulevant une notion d'ordre, dit que la question a déjà été réglée. Etant donné que celle-ci implique une modification de la Convention, tout nouveau vote serait en infraction avec le droit international et, si l'on procède de la sorte, la délégation allemande s'abstiendra.

M. JAKOBSEN (Danemark) indique que sa délégation approuve l'Allemagne sur ce point de la procédure et fera de même.

Le capitaine de frégate MONTES DE OCA LOPEZ (Cuba) appuie la position de l'Allemagne et demande à l'Espagne de s'incliner devant la majorité.

M. SPITTAL (Nouvelle-Zélande) fait observer que l'on est parvenu à une décision mettant un point final à la question.

Le capitaine de vaisseau NODAR CRIADO (Espagne) indique que son pays n'insistera pas davantage, étant donné qu'il croit comprendre que le SPWG continuera son étude sur la politique linguistique.

Le PRESIDENT remercie l'Espagne pour cet éclaircissement ainsi que pour sa coopération et sa compréhension dans la résolution de cette question.

Le capitaine de vaisseau MACKAY (Chili) voudrait se faire préciser qu'un vote a bien eu lieu en vue de remettre le vote sur la proposition espagnole jusqu'à ce que le SPWG ait analysé les coûts afférents à l'adoption de l'espagnol comme troisième langue officielle de l'OHI. Il n'est pas question, conclut-il, de retirer la proposition. Si l'Espagne le fait, le Chili présentera à nouveau la proposition.

Le capitaine de vaisseau BANAGAS FONCESECA (Venezuela) ajoute que si l'Espagne ne renouvelle pas la proposition, le Venezuela le fera certainement. La proposition espagnole continue d'être entièrement valable et la Conférence a simplement approuvé la recommandation d'ajournement du BHI.

Le contre-amiral GUY (directeur, BHI) indique qu'il n'est pas demandé à l'Espagne de retirer sa proposition ; une décision à son sujet a été simplement différée en attendant le rapport du SPWG sur la politique linguistique.

Le capitaine de corvette MONTES DE OCA LOPEZ (Cuba) souhaite qu'il soit précisé clairement que, tout en étant d'accord avec l'Allemagne sur la question de la procédure, Cuba maintiendra son soutien à la proposition espagnole à la Conférence de 2002.

Le PRESIDENT remercie tous ceux qui ont coopéré au processus de prise de décision, espérant avoir servi au mieux les intérêts de la Conférence et de l'Organisation. Il pense que la bonne décision a été prise et que la proposition espagnole mérite d'être réexaminée à la prochaine Conférence.

Rapporteur : Mme Anne KEARLE (Royaume-Uni)

SOMMAIRE

- Examen des propositions (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)
- Approbation des changements proposés aux critères d'éligibilité des directeurs du BHI (PRO 4) (Point 4.4 de l'ordre du jour)
- Approbation du maintien du poste supplémentaire d'adjoint technique au BHI [15e Conférence HI, Décision No. 5] (PRO 6) (Point 4.6 de l'ordre du jour)
- Approbation des dispositions du BHI relatives à l'établissement d'un centre de documentation électronique au BHI [15e Conférence HI, Décision No. 8] (PRO 8) (Point 4.8 de l'ordre du jour)
- Examen d'autres questions stratégiques (Point 5 de l'ordre du jour) (suite)
- Interprétation de l'Article XX de la Convention relative à l'OHI (PRO 10) (Point 5.2 de l'ordre du jour)
- Examen d'autres questions (Point 6 de l'ordre du jour)
- Développement du système WEND et rôle futur des RENC [Rapport] (WP.2) (Point 6.1 de l'ordre du jour)

EXAMEN DES PROPOSITIONS (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)

APPROBATION DES CHANGEMENTS PROPOSES AUX CRITERES D'ELIGIBILITE DES DIRECTEURS DU BHI (PROPOSITION 4) (CONF.EX2/G/03/Rev.1, CONF.EX2/INFO.6) (Point 4.4 de l'ordre du jour)

Le PRESIDENT souhaite, comme il est prévu, transmettre la présidence de la Conférence à son vice-président, le capitaine de vaisseau Gorziglia, pendant le reste de la séance.

Le vice-président prend la présidence.

Le VICE-PRESIDENT remercie les délégués de la confiance qu'ils lui témoignent et ajoute qu'il fera de son mieux pour relever le défi professionnel et personnel en jeu. Dans la proposition 4, on cherche à obtenir l'approbation pour les changements proposés par le SPWG concernant les critères d'éligibilité des directeurs du BHI. Les changements proposés au Règlement général de l'OHI sont indiqués dans l'Annexe B et concernent les Articles 39 à 44. L'adoption de la révision proposée nécessitera la majorité des deux tiers des Etats membres ayant le droit de vote.

Le commodore LEECH (Directeur, BHI) rappelle aux délégués que la Conférence Extraordinaire a été convoquée en vue de discuter le Plan stratégique du BHI ainsi que d'autres questions que le SPWG souhaite présenter et indique que la plupart des propositions concerne le

mandat du SPWG ou la fourniture de conseils sur des décisions spécifiques de la dernière Conférence. La question des qualifications des directeurs n'a pas été spécifiquement soumise au SPWG mais dans toutes ses réunions, le groupe de travail a relevé les forces et les faiblesses de l'Organisation et considéré ces questions comme des changements structurels. La question des critères d'éligibilité des directeurs, sur laquelle on revient constamment, n'a pas encore été réglée de façon satisfaisante. Ces critères d'éligibilité sont destinés à servir de filtre pour s'assurer que les personnes présentées par les Etats membres à l'élection soient suffisamment au courant des travaux de l'Organisation. Le SPWG a considéré que les critères d'éligibilité sont trop restrictifs et susceptibles de ne pas permettre de présenter à l'élection les meilleures candidatures possibles en provenance des Etats membres. Le SPWG propose donc un libellé plus large qui permettra aux Etats membres de présenter un éventail plus vaste de candidats ayant de bonnes qualifications, car, tels qu'ils sont rédigés, les critères d'éligibilité barrent la route à l'élection de nombreux chefs de services hydrographiques ici présents.

Le contre-amiral BARBOR (Etats-Unis d'Amérique) indique que son pays soutient les modifications de critères d'éligibilité des directeurs du BHI, tels qu'ils sont proposés par le SPWG. Il y a, en fait, un élan grandissant en faveur de la modification de ces critères, comme il en a été discuté au cours des deux précédentes Conférences. Etant donné que les directeurs représentent une organisation technique unique pour d'autres organisations internationales et pour son client le plus important, à savoir le navigateur, ceux-ci doivent avoir de l'expérience en matière d'hydrographie et d'application des données. Cependant, les avancées technologiques rapides et la charge de poursuivre les travaux fondamentaux de l'OHI dans le cadre d'un budget à croissance nominale zéro nécessitent des qualités novatrices en matière de direction et de gestion.

En outre, la désignation et l'élection de directeurs issus de pays susceptibles de ne pas avoir de candidats éligibles, compte tenu des dispositions actuelles restrictives serviront au mieux les buts poursuivis par l'OHI eu égard à la couverture globale de services hydrographiques efficaces. Les changements proposés permettront la désignation d'un candidat qui, selon un Etat membre, répond au mieux à ces qualifications et, en fin de compte, l'élection de directeurs choisis dans un éventail de candidats qui comptent parmi les meilleurs du monde dans le domaine de l'hydrographie.

Le capitaine de vaisseau CHUA (Singapour) suggère d'apporter un changement éditorial à la nouvelle version anglaise proposée pour l'Article 39 de l'Annexe B, à savoir : Remplacer "Each candidate nominated shall be regarded by their Member State" par "Each candidate nominated shall be regarded by his Member State...".

Le commodore LEECH (Directeur, BHI) indique que la question sera prise en considération.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) estime préférable de ne pas indiquer de genre dans le libellé.

Le capitaine de vaisseau GERAGHTY (Australie) déclare que son pays appuie la proposition visant à réviser le Règlement général car il estime que la référence à l'ancien personnel ayant servi à la mer en tant qu'hydrographe principal devrait être éliminée. Les progrès dans la technologie font qu'il arrive parfois qu'un hydrographe principal d'un Etat membre puisse ne pas effectuer de services à la mer, mais avoir plutôt un pouvoir de décision administratif, d'où la nécessité d'élargir l'éventail des candidatures.

L'Australie propose néanmoins de supprimer la nouvelle version de l'Article 44, étant donné qu'elle signifie qu'un directeur pourrait refuser de se présenter à la présidence du BHI. Toute personne désignée devrait pouvoir être élue à la présidence.

Le capitaine de vaisseau RODRIGUEZ (Argentine) dit que la nouvelle version proposée pour l'Article 44 présente en plus l'inconvénient de prévoir une éventualité, à savoir qu'aucun des trois directeurs ne souhaite devenir président. Cette partie de la révision proposée devrait, selon l'Argentine, être retirée.

Le vice-amiral SOBRAL (Portugal) fait part de l'opposition de son pays à la modification des critères d'éligibilité des directeurs du BHI. Les candidats doivent avoir l'expérience de la mer et posséder une pratique et des connaissances en matière d'hydrographie et de navigation, comme il est stipulé dans l'Article 39 du Règlement général. Les directeurs sont assez souvent en contact avec les hydrographes des Etats membres et doivent avoir des connaissances pratiques des problèmes posés.

Le Portugal désapprouve entièrement que, lors de l'étude des réalisations professionnelles des directeurs potentiels, seuls les publications ainsi que les travaux de recherche et les récompenses obtenues soient pris en compte. Il pensait que le SPWG avait convenu de supprimer ce point.

Le Dr. EHLERS (Allemagne) indique que son pays appuie la révision proposée du Règlement général. Selon les critères actuels, une personne cherchant à contribuer aux travaux de l'OHI ne sera pas éligible. L'expérience à la mer et une connaissance pratique de l'hydrographie et de la navigation sont importantes, mais, dans un monde en pleine mutation, ces éléments peuvent ne pas être les seuls critères d'éligibilité. Les capacités en tant que gestionnaire et la connaissance de l'économie, de la technologie moderne ainsi que de la technologie de l'information et d'autres domaines constituent de nouvelles exigences.

Il y a lieu de faire une distinction entre la possibilité de désigner un candidat et l'élection proprement dite. L'OHI étant une organisation intergouvernementale, les désignations relèvent de la responsabilité des gouvernements des Etats membres. Il ne connaît aucune autre organisation intergouvernementale qui dicte sa loi aux gouvernements sur la question des désignations. Quel candidat l'OHI décide d'élire est une autre question. On peut prendre en considération les qualifications personnelles et celles requises dans le cas particulier, lesquelles pourraient dépendre des qualifications des autres directeurs, mais le fait d'exclure des candidatures ne constitue pas le bon moyen pour répondre aux défis et changements futurs.

Le contre-amiral CLARKE (Royaume-Uni) considère que le Portugal a exprimé une préoccupation bien réelle, l'OHI étant une organisation intergouvernementale qui tire ses origines de la mer et souhaite naturellement faire en sorte que les personnalités qui sont à sa tête viennent également de la mer. Le Royaume-Uni, néanmoins, s'associe à l'Allemagne sur la question compte tenu des règles actuelles qui sont trop restrictives, apparemment par crainte d'avoir un Comité de direction dont aucun des membres ne posséderait l'expérience de la mer. Les Etats membres ne devraient pas redouter d'assouplir les critères d'éligibilité des directeurs, étant donné que, dans un monde qui évolue rapidement, le Comité de direction a besoin d'un éventail plus large de compétences. Il est peu vraisemblable que l'Organisation ne choisisse pas des directeurs répondant aux critères actuels, mais cela se fera après avoir considéré des candidats en provenance de divers horizons. Pour conclure, il indique qu'il devra être laissé à l'appréciation de l'OHI de trouver un juste équilibre.

Le contre-amiral MARATOS (Grèce) déclare que son pays, tout en comprenant les commentaires du Portugal, appuie la révision proposée du Règlement général, étant donné que les qualifications des directeurs potentiels doivent être plus larges. Il ajoute que la restriction du fait de l'âge est une question qui mérite d'être réexaminée par le SPWG.

L'ingénieur général MILARD (France) dit qu'il faut un système pour s'assurer qu'un Comité de direction possède globalement les compétences nécessaires, lesquelles comprennent l'expérience de la mer et de l'hydrographie, mais également de la gestion en général. Malgré le risque d'avoir une équipe composée uniquement de technocrates, une solution raisonnable consiste à faire confiance aux gouvernements pour qu'ils désignent des candidats valables et aux Etats membres pour qu'ils élisent la meilleure équipe. La France appuie, par conséquent, la révision proposée du Règlement général.

M. OEI (Singapour) indique que son pays appuie également la proposition, ayant vu dans l'Annexe A qu'en plus des compétences techniques, il est nécessaire de posséder d'autres capacités en matière de formulation de politique, de relations publiques, de gestion moderne ainsi que de finances,

voire même de langues. Il serait donc sage de "ratissier plus large" pour réunir les compétences appropriées.

Le commodore LEECH (Directeur, BHI), revenant au commentaire de la Grèce sur la question de la limite d'âge, indique que le SPWG a débattu la question et décidé de ne pas apporter de changement. Les directeurs potentiels doivent avoir moins de 66 ans au moment de l'élection. Les avis néanmoins étaient partagés au sein du SPWG, certains ayant soutenu que la discrimination du fait de l'âge n'était pas appropriée, tandis que d'autres ont fait valoir à la demande pressante de leur gouvernement que le personnel de la fonction publique partait à la retraite à un âge fixe, souvent dès 60 ans. Le SPWG préférerait donc une limite et la question fera l'objet, quoiqu'il en soit d'un réexamen.

Bien que la plupart des Etats membres semble appuyer une proposition qui a été par deux fois tenue en échec, il fait remarquer que tous les membres ne sont pas présents. Faute d'un large soutien, il aurait demandé un vote par lettre circulaire; mais il lui semble que la révision proposée bénéficie d'un appui suffisant parmi les délégués présents.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique), fait observer que, bien que son pays n'approuve pas les limites d'âge, tandis que les Nations Unies fixent l'âge de la retraite à 62 ans, sa délégation préférerait voter sur ce point dès aujourd'hui.

Le VICE-PRESIDENT indique que la limite d'âge n'est pas actuellement en discussion; les commentaires présentés à son sujet seront néanmoins transmis au SPWG. Il va être procédé immédiatement à un vote sur la proposition de l'Australie, appuyée par l'Argentine, visant à annuler la modification proposée à l'Article 44 du Règlement général.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Inde), tout en comprenant le bien-fondé de la proposition, dit qu'il y aurait lieu de prendre en compte deux autres éléments dans le processus d'élection, à savoir la nécessité de tenir compte des connaissances et de l'expérience en matière d'hydrographie et la pratique établie d'élire trois directeurs issus de trois différentes régions géographiques; le Règlement devrait faire état de ces préoccupations à l'endroit approprié.

Le VICE-PRESIDENT invite la Conférence à voter sur la modification proposée par l'Australie.

La modification est adoptée par 34 voix contre 4 et 10 abstentions.

Le commodore LEECH (Directeur, BHI) suggère de passer au vote sur la proposition 4 telle qu'elle a été modifiée, à condition que la question posée par le représentant de l'Inde, en particulier celle de la représentation régionale, soit discutée ultérieurement par le SPWG et ajoute qu'il n'existe actuellement aucune disposition dans les documents de base de l'OHI sur la représentation régionale. Il invite instamment les délégués à adopter la proposition 4.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION indique, qu'en cette qualité, il s'abstiendra d'encourager les Etats membres à voter dans un sens ou dans un autre.

Le VICE-PRESIDENT invite la Conférence à voter sur la proposition 4, telle qu'elle a été modifiée, étant entendu que la majorité des deux tiers est requise pour l'adoption de la proposition.

Il est procédé à un vote par appel sur la proposition 4, telle qu'elle a été modifiée.

En faveur : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Danemark, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Indonésie, Islande, Italie, Japon, Monaco, Maroc, Norvège, Oman, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Tunisie, Turquie, (35)

Contre : Algérie, Chili, Cuba, Equateur, Espagne, Inde, Malaisie, Mozambique, Pakistan, Pérou, Portugal, Fédération de Russie, Uruguay, Venezuela. (14)

Abstentions: Aucune.

Nombre total de voix: 49

N'ayant pas obtenu la majorité requise (42), la proposition 4, telle qu'elle a été modifiée, est rejetée.

APPROBATION DU MAINTIEN DU POSTE SUPPLEMENTAIRE D'ADJOINT TECHNIQUE AU BHI (PROPOSITION 6) (CONF. EX2/G/03/Rev. 1, CONF. EX2/INFO. 8, 9 et 10) (Point 4.6 de l'ordre du jour)

Le commodore LEECH (Directeur, BHI) rappelle que la XV^e Conférence HI a approuvé la création d'un poste supplémentaire d'adjoint technique au BHI pour une période initiale de deux ans. Les raisons en étaient l'augmentation du nombre d'Etats membres et, par conséquent, de la charge de travail au Secrétariat, sans qu'il y ait pour autant une augmentation correspondante de personnel, et, en particulier de personnel technique, et la constatation qui en est résultée, à savoir que d'importantes questions ne recevaient pas une attention suffisante. Les nouveaux développements intervenus en matière de services et de gestion des données numériques constituent un autre facteur. Ce nouveau poste a été créé en vue d'accroître le soutien technique disponible au BHI et répond ainsi aux besoins des Etats membres tout en les aidant au délicat passage à l'ère numérique. Le candidat sélectionné pour occuper le poste possède une compétence spécifique dans ce dernier domaine et cette création de poste a grandement facilité la transition, tout en allégeant la charge de travail en général. Le poste supplémentaire est nécessaire en vue d'aider les Etats membres à développer l'hydrographie.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION encourage les Etats membres à voter en faveur de la proposition. La nécessité de mettre en oeuvre le Plan stratégique, le désir d'assurer un juste équilibre de compétence au BHI et le souci de ne pas dépasser un budget à croissance zéro constituent les paramètres de l'équation. Des mesures sont prises par rapport à ce dernier point.

Le VICE-PRESIDENT invite la Conférence à voter sur la proposition 6, la majorité simple étant requise.

La proposition 6 est approuvée.

APPROBATION DES DISPOSITIONS DU BHI RELATIVES A L'ETABLISSEMENT D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION ELECTRONIQUE AU BHI (PROPOSITION 8) (CONF. EX2/G/03/Rev.1, CONF. EX2/INFO.12) (Point 4.8 de l'ordre du jour)

Le commodore LEECH (Directeur, BHI) indique que la proposition fait suite à celle approuvée par la XV^e Conférence HI sur le passage à l'ère numérique et reflète la conversion approuvée des produits papier en produits numériques.

Le capitaine de vaisseau MACKAY (Chili) félicite le BHI ainsi que le SPWG pour leur interprétation correcte de la proposition du Chili à la XV^e Conférence HI et pour les progrès réalisés à

ce jour, lesquels ont été bénéfiques pour les Etats membres tout en servant les buts de l'Organisation. Il y aurait lieu de tirer parti de la technologie disponible et il invite les Etats membres à profiter des occasions fournies par le Centre de documentation électronique.

Mme. WYNES (Etats-Unis d'Amérique) souhaite se faire préciser si la participation est sans incidence sur le budget.

Le commodore LEECH (Directeur, BHI) indique que non seulement la proposition n'a pas d'incidence sur le budget, mais qu'elle a permis au BHI une redistribution des ressources dans d'autres secteurs où elles étaient nécessaires. Il convient de rappeler qu'en 1998 il a été proposé une restructuration de l'Organisation, impliquant des départs à la retraite anticipés pour la catégorie B, ainsi que des réductions des coûts de publication afin que des ressources soient affectées à de nouvelles activités.

Le VICE-PRESIDENT invite la Conférence à voter sur la proposition 8 qui demande l'approbation de la recommandation suivant laquelle la mise en oeuvre du Centre de documentation électronique au BHI devrait se poursuivre grâce à la technologie disponible introduite par le BHI.

La proposition 8 est approuvée.

EXAMEN D'AUTRES QUESTIONS STRATEGIQUES (Point 5 de l'ordre du jour) (suite)

INTERPRETATION DE L'ARTICLE XX DE LA CONVENTION RELATIVE A L'OHI (PROPOSITION 10) (CONF.EX2/G/03/Rev.1, CONF. EX2/INFO.15 et 17) (Point 5.2 de l'ordre du jour)

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION, présentant la proposition 10, qui consiste à ajouter la phrase "dont l'adhésion est ouverte à tout Etat ayant des intérêts maritimes" à l'Article 1 du Règlement général de l'OHI, indique que l'objectif n'est pas seulement de permettre l'adhésion de tout Etat ayant des intérêts maritimes, mais également de faire en sorte que les avantages liés à l'adhésion à l'OHI soient disponibles le plus largement possible.

Le capitaine de vaisseau MACKAY (Chili) exprime son étonnement du fait que le rapport présenté par le Bureau à la Conférence (CONF.EX2/INFO.15) contienne le point de vue d'un seul membre du CCJ et non pas l'opinion du Comité en général. Revenant à l'essentiel, il rappelle que le SPWG a demandé au Bureau d'étudier la définition d'"Etat maritime" qui figure dans l'Article XX de la Convention, tandis que le rapport fait référence aux "Etats sans littoral". En outre, l'amendement proposé semble en contradiction avec les termes de la Convention, laquelle prévoit l'adhésion non pas d'Etats, mais de Gouvernements, à la Convention et non à l'Organisation et parle d'Etats maritimes et non d'Etats ayant des intérêts maritimes. De plus, la référence dans le paragraphe 2 de la proposition 10 à l'Article 123 de la Convention UNCLOS est incorrecte en ce sens que l'Article 123 s'applique aux relations entre Etats sans littoral et organisations régionales et non aux organismes internationaux tels que l'OHI. Pour toutes ces raisons, le Chili ne peut appuyer l'amendement proposé.

Le capitaine de vaisseau GERAGHTY (Australie), présentant les commentaires de l'Australie sur la proposition 10 (CONF. EX2/INFO.17), indique que, selon son pays, la Convention et le Règlement général de l'OHI permettent déjà à des Etats sans littoral de devenir membres de l'Organisation. En conséquence l'Australie ne considère l'amendement proposé ni justifié, ni souhaitable. Par contre, il souhaite proposer une résolution générale exprimant le désir de permettre une adhésion plus large, résolution ainsi libellée : "La présente Conférence, ayant pris en considération l'avis juridique fourni à l'OHI, décide qu'un Etat sans littoral peut dans certaines circonstances être qualifié d'Etat maritime au sens de l'Article XX de la Convention relative à l'OHI et, sous réserve de la mise en oeuvre ultérieure de cette disposition, peut adhérer à la Convention". Si cette résolution est acceptée, la qualité de membre pourra être déterminée au cas par cas.

Le Dr. KUBO (Japon) indique que l'Article 123 de la Convention UNCLOS se réfère en fait aux "Etats riverains de mers fermées ou semi-fermées" et non aux Etats sans littoral, dont il est question dans les Articles 124 à 132.

Le contre-amiral GUY (Directeur, BHI) affirme aux délégués que la question a été soumise au CCJ, lequel a retourné un document contenant non pas un mais cinq avis distincts, tous indiquant essentiellement que le libellé actuel des documents de base de l'OHI n'est pas restrictif. Le Bureau a décidé de diffuser l'opinion de M. Pogson comme étant l'explication la plus complète.

Le Dr. EHLERS (Allemagne) se demande si le problème dont il est question est purement théorique ou s'il a un objectif pratique. En d'autres termes, il voudrait savoir si une décision est nécessaire pour un candidat spécifique. A son avis, quand on consulte le CCJ, il y aurait lieu d'obtenir une opinion commune et, si ce n'est pas possible, d'en expliquer la raison. Pour autant qu'il le sache, le représentant de l'Allemagne au sein du CCJ n'a pas été consulté. En conclusion, il pense que si la question est purement théorique, elle devra être renvoyée au CCJ pour avis collectif.

M. POGSON (Australie), se ralliant pleinement aux points de vue exprimés par le représentant de l'Allemagne, indique que la décision de diffuser son propre avis a été prise par le Bureau sans qu'il ait été consulté. L'Australie regrette cette décision et approuve l'idée que l'on demande l'avis de l'ensemble des membres du CCJ sur toutes les questions importantes.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique), le capitaine de corvette PIMENTEL (Portugal) et M. KLEPSVIK (Norvège) approuvent les points de vue exprimés par les représentants de l'Allemagne et de l'Australie, le représentant de la Norvège indiquant qu'à sa connaissance, le membre norvégien au sein du CCJ n'a pas été consulté. Le membre des Etats-Unis d'Amérique, Mme Denise Webster, qui était présente, a été consultée, mais les membres du CCJ ne l'ont pas tous été.

Le capitaine de vaisseau JARRAR (Tunisie) dit que son pays ne voit pas l'utilité de l'amendement proposé et n'en comprend pas vraiment l'objectif. En outre, il semble être contraire aux termes de la Convention.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION, pour éviter davantage de confusion, retire la proposition 10. Il suggère de renvoyer la question devant le CCJ pour avis collectif.

Le contre-amiral CLARKE (Royaume-Uni) pense que l'obtention de meilleurs résultats la prochaine fois n'est pas garantie, compte tenu des résultats obtenus précédemment par le CCJ et de son incapacité manifeste à consulter tous ses membres.

Le contre-amiral GUY (Directeur, BHI) estime qu'il n'est pas juste de critiquer le CCJ, au motif que quelques-uns de ses membres n'ont pas répondu à la question qui leur a été posée.

Le capitaine de vaisseau MACKAY (Chili) ne voit pas pour quelle raison un pays n'ayant pas d'intérêts maritimes, et par conséquent pas de service hydrographique national, serait autorisé à devenir membre de l'OHI.

Le VICE-PRESIDENT note que le renvoi de la question devant le CCJ n'est pas approuvé.

EXAMEN D'AUTRES QUESTIONS

(Point 6 de l'ordre du jour)

DEVELOPPEMENT DU SYSTEME WEND ET ROLE FUTUR DES RENC [RAPPORT] (CONF.EX2/WP.2)

(Point 6.1 de l'ordre du jour)

Le Dr. EHLERS (Allemagne), en sa qualité de Président du Comité WEND, présente le document de travail 2 (CONF.EX2/WP.2), et déclare que depuis la dernière Conférence ordinaire, il y a eu deux réunions annuelles WEND, à Sydney, Australie, en 1999 et à Monaco, la semaine dernière. Leurs résultats sont difficiles à établir. Dans certains pays, des progrès notables ont été réalisés dans la production de cartes électroniques de navigation (ENC) : un centre régional pour les cartes électroniques (RENC) (PRIMAR) a été créé et est opérationnel, toutefois, il ne compte toujours pas beaucoup de clients. Dans d'autres pays, des idées et des plans existent sur la manière d'établir un RENC mais, dans l'ensemble, la conclusion réaliste est que les services ENC actuellement disponibles ne répondent pas au besoin de la navigation maritime internationale. Ce n'est guère encourageant, étant donné que le processus a commencé au BHI, il y a dix ans. Globalement, la situation n'est pas satisfaisante étant donné qu'il existe encore d'importantes lacunes concernant la capacité de produire des ENC et d'établir des services ENC. Les services hydrographiques très désireux de réaliser autant de progrès que possible n'en portent pas la responsabilité; le problème est que beaucoup sont freinés par des priorités gouvernementales nationales et il leur est très difficile de progresser comme il conviendrait. Les Etats membres de l'OHI ont besoin d'effectuer des démarches complémentaires.

Il est nécessaire d'avoir en permanence une meilleure vue d'ensemble reposant sur les informations communiquées par tous les Etats membres et concernant la production d'ENC, les plans et les idées, ainsi que les besoins identifiés. Les Etats membres, mais également les Commissions hydrographiques régionales, doivent en assumer la charge.

Jusqu'à présent, on a abordé le problème à l'envers, ce qui revenait en fait à attendre que des volontaires coopèrent en ce qui concerne l'établissement des RENC. Il est temps d'essayer d'adopter une approche plus logique.

Tout doit être mis en oeuvre pour s'assurer que les Etats membres accordent une plus haute priorité aux services ENC. Il y a un besoin très urgent d'harmonisation: le navigateur est intéressé seulement par un produit cohérent. Un certain nombre de services hydrographiques a estimé nécessaire le chiffrement en vue de protéger les données, mais si celui-ci est utilisé, il y a lieu de prévoir des règles garantissant qu'il n'y aurait pas interruption des ENC en cas de non-respect des obligations contractuelles, étant donné que cela représenterait une menace pour la sécurité de la navigation. Enfin, il y a la question de la manière de tirer profit de la participation du secteur privé à la réalisation des objectifs du WEND.

Le document de travail propose un certain nombre de mesures à prendre par la Conférence, l'une sous forme de résolution officielle, les six autres sous forme de décisions qui apparaîtront dans le rapport. La Conférence devrait encourager les Etats membres à accorder une plus haute priorité à la production de données ENC ainsi qu'à la fourniture de services ENC adéquats. La Conférence doit insister sur l'importance qu'il y a à établir le système WEND en adoptant la résolution WEND communiquée dans l'Annexe A au document de travail. La Conférence doit adopter les principes WEND contenus dans l'Annexe B du document de travail amendé en ce qui concerne l'harmonisation entre les RENC et les mécanismes du chiffrement. La Conférence doit approuver le mandat WEND amendé, contenu dans l'Annexe C du document de travail. Elle doit demander aux Commissions hydrographiques régionales ou, le cas échéant, aux comités cartographiques internationaux, lorsqu'ils existent, de répondre, dans leurs régions, aux besoins en matière de production d'ENC ou de promotion de ces dernières. Elle doit également demander aux Commissions hydrographiques régionales de présenter chaque année au Comité WEND un rapport sur les progrès réalisés eu égard à la mise en place du système WEND, celui-ci devant être accompagné des rapports de tous les Etats

membres sur les besoins et les priorités en matière de production d'ENC ainsi que sur les progrès réalisés. Enfin, les autres efforts visant à améliorer la capacité à créer des services ENC pourraient également inclure la participation du secteur privé et, à cet égard, la réunion du 18 mars pourrait servir de point de départ au développement de la coopération avec ce dernier.

Le contre-amiral CLARKE (Royaume-Uni), soutient les propositions, les actions ainsi que les amendements proposés présentés par le président du Comité WEND et précise qu'il est clair que, là où les politiques nationales le permettent, les Etats membres font de gros efforts en vue de la production d'ENC. Le véritable enjeu des 5 à 10 prochaines années sera l'harmonisation car, sans réelle harmonisation entre régions en ce qui concerne les solutions techniques (alors que divers produits sont fournis au navigateur dans diverses parties du monde), de véritables divergences ainsi qu'une confusion s'ensuivraient. S'exprimant au nom de son propre service, il poursuit en disant qu'au cours du processus consistant à faire passer les ENC du stade de la conception à celui de la réalité sur les passerelles des bâtiments, diverses décisions et orientations erronées avaient été prises et qu'il était important que les collègues des autres pays visant les mêmes objectifs ne commettent pas les mêmes erreurs. A cet égard, le Royaume-Uni serait heureux de pouvoir les faire bénéficier de son expérience.

M. KERR (Observateur, ancien directeur du BHI) explique qu'il a participé au Comité WEND en sa qualité de consultant auprès du Service hydrographique du Royaume-Uni. Tout comme le président de ce comité, il s'inquiète de la lenteur constatée en matière de création de RENC dans le monde. Il est satisfait qu'une autre approche soit envisagée. La raison de l'incapacité de former des RENC dans de nombreuses parties du monde réside vraisemblablement dans le fait que peu de gens croient au concept WEND : on a la preuve, par exemple, que certains Etats membres distribuent leurs produits ENC directement par le réseau des opérateurs commerciaux. Sa propre interprétation du WEND était que les SH eux-mêmes s'occupaient de l'intégration des données tandis que la distribution finale s'opérait par l'intermédiaire des sociétés commerciales. A son avis, la solution e) qui figure à la page 2 du document de travail devrait être plus spécifique. Les comités cartographiques internationaux, qui assurent conjointement la couverture géographique totale du monde, constituent le mécanisme qui permettra la réalisation des objectifs énoncés dans le paragraphe. Etant donné que la collecte des données ne constitue qu'une partie de l'opération, il préférerait que le paragraphe se réfère aux "services ENC" plutôt qu'à "la production d'ENC".

Le Dr. EHLERS (Allemagne), en sa qualité de Président du Comité WEND, indique que, bien que le Comité ait pleinement conscience des grands mérites de M. Kerr eu égard au développement du système WEND, il a toujours oeuvré dans le cadre d'une organisation intergouvernementale en ce sens qu'il discutait les positions des représentants des Etats membres et qu'il ne devrait pas tenir compte des positions privées quels que soient leurs mérites.

Le contre-amiral CLARKE (Royaume-Uni), confirmant que la question avait été discutée à fond par le Comité WEND, se rallie au contenu du rapport ainsi qu'aux remarques de son président.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Inde) estime que l'une des plus importantes exigences à prendre en compte est que les Etats membres doivent recevoir une autorisation d'exploitation pour les divers équipements ECDIS. Nombreux sont les pays qui progressent lentement du fait que leurs navires ne sont pas équipés d'ECDIS et qu'il n'y a pas de marché pour ces produits. Il y aurait lieu de faire pression sur les autorités maritimes pour qu'elles accordent l'autorisation d'exploitation pour les équipements ECDIS.

L'ingénieur général MILARD (France) considère que l'OHI, dans son ensemble, devrait plus clairement être responsable des décisions et résolutions proposées par le Comité WEND. Au cas où on n'y parvienne pas au cours de cette conférence, la procédure d'autorisation au moyen de lettres circulaires n'en aurait que plus de poids.

M. BROWN (Etats-Unis d'Amérique), associant pleinement sa délégation aux remarques liminaires faites par le Président du Comité WEND, évoque la nécessité d'accroître l'implication du secteur privé, ce qui, à maints égards, ouvre la voie à l'exploitation de nouveaux outils. Le secteur privé bénéficie de l'impulsion de la concurrence et est dégagé de bon nombre des obligations qui pèsent sur les gouvernements. Un domaine où le secteur privé réalise des progrès particulièrement rapides est celui du chiffrage. En englobant le secteur privé, il importe d'être conscient que le rôle des services hydrographiques nationaux et leur responsabilité de fournir au navigateur le produit de qualité qu'il escompte ne s'en trouvent pas diminués.

M. HECHT (Allemagne), faisant référence au point soulevé par le représentant de l'Inde concernant l'autorisation d'exploitation, indique que le BSH (Bundesamt für Seeschifffahrt und Hydrographie) n'est pas uniquement un service hydrographique, mais aussi une autorité chargée de délivrer les autorisations d'exploitation, autorité qui a reçu un plus grand nombre de demandes de la part de fabricants d'équipements ECDIS. Il est heureux de pouvoir dire qu'à ce jour quatre compagnies ont obtenu des autorisations d'exploitation pour leurs équipements ECDIS. Plusieurs autres demandes sont encore en attente, ce qui, selon lui, prouve que les normes et les spécifications mises au point par l'OMI et l'OHI sont bien adaptées. Le premier équipement ECDIS approuvé va être installé à bord de navires et sera prêt à traiter des données en provenance des RENC. La percée souhaitée en matière de technologie ECDIS a eu lieu.

Le contre-amiral CLARKE (Royaume-Uni), indique, à l'appui de la déclaration faite par le représentant des Etats-Unis d'Amérique à propos de l'implication du secteur privé, qu'elle renforce l'importance de la question de l'harmonisation. Le secteur privé doit être encouragé à trouver des solutions qui soient en conformité; il doit être fait appel à lui mais il doit être contrôlé afin de produire ce que l'on désire.

Le capitaine de corvette SOLTAU OSPINA (Colombie) dit que sa délégation a besoin de plus de temps pour étudier les actions recommandées dans le document de travail. Il appuie la proposition du représentant de la France, à savoir que l'on procède par lettres circulaires.

M. LIU GONGCHEN (Chine) déclare que la Chine, tout en faisant de son mieux pour établir un centre global/régional de données hydrographiques, est confrontée à de nombreux problèmes. Les Etats membres en sont à différentes phases du processus de développement : certains ont déjà établi et exploitent des centres hydrographiques, tandis que d'autres en sont encore au mieux au stade de la recherche. Le fait que le développement soit si inégal entraînera certainement des difficultés. Si un accident maritime survient à cause d'une ENC erronée, à qui en incombera la responsabilité? Il faut davantage de temps pour étudier les actions recommandées dans le document de travail et l'OHI devait éclaircir la question par lettre circulaire.

Il est procédé à un vote à mains levées sur la proposition, à savoir que les actions recommandées dans le document de travail (CONF. EX2/WP.2) soient décidées plus en détail par lettres circulaires.

La proposition est adoptée.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION fait savoir que les résultats du vote n'empêcheront en aucune façon le Président du Comité WEND, le Dr. Ehlers de coopérer avec le BHI en vue de formuler les actions requises à soumettre par lettres circulaires.

Rapporteur : M. Michel POULIN (Canada)**SOMMAIRE**

- Examen d'autres questions (Point 6 de l'ordre du jour) (suite)
- Exposé de la situation financière de l'Organisation [Rapport] (WP.3); Fonds de roulement de l'OHI et Fonds de retraite interne (Nouvelle PRO 11) (Point 6.2 de l'ordre du jour)
- Clôture de la Conférence (Point 7 de l'ordre du jour)
- Présentation des prix de l'ACI (Point 7.1 de l'ordre du jour)
- Places attribuées aux délégués à la Conférence HI de 2002 (Point 7.2 de l'ordre du jour)
- Intervention de l'Observateur des Nations Unies
- Remise de présents au BHI
- Observations finales.

EXAMEN D'AUTRES QUESTIONS (Point 6 de l'ordre du jour) (suite)**EXPOSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ORGANISATION; FONDS DE ROULEMENT DE L'OHI et FONDS DE RETRAITE INTERNE (PROPOSITION 11) (CONF.EX2/WP.3, CONF. EX2/INFO. 16 et 18, CONF. EX2/G/03/Rev. 1/Add. 1 et Add 2)**

Le commodore LEECH (Directeur, BHI), présente le sujet en précisant qu'il a été inclus pour permettre aux participants de fournir des commentaires sur la situation financière de l'Organisation. A cet égard, il attire l'attention sur la dernière ligne de l'annexe A de l'exposé de la situation financière (CONF.EX2/WP.3) indiquant que le fonds de roulement représentait environ 7,5 millions de francs en 1996 et environ 2 millions en 1998. Cette situation est due au fait que, après conseil d'experts actuaires, les engagements du fonds de retraite interne (FRI) ont été réévalués pour passer de 8 millions de francs à 16 millions. Il lui paraît justifié de rechercher les commentaires des Etats membres sur une réduction aussi importante du fonds de roulement. Cette mesure a eu pour effet la mise en oeuvre d'une gestion financière beaucoup plus stricte.

Pour diverses raisons, les Etats membres ne règlent pas tous leurs contributions à l'Organisation au mois de janvier. Certains le font habituellement vers la fin de l'année, tandis que d'autres - heureusement - en effectuent le règlement avant le début de l'année. En général, ainsi que l'expose l'annexe B (Résumé des flux financiers), les sommes sont réparties sur toute l'année. Le Bureau doit pouvoir disposer d'un niveau raisonnable de revenus au début de chaque année afin de s'assurer que les travaux peuvent se poursuivre sans problème financier.

Conformément au règlement financier, l'Organisation doit disposer d'un fonds de roulement dont le montant correspond à la moitié des contributions annuelles. En décembre 1998, la somme disponible correspondait à 2 millions de francs, ce qui était insuffisant. Les indications disponibles

laissent prévoir un montant d'environ 3 millions de francs pour décembre 1999 et l'on peut raisonnablement penser que, d'ici à la fin du mandat du présent Comité de direction, ce montant atteindra environ 4 millions de francs. Dans ce contexte, il attire l'attention sur la proposition 11 soumise par les Etats-Unis d'Amérique (CONF. EX2/G/03/Rev.1/Add.1), dont il convient de débattre.

Eu égard à la question du budget à croissance zéro, il a l'impression que les Etats membres souhaitent contrôler les dépenses de l'Organisation et les maintenir au même niveau ou, éventuellement, les réduire. Il souhaiterait recevoir des commentaires.

Mme. WYNES (Etats-Unis d'Amérique) fait observer que l'annexe A de l'exposé indique une aggravation significative, entre 1996 et 1998, en ce qui concerne les contributions restant dues et que cela constitue la cause principale des difficultés financières de l'Organisation. A cet égard, elle demande à nouveau deux versions du budget pour la période 2003-2007, l'une avec une croissance nominale zéro et l'autre avec une croissance réelle zéro, ainsi que cela se fait dans d'autres organisations internationales.

Le contre-amiral MARATOS (Grèce) note qu'à la page 6, le document CONF.EX2/INFO.16, fait référence à un accroissement de 5,75% de la valeur de la part alors que l'exposé (Document No.2) mentionne 5,5%. Il demande si le dernier chiffre doit être ajouté au premier.

Dr. EHLERS (Allemagne) fait remarquer que son propre pays a entrepris de réduire le budget national au cours des prochaines années. En conséquence, il souhaite l'adoption d'une approche similaire dans les organisations internationales et serait prêt à long terme à appuyer pleinement tout effort visant à une croissance nominale zéro. En même temps, il reconnaît qu'une période d'ajustement est requise, même si celle-ci ne devrait pas être trop longue. A cet égard, l'accroissement de 5,75% ou de 5,5% de la valeur de la part ne devrait pas se poursuivre dans un avenir proche, à compter de 2001, par exemple.

Le commodore LEECH (Directeur, BHI), répondant aux Etats-Unis d'Amérique affirme que, comme requis, deux versions du budget peuvent être présentées. L'accroissement considérable des contributions restant dues préoccupe beaucoup le Comité de direction. Toutefois, le bilan pour 1999 indique que la situation s'améliore. Il semblerait que la crise économique mondiale de 1997 et 1998 ait été, partiellement, à l'origine de ce problème et il est constaté avec plaisir que l'économie mondiale est actuellement en cours de stabilisation. Il demande instamment à tous les Etats membres de régler leurs contributions rapidement.

En réponse aux commentaires des représentants de la Grèce et de l'Allemagne, il précise qu'il ne s'agit pas d'ajouter les 5,5% aux 5,75% et que, ainsi qu'il est mentionné dans l'exposé, cette augmentation présente un caractère exceptionnel. La Conférence a approuvé en 1997 un budget quinquennal adapté aussi étroitement que possible, au programme de travail et contenant, par exemple, des dispositions relatives à l'engagement d'un adjoint technique supplémentaire. Un certain montant a toujours été prévu pour l'inflation, laquelle actuellement tourne autour de 2%. Le pourcentage de 5,5% a été avancé afin de pouvoir faire face au problème du FRI, étant donné que, pendant quelques années, les pensions seraient financées à partir du budget de fonctionnement. Il est prévu, d'ici à la fin du mandat de l'actuel Comité de direction, que ce supplément ne sera plus nécessaire. Dès 2001, les futures augmentations budgétaires seront proportionnelles au niveau de l'inflation, autour de 2%.

Eu égard à la croissance nominale zéro, il fait observer que certaines charges fixes de l'OHI risquent de donner lieu à des difficultés. Ainsi, 80% à peu près des dépenses concernent les salaires et sont difficilement aménageables. Une période d'ajustement sera nécessaire lors de l'introduction de mesures de restructuration; il espère toutefois que tous les objectifs pourront être réalisés en cinq ans environ. Il est pris bonne note de l'exposé de la situation financière de l'Organisation contenu dans le CONF. EX2/WP.3.

Le PRESIDENT invite la représentante des Etats-Unis d'Amérique à présenter la proposition 11 (CONF.G/03/Rev.1/Add.1) (CONF.G/03/Rev.1/Add.2)

Mme. WYNES (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que son pays a, dans le passé, demandé à l'OHI de ramener le montant de son fonds de roulement à 8%, ce qui représente à peu près un mois de fonctionnement. Ce chiffre correspond aux recommandations de la JIU (Joint Inspection Unit) des Nations Unies pour les agences des Nations Unies. Les économies ainsi réalisées pourront alors être affectées au FRI. La cause principale des problèmes actuellement rencontrés étant le non-paiement de la totalité des contributions en temps voulu, elle juge nécessaire d'encourager les Etats membres à le faire. A cet égard, elle pense que le Bureau pourrait jouer un rôle plus actif en alertant les Services nationaux du fait que leurs contributions n'ont pas été réglées, ce dont il ne sont pas toujours conscients.

Etant donné qu'une réduction drastique à 8% constituerait, compte tenu des circonstances financières actuelles, une rude épreuve, les USA sont prêts à accepter une application graduelle de leur proposition, en ramenant, par exemple, le montant à 36% en 2001, à 22% en 2002 et à 8% en 2003. La contre-proposition du Bureau (document CONF. EX2/G/03/Rev.1/Add.2) visant à établir un groupe d'experts financiers chargé de déterminer le niveau approprié du fonds de roulement, même si elle est réalisable, ne fixe aucun délais et ne précise pas la composition de ce groupe.

Le commodore LEECH (Directeur, BHI) explique que le Bureau n'est pas persuadé que les règles concernant les Nations Unies conviennent véritablement à de petites organisations comme l'OHI. Il est d'avis que la question soit examinée plus en détail. Il juge, en outre, que la proposition des Etats-Unis est relativement arbitraire. La principale préoccupation du Comité de direction est de disposer de fonds suffisants pour assurer le fonctionnement quotidien: une réserve raisonnable est essentielle en vue de garantir la solvabilité de l'Organisation. A cet égard, il considère que la question dans son ensemble doit être examinée comme il convient.

M. BURGESS (Royaume-Uni) félicite les directeurs pour les progrès réalisés par le BHI en ce qui concerne la modification de la structure financière de l'Organisation. L'amélioration de la gestion financière avec, pour objectif principal, la diminution du montant du fonds de roulement et des contributions des Etats membres en constitue l'élément clé. La nouvelle définition du fonds de roulement correspond plus étroitement aux normes comptables internationales. Toutefois, la réduction du fonds de roulement qui comprend le fonds de réserve de 800 000 francs ne correspond pas aux pratiques normales en matière de comptabilité et doit être réexaminée. Les modifications de la gestion financière prévues pour 2000 et 2001 sont les bienvenues et il espère que celles susceptibles d'améliorer directement le cash flow (la récupération de la TVA, par exemple) seront rapidement mises en oeuvre.

L'OHI souffre financièrement de l'impact des règlements tardifs des contributions par les Etats membres et ne réussit à maintenir une encaisse positive que grâce aux contributions payées à l'avance sans lesquelles elle ne disposerait d'aucune liquidité dans son fonds de roulement. Le principe de l'introduction d'un programme d'encouragement au règlement rapide des contributions dont il est fait mention dans l'annexe 4 au document d'information No. 16 est une bonne idée et des détails supplémentaires seraient les bienvenus.

Eu égard à la proposition visant à limiter le montant du fonds de roulement à 8% du total des contributions annuelles des gouvernements membres, il dit que, sur la base du budget 2000, ce pourcentage correspond à un fonds de roulement légèrement supérieur à 1 million de francs. Bien que l'objectif soit louable un tel niveau du fonds de roulement est trop bas et, probablement, dangereux lorsqu'on le compare avec un fonds de roulement de 2,9 millions de francs pour 1998. Le Royaume-Uni, en adoptant une vision réaliste, ne peut donc pas soutenir la proposition. Toutefois, le pourcentage d'au moins 50% actuellement proposé est simplement excessif car il correspondrait à un fonds de roulement de 6,9 millions de francs.

La différence établie entre le passif et l'actif dans le bilan révisé du Fonds de retraite interne est la bienvenue. Des évaluations annuelles réalisées par des actuaires qualifiés sont nécessaires. Elles permettraient de déterminer l'adéquation des fonds mis en réserve et l'échelle des contributions futures. Pour l'heure, la relation entre le passif actuel de 16 millions de francs pour le FRI et le passif à long terme ainsi que la manière dont cela pourrait affecter les futurs budgets ne sont pas claires.

L'introduction de l'Euro, tout en demeurant obligatoire, demande un examen plus approfondi quant à son impact, étant donné qu'une devise dépréciée par rapport au dollar US et à la livre sterling pourrait entraîner un accroissement des coûts et avoir ainsi des répercussions sur les contributions des Etats membres.

En conclusion, il fait observer qu'apparemment de nombreuses questions touchant à la structure financière et à la gestion doivent être étudiées. Le BHI a suggéré à la Conférence qu'un groupe d'experts financiers formule les recommandations visant à établir le niveau du fonds de roulement. Le Royaume-Uni approuve pleinement cette proposition mais sur la base de l'obtention d'un rapport sur les questions financières plus étendues auxquelles doit faire face l'OHI.

Le capitaine de vaisseau MACKAY (Chili) fait remarquer que le but de la Conférence extraordinaire n'est pas d'examiner le rapport financier de l'Organisation. D'ailleurs le rapport financier le plus récent reçu par le Chili est le rapport pour 1997 et certains des rapports précédents ont fait défaut.

Il approuve entièrement le représentant du Royaume-Uni sur le fait qu'un fonds de roulement correspondant à 8% nuirait au bon fonctionnement du BHI et loue les efforts du Comité de direction pour trouver une solution. Il ajoute que l'erreur était d'en être arrivé à un tel passif à cause des contributions restant dues par les Etats membres. Le montant des arriérés pourrait en fait être aisément déterminé et prévu puisque son niveau est généralement presque toujours constant. Il soutient la suggestion du Royaume-Uni visant à confier à un groupe d'experts financiers, avec consigne de travailler rapidement, l'étude des questions afin de pouvoir soumettre son rapport aux Etats membres en temps voulu pour examen lors de la prochaine Conférence.

Le capitaine de vaisseau GERAGHTY (Australie) dit qu'il ne pense pas qu'à ce jour des études suffisantes justifiant les changements des structures et des dispositions maintenant proposés aient été réalisées. La raison des changements semble être l'état actuel du fonds de retraite interne (FRI) et les engagements de celui-ci. La question du FRI est une question importante, tout particulièrement compte tenu du fait que les changements intervenus à ce jour ont maintenant un impact significatif sur le fond de roulement et sur les contributions des Etats membres. Il convient avec le Comité de direction du fait que le système de gestion du FRI n'est pas rigoureux et partage son point de vue selon lequel il est associé de manière inappropriée aux fonds de l'OHI. Le fait que le FRI soit principalement géré par les directeurs du BHI pourrait s'opposer aux intérêts des bénéficiaires du Fonds.

L'ensemble des dispositions financières de l'Organisation, y compris celles du FRI, doit être réexaminé, mais seulement par des experts financiers professionnels indépendants et non pas par un groupe interne, quel qu'il soit. L'étude devant être présentée et examinée lors de la prochaine Conférence, devrait porter sur les dispositions financières et recommander les solutions les plus appropriées pour l'Organisation, lesquelles pourraient inclure un examen attentif du pourcentage requis pour le fonds de roulement, et, en particulier, une recommandation sur le futur du FRI. Cette étude indépendante doit constituer une priorité et intervenir avant toute modification de la structure de la gestion financière de l'OHI. L'Australie reconnaît l'importance de la proposition des Etats-Unis visant à l'établissement d'un pourcentage pour le fonds de roulement, mais ne considère pas que l'application arbitraire d'un pourcentage de 8% résoudrait le problème. Une étude financière complète et indépendante doit d'abord être entreprise afin d'évaluer avec précision l'état des finances de l'OHI et la gestion du FRI.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Inde) approuve la plupart des commentaires des représentants du Royaume-Uni et de l'Australie. Il pense également qu'une étude plus approfondie de la question doit être faite avant de procéder à toute réduction du montant du fonds de roulement. Il est également nécessaire de s'assurer que l'OHI peut assurer, voire maintenir, les services requis ce qui signifie que la question de la croissance nominale zéro ou de la croissance réelle zéro doit également être abordée à la lumière des buts ambitieux du Plan stratégique et du programme de travail dont la mise en œuvre dépend en grande partie du niveau des ressources financières.

Dr. YASHIMA (Japon) précise que, tout en comprenant dans une certaine mesure le point de vue des Etats-Unis, un certain laps de temps est nécessaire pour examiner les questions concernées et les comparer avec ce qui se pratique dans les agences des Nations Unies. Le Japon soutient donc la proposition du BHI visant à établir un groupe d'étude.

Le vice-amiral SOBRAL (Portugal) approuve les propositions du Bureau, ainsi que les suggestions du représentant du Royaume-Uni. Un pourcentage de 8% pour le fonds de roulement, ainsi que le proposent les Etats-Unis d'Amérique, n'est pas suffisant pour permettre au BHI de mener ses tâches à bien. Le Portugal est favorable à une plus grande responsabilité à l'avenir, mais pense que le BHI a pris la bonne direction et que la situation financière sera meilleure en 2003.

Le commodore LEECH (Directeur, BHI), en réponse à la question posée par la représentante des Etats-Unis concernant la composition du groupe d'experts et la fixation de délais pour mener la tâche à bien, propose que le groupe soit formé sans attendre et qu'il lui soit demandé de présenter son rapport suffisamment de temps avant la prochaine Conférence, par exemple avant fin 2000, de manière à ce que ses conclusions puissent être prises en compte pour la préparation du prochain budget. Un groupe composé de quatre membres serait suffisant. Il invite les Etats membres disposant des responsables financiers appropriés à proposer leur participation au groupe. L'Organisation bénéficie déjà de l'assistance d'un expert français et il suggère que le Royaume-Uni, l'Allemagne et éventuellement les Etats-Unis d'Amérique fassent partie de ce groupe.

En réponse aux commentaires du représentant de l'Australie selon lesquels les changements proposés par le BHI n'étaient pas justifiés, il renvoie la Conférence aux annexes du document CONF.EX2/INFO 16, et fait en premier lieu remarquer que la plupart des changements concernant la gestion du FRI ont déjà été mis en place, suite à la volonté d'aligner la gestion du FRI sur les pratiques internationales. En second lieu, et en ce qui concerne le passage à un budget à croissance zéro, le Bureau a anticipé ce qui semble être le souhait de la majorité des Etats membres, à savoir l'orientation avec une croissance nominale zéro. Il ajoute toutefois que cela prendrait évidemment quelque temps. Enfin, rappelant le commentaire du représentant du Chili sur l'envoi tardif des rapports financiers, il précise que des améliorations sont visiblement nécessaires en ce qui concerne la gestion financière de l'OHI. Ceci étant dit, il convient avec l'Australie que des avis externes sont requis. Ces derniers mois, un commissaire aux comptes indépendant a été chargé d'examiner ces questions spécifiques ainsi que le contexte financier en général. La firme internationale en question a commencé ses travaux début février 2000. Son rapport est en grande partie achevé mais elle étudie encore diverses solutions pour la gestion du fonds de retraite dans le cadre des législations française et monégasque, lesquelles n'offrent pas les mêmes possibilités que la législation anglo-saxonne.

Dr. EHLERS (Allemagne) précise que, tout en appréciant les efforts du Comité de direction pour tenter de trouver une solution aux difficultés financières de l'Organisation, l'Allemagne soutient la proposition des Etats-Unis, son point de vue étant qu'une réduction du fonds de roulement pourrait constituer une solution alternative à l'augmentation du budget et donc des contributions des Etats membres. Ayant ainsi clairement exposé la position à long terme de l'Allemagne, il précise qu'il croit comprendre que la délégation des Etats-Unis n'exige pas l'amendement du règlement financier au cours de la session actuelle, mais suggère une réduction graduelle. En tenant présent à l'esprit que toute décision visant à amender le règlement financier est une décision fondamentale requérant la majorité des deux tiers de tous les Etats membres, et que la proposition des Etats-Unis est une proposition très récente à laquelle les Etats membres doivent réfléchir, il serait peut être sage

d'accepter la proposition du BHI visant à ce que la question soit examinée plus en détail par un groupe d'étude.

Le PRESIDENT dit comprendre que l'étude plus détaillée de la proposition doit être repoussée jusqu'à la prochaine Conférence lorsque les résultats de l'examen proposé par le BHI seront disponibles.

Mme. WYNES (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'elle n'a aucune objection à l'encontre de cette proposition.

Le commodore LEECH (Directeur, BHI) dit qu'il croit comprendre que le Royaume-Uni, l'Allemagne ainsi que la France participeront au groupe de travail et demande si les Etats-Unis d'Amérique souhaitent également en faire partie.

Mme. WYNES (Etats-Unis d'Amérique) répond qu'elle doit consulter ses supérieurs sur ce point.

Le PRESIDENT, résume les débats en disant qu'il est maintenant proposé d'attendre les conclusions d'un groupe d'experts financiers dont le rapport sera présenté à la prochaine Conférence avant de prendre une décision en la matière, étant entendu que le rapport proposera un montant pour le niveau du fonds de roulement et couvrira également l'ensemble des autres questions soulevées au cours de la séance, y compris les répercussions sur l'introduction de l'Euro, afin qu'une décision éclairée puisse être prise.

Répondant à un commentaire du contre-amiral CLARKE (Royaume-Uni), il convient que l'étude du groupe d'expert devrait être achevée en six mois maximum et que le rapport devrait ensuite être communiqué aux Etats membres par lettre circulaire.

Cela étant entendu, il invite la Conférence à voter sur cette proposition.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Le commodore LEECH (Directeur, BHI) assure les Etats membres que le BHI s'est engagé dans un processus d'amélioration de la gestion financière de l'Organisation, processus qu'il poursuivra dans le futur.

Il exprime sa gratitude à M. Michel, représentant du Gouvernement de Monaco, pour les travaux accomplis en sa qualité de président de la Commission des finances.

CLOTURE DE LA CONFERENCE (Point 7 de l'ordre du jour)

REMISE DES PRIX DE L'ACI (Point 7.1 de l'ordre du jour)

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION, après avoir évoqué l'origine des prix de l'ACI, rappelle que le prix du meilleur exposant pour 1995 avait été attribué au Japon pour sa production de cartes marines, à l'occasion de la session de Barcelone de la Conférence cartographique internationale. Il invite le Dr. Kubo à venir recevoir la récompense.

Le Dr. KUBO (Japon), parlant au nom du Service hydrographique japonais, remercie le BHI de l'honneur inattendu qui est fait à son pays.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION annonce que, dans l'ordre alphabétique, le Chili et le Pérou partagent le Prix de l'ACI 1999. Le Chili est récompensé pour sa présentation claire et attrayante de la cartographie électronique à l'occasion de la session d'Ottawa de la Conférence

cartographique internationale de 1999. Il invite le capitaine de vaisseau Mackay à venir recevoir la récompense..

Le capitaine de vaisseau MACKAY (Chili), exprime sa gratitude pour l'honneur international rendu à son pays, remercie le personnel du SHOA ainsi que tous ceux qui ont soutenu et aidé le Chili à développer la cartographie électronique, y compris le Service hydrographique du Canada, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION poursuit avec le Pérou, lauréat *ex-æquo* du prix de l'ACI 1999, pour sa démonstration d'une bibliothèque de présentation lors de cette même session d'Ottawa de la Conférence cartographique internationale. Il invite le contre-amiral Soldi à venir recevoir le prix.

Le contre-amiral SOLDI (Pérou) exprime ses remerciements pour la reconnaissance des travaux du Service hydrographique péruvien dans le domaine de la cartographie électronique laquelle constituera, sans aucun doute, dans le futur, un outil indispensable pour la navigation.

PLACES ATTRIBUEES AUX DELEGUES A LA CHI DE 2002 (Point 7.2 de l'ordre du jour)

La lettre "**S**" ayant été tirée au sort, le PRESIDENT note que, pour la XVIe Conférence hydrographique internationale de 2002, la première place sera attribuée à Singapour.

INTERVENTION DE L'OBSERVATEUR DES NATIONS UNIES

M. ZINCHENKO (Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies), invité par le PRESIDENT à s'exprimer, fournit des informations sur la séance publique de la Commission des limites du plateau continental devant avoir lieu au siège des Nations Unies, le 1er mai 2000. Cette réunion vise à faire prendre conscience aux Etats de la nécessité de mettre en œuvre les dispositions de l'article 76 et de l'Annexe II de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer dans les dix années qui suivent la date d'entrée en vigueur de la Convention pour tout Etat souhaitant fixer la limite extérieure de son plateau continental au-delà de 200 milles marins et à informer les responsables politiques ainsi que les conseillers juridiques permettant de tirer parti de ces dispositions. Au cours de la réunion, l'on s'efforcera également d'expliquer aux experts en sciences marines ainsi qu'aux universitaires comment la Commission juge que les directives techniques et scientifiques doivent être appliquées dans la pratique. Sa division peut, jusqu'au 15 avril 2000, fournir des précisions supplémentaires sur cette séance.

REMISE DE PRESENTS AU BHI

L'Amiral KOMARITSYN (Fédération de Russie) dit qu'il est heureux de remettre au BHI la maquette d'un navire de la flotte hydrographique russe.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION remercie pour ce magnifique présent qui constituera la première pièce de la collection de maquettes du BHI. Il souhaite également remercier la Fédération de Russie d'avoir participé à la Conférence avec une importante délégation et un navire bien réel.

Le capitaine de vaisseau MACFARLAND (Etats-Unis d'Amérique) exprime le plaisir qu'a sa délégation de remettre au BHI, en souvenir, une plaque témoignant de l'appréciation des services hydrographiques de son pays.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION remercie chaleureusement le représentant des Etats-Unis.

Dr. EHLERS (Allemagne) est très heureux de remettre au BHI une gravure, exécutée par un spécialiste en tableaux marins, représentant le nouveau bâtiment hydrographique en cours de construction qui, dans deux ans, sera envoyé à la prochaine Conférence.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION remercie chaleureusement le représentant de l'Allemagne.

OBSERVATIONS FINALES

Le PRESIDENT conclut en disant que comme toute autre organisation qui se respecte, l'OHI est prête à se lancer dans des changements susceptibles d'apporter des améliorations. L'un des changements significatifs est que, pour la première fois en 15 Conférences ordinaires et deux Conférences extraordinaires, le président de la Conférence venait d'Extrême-Orient. L'OHI qui a quitté le port se dirige toutes voiles dehors vers un nouveau port de destination, avec moins d'incertitude quant au meilleur itinéraire à suivre et à l'heure estimée d'arrivée. Un certain nombre de décisions importantes ont été prises durant cette Conférence extraordinaire en dépit d'opinions et d'approches différentes.

Il remercie le Comité de direction et, en particulier, le président du SPWG, le personnel du Bureau ainsi que les interprètes, les procès-verbalistes, les traducteurs et les organisateurs de la Conférence. Il remercie également le vice-président de la Conférence et les rapporteurs. Enfin, il exprime sa gratitude envers le gouvernement de Monaco pour la contribution apportée à l'Organisation de la Conférence.

APPENDICE

**APPENDICE A LA 2e CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE
INTERNATIONALE EXTRAORDINAIRE****TABLE DES MATIERES**

DOCUMENTS DE LA CONFERENCE	Page
WP.1 Rapport succinct du Groupe de travail sur la Planification stratégique (SPWG)	153
WP.2 Développement du système WEND et rôle futur des RENC	163
WP.3 Exposé de la situation financière de l'Organisation	170
LISTE DES EXPOSANTS	177

Document de travail No. 1**RAPPORT SUCCINCT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA
PLANIFICATION STRATÉGIQUE (SPWG)****Introduction**

Le groupe de travail sur la planification stratégique a été créé conformément à la Décision No. 11 de la XV^e Conférence HI. Son mandat qui a été approuvé par la Conférence figure en Annexe A.

La XV^e Conférence a décidé de confier trois autres questions au SPWG. Celles-ci [Décisions 5, 7, 8] sont également listées dans l'Annexe.

Le présent rapport contient un résumé des recommandations du SPWG sur toutes les questions qui lui ont été confiées.

Méthode de travail

Le SPWG a organisé trois réunions avant la Conférence HI extraordinaire de mars 2000. Ces réunions ont eu lieu à Monaco en décembre 1997, en juin 1998 et en novembre 1999. Une réunion prévue pour mars 1999 a été annulée.

Le SPWG a créé un petit groupe d'étude destiné à examiner les principaux points du mandat, ainsi que certaines questions soulevées lors des réunions SPWG.

Les membres du SPWG ont été désignés par les Commissions hydrographiques régionales. Les membres du SPWG et du groupe d'étude du SPWG sont listés en Annexe B.

Le SPWG a rédigé trois rapports provisoires afin de tenir les Etats membres informés des progrès réalisés. Ces rapports ont été communiqués dans les lettres circulaires 4/98, 44/98 et 28/99. L'ensemble de ces LC, sans leurs annexes, est fourni dans un document d'information de la Conférence [Conf.Ex2/Info.1]²

Première réunion du SPWG

La première réunion du SPWG a eu lieu en décembre 1997. Avant la tenue de cette première réunion, le SPWG a adressé un questionnaire à l'ensemble des Etats membres afin de recueillir leurs points de vue sur les questions stratégiques auxquelles ils étaient confrontés, ainsi que leurs opinions sur les travaux futurs du SPWG. Les réponses à ce questionnaire ont constitué un important point de départ pour le processus de planification stratégique et un résumé en est fourni en tant que document d'information [Conf.Ex2 / Info.2]

Lors de sa première réunion, le SPWG a identifié six principales questions stratégiques qui se posent aux Etats membres, et a par la suite défini quatre buts stratégiques pour l'OHI, en ce qui concerne les dix prochaines années. Ceux-ci sont exposés en détail dans le projet de plan stratégique. D'un point de vue général, le SPWG a approuvé le programme de travail existant mais a estimé qu'un rythme d'activités plus soutenu était nécessaire. Deux nouvelles activités ont été identifiées : les relations publiques et le développement interne.

Lors de cette première réunion, un programme de travail a été établi pour un groupe d'étude restreint.

² Les documents [CONF.EX2/INFO.] sont en anglais seulement.

Seconde réunion du SPWG

La seconde réunion du SPWG s'est tenue en juin 1998. Lors de celle-ci, le SPWG a révisé les projets de plan stratégique et de programme de travail préparés par le groupe d'étude du SPWG.

A l'issue de cette réunion, les projets de plan stratégique et de programme de travail, ainsi que les propositions concernant les critères d'éligibilité des membres du Comité de direction ont été soumis aux Etats membres pour commentaires, sous couvert de la LC 44/98.

Aucun changement majeur à ces documents n'a été proposé dans les réponses des Etats membres à cette LC.

Troisième réunion du SPWG

La troisième réunion du SPWG a été annulée. Il a été décidé que pour toute question en suspens, une décision pourrait être prise par correspondance. Les points suivants ont donc été réglés par correspondance :

- Les changements d'activités et l'affectation des ressources du BHI;
- La nécessité de créer un "Comité" afin d'apporter une assistance au Comité de direction dans la période entre les Conférences;
- La nécessité de modifier la Convention relative à l'OHI.

Les Etats membres ont été informés de la progression de ces questions sous couvert de la LC 28/1999

Quatrième réunion du SPWG

Lors de sa quatrième réunion de novembre 1999, le SPWG a procédé à la révision de la version finale des documents devant être examinés par la 2e Conférence extraordinaire.

Lors de cette quatrième réunion, la plupart des discussions ont concerné les changements structurels qui seront traités par la Conférence extraordinaire, dans le cadre de la Proposition 5.

Cette réunion a également discuté des questions financières de l'Organisation. La Conférence sera informée des questions financières dans le cadre du point de l'Ordre du jour No. 6. Le document concerné est le document Conf.Ex2/WP.3.

Portée du rapport succinct du SPWG

Ce rapport résumera les conclusions du SPWG. Des informations plus détaillées sur chaque question sont contenues dans les Propositions de la Conférence ainsi que dans les Documents d'information.

Plan stratégique de l'OHI [points 1, 2, 4, 8 du mandat]

Le SPWG a examiné quels étaient les objectifs, les buts, les priorités, les activités et les services de l'Organisation pour les dix prochaines années, et a préparé un projet de plan stratégique pour l'Organisation.

Le plan stratégique a été publié séparément dans un Document de la Conférence [Conf.Ex2 / Pro.1].

Le document de travail du SPWG sur les activités et la structure de l'OHI a été communiqué à la Conférence en tant que document d'information [Conf.Ex2 / Info.3]. Ce document de travail a servi de liste de vérification pour l'élaboration du plan stratégique.

Le plan stratégique correspond aux points 1, 2, 4 et 8 du mandat du SPWG .

Programme de travail de l'OHI [note 1, 3e phase, du mandat]

Le SPWG a également produit un projet de programme de travail intersession, décrivant les travaux à entreprendre pour atteindre les buts du plan stratégique.

Le programme de travail intersession a été publié séparément dans un document de la Conférence [Conf. Ex2 / Pro.2].

Le programme de travail traite de la 3e phase de la Note 1 du mandat du SPWG.

Sur la base de ce document, le BHI a préparé un programme de travail annuel, communiqué à la Conférence en tant que document d'information [Conf.Ex2 / Info.5]. Ce document interne du BHI ne sera pas discuté à la Conférence.

Cycle de planification de l'OHI [point 7 du mandat]

Un cycle de planification officiel a été produit pour l'Organisation et publié en tant que Proposition de la Conférence [Conf.Ex2 / Pro.3]. Ce cycle de planification remplace l'actuelle méthode ad hoc de planification stratégique qui s'effectue par le biais de décisions reposant sur des propositions de la Conférence.

Le SPWG estime que ce cycle de planification devrait être mis à l'essai au cours des deux prochaines années, afin d'acquérir une certaine expérience. Le SPWG recommande que l'approbation du cycle de planification soit reporté à la Conférence de 2002.

Le cycle de planification correspond au point 7 du mandat du SPWG.

Analyse des forces et des faiblesses ainsi que des opportunités et des menaces (SWOT) [point 3 du mandat]

En tant que préliminaire au processus de planification stratégique, il a été demandé aux Etats membres de faire part de leurs points de vue sur divers aspects de l'OHI. Les opinions des Etats membres ont été prises en compte lors de l'élaboration du plan stratégique. L'une des questions soulevées concernait les forces et les faiblesses ainsi que les opportunités et les menaces.

Un résumé des forces et des faiblesses, reposant sur les opinions des Etats membres, est fourni dans un document de la Conférence intitulé "Réponses au questionnaire sur la planification stratégique" [Conf.Ex2 / Info.2].

Ce document correspond au point No. 3 du mandat du SPWG.

Changement structurel [Points 5 et 6 du mandat]

Le mandat demandait au SPWG d'examiner et de rendre compte de tout changement structurel requis au sein de l'Organisation. Deux études ont été entreprises, et des exemplaires en seront fournis en tant que documents d'information lors de la Conférence extraordinaire [Conf.Ex2 / Info.3, et Conf.Ex2 / Info.9].

A la suite des travaux du SPWG et du Comité de direction, divers changements initiaux affectant les services et les structures ont été proposés dans la LC 25/99. Ces changements étaient destinés à réorienter les ressources financières et humaines afin de permettre que les buts identifiés dans le projet de plan stratégique soient atteints dans les plus brefs délais. Les changements proposés ont tous été acceptés par les Etats membres. Une copie de la LC 25/99, (à l'exception des annexes) est fournie en tant que document d'information de la Conférence [Conf.Ex2 / Info.8].

Le SPWG doit encore mener à bien un important travail en ce qui concerne les changements structurels, comme indiqué dans le rapport de la Conférence à ce sujet. Certains des principaux points à traiter lors de futures études du SPWG incluent :

- i. La participation du secteur privé aux activités de l'OHI;
- ii. Le renforcement des travaux des Commissions hydrographiques régionales;
- iii. L'amélioration des procédures de travail de l'Organisation;
- iv. D'autres changements concernant le personnel et les activités du BHI;
- v. La réduction du coût des services linguistiques de l'Organisation;
- vi. La réorientation des travaux des Conférences HI;
- vii. Le remplacement du Comité de direction par un Conseil et un secrétaire général;
- viii. Le nouveau libellé de la Convention relative à l'OHI.

De plus amples détails sur chacun de ces points sont communiqués dans le document de la Conférence [Conf.Ex2 / Pro.5]

Le rapport sur les changements structurels correspond aux points No. 5 et 6 du mandat du SPWG .

Critères d'éligibilité pour les candidats souhaitant se présenter à l'élection du Comité de direction

Lors de ses délibérations sur les changements structurels, le SPWG a estimé qu'il était nécessaire de discuter de la nécessité d'actualiser les critères d'éligibilité pour les candidats qui souhaitent se présenter à l'élection du Comité de direction. Cette question a été exposée aux Etats membres dans la LC 44/98 (paragraphe 18 à 26). Les suggestions qui y figurent ont, dans l'ensemble, été favorablement accueillies, à l'exception d'un commentaire opposé.

Le document de la Conférence [Conf.Ex2 / Pro.4] contient les changements proposés aux critères d'éligibilité qui seront soumis à la Conférence. Le document de travail du SPWG sur ce sujet complexe contient d'utiles informations de base et est communiqué à la Conférence en tant que document d'information [Conf.Ex2 / Info.7].

Nécessité d'un adjoint technique supplémentaire au BHI [Décision No. 5 de la XV^e Conférence HI]

Le SPWG estime que le recrutement d'un nouvel adjoint technique au BHI a constitué l'un des aspects les plus importants des récents changements structurels. Le groupe de travail a noté que le coût de ce poste supplémentaire de Catégorie A, voté en tant que charge budgétaire supplémentaire en 1992, sera compensé en 2002 par une réduction des coûts relatifs au personnel de Catégorie B.

Le SPWG recommande que ce poste supplémentaire en Catégorie A soit maintenu, pour le moment. [Conf.Ex2 / Pro 6].

Nécessité d'organiser des Conférences HI supplémentaires [décision No. 7 de la XV^e Conférence HI]

Le SPWG pense qu'il est nécessaire d'organiser plus fréquemment des Conférences HI, à intervalles de deux ans et demi, par exemple.

Cette recommandation repose sur la rapidité et sur le nombre de changements qui affectent les Services hydrographiques, ainsi que sur l'obligation consécutive qu'ont les hydrographes nationaux de se consulter plus fréquemment sur des questions de management cruciales. Des renseignements détaillés à l'appui de cette recommandation sont contenus dans le rapport SPWG qui traite de ce sujet [Conf.Ex2 / Pro.7].

Nécessité d'établir un Centre de documentation électronique au BHI [Décision No. 8 de la XV^e Conférence HI]

Le SPWG pense que le Centre de documentation électronique du BHI sera opérationnel avant fin 2000. Le rapport du SPWG sur cette question est contenu dans le document [Conf.Ex2 / Pro.8].

Propositions du SPWG à la Conférence

Une liste récapitulative des propositions du SPWG à la Conférence est fournie en Annexe C.

Recommandations du SPWG

Le SPWG recommande que la Conférence extraordinaire :

- [i] Prenne note de ce rapport succinct
- [ii] Approuve les propositions du SPWG contenues dans les documents de la Conférence.

- Annexes;**
- A. Mandat du SPWG.
 - B. Liste des membres du SPWG.
 - C. Liste des propositions du SPWG à la Conférence.

MANDAT DU SPWG

DECISION No. 11 - ETABLISSEMENT D'UN GROUPE DE TRAVAIL INTERSESSION SUR LA PLANIFICATION STRATEGIQUE (PRO 42)

Il a été décidé de créer un Groupe de travail intersession sur la planification stratégique avec le mandat suivant; ce Groupe de travail sera présidé par le président du Comité de direction et établi par lettre circulaire du BHI.

MANDAT

1. *Examiner quels sont les objectifs de l'Organisation, y compris le rôle du BHI.*
2. *Demander aux Etats membres et aux Organisations internationales concernées leurs avis eu égard aux services qui doivent être assurés au 21e siècle.*
3. *Effectuer une analyse des forces et des faiblesses de l'Organisation, ainsi que des opportunités qui se présentent, et des menaces auxquelles elle doit faire face.*
4. *Préparer les objectifs et les priorités stratégiques de l'Organisation pour les dix prochaines années.*
5. *Examiner et rendre compte de tout changement structurel ou constitutionnel requis afin d'améliorer l'efficacité de l'Organisation, dans le futur.*
6. *Examiner le problème consistant à faire correspondre les buts à atteindre avec le budget et le personnel de l'Organisation.*
7. *Proposer un cycle de planification stratégique pour l'Organisation.*
8. *Présenter un plan stratégique révisé à l'Organisation dans les deux années à venir, en utilisant comme documents de base le projet de plan stratégique d'avril 1997 et les comptes rendus des discussions de la XVe Conférence HI. (Voir note 1).*

Note 1:

La XVe Conférence HI, en approuvant ce mandat, envisage d'établir le premier cycle de planification stratégique comme suit:

1ère phase *Produire, d'ici fin 1998, un rapport en réponse à ce mandat.*

2e phase *Avant la fin du premier semestre 1999, ce rapport et ce plan devront être approuvés par les Etats membres. Cette approbation pourra être obtenue soit par lettre circulaire soit à l'occasion d'une conférence spéciale en 1999. Le Groupe de travail devrait faire des recommandations eu égard à la nécessité d'organiser une Conférence spéciale.*

3e phase *A partir du plan stratégique convenu, le Comité de direction devra préparer un plan de travail et un budget en vue de leur approbation à la XVIe Conférence HI.*

Ce cycle devra se répéter dans les périodes intersessions ultérieures, à moins que le Groupe de travail ne fasse une autre recommandation dans le cadre du point 7.

Note 2:

La Conférence a convenu que le Président de ce Groupe de travail devrait être le Président du Comité de direction.

Décisions renvoyées au SPWG par la XV^e Conférence HI

DECISION No. 5 - ADJOINT TECHNIQUE SUPPLEMENTAIRE (PRO 9)

Il a été décidé d'autoriser le Comité de direction à engager un autre adjoint technique pour les questions techniques. La continuation de cet arrangement dépend des conclusions de l'étude du Groupe de travail sur la planification stratégique.

DECISION No. 7 - CONFERENCES ANNUELLES SUPPLEMENTAIRES (PRO 11 & 21)

Il a été décidé que le Groupe de travail sur la Planification stratégique effectuera une étude sur l'organisation de Conférences supplémentaires ou d'une Conférence extraordinaire intersession.

DECISION No. 8 - ELABORATION D'UN PROJET VISANT A ETABLIR UN CENTRE DE DOCUMENTATION ELECTRONIQUE AU BHI (PRO 14)

Il a été décidé que cette question sera examinée par le Groupe de travail sur la Planification stratégique.

Annexe B au rapport du SPWG

CH de la mer Baltique	Fédération de Russie	Amiral A. Komaritsyn
CH de la mer des Caraïbes et du golfe du Mexique	Etats-Unis	Contre-amiral C. Andreasen [NIMA] Mr. K. Cooper [NAVOCEANO]
CH de l'Asie orientale	Japon	Dr. H. Nishida
CH de l'Atlantique oriental	Portugal	Vice Amiral J. Torres Sobral
CH de la Méditerranée et de la mer Noire	Grèce	Contre-amiral A. Maratos
CH nordique	Suède	M. S. Astermo
	Islande	M. H. Hafsteinsson
CH de la mer du Nord	Royaume-Uni	Contre-amiral J. Clarke
CH de l'Afrique et des îles australes	France	Ingénieur Général F. Milard
CH du Pacifique Sud-Est	Chili	Capitaine de vaisseau H. Gorziglia
CH du Pacifique Sud-Ouest	Nouvelle-Zélande	M. J. Spittall
CH USA/Canada	Etats-Unis	M. D. Brown [OCS]
Zone C1 pour les cartes INT	Brésil	Capitaine de vaisseau F. M. Mattos Vice-Amiral M.A. Leal de Azevedo
Zone J pour les cartes INT	Inde	Commodore M.K. Thomas
Comité WEND	Allemagne	Dr. P. Ehlers
Monaco	Monaco	M. L. Anselmi
Norvège	Norvège	M. F. Klepsvik
Espagne	Espagne	Cap. de vaisseau M. Pardo De Donlebrun
Comité de direction de l'OHI	[BHI]	Contre-amiral G. Angrisano
	[BHI]	Contre-amiral N. Guy
	[BHI]	M. J. Leech

Observateurs

Commission océanographique
intergouvernementale

M. D. Travin

Membres du groupe d'étude du SPWG

M J. Leech	BHI
Ingénieur en Chef G. Bessero	France
M. W. Salmon	RU
M. D. Brown	USA
Capitaine de vaisseau H. Gorziglia	Chili

**LISTE RECAPITULATIVE DES PROPOSITIONS DU SPWG
CONTENUES DANS LES DOCUMENTS DE LA CONFERENCE**

Le SPWG propose à la Conférence :

1. D'approuver le nouveau plan stratégique de l'OHI;
 2. D'approuver le programme de travail intersession 2000 - 2004;
 3. D'approuver le report de la décision relative au cycle de planification jusqu'à la Conférence de 2002;
 4. D'approuver les changements proposés aux critères d'éligibilité des directeurs;
 5. D'approuver les propositions relatives à la poursuite d'études supplémentaires sur les changements structurels;
 6. D'approuver le maintien du poste d'adjoint technique supplémentaire;
 7. D'approuver une plus grande fréquence des Conférences HI;
 8. D'approuver les dispositions relatives à l'établissement d'un Centre de documentation électronique au BHI.
-

Document de travail No. 2**DEVELOPPEMENT DU SYSTEME WEND ET ROLE FUTUR DES RENC****Activités**

Les réunions de la WEND sont organisées sur une base annuelle dans diverses parties du monde, avec les trois objectifs suivants :

- 1) comprendre les problèmes régionaux
- 2) promouvoir la production de cartes électroniques de navigation (ENC)
- 3) faciliter la création de centres régionaux pour les cartes électroniques (RENC).

Des réunions ont eu lieu à la Nouvelle-Orléans (USA), à Tokyo (Japon), à Goa (Inde), à Sydney (Australie) et, maintenant, à Monaco. Les représentants d'au moins 20 Etats membres de l'OHI participent habituellement à ces réunions.

Les conclusions de la 4e réunion de la WEND (Sydney) ont été communiquées aux Etats membres sous couvert de la lettre circulaire 37/1999.

La WEND maintient d'étroites relations avec d'autres groupes de travail et comités de l'OHI et, en particulier, avec la commission CHRIS de l'OHI ainsi qu'avec ses divers groupes de travail associés (TSMAD et groupe de travail sur la tenue à jour des couleurs et des signes conventionnels; par exemple). En outre, divers contacts internationaux ont été établis par le BHI avec l'OMI, l'AIMS, la CEI et l'ISO en ce qui concerne les développements et les activités de la WEND. Des améliorations ainsi que des ajouts eu égard aux normes et aux spécifications relatives aux ECDIS, ENC, RNC et RCD sont, en particulier, envisagés.

L'aspect probablement le plus important de la réunion annuelle de la WEND est celui qui touche aux progrès réalisés en matière de production d'ENC ainsi qu'au développement des mécanismes de distribution via les RENC, conformément aux principes de la WEND.

Problèmes associés à la mise en place du système WEND.

Certains progrès ont été réalisés dans le domaine de la production d'ENC. Toutefois, au niveau global, la situation n'est toujours pas satisfaisante. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour couvrir les zones encombrées ainsi que les accès aux ports, dans diverses parties du monde. Ce problème ne peut être résolu que si une capacité supplémentaire est obtenue en matière de production d'ENC.

La mise en place des RENC s'est faite très lentement. Actuellement, un RENC seulement a été formé (PRIMAR). Cette situation a conduit à une réévaluation des moyens requis afin d'assurer une couverture ainsi que des services ENC dans le monde entier.

Un certain nombre de problèmes susceptibles d'avoir entravé le développement des mécanismes de distribution par les RENC a été identifié, à savoir :

- a) La réticence des Etats régionaux à adopter un *modus operandi*. Cela pourrait résulter des priorités nationales, du manque d'infrastructures hydrographiques, de l'incapacité à produire des données uniformes ou cohérentes.
- b) Les problèmes liés à l'assurance de la qualité.
- c) Les systèmes de sécurité nécessaires pour assurer la protection des données.

- d) Les services de mise à jour des ENC.
- e) Le coût que représentent la création ainsi que l'exploitation d'un RENC.

Solutions

A la lumière des considérations de la WEND et en vue de résoudre les problèmes, les mesures suivantes sont recommandées:

- a) La Conférence devrait encourager les Etats membres à accorder la plus haute priorité à la production de données ENC ainsi qu'à la fourniture de services ENC adéquats.
 - b) La Conférence devrait mettre l'accent sur l'importance que revêt la mise en place du système WEND en adoptant la résolution WEND (voir annexe A).
 - c) La Conférence devrait adopter les principes de la WEND (voir annexe B) amendés en ce qui concerne l'harmonisation entre RENC (alinéa 2.6) et les mécanismes de chiffrage (alinéa 5.4).
 - d) La Conférence devrait approuver le mandat amendé de la WEND (annexe C).
 - e) La Conférence devrait demander aux commissions hydrographiques régionales ou, le cas échéant, aux comités cartographiques internationaux lorsqu'ils existent de répondre, dans leurs régions, aux besoins en matière de production d'ENC et de promotion de cette dernière.
 - f) La Conférence devrait demander que les commissions hydrographiques régionales présentent chaque année, au Comité WEND un rapport sur les progrès réalisés eu égard à la mise en place du système WEND. Celui-ci devrait être accompagné des rapports de tous les Etats membres sur les besoins et les priorités en matière de production d'ENC ainsi que sur les progrès réalisés.
 - g) Les efforts supplémentaires visant à améliorer la capacité à mettre en place des services ENC peuvent également inclure la participation du secteur privé. La réunion regroupant Services hydrographiques et secteur privé qui s'est tenue le samedi 18 mars pourrait servir de point de départ à une plus importante coopération avec le secteur privé.
-

RESOLUTION

Il est recommandé que les Etats membres :

- a) créent un climat favorable à une coopération régionale et internationale en matière de saisie et de gestion de données hydrographiques numériques, en reconnaissant la propriété des données.
 - b) accordent la plus haute priorité à la production de données validées et conformes à la spécification de produit ENC.
 - c) promeuvent la production d'ENC ainsi que l'utilisation d'ECDIS.
 - d) établissent des mécanismes de distribution internationale, régionale et nationale d'ENC, conformément aux principes de la WEND.
-

PRINCIPES DE LA WEND

1. Propriété et responsabilité

- 1.1 Un Etat membre est responsable de la préparation et de la fourniture des données numériques ainsi que de leur mise à jour ultérieure pour les eaux relevant de la juridiction nationale.
- 1.2 L'Etat membre qui est à l'origine des données doit les valider.
- 1.3 Un Etat membre chargé de l'intégration ultérieure des données d'un pays dans une base de données régionale ou plus large est responsable de la validation des résultats de cette intégration.
- 1.4 Les responsabilités de la fourniture des données numériques en dehors des zones relevant de la juridiction nationale doivent être établies.
- 1.5 Le système de cartes INT constitue une base utile pour la sélection des zones.
- 1.6 La responsabilité juridique doit être reconnue par les participants.

2. Coopération et coordination

- 2.1 Dans l'intérêt de la sécurité en mer et pour répondre à la demande croissante d'ENC, les Etats membres sont invités à coopérer en vue de l'établissement et de la tenue d'un système WEND, dès que possible, dans le but de mettre en commun l'expérience et de réduire les dépenses ainsi que d'assurer la standardisation et la fiabilité la plus grande possible.
- 2.2 Les termes de l'accord de coopération pour le RENC de l'Europe du Nord peuvent être utiles en organisant les transactions entre les autres RENC et les SH nationaux.
- 2.3 Il est vivement recommandé aux SH de fournir des données aux organisations chargées des bases de données des SH (RENC) constituant des bases de données dans le cadre du concept de la WEND.
- 2.4 Les Etats membres sont invités à coopérer à la saisie ou à la gestion des données.
- 2.5 Les Etats membres voisins sont invités à coopérer dans les zones limitrophes.
- 2.6 Les Etats membres doivent s'efforcer d'obtenir l'harmonisation entre RENC conformément aux normes relatives aux données et conformément aux pratiques courantes en vue de fournir des services ENC cohérents aux utilisateurs. Lorsque cela est approprié, ceci peut être réalisé par l'adoption de normes de l'OHI.
- 2.7 Il convient de partager l'expérience acquise et d'en tirer parti.
- 2.8 Les Etats membres prévoyant d'incorporer des données, qui doivent être obtenues auprès d'un autre Etat membre, dans une base de données intégrées, doivent en informer ces pays bien à l'avance.

- 2.9 Le développement des ensembles de données se recouvrant en provenance de différentes sources devraient être évité si possible.

3. Langues

- 3.1 Il convient d'envisager la nécessité de disposer de données associées à diverses langues.

4. Normes et gestion de la qualité

- 4.1 Une norme reconnue doit être utilisée en ce qui concerne la gestion de la qualité (par exemple ISO 9000) afin d'assurer des services ENC de grande qualité.
- 4.2 Il doit y avoir une conformité avec toutes les normes et tous les critères pertinents de l'OHI et de l'OMI (y compris la S-57 de l'OHI, la S-52 de l'OHI, ou ce qui les remplace).

5. Distribution

- 5.1 La distribution des produits peut être séparée de la gestion de la base de données.
- 5.2 Les méthodes à adopter doivent prévoir que les données portent la marque d'approbation du SH producteur.
- 5.3 Les Etats membres doivent œuvrer ensemble pour la protection des droits d'auteur nationaux en matière de données ENC afin de prémunir le navigateur contre les produits falsifiés.
- 5.4 Lorsqu'un mécanisme de chiffrement est utilisé pour protéger les données, le non respect des obligations contractuelles par l'utilisateur ne devrait pas aboutir à la cessation complète du service. Ceci afin de ne pas mettre en péril la sécurité des navires.

6. Mise à jour

- 6.1 En ce qui concerne la mise à jour, il convient de trouver des solutions valables, du point de vue technique et économique.
- 6.2 Les SH nationaux qui fournissent les données sources doivent communiquer au pays producteur les informations à jour, en temps voulu.
- 6.3 Le SH producteur doit communiquer, en temps voulu, les mises à jour des ENC du navigateur.
- 6.4 Les informations concernant les mises à jours d'ensembles de données ENC régionaux ou plus larges doivent être disponibles, dans le monde entier.

7. Remboursement et dispositions financières

- 7.1 Les SH ne doivent pas proposer aux sociétés du secteur privé de meilleures conditions que celles qu'ils proposent aux autres SH.
- 7.2 Le remboursement, y compris les dispositions financières, les paiements en espèces, etc. correspondant à la fourniture de données, devraient faire l'objet d'un accord bilatéral entre les parties concernées.

8. Assistance et formation

- 8.1 Il est vivement recommandé aux SH des Etats membres de fournir, sur demande, une formation ainsi que des conseils aux SH qui en ont besoin pour commencer à élaborer leur propre base de données nationale.
-

MANDAT DU COMITE WEND

Objectif

Promouvoir l'établissement d'une base de données mondiale pour les cartes électroniques de navigation (WEND) adaptée aux besoins de la navigation internationale.

1. Mandat

- 1.1 Assurer un forum pour la coordination des activités des Etats membres visant à la réalisation de l'objectif.
- 1.2 Harmoniser les politiques des centres régionaux de coordination des ENC (RENC) eu égard aux questions administratives, juridiques, financières ainsi qu'aux procédures techniques, etc.
- 1.3 Tenir compte du mandat des autres organes de l'OHI et les consulter selon qu'il convient, tout particulièrement la CHRIS.
- 1.4 Proposer, chaque année, un rapport aux Etats membres, par lettre circulaire et présenter une communication spéciale à l'occasion des sessions ordinaires de la Conférence hydrographique internationale.

2. Règles de procédures

- 2.1 Le Comité est composé de représentants dûment autorisés par les Etats membres, et un directeur du BHI participera aux réunions WEND.
 - 2.2 Les réunions seront organisées sur une base annuelle. Les dates et lieux seront communiqués au moins trois mois à l'avance.
 - 2.3 Les membres du Comité éliront le président et le vice-président du Comité lors de la première réunion qui suit chaque session ordinaire de la Conférence hydrographique internationale.
 - 2.4 Les recommandations du Comité seront soumises, par l'intermédiaire du Comité de direction, aux Etats membres de l'OHI en vue de leur adoption.
 - 2.5 Le BHI agira en tant que secrétariat du Comité WEND.
-

Document de travail No. 3

EXPOSÉ DE LA SITUATION FINANCIERE PRESENTÉ A LA CONFERENCE

Introduction

Dans le Rapport des Finances de 1997 et dans le Budget pour l'an 2000, le Comité de direction a décrit la nature délicate de la situation financière de l'OHI. Des reproductions de ces informations sont fournies dans le Document d'Information CONF.EX2/INFO 16.

Ce document a pour but d'exposer à la Conférence la situation financière de l'Organisation.

Fonds de retraite interne

Le Fonds de retraite interne [FRI] est la cause principale de la situation financière actuelle.

Les Etats membres se rappelleront l'historique du FRI. En 1987 on a pris conscience du fait que les modalités concernant la retraite du personnel de l'OHI n'étaient plus supportables, étant donné que les prestations reçues par les membres à leur départ à la retraite dépassaient largement les contributions versées pendant leur période d'activité. A partir de cette date, les nouveaux membres du personnel ont été affiliés à des plans de retraite personnalisés. [Actuellement le FRI compte 6 membres en activité et 8 retraités].

On a également réalisé que le FRI nécessiterait un soutien financier supplémentaire et celui-ci a été assuré [dès 1987] par le transfert annuel des excédents budgétaires dans la réserve du fonds de retraite. Cette disposition était essentiellement informelle. Le besoin d'avoir un soutien budgétaire formel pour le FRI a été reconnu dans les rapports de la Commission des finances présentés aux Conférences HI de 1987, 1992 et 1997. Toutefois les décisions d'augmenter le budget ont été différées.

En 1997 le Comité de direction a demandé un rapport actuariel sur les obligations du FRI. Ce rapport indiquait que celles-ci devraient être portées à quelque 17 millions de francs [antérieurement 8 millions de francs]. Ce rapport indiquait que le fonds nécessiterait des contributions annuelles supplémentaires de ½ million de francs pour qu'il soit en mesure de payer les pensions des retraités.

Le rapport actuariel a eu un effet immédiat sur le bilan et le budget de l'Organisation.

Bilan - Fonds de roulement

Dans le Rapport financier de décembre 1997 le Comité de direction a fait état d'une réduction du fonds de roulement qui est passé de 9 millions de francs à 2 millions de francs en vue de couvrir entièrement les obligations du FRI.

Le projet de Rapport financier de décembre 1998 indique que la valeur du fonds de roulement est toujours de 2 millions de francs. Un résumé du bilan de décembre 1998 est joint en annexe A, dans laquelle une comparaison peut être faite avec 1996, dernière année avant la réévaluation.

L'article 18 du Règlement financier stipule que le fonds de roulement doit correspondre à 50% des contributions annuelles des gouvernements membres.

Le Fonds de roulement est défini comme suit conformément aux pratiques comptables conventionnelles :

$$\text{Fonds de roulement} = \text{Actif circulant} - \text{Passif circulant} - \text{Fonds de réserve}$$

L'objectif et la valeur du fonds de réserve sont établis dans le Règlement financier de l'OHI, article 19, ainsi que dans la résolution administrative R 1.2. Il s'agit essentiellement d'une protection contre les urgences financières et ce fonds ne devrait pas être considéré comme faisant partie du fonds de roulement, sa valeur est actuellement fixée à 800 000 francs.

Le niveau approprié du fonds de roulement est influencé par les dépenses mensuelles de l'organisation et par les dates auxquelles les Etats membres paient leurs contributions. Ces dates, à leur tour, sont influencées par le calendrier de l'exercice financier de chaque Etat membre. L'annexe B contient un tableau ainsi qu'un graphique illustrant le schéma annuel des recettes et des dépenses de l'OHI. Ces informations indiquent que le niveau du fonds de roulement devrait être maintenu à 4 mois au moins, ou à 30% des contributions.

Dans ces conditions, le Comité de direction pense qu'un fonds de roulement de 4 millions de francs au moins est nécessaire pour permettre au BHI d'effectuer les opérations journalières sans contrainte financière et de conserver la solvabilité. Le montant du fonds de roulement qui s'élève actuellement à 2 millions de francs n'est pas suffisant et doit être augmenté.

Le montant du fonds de roulement augmentera au niveau souhaité d'ici 2002 suite à un certain nombre d'initiatives. Le paiement des pensions sur des fonds d'exploitation permettra aux intérêts et dividendes des investissements du FRI, de s'accumuler, faisant augmenter l'actif du FRI et réduisant le passif correspondant de l'OHI, avec une amélioration importante du niveau du fonds de roulement. Une somme annuelle complémentaire d'environ ¼ de millions de francs a été affectée au FRI dans le budget pour accélérer ce processus. Ce dernier devrait être également accéléré en mettant davantage l'accent sur la croissance dans la stratégie d'investissement du FRI.

Bilan - Gestion des disponibilités

Le fonds de roulement actuel de 2 millions de francs n'assure pas des disponibilités suffisantes pour effectuer les opérations journalières sans contrainte, étant donné que les dépenses mensuelles s'élèvent en moyenne à 1 million de francs approximativement.

On peut voir d'après le bilan que les avoirs en décembre 1998 [y compris la réserve] évalués à quelque 3 millions de francs, consistaient presque entièrement en contributions d'Etats membres réglées d'avance. En même temps, le bilan fait apparaître un montant de contributions impayées de plus de 4 millions de francs.

Il est demandé aux Etats membres de s'assurer que leurs contributions annuelles soient bien réglées au commencement de l'exercice financier pour éviter d'avoir à utiliser le fonds de réserve pour des opérations journalières. Le BHI enverra désormais des lettres de rappel si les contributions ne sont pas reçues au cours du premier trimestre de l'année.

Le BHI prendra des mesures urgentes pour récupérer plus d'un million de francs de taxe sur la valeur ajoutée, ce qui augmentera considérablement les soldes disponibles.

Budget

En proposant le budget pour l'an 2000, le Comité de direction a été obligé d'augmenter la valeur des contributions des Etats membres de 5,5% pour disposer de 650 000 francs supplémentaires chaque année en vue de régler les pensions des retraités et d'affecter des fonds directement au FRI et au fonds de roulement. Cette augmentation devrait être considérée comme exceptionnelle, mais le niveau

supérieur de soutien budgétaire sera reconduit dans les budgets de l'an 2000 et au-delà et sera nécessaire pendant 10 ans environ, après quoi le FRI devrait se stabiliser et s'autofinancer.

Les Etats membres se souviendront que, par Lettre circulaire 25/1999, le Comité de direction a proposé d'importants ajustements "sans incidence budgétaire" aux futurs affectations budgétaires. Une réduction de trois employés de catégorie B à la fin de 2001 et une diminution du coût des publications permettra à l'Organisation d'absorber le coût du nouveau poste de catégorie A et de libérer des fonds pour l'expertise extérieure supplémentaire [au niveau de la Cat. A] pour le développement de la technologie de l'information ainsi que pour des Conférences HI supplémentaires.

Le montant du budget doit être suffisant pour permettre au BHI d'accomplir effectivement le programme de travail autorisé par les Etats membres au cours de cette conférence. Le Comité de direction pense que le programme pourra être achevé dans le cadre de l'enveloppe budgétaire approuvée par la XIIIe Conférence. Les augmentations en 2001 et en 2002 se limiteront à la prise en compte de l'inflation.

Aspects juridiques et réglementaires

La présente situation financière de l'OHI résulte en partie, de la décision d'adopter une nouvelle présentation comptable eu égard au FRI. Quelques Etats membres se sont interrogés sur la nécessité de procéder ainsi.

Le FRI a été à l'origine conçu comme un plan de retraite typique "non capitalisé", du type largement utilisé par les gouvernements dans les années 1940. Dans un plan de ce genre, il n'est pas nécessaire d'établir un équilibre entre le passif futur et l'actif présent, étant donné que l'employeur garantit que toutes les exigibilités seront couvertes au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. Les contributions du personnel en activité servent à régler les pensions du personnel retraité. Vers les années 1980, les gouvernements commencèrent à réaliser que de tels plans ne seraient pas supportables sur le long terme et ils commencèrent alors à introduire de nouveaux plans. L'OHI a suivi cette tendance en 1987 quand le FRI a été fermé à tous nouveaux adhérents par Décision No. 15 de la XIIIe Conférence.

Le Comité de direction estime qu'il est maintenant nécessaire d'adopter pour le RFI des pratiques comptables actuelles, reconnues sur le plan international, ce qui implique que les exigibilités du FRI soient intégralement couvertes par un actif monétaire réel, plutôt que par une garantie. Ces fonds doivent être séparés des fonds d'exploitation de l'Organisation et ne peuvent pas être utilisés pour des opérations journalières. Des pratiques réglementaires adéquates devront être établies pour la gestion et la supervision du fonds. Ce changement dans la gestion du FRI est une conséquence nécessaire de la Décision de la XVe Conférence.

De telles dispositions de gestion pour les petits fonds de retraite sont requises par la loi dans de nombreux pays, mais tel n'est pas le cas à Monaco. L'OHI resterait dans le cadre de la loi en continuant avec les dispositions comptables antérieures pour le FRI, mais elle serait en dehors de toutes pratiques internationales acceptables et ce serait contraire à l'éthique dans les circonstances financières actuelles de l'OHI.

Le Comité de direction a pris les initiatives appropriées.

Politique budgétaire future - Budget à croissance nulle

La nécessité de maîtriser la croissance budgétaire a été évoquée au cours de plusieurs Conférences HI. Etant donné que les Services hydrographiques connaissent une pression financière accrue, il semble raisonnable que l'OHI doive fonctionner avec quelques contraintes budgétaires. Est-ce que la réalisation d'un budget à croissance nulle devrait être un objectif stratégique de l'OHI ?

Dans le passé, la majorité des Etats membres de l'OHI ont mis l'accent sur la réalisation des objectifs de l'Organisation et tout en souhaitant quelques contraintes budgétaires, ils n'ont pas cherché à s'orienter vers un budget à croissance nulle.

Il existe deux définitions courantes pour un budget à croissance zéro :

- i. Croissance réelle zéro. Celle-ci permet aux accroissements de compenser l'inflation. Les niveaux d'activité des programmes seront maintenus mais pourront seulement être augmentés en améliorant le rapport coût/performance.
- ii. Croissance nominale zéro. Celle-ci ne permet aucun accroissement pour compenser l'inflation. Les niveaux d'activité des programmes tendront à être réduits et pourront uniquement être maintenus en améliorant le rapport coût/performance..

Le Comité de direction pense qu'il devrait être possible de fonctionner dans le cadre d'un budget à croissance réelle zéro [prenant uniquement en compte l'inflation], dès que le fonds de roulement sera rétabli à un niveau satisfaisant et que la structure du bilan aura été améliorée.

Les membres du SPWG savent néanmoins que depuis de nombreuses années l'OHI se conforme aux échelles salariales et aux conditions du gouvernement monégasque. Les pressions inflationnistes qu'entraînent ces échelles et conditions peuvent porter préjudice à la capacité de l'Organisation à parvenir à un véritable budget à croissance nominale zéro [ne prenant pas en compte l'inflation] à court terme, sans réduction des activités du programme.

Le Comité de direction a entrepris de remplacer l'échelle salariale existante du personnel par une échelle qui se rapprochera davantage de celles du secteur commercial. Cette échelle sera appliquée à l'ensemble du personnel recruté après 1997 et devrait permettre de réduire les pressions inflationnistes, même si l'inflation ne peut pas être éliminée complètement.

Le Comité de direction a également entamé des négociations avec le gouvernement hôte en vue de réduire la charge financière à long terme que représente la couverture sociale du personnel du BHI.

En même temps, la restructuration du BHI permettra de convertir un pourcentage de coûts de personnel fixes en coûts discrétionnaires associés à l'utilisation de compétences externes [consultants et personnel intérimaire].

Ceci n'entraînera pas de réduction des coûts mais assurera une plus grande flexibilité dans le budget.

Si elles aboutissent, ces initiatives devraient accroître les possibilités de parvenir à un budget à croissance nominale zéro dès 2012, lorsque la majorité du personnel en place aura pris sa retraite. Jusque-là les Etats membres devraient s'attendre à une croissance inflationniste d'approximativement 2% dans les conditions économiques actuelles.

Il a également été suggéré que, compte tenu de la diminution des budgets des agences hydrographiques, le budget de l'OHI devrait également être réduit. Toute proposition dans ce sens entraverait la faculté de l'Organisation à atteindre ses objectifs stratégiques et devrait alors faire l'objet d'investigations approfondies.

Commentaires sur la gestion financière

Le Comité de direction pense que des modifications supplémentaires doivent être apportées aux dispositions existantes en ce qui concerne la gestion financière de l'Organisation, afin de correspondre à des normes internationales reconnues en matière de comptabilité. Ce processus de modifications est engagé. Un résumé des principaux changements qui ont déjà été apportés ou qui sont prévus, est joint en tant que document d'information No. 16.

Pour suivre les pratiques actuelles concernant la surveillance de la gestion financière, le Comité de direction proposera la création d'un nouveau Comité de vérification des comptes de l'OHI composé des directeurs financiers de quatre Etats membres qui remplacera le Comité restreint de la Commission des finances. Cela nécessitera l'approbation d'une modification de l'article 14 du Règlement général de l'OHI.

Introduction de l'Euro

Les Etats membres prendront note du fait que le franc français sera bientôt remplacé par l'Euro. D'ici 2002, au plus tard, l'Euro doit devenir l'unité de compte de l'OHI. A compter de 2001, le calcul de la valeur de la part s'effectuera en Euros. Dès à présent les contributions concernant 2001 et les années successives peuvent être réglées soit en francs français soit en Euros.

Conclusion

Les Etats membres peuvent être certains que les questions financières de l'Organisation sont sous contrôle même si ces dernières ne sont pas entièrement satisfaisantes. Il n'est actuellement pas nécessaire de réduire le programme de travail adopté ou d'accroître encore le budget.

En ce qui concerne les finances de l'Organisation, on pense parvenir à une situation plus saine avant fin 2002.

Il est néanmoins essentiel que les Etats membres veillent à ce qu'il n'y ait plus d'arriérés dans le paiement de leurs contributions.

Action requise de la 2e Conférence extraordinaire

Il est demandé à la Conférence de prendre bonne note des points soulevés dans cet exposé. Le point 6.2 de l'ordre du jour permettra de plus amples discussions et clarifications, si nécessaire.

Annexes :

- A. Bilan récapitulatif pour décembre 1998 (Comparaison avec décembre 1996)
- B. Tableaux et graphiques des recettes et dépenses en 1998

Document d'information : Conf. Ex2 / Info. 16 - Documents financiers

1. Avant-propos au rapport financier pour 1997 [Commentaires sur le bilan]
2. Lettre circulaire de la Commission des finances 2/1999 [Commentaires sur le FRI]
3. Annexe B à la lettre de la Commission des finances 1/1999 [Commentaires sur le budget pour 2000]
4. Liste des changements récents et futurs à propos de la gestion financière de l'OHI
5. Exemple du rapport du FRI à la XIIIe Conférence [Conf.13/F/05/Add.1]

Annexe A à l'exposé de la situation financière de l'OHI, présenté à la Conférence

BILAN RECAPITULATIF POUR DECEMBRE 1998
[COMPARAISON AVEC DECEMBRE 1996]

	<u>1998</u>	<u>1996</u>
<i>Immobilisations</i>		
[MFrF]		[MFrF]
Mobilier	0,832	0,832
Bibliothèque	<u>0,203</u>	<u>0,203</u>
Total des Immobilisations	1,035	1,035
<hr/>		
<i>Actif circulant</i>		
Debiteurs	0,162	0,120
TVA	1,036	0,687
Contributions [dues]	<u>4,521</u>	<u>2,777</u>
	5,719	3,584
Disponibilité	<u>3,371</u>	<u>9,047</u>
<u>Total Actif circulant</u>	9,090	12,631
<i>Passif circulant</i>		
Créditeurs	1,353	0,736
Provisions	0,256	0,000
Fonds spéciaux	1,239	1,274
Contributions reçues d'avance	<u>3,396</u>	<u>2,126</u>
<u>Total Passif circulant</u>	6,244	4,136
Actif net circulant	2,846	8,495
<hr/>		
<i>Fonds de retraite</i>		
Fonds investis	16,592	8,205
Engagement du FRI	<u>16,592</u>	<u>8,205</u>
	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<i>Actif net total</i>	3,881	9,530
Constitués par les fonds des Etats membres		
Fonds de réserves	0,800	0,800
Résultats accumulés	<u>3,081</u>	<u>8,730</u>
Capitaux appartenant aux Etats membres	3,881	9,530
<hr/>		
Fonds de roulement [Actif net total moins réserve]	<u>2,046</u>	<u>7,695</u>

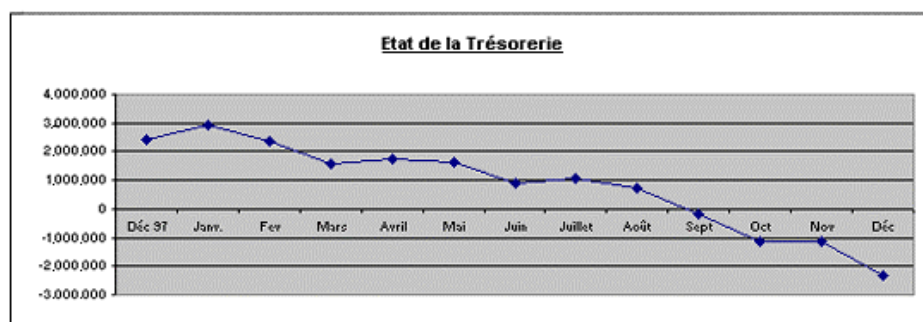
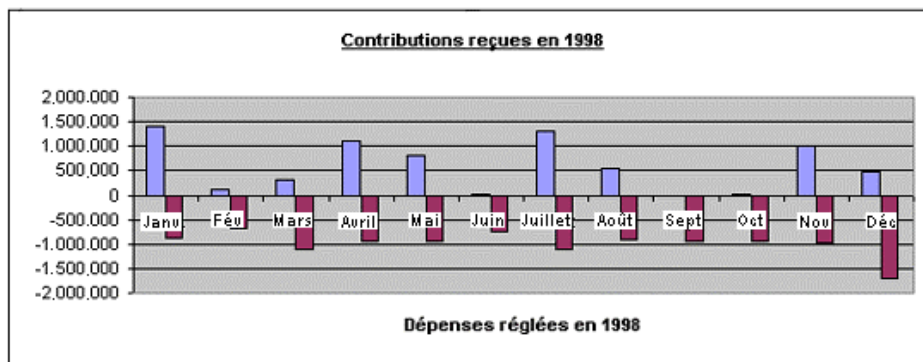
Annexe B à l'exposé de la situation financière de l'OHI, présenté à la Conférence

GRAPHIQUES DES RECETTES ET DEPENSES

**Tableau comparatif et chronologique
de la situation de trésorerie**

1998	Contributions reçues	Dépenses Réalisées	Trésorerie
Déc-97	2.397.600	-	2.397.600
Jan	1.420.800	-875.066	2.943.334
Fév	111.000	-687.833	2.366.501
Mars	305.496	-1.095.987	1.576.010
Avril	1.123.886	-932.588	1.767.307
Mai	820.800	-947.289	1.640.819
Juin	600	-739.943	901.476
Juillet	1.309.800	-1.123.734	1.087.542
Août	555.000	-912.922	729.620
Sept	0	-927.918	-198.298
Oct	22.200	-949.872	-1.125.969
Nov	999.000	-987.697	-1.114.666
Déc	463.791	-1.693.219	-2.344.094
Total	9.529.973	-11,874,067	
Contributions pour 1998 :	12.631.800	(soit 1.05.650 F par mois)	
Montant restant dû:	3.101.827		

Comparaison mensuelle des contributions et des dépenses 1998



**LISTE DES EXPOSANTS A LA 2e CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE
INTERNATIONALE EXTRAORDINAIRE**

No. de Stand	Exposant	Pays
015	Blom International AS	Norvège
223	CARIS-Universal Systems Ltd	Canada
011	Coastal Oceanographics	USA
023	DSNP	France
212	EIVA a/s	Danemark
013	Environmental Systems Research Inst.	Pays-Bas
252	HydroSERVICE and C-MAP	Norvège
012	Interactive Visualization Systems	Canada
042	Knudsen Engineering Ltd	Canada
021	Kongsberg Scanners and BARCO	Norvège
014	Kongsberg Simrad	Norvège
221	LADS Corporation Ltd	Australie
211	L-3 Communications ELAC Nautik	Allemagne
016	Maptech	USA
234	Marimatech	Danemark
022	Nautical Data International Inc.	Canada
235	Optech Inc.	Canada
251	Racal Survey Group Ltd	RU
031	RESON A/S	Danemark
233	SEATEX A/S	Norvège
041	SevenCs GmbH	Allemagne
232	Société Navale Française de Formation et de Conseil (NAVFCO)	France
222	STN ATLAS Marine Electronics GmbH	Allemagne
231	TSS (UK) Ltd	RU
254	Thomson Marconi Sonar	Australie
253	Trimble Navigation Europe Ltd	RU